Le genre dans le discours journalistique (La voix de l'Oranie)Problématique : Existe-t-il une influence du genre dans les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien la voix de l'Oranie?

Amina Chekroun

▶ **To cite this version:**

Amina Chekroun. Le genre dans le discours journalistique (La voix de l'Oranie)Problématique : Existe-t-il une influence du genre dans les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien la voix de l'Oranie?. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2014. Français. NNT : 2014MON30082 . tel-01155301

HAL Id: tel-01155301
https://theses.hal.science/tel-01155301

Submitted on 4 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Collège Doctoral du Languedoc-Roussillon

ARTS, LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par **L'ITIC SCIENCE DU LANGAGE**

Préparée au sein de l'école doctorale
58 DIPRALANGUE

Spécialité : Analyse du discours

Présentée par **Amina CHEKROUN**
épouse MOKHTARI

Le genre dans le discours journalistique (La voix de l'Oranie)

Existe-t-il une influence du genre dans les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien la voix de l'Oranie ?

Soutenue le 18 Décembre 2014 devant le jury composé de

Mme Carmen ALEN GARABATO, Professeur, Université Paul Valéry, Montpellier	Président
Mr Teddy ARNAVIELLE, Professeur émérite, Université Paul Valéry	Directeur
Mme Anne-Marie CHABROLLE-CERRETINI, Professeur Université de Lorraine	Rapporteur
Mme Daouia HANACHI, Professeur, Université de Constantine 1, Algérie	Rapporteur

Dédicaces

A Hiba Naouel Chekroun.

La meilleure sœur au monde qui restera à jamais présente dans nos cœurs.

Je t'aimerai tout au long de mon existence ma chérie…

Remerciements

Je dois avouer que la rédaction de ces remercîments m'est très difficile car l'une des personnes qui les mérite le plus, et qui a toujours été à mes côtés, dans toutes les étapes ainsi que les épreuves de ma vie, n'est plus de ce monde, il s'agit de ma chère et bien aimée sœur **Kiba** qui a quitté ce monde le 20 décembre dernier, laissant derrière elle un vide incomblable, et d'ailleurs c'est à elle que je dédie mon travail. Après son départ, j'ai eu beaucoup de mal à finir ma thèse, mais je me suis prise en main pour lui faire plaisir car elle attendait tellement ce jour et elle n'arrêtait pas de me dire: « Je suis très fière de toi ma chérie, avance dans ton travail, et je serai présente le jour de ta soutenance » mais la volonté de Dieu a voulu autrement et il ne reste plus qu'à lui souhaiter une douce et agréable vie dans un vaste paradis car elle était et elle restera pour toujours la meilleure sœur qu'on puisse rêver d'avoir.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de thèse **Mr Teddy Arnavielle** pour sa grande patience et ses encouragements, tout au long de ces années de travail, depuis le master 1 jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Ensuite, je dois aussi un grand merci à toutes les personnes qui m'ont encouragée, à commencer par **ma maman** et **mon papa** qui m'ont toujours soutenue tout au long de mes études. Leur fierté me pousser toujours vers l'avant. Il y a aussi **mon beau père** qui a toujours demandé ou j'en étais et donc rien que le fait de voir qu'il s'intéresse à mes études, cela me donnais de la volonté et du courage.

Mille mercis à ma petite famille : **mon époux** et mes deux charmants garçons **Ayoub et Yassine** qui représentent la source de mon bonheur et ma joie de vivre. C'est fou de voir qu'à leur manière, ils ont participé à ce travail que j'ai commencé alors qu'ils étaient encore dans mon ventre et une fois grandit, ils me disent : « maman tu travailles ! » et ils essayent de taper des mots sur mon texte…

Pour finir, je ne veux pas citer beaucoup de noms de peur de faire des jaloux, mais je dois un grand merci à ma cousine **Souad** qui a donné une touche à ce travail, en s'occupant de la mise en page et de la traduction en anglais du résumé, et à mon tour je lui souhaite beaucoup de bonheur et de réussite dans sa vie et aussi pour la préparation de sa thèse de doctorat, mille merci Souad surtout que tu as fait le travail que ma chère sœur qui repose en paix devait faire, ceci représente tellement pour moi.

Milles mercis à toutes les personnes qui m'ont encouragé de prêt ou de loin et qui ont cru en moi.

Résumé

Notre recherche consiste à poser l'hypothèse d'une mise en relation entre le genre et l'écriture journalistique : en effet, peut-on envisager l'existence d'un lien entre **l'écriture journalistique et le genre** ? Autrement dit, le genre peut-il avoir une influence quelconque sur l'écriture journalistique ?

Pour essayer de trouver des éclaircissements, nous avons travaillé sur la presse écrite algérienne et plus exactement sur le quotidien « **La voix de l'Oranie** ». Nous avons donc procéder à une analyse lexicale, dans un premier temps, et syntaxique, dans un second temps, de 36 articles de six journalistes, dont trois femmes et trois hommes, du quotidien en question. A savoir que les six journalistes appartiennent à la même tranche d'âge et d'un niveau d'études similaire. Par la suite, nous avons établi une comparaison entre les écrits des journalistes femmes et hommes et on a pu relever 13 différences en sémantiques lexicales : la formulation des titres, la fonction du chapeau, l'implication des interlocuteurs, la visée de leurs écrits, la beauté du texte, l'emploi des répétitions, des adjectifs, l'objectivité vis-à-vis de l'information, le niveau de langue employé ainsi que la nature du texte. Et 19 dissemblances en typologie textuelle, notamment dans la formulation des titres et des phrases, le choix des énoncés dialogiques, les rapports logiques, le choix des verbes, l'emploi des expressions détachées, la manière de l'implication de chaque journaliste, l'emploi du discours rapporté, pour ne citer que cela.

Mais avant ce travail, nous avons d'abord commencé par faire le tour de la question du point de vue théorique où nous avons sollicité de nombreuses recherches sur la question de la différence entre les femmes et les hommes, et ce, dans les différents domaines.

Mots clés : Discours, femme/ homme, langues, écriture, formes linguistiques.

Titre : Le genre dans le discours journalistique. (La voix de l'Oranie)

Problématique : Existe-t-il une influence du genre dans les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien la voix de l'Oranie ?

Abstract

Our research involves the hypothesis of a relationship between the gender and the journalisticwriting: indeed, can one consider any association between the journal istic writing and the gender?

In other words, can the gender have any influence on journalistic writing?

To try to find explanations, we work on the Algerian written press and more exactly "La voix de l'Oranie".

We have therefore proceeded to a lexical analysis, previously, and syntactic one, in a second time, of 36 articles of six journalists, of which three women and three men, of the Newspaper in question. Afterward, we established a comparison between the manuscripts of the journalists women and men, One could raise 13 differences in lexical semantic: titles' formulation, the function of the hat , the interlocutors' implication , their writings' aiming, text's beauty, the use of repetitions and adjectives, the objectivity against information, the employed language level as well as the nature of the text. And 19 dissimilarities in literal typology, notably in titles' and sentences' formulation, the choice of dialogical statements, the logical reports, the choice of verbs, the use of the detached expressions , the implication's manner of each journalist, the job of the retrieved speech, to quote only that.

But before this work, we first started by making an overview of the theoretical point of view where many researches were solicited on the difference between women and men in different fields.

Keywords: Speech, woman / man, languages, writing, language forms.

Title: Gender in the journalistic discourse. (La voix de l'Oranie)

Problem: Is there any influence of gender in linguistic forms used by journalists from the daily newspaper 'La voix de l'Oranie'?

SOMMAIRE

Introduction générale. ……. 13

Chapitre I : La différence entre les femmes et les hommes du point de vue Théorique

Introduction…… 17
I.1. La domination masculine et la femme…… 18
I.2. Garçons et filles dans le milieu scolaire. …… 23
I.3. La femme dans le monde du travail. …… 29
I.4. Le sexe des métiers. …… 36
I.5. Les lois votées en faveur des femmes. …… 43
I.6. L'anthropologie et la variation entre les sexes. …… 45
I.7. La différence sexuelle dans l'utilisation de la langue. ……. 50
I.8. La femme dans le domaine de l'écriture et la publication. …… 68
I.9. La journaliste en espace public. …… 71
I.10. La journaliste algérienne. …… 72
Conclusion du chapitre. 1…… 78

Chapitre II : Analyses des écrits des trois journalistes hommes

Introduction. …… 81
II.1. Première partie : présentation du corpus. …… 82
II.1.1. Présentation du journal. …… 82
II.1.2. Présentation des rubriques. …… 84
II.1.3. Les journalistes et leur organisation dans les différentes rubriques. 86

II.2 Deuxième partie : Analyse des articles écrits par les trois journalistes hommes. …… 88
II.2.1. Présentation de l'analyse appliquée. …… 88
II.3. Analyse des articles écrits par les trois journalistes hommes. 89
II.3.1.Sémantique lexicale et typologie textuelle des 18 articles écrits par les trois journalistes hommes. …… 89

a. Les articles de H1. …… 90
b. Les articles de H2. …… 96
c. Les articles de H3. …… 103

II.3.2. L'Organisation syntaxique des 18 articles écrits par les trois journalistes hommes. …… 111

A. Les articles de H1. …… 112
A.1. Analyse du discours du journaliste. …… 112
A.2. Analyse du discours rapporté. …… 119
B. Les articles de H2. …… 123
B.1. Analyse du discours du journaliste. …… 123
B.2. Analyse du discours rapporté. …… 129
C. Les articles de H3. …… 131

C.1. Analyse du discours du journaliste. …… 131
C.2. Analyse du discours rapporté. …… 138
Synthèse du chapitre …… 141

Chapitre III : Analyse des écrits des trois journalistes femmes.

III.1. Sémantique lexicale et typologie textuelle des 18 articles écrits par les trois journalistes femmes. …… 143
A. Les articles de F1. ……..…… 144
B. Les articles de F2. ……..…… 154
C. Les articles de F3. …….. 161
III.2. L'Organisation syntaxique des 18 articles écrits par les trois journalistes femmes. …… 168
A. Les articles de F1. …… 169
A.1. Analyse du discours de la journaliste. …… 169
A.2. Analyse du discours rapporté. …… 176
B. Les articles de F2. …… 179
B.1. Analyse du discours de la journaliste. …… 179
B.2. Analyse du discours rapporté. …… 184
C. Les articles de F3. …… 187
C.1. Analyse du discours de la journaliste. …… 187
C.2. Analyse du discours rapporté. …… 194
Synthèse du chapitre …… 197
Conclusion chapitre III…… 198

Chapitre IV : Comparaison entre les écrits des journalistes.

Introduction…… 201
IV.1. Comparaison entre les écrits des trois journalistes hommes. …… 202
IV.1.1. La sémantique lexicale. …… 202
A.1. Les points en commun. …… 202
A.2. Les dissemblances dans les écrits des trois journalistes. 203
IV.1.2. L'organisation syntaxique. ……. 210
B.1. Les points en commun. …… 210
B.2. Les dissemblances dans les écrits des trois journalistes. 212
IV.2. Comparaison entre les écrits des trois journalistes femmes. …… 221
IV.2.1. La sémantique lexicale. …… 221
A.1. Les points en commun. …… 221
A.2. Les dissemblances dans les écrits des trois journalistes. … 224
IV.2.2. L'organisation syntaxique. …… 230
B.1. Les points en commun. …… 230
B2. Les dissemblances dans les écrits des trois journalistes. … 233

IV.3. comparaison entre les écrits journalistiques des femmes et des hommes…. 238

IV.3.1 Les points en commun. …….. 238
A.1. La sémantique lexicale. …… 238
A.2. La typologie textuelle. …… 239
IV.3.2. Les dissemblances entre les écrits. …… 241
B.1. La sémantique lexicale. …… 241
B.2. La typologie textuelle. …… 243
Synthèse du chapitre. …… 253
Conclusion générale. …… 255
Bibliographie. …… 259
Annexe1 : le corpus…… 264
A. Les dix-huit articles écrits par les journalistes hommes. …… 265
1. Les articles de H1. …… 265
2. Les articles de H2. …… 273
3. Les articles de H3. …… 280

B. Les dix-huit articles écrits par les journalistes femmes. …… 289
1. Les articles de F1. …… 289
2. Les articles de F2. …… 296
3. Les articles de F2. …… 302

Annexe 2 : La circulaire du 11 Mars 1986 (J.O 16.03.86) ……. 313

Annexe 3 : Maquette du quotidien « La voix de l'Oranie »…….. 315
(édition du 01 février 2014).

Liste des tableaux

Tableau 1: la disposition des journalistes dans les différentes rubriques **86**

Tableau 2: le nombre d'articles publiés par les six journalistes **88**

Tableau 3 : les différences lexicales entre les écrits masculins **203**

Tableau 4 : les différences syntaxiques entre les écrits masculins. **212**

Tableau 5 : les différences lexicales entre les écrits féminins **224**

Tableau6 : les différences syntaxiques entre les écrits féminins. **233**

Tableau 7: les différences lexicales entre les écrits féminins et masculins **241**

Tableau 8 : les différences syntaxiques entre les écrits féminins et masculins **243**

Introduction Générale

*I*ntroduction

Avant même de penser à une personne ou alors la voir en tant que telle, on s'interroge instinctivement s'il s'agit d'une femme ou d'un homme. Chacun de nous établi la différence entre la femme et l'homme d'une manière irréfléchie. Une différence ancrée dans les esprits avant même la naissance d'un enfant, étant donné que l'attente d'un bébé fille ou garçon n'est pas vue ni vécue de la même manière, et ce, dans la plupart des sociétés. Et delà, on peut comprendre que cette dissemblance entre la femme et l'homme est gravée dans les esprits au point où on se poserait la question si elle ne serait pas innée ?

Et donc cette distinction entre les deux sexes grandit avec l'être humain et met en place un système d'opposition qui installe l'homme en position de force, qui lui permet d'être libre de ses choix et de ses faits et gestes, et enfonce la femme en sous tutelle. A partir de là, cette dernière trouve beaucoup de difficultés à se mettre une place dans la société en général et plus particulièrement dans le monde du travail. Mais après des années de combats et de résistance, et grâce à de nombreux mouvements féministes, la femme a réussi à se mettre une place dans un monde qui était considéré autrefois comme masculin. Sa position évolue jour après jour et désormais, on la trouve partout et dans tous les domaines, en l'occurrence, l'enseignement, la recherche, la médecine, et aussi dans le vaste monde de la presse avec ses différents moyens d'expression et de communication, qu'il s'agisse de l'ensemble de publications périodiques ou alors l'audio-visuel.

Pour notre recherche, nous avons choisi le domaine de la presse, ou nous mettrons en place une mise en relation entre le genre et l'écriture : en effet, peut-on envisager l'existence d'un lien entre **l'écriture et le genre** ? Le genre peut-il avoir une influence quelconque sur l'écriture ? Est-ce que le fait d'appartenir à l'une des deux catégories (féminin/ masculin) peut avoir une influence sur l'écriture ?

En outre, plusieurs questions sont en quête de réponses et pour essayer de trouver des éclaircissements, nous allons travailler sur la presse écrite algérienne.

Dans ce cas-là, nous poserons les questions suivantes : pourquoi ce choix de la presse écrite et comment peut-on la définir ?

Pour ce qui est de notre choix, nous avons travaillé dans le domaine de la presse parce que ceci nous intéresse d'une part; et de plus nous avons observé qu'en Algérie, les femmes sont de plus en plus attirées par le domaine journalistique, d'une autre part. Nous pouvons le confirmer en nous basant sur des statistiques données lors d'un séminaire régional sur : : « *l'égalité des genres dans le journalisme et plus particulièrement dans les médias algériens* »[1] où La conférencière [2] a clairement démontré, suite à une étude faite sur dix échantillons des quotidiens d'informations entre arabophones et francophones, que le nombre de journalistes femmes, en Algérie, s'accroît de plus en plus. Elle a constaté que la presse indépendante avec sa diversité, a été et depuis plus d'une dizaine d'années, le domaine le plus convoité par l'élément féminin. Le taux national de journalistes femmes qui y exercent dépasse les 60.02%.

Nous avons travaillé sur le quotidien « **La voix de l'Oranie** » et notre choix du journal s'explique par le fait d'avoir exercé dans ses locaux en tant que pigiste dans les différentes rubriques, pendant deux années. Delà nous avons l'opportunité de pouvoir consulter les archives ainsi que tous les documents dont on a besoin pour notre travail.

Pour réaliser notre recherche, nous avons suivi les écrits des journalistes du quotidien en question pendant six mois, et nous avons sélectionné trois journalistes de chaque sexe. Aussi, nous avons organisé un entretien avec le directeur de publication afin de connaitre les motivations des journalistes dans leur choix des sujets traités. Par la suite, nous avons analysé les écrits des journalistes hommes (chapitre2), et ce, après avoir présenté le journal afin d'avoir une idée sur le fonctionnement de cette structure. Par la suite, nous avons analysé les écrits des journalistes femmes (chapitre 3) pour pouvoir établir enfin une comparaison entre les écrits des journalistes du même sexe, dans un premier temps et ceux des femmes et des hommes, dans un second temps (chapitre 4).

Nous avons partagé le travail en quatre chapitres : le premier chapitre consiste à aborder les références théoriques sur la question de la variation du genre, ou on fera

[1] Rabat, Maroc, 23-24 Août 2005
[2] Mme Belmahi-Tir Ilhem *Syndicat National des Journalistes - Algérie*

le tour de la question avec les différentes théories des linguistes et des chercheurs sur la question du genre et de l'écriture.

Le second chapitre quant à lui sera divisé en deux parties : la première expliquera le fonctionnement du journal et la seconde sera consacrée à la description des écrits des journalistes hommes. Nous établirons donc une étude de la sémantique lexicale et la typologie textuelle, en premier et une analyse syntaxique, en second.

Le troisième chapitre quant à lui, sera consacré à la description des écrits des journalistes femmes ou nous adopterons la même méthode utilisée pour les journalistes hommes.

Enfin, dans notre quatrième et dernier chapitre, nous essayerons d'interpréter le travail que nous établirons dans le second et le troisième chapitre, et ce, en procédant à une étude comparative entre les différents écrits.

Problématique

Dans notre modeste travail nous nous proposons d'étudier la question du **genre dans la presse algérienne**. En effet, le nombre des femmes et des hommes est presque identique dans ce domaine; ainsi la question que nous nous posons est celle de savoir s'ils écrivent de la même manière ?

Pour essayer de trouver une réponse à notre question, nous allons établir une étude de la sémantique lexicale et la typologie textuelle des écrits, en premier et par la suite, on s'occupera de l'organisation syntaxique.

L'objectif de ce travail est celui de trouver une réponse à notre problématique :

« **Existe-t-il une influence du genre dans les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien « la Voix de l'Oranie » ?**

Autrement dit

Quel est le rôle de la variable du genre dans l'écriture journalistique ?

Chapitre I :

La différence entre les femmes et les hommes du point de vue théorique.

*I*ntroduction

Ce premier chapitre de notre travail s'inscrit dans le cadre d'une étude théorique qui embrasse plusieurs domaines ayant pour objectif de mettre en relation les femmes et les hommes dans les différents parcours de leur existence et plus particulièrement dans le monde du travail. En effet, la *nature* paraît définir la *femme victime* dominée linguistiquement et socialement, alors que la *culture* représente un trait de la domination et de l'autorité masculine ainsi que de la valorisation de l'un et la dévalorisation de l'autre.

Pourtant, on peut constater que la femme a pu conquérir plusieurs domaines, dans le monde du travail. En effet, des statistiques faites par des chercheurs sur le domaine, ont démontré que le taux de femmes qui travaillent dans le monde a atteint 40% de la population en 2003. Donc on va essayer d'apporter de l'éclairage sur la question du travail des hommes et celui des femmes en particulier.

On tentera de répondre à un certain nombre de questions:

- Est-ce que les femmes ont pu travailler dans tous les domaines?
- Dans le monde du travail, ont-elles une place auprès des hommes?
- Comment leur travail est-il considéré au regard de la société?

On ajoute à ces interrogations, ces deux questions, étant donné que le travail est basé sur le domaine de la presse écrite: est-ce que les femmes et les hommes s'expriment de la même manière? Autrement dit: les femmes et les hommes utilisent-ils la langue de la même façon?

L'objectif étant de démontrer ce rapport femme/ homme, on va examiner alors plusieurs aspects dans lesquels on mettra en évidence l'opposition homme/femme, et ce, dans différents domaines, en l'occurrence, la relation femme/ homme et le rapport dominée/dominant, l'école, l'éducation, le travail, le sexe des métiers, les lois votées en faveur des femmes, le point de vue anthropologique dans la variation entre les sexes, la différence sexuelle dans l'utilisation de la langue, la femme dans le domaine de l'écriture et la publication. On passera ensuite à la journaliste en espace public afin de

démontrer la manière de travail des femmes journalistes face au public et la réaction de ce dernier ; et enfin on évoquera la journaliste algérienne, étant donné que notre corpus est sélectionné d'un quotidien algérien d'expression française.

I. 1. La domination masculine et la femme:

Dans toutes les sociétés en général et dans la société arabo-musulmane, en particulier, l'opposition femme / homme est gravée dans les esprits. Elle fait partie de l'aire culturelle, et ce, depuis des siècles, d'ailleurs Pierre Bourdieu le confirme dans ses essais fondés à partir de ses études sur la société kabyle :
«*La domination masculine est tellement ancrée dans nos inconscients que nous ne l'apercevons plus, tellement accordés à nos attentes que nous avons du mal à la remettre en question*.»[3].

En fait, l'homme et la femme sont insérés dans un système d'opposition. La différence de leur nature, en matière corporelle à titre d'exemple, les inscrit dans un système de différence qui les mène à son tour, à un rapport social de domination. Delà l'homme est toujours considéré comme «fort» et la femme comme «faible», d'où l'installation du rapport: dominant/ dominé.

Pour l'affirmer, on cite Pierre Bourdieu:

«*La division des choses et des activités, selon l'opposition entre le masculin et le féminin reçoit sa nécessité objective et subjective de son insertion dans un système d'oppositions homologues, haut/ bas, dessus/ dessous, devant/ derrière, droite/ gauche, sec/ humide (...) Cette différence entre les sexes, au sens de genres construits comme deux essences sociales hiérarchisées*.»[4]

Cette différence est liée à des effets symboliques et à des facteurs ressortissant de l'ordre de la représentation plus ou moins consciente et intentionnelle. Mais quel est donc l'impact de cette différence entre les femmes et les hommes, dans le monde du travail?

3 Pierre Bourdieu, « La domination masculin », in édition du Seuil, Paris, 1998, p03.
4 Pierre Bourdieu, « La domination masculin », in édition du Seuil, Paris, 1998. p20.

La société se sert de cette domination masculine dans la division sexuelle du travail: le partage des tâches est stricte (homme à l'extérieur, femme à l'intérieur).

D'ailleurs, Pierre Bourdieu le souligne:

«*La vision mythique du monde enracinée dans la relation arbitraire de domination des hommes sur les femmes, elle-même inscrite, avec la division du travail, dans la réalité de l'ordre social*.»[5]

Delà, on constate que la distinction corporelle entre les femmes et les hommes ainsi que les représentations de différences qui sont ancrées dans les esprits, prennent le dessus au point de mener et d'imposer la division sexuelle du travail. Une division inégale qui permet à l'homme de tout exercer et d'avoir le total pouvoir dans tous les domaines: «*La domination masculine trouve ainsi réunies toutes les conditions de son plein exercice. La préséance universellement reconnue aux hommes s'affirme dans l'objectivité des structures sociales et des activités productives et reproductives biologique et sociale qui confère à l'homme la meilleure part (…) il fonctionne comme matrice des perceptions, des pensés et des actions de tous les membres de la sociétés…*»[6]

A partir de là, on perçoit que cette idée qui consiste à diviser les tâches par sexe, tout en se basant sur le physique de chacun des deux, est ancrée dans les esprits depuis des siècles et des siècles, on peut le confirmer en citant un passage dans l'œuvre : Les travaux d'Hercule,

D'ailleurs, même la peinture n'a pas été épargnée de ce phénomène de différence entre les deux sexes, à ce propos, René Rydman analyse le tableau de David qui a peint dans ce contexte : «*Joan Londes observe ce partage sur le tableau de David Le Serment des Horace (1784). A gauche, les hommes, peints dans une raideur d'acier, alignés tels des soldats de plomb, prêtent serment, leurs glaives dressés; à droite, les femmes, agenouillées ou presque allongées, restent confinées dans la partie basse de la toile; le galbe de leurs vêtements soulignent leur soumission à un ordre qui ne leur appartient pas. Au risque de contrarier*

5 Pierre Bourdieu, « La domination masculin », in édition du Seuil, Paris, 1998. P23.
6 Pierre Bourdieu, « La domination masculin», in édition du Seuil, Paris, 1998. p53.

pour longtemps l'idée d'égalité des femmes et des hommes dans la vie citoyenne, de telles allégories vont peser sur la scène politique.»[7]

En outre, Avec toutes les représentations et les préjugés, la femme peut accéder difficilement, au monde du travail. Elle est toujours considérée comme inférieure par rapport à l'homme et de ce fait sa mise à l'écart est imminente.

Pierre Bourdieu l'affirme: «*Le principe de l'infériorité et de l'exclusion de la femme, que le système mythico-rituel ratifie et amplifie, au point d'en faire le principe de division de tout l'univers…*»[8]

Plus loin encore, cette force et ces formes de domination masculine ont longtemps rendu difficilement formulable, voire impensable le questionnement des rapports entre hommes et femmes.

Or les femmes ne sont pas les seules victimes de cette domination mais les hommes aussi peuvent être considérés comme tel parce qu'ils sont prisonniers de cette représentation:

Et d'ailleurs, Pierre Bourdieu le dit: «*Si les femmes, soumises à un travail de socialisation qui tend à les diminuer, à les nier, font l'apprentissage des vertus négatives d'abnégation, de résignation et de silence, les hommes sont aussi prisonniers et sournoisement victimes, de la représentation dominante.*»[9]

En fin de compte, le privilège masculin est aussi un piège et il trouve sa contrepartie dans la pression et la tension permanente. L'homme est toujours contraint de prouver sa force et sa virilité. Il n'a pas droit à l'erreur.

Mais, la question qui se pose, actuellement, est celle de savoir si cette société arrivera un jour à mettre de côté ces idées d'opposition entre les femmes et les hommes, et pourrait-elle se libérer de ses pensées et aller au-delà?

7 René FRYDMAN, «A quoi rêvent les Hommes?», MURIEL FLIS-TREVES colloque, édition Odile Jacob, novembre 2006, Paris.
8 Pierre Bourdieu, « La domination masculin», in édition du Seuil, Paris, 1998. p 65.
9 Pierre Bourdieu, « La domination masculin», in édition du Seuil, Paris, 1998p 74.

Effectivement, on peut observer un changement plus ou moins radical, un renversement partiel, au cours de ces dernières années. La domination ne s'impose plus, et ce, grâce au mouvement féministe, du moins dans certaines régions dont le milieu social est favorisé.

La femme occupe désormais, une place importante dans le monde du travail. On la trouve un peu partout: dans l'enseignement notamment le secondaire et le supérieur, la médecine, les mass-médias, le journalisme et bien d'autres domaines.
D'ailleurs, Meynaud le confirme: «*Le taux de féminisation actuel et potentiel est sans doute le meilleur indice de la position et de la valeur relatives des différentes professions*.»[10]

L'une des raisons qui contribue à ce changement et sans doute l'accroissement de l'accès des filles à l'enseignement secondaire et supérieur étant donné qu'autrefois, il était strictement interdit aux jeunes filles de poursuivre leurs études, dans plusieurs sociétés.

Mais, les femmes restent pratiquement exclues des postes d'autorité, de responsabilité et bien évidement de la politique; parce que ces changements obéissent toujours aux modèles traditionnels de la division entre le masculin et le féminin.
Parmi les raisons principales de cet écart, dans les différents domaines est la répartition des sexes selon les filières. En effet, une étude mondiale de 1996 a confirmé la suprématie générale des filles dans les lettres, sciences humaines et sciences de la nature (hormis dans neuf pays africains), et dans une moindre mesure dans le domaine de la santé; tandis que les garçons sont majoritaires dans les formations d'ingénieurs, mathématiciens et techniciens. Seules les disciplines juridiques et commerciales offrent l'image d'un relatif équilibre.[11]
En dépit de l'évolution, l'inégalité dans le monde du travail persiste encore, prenons à titre d'exemple le domaine de la médecine: dans la chirurgie, la femme est pratiquement mise à l'écart, on lui cède la gynécologie et la pédiatrie.

10 H.Y.Meynaud, « L'accès au dernier cercle : la participation des femmes aux instances de pouvoir dans les entreprises », Revue française des affaires sociales, 42ème année, 1, janvier-mars 1988, p.67-87.
11 C. Baudelot, Establet R. « Allez les filles, Paris, Seuil, 1992.

Pour le confirmer, on cite Charles Soulié: «*Et l'on sait que le même principe de division s'applique encore, au sein de chaque discipline, assignant aux hommes le plus noble, le plus synthétique, le plus théorique, et aux femmes, le plus analytique, le plus pratique, le moins prestigieux.*»[12]

C'est pareil dans le domaine de la recherche, et pour le démontrer on peut citer l'exemple des prix Nobel qui est significatif: «*Pendant des siècles les hommes ont été gardiens de la science. Seules onze femmes ont obtenu le prix Nobel.*»[13]

Et c'est sans doute, la domination qui est la cause de cette différence flagrante et de cet écart colossal. D'ailleurs, à propos de cette prise de pouvoir, Simone de Beauvoir a publié dans son œuvre: «Le Deuxième sexe»: «*Ce n'est pas l'infériorité des femmes qui a déterminé leur insignifiance historique; c'est leur signifiance historique qui les a vouées à l'infériorité*.»

Cela veut dire que les femmes ne sont pas inférieures aux hommes mais c'est la société qui est déterminée à les considérées comme telles.

Cependant, chaque individu doit pouvoir parvenir à mettre de côté cette distinction entre les femmes et les hommes afin de pouvoir effectuer un travail sur l'identité de chacun, afin de mettre en évidence les capacités et performances de chacun tout en écartant son sexe, et à cet effet, Van Zounnen suggère:

« *Le genre ne doit pas être conçu comme une propriété fixe des individus mais comme un élément d'un processus continu par lesquels les sujets travaillent sur un sens de leur identité*. »[14]

Il faut rappeler que ce rapport de domination est mis en place, dès le jeune âge et même au niveau du choix des filières car cette division entre le deux sexes est intériorisée par des agents sociaux, Boudelot et Establet l'ont illustré sur le cas du rapport aux mathématiques : « …*alors que les résultats des filles aux épreuves de cette discipline ne sont en rien inférieurs à ceux des garçons, elles s'écartent massivement des filières scientifiques à la fin des études supérieures,*

12 Charles Soulié, « Anatomie du goût philosophique », Actes de la recherche scientifique en sciences sociales, 109, octobre 1995, p.3-28.

13 Christine Guionnet§Eric Neveu in « Féminins/ Masculins, sociologie du genre » Armand Colin, Paris, 2004

14 Van Zounnen, Feminist Media Studies, Londre, Sage, 1994, p,63.

non par manque de compétences mais en bonne partie par défiance à l'égard des relations de compétitions intenses qui caractérisent ces filières qui fonctionnent comme outil de sélection des élites scolaires. »[15]

On constate alors ici, un autre handicap des femmes qui complique davantage leur pénétration dans le monde masculin, suite à cela, on va examiner ce phénomène dans le milieu scolaire, pour voir la distinction fille/garçon à l'école.

I.2. Garçons et filles dans le milieu scolaire :

Ce qu'il faut savoir c'est que cette différence entre les hommes et les femmes se positionne dans les esprits dès le jeune âge, étant donné qu'elle occupe une position importante dans l'enseignement, en fait, il y a quelques années, on consacrait des classes voir même des établissements pour les filles et d'autres pour les garçons, et bien évidemment cette différence dans le classement engendre une différence dans les esprits qui consisterait à penser que les femmes et les hommes sont différents même dans l'apprentissage; et à ce propos René Rydemon dira: «*La séparation entre garçons et filles dans l'enseignement ne résultait pas de la différence entre les sexes mais en assurer la reproduction. Jamais garçons et filles ne se sont vraiment mélangés dans les établissements scolaires. Les âges se fondaient, mais les sexes devaient rester séparés. En développement, deux formes distinctes de comportements, l'école a ainsi inculqué aux garçons des rôles antinomiques de ceux des filles. Bref, de toutes les révolutions scolaires du XX° siècle, la mixité est l'une des plus monumentales. En abolissant des frontières établies, elle met en question les privilèges masculins autour desquels c'était structuré le système éducatif*»[16]

Et à partir de là, la question qui se pose est celle de savoir quel impact la mixité dans les écoles, a eu dans les esprits? Et pour répondre à cette question, on cite Miche de Manassein:

«*Dans une conjoncture inédite, la mixité scolaire renouvelle l'apprentissage des rapports sociaux. Elle met un terme à une forme établie d'initiation et contraint les garçons à défendre leur propre identité: désormais leur position par rapport*

15 Boudelot ©, Establet ®, Allez les filles, Paris, le seuil, 1992
16 Boudelot ©, Establet ®, Allez les filles, Paris, le seuil, 1992

aux filles ne sera plus acquise par principe. Plus qu'auparavant, il leur faudra la conquérir ou la soutenir.[17] »

Cette situation explique le nombre élevé des femmes analphabètes, dans le monde: D'après l'UNESCO, les deux tiers des 875 millions d'analphabètes dans le monde sont des femmes. [18]

D'après une étude de l'agence canadienne de développement international (ACDI), intitulé « égalité entre les sexes », (ACDI), les enfants non scolarisés demeurent en majorité des filles, et les adultes illettrés dans le monde sont en majorité des femmes. Tant que cette situation perdurera, l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le développement demeureront illusoires, les droits fondamentaux de la personne seront bafoués et les principaux indicateurs de la réduction de la pauvreté ne s'amélioreront pas de manière significative. Les enjeux restent élevés.

Néanmoins, la mixité dans les écoles n'a pas vraiment arrangé les choses, étant donné que l'interaction enseignant/ élève prenait en considération le sexe de l'apprenant. Et parmi les causes de ces différences, on cite, les valeurs et les stéréotypes sociaux et culturels relatifs au genre qui peuvent être involontairement renforcés à l'école dans le contexte des interactions enseignant-élève et élève-élève.

Aussi, les méthodes d'enseignement utilisées pour établir le contact avec les élèves, les faire participer et les évaluer peuvent également favoriser les garçons, surtout dans les sociétés où les filles ne sont pas encouragées à s'exprimer publiquement, à faire connaître leur avis ou à remettre en question l'autorité masculine.

Et comme exemple sur la façon dont les valeurs et les stéréotypes relatifs au genre peuvent être involontairement renforcés dans le cadre de l'interaction enseignant-élève, on a constaté que les enseignants peuvent accorder plus d'attention aux garçons s'ils pensent que leur éducation a une plus grande importance sociale. Aussi, les enseignants peuvent renforcer les croyances

17 Miche de Manassein, De l'égalité des sexes, Paris, CNDP, 1995, p 225.

18 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 177.

traditionnelles au sujet des matières qui conviennent aux filles (langues, économie familiale) et aux garçons (mathématiques et sciences). Les enseignants peuvent reproduire à l'école des rôles traditionnels (en demandant aux filles de nettoyer la classe à la fin de la journée tandis que les garçons font du sport).[19]

Et d'ailleurs, Duru-Bellat le confirme : « *les enseignants ont également tendance à attribuer aux élèves différentes caractéristiques sur la base de stéréotypes sexués qui les portent à croire que les garçons sont plus doués pour les disciplines scientifiques, mathématiques et techniques et que les filles sont moins curieuses, moins audacieuses dans ces domaines et plus intéressées par les disciplines littéraires»*[20].

Et par conséquent, pour prétendre à un changement de situation, il est imminent de travailler sur le secteur de l'éducation qui est très bien placé pour remettre en question et transformer les relations sociales actuelles, et ce, dans l'objectif de faire accepter l'égalité entre les sexes comme valeur fondamentale et l'un des droits de la personne dans la société.

Cependant, on peut constater, qu'au cours des deux dernières décennies, les efforts de la communauté internationale dans le domaine de l'éducation ont surtout porté sur la parité entre les garçons et les filles : rétrécir l'écart entre les garçons et les filles au chapitre des inscriptions à l'école et de l'achèvement des études.

Par bonheur, l'accent mis par la communauté internationale, depuis 1990, sur la parité entre les sexes en éducation a permis d'accroître le taux d'inscription des filles dans toutes les régions. En 2000, les taux de scolarisation de base des garçons et des filles étaient pratiquement égaux dans la majorité des régions du monde.

[19] Education « égalité entre les sexes », Agence canadienne de développement international (ACDI) 200, promenade du Portage, fiches- conseils, juin 2010

[20] Duru-Bellat, M. (1994a). Filles et garçons à l''école, approches sociologiques et psycho-sociales : La construction scolaire des différences entre les sexes. Revue Française de pédagogie, 109, 111-141.

L'expérience d'apprentissage en classe peut être très différente pour les filles et les garçons, ce qui influe sur leur participation en classe, leur réussite scolaire et leurs résultats d'apprentissage.

Et pour espérer un renversement de situation, il faut donc effectuer un travail sur l'enseignant lui-même. Il est tout aussi urgent d'offrir plus de formation sur l'égalité entre les sexes aux administrateurs et aux inspecteurs d'école afin de promouvoir un milieu d'apprentissage ouvert aux filles. Les enseignants sont plus susceptibles d'offrir un enseignement qui tient compte des sexospécificités si la direction de l'école croit en l'égalité entre les sexes.

A ce propos, l'ACDI a mis en place des proposition de solution afin de mettre fin à ces inégalités entre les filles et les garçons à l'école : idéalement, la formation des enseignants en matière d'égalité entre les sexes devrait au moins inclure les éléments suivants: • sensibilisation générale aux inégalités sociales entre les hommes et les femmes ainsi qu'aux engagements nationaux et aux cadres législatifs relatifs à la promotion de l'égalité; • attentes clairement définies quant aux attitudes et aux comportements que devraient adopter les enseignants à l'école et aux valeurs qu'ils devraient véhiculer; • orientation quant à la façon d'enseigner le programme et d'utiliser les outils pédagogiques dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes; • analyse des pratiques pédagogiques qui tendent à renforcer les inégalités et des stratégies pour aider à réduire l'écart entre les filles et les garçons.

Le système d'éducation est mieux en mesure de satisfaire les différents besoins et de promouvoir les droits des élèves, filles et garçons, et du personnel féminin et masculin. • Les établissements de formation des enseignants sont plus aptes à concevoir et à offrir une formation sur l'égalité entre les sexes et à en évaluer l'efficacité. • Les enseignants et enseignantes sont mieux en mesure de reconnaître et de corriger les inégalités entre les sexes et les préjugés fondés sur le sexe qu'ils projettent dans leur comportement général, leurs méthodes d'enseignement, leurs pratiques de gestion de la classe, leurs méthodes d'évaluation et leurs relations avec les élèves. •

Les administrateurs et administratrices scolaires sont mieux en mesure de reconnaître et de corriger les inégalités et les préjugés véhiculés dans les politiques et la culture de l'école, les mesures de sécurité en place, les méthodes de gestion, l'affectation des ressources, les pratiques d'embauche et d'évaluation du rendement ainsi que les rapports entre le personnel masculin/ féminin et les élèves. • Les inspecteurs d'école, hommes et femmes, sont mieux en mesure d'évaluer et d'améliorer les progrès de l'école en matière de promotion de l'égalité de l'accès, des occasions et des résultats.

Des manuels scolaires et des outils d'apprentissage qui sont exempts de tout préjugé fondé sur le sexe et qui véhiculent des messages positifs sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les décideurs du secteur de l'éducation doivent s'assurer que toutes les ressources pédagogiques sont examinées sur la base de deux objectifs complémentaires : (1) éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe; (2) promouvoir activement des rôles non traditionnels positifs pour les filles et les garçons, les femmes et les hommes (par exemple, promouvoir la présence des femmes, et non seulement des hommes, en mathématiques et en sciences, et promouvoir le rôle des hommes, et non seulement des femmes, comme chef de famille). [21]

Mais on peut constater qu'au cours de ces dernières années, la situation commence à changer et on peut le confirmer en nous basant sur le Rapport à la ministre chargée de la Parité remis le 03 mars 2005 : Depuis les travaux de la sociologie de l'éducation, parus au tout début des années 90 (DURU Bellat, 1990 ; Baudelot et Establet, 1992), on sait que les filles réalisent des parcours scolaires en moyenne plus rapides et plus longs que les garçons, avec des taux de réussite aux examens plus élevés. Au plan quantitatif, on constate de ce fait une meilleure réussite scolaire des filles.[22]

21 Education « égalité entre les sexes », Agence canadienne de développement international (ACDI) 200, promenade du Portage, fiches- conseils, juin 2010

22 Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarités », Rapport à la ministre chargée de la Parité remis le 03 mars 2005, collection des rapports officiels. La documentation Française. Mission présidée par Françoise Milewski. P71.

Plus globalement, une comparaison mondiale établie par Roger Establet (2003), « filles et garçons à l'école : un changement social à suivre », (in LAUFER et al, le travail du genre, op. cit.) signale qu'il existe une corrélation positive entre le taux d'accès des filles et la discrimination des filières, ce qui pourrait faire écho aux conclusions d'Anne-Marie Daune-Richard (2001) : « *Aux hommes, la technique, les qualification bien définies de l'industrie et les propédeutiques au pouvoir ; aux femmes, la relation personnelle, quasi privative, les formations aux qualifications moins définies du tertiaire et de bien moindres garanties pour percer « le plafond de verre » du pouvoir.* » [23]

Ainsi, à la source de la division sexuée de l'orientation et des discriminations du marché du travail qui fragilisent les femmes, agit un pilote efficace : le système du féminin / masculin. Celui-ci définit le contenu des représentations sociales que nous avons des deux sexes tant au plan psychologique et comportemental, que des activités, rôles et fonctions qu'ils peuvent tenir. Ainsi, il oriente nos attentes, nos lectures et réactions vis-à-vis des conduites des filles et des garçons, des femmes et des hommes. Mais ce système influence aussi notre construction personnelle. Par notre éducation, par nos différents modes et contextes de socialisation, nous nous construisons en « tant que fille ou garçon, femme ou homme », en apportant par nos conduites les réponses « attendues » aux prescriptions sociales faites à notre catégorie de sexe (biologie). Ainsi notre identité est sexuée, mais cette construction est continue tout au long de la vie, jamais complètement assurée, toujours dans le besoin d'affirmation et de confirmation. [24]

La prochaine séquence de ce chapitre sera alors l'introduction de la femme dans le monde du travail où on abordera le parcours des femmes dans ce vaste monde, et son parcours du combattant, et on examinera après la question du sexe des métiers.

23 Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarités », Rapport à la ministre chargée de la Parité remis le 03 mars 2005, collection des rapports officiels. La documentation Française. Mission présidée par Françoise Milewski. P73

24 Vouillot Françoise (2002) « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », L'orientation scolaire et professionnelle, vol. 31, n°04. P 77.

I.3. La femme dans le monde du travail:

On peut constater des écarts entre les femmes et les hommes dans les différents domaines. Un écart qui résulte de la domination, alors qu'en est-il des différents métiers? Sont-ils décomposés par rapport à la performance de l'employé ou alors par rapport à son sexe?

D'après un rapport remis le 03 mars 2005, à la ministre chargée de la Parité, sur « Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarités », les femmes sont majoritaires dans l'emploi peu qualifié : il y avait en France, en 2002, plus de cinq millions de salariés dits non qualifiés, soit 22% de l'emploi total. Les femmes représentaient 45% de la population active mais 61% des emplois non qualifiés. 30% des femmes occupent des emplois non-qualifiés. Dans les vingt dernières années, la catégorie des non-qualifiés s'est fortement féminisée. [25]

Les inégalités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes se répercutent au bout du compte en inégalités dans les retraites, du fait de carrières plus courtes et de rémunérations moins importantes au cours de l'activité.

Comme on a pu le constater auparavant, la femme s'est battue, pendant des siècles et des siècles et d'ailleurs elle continue à le faire, et ce, afin de s'imposer dans le monde du travail et prouver ses capacités et performances et après un long combat, elle a pu parvenir à des fins plus au moins positives. Mais ce parcours a eu des effets plus au moins néfastes, dans la mesure où la réussite de celle-ci était mal vue par la société qui accuse la personne qui réussit à s'imposer dans le monde de travail de délaisser son rôle de femme, et d'ailleurs René Frydman le dit lors de son colloque intitulé: A quoi rêvent les Hommes?

«*En deux siècles, les femmes ont accédé à de nouvelles responsabilités économiques et politiques, hors du foyer domestique, jadis, elles auraient ressenti ce passage d'un rôle à un autre comme une transgression lourde de*

25 Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarités », Rapport à la ministre chargée de la Parité remis le 03 mars 2005, collection des rapports officiels. La documentation Française. Mission présidée par Françoise Milewski. P 85.

conséquences. Ne couraient-elles pas le risque de passer pour des garçons manqués, autant dire des femmes ratées?»26

En outre, malgré les différentes évolutions dans le monde, la société n'arrive toujours pas à se débarrasser des préjugés et des stéréotypes, en effet, l'idée de base dans la tête de chaque individu consiste à attribuer aux hommes des tâches qui se différencies de celles confiées aux femmes, et dans le cas d'un quelconque changement, l'image se bouscule et sera considérée comme hors norme. René Frydman le démontre lors de son intervention: «*Souvenons-nous que, récemment encore, un homme se livrant à des tâches de femme perdait toute sa respectabilité*. »[27]

Par ailleurs, on constate aussi l'absence des femmes dans différents domaines, en fait, l'accès au travail n'est pas le même et n'obéit pas aux mêmes règles pour les femmes et les hommes et d'ailleurs on n'a qu'à prendre le domaine politique comme exemple, où la femme reste subordonnée et à ce propos Françoise Héritier avance :

« *La subordination féminine est évidente dans les domaines du politique, de l'économique et du symbolique. Il y a peu de représentantes féminines de la nation dans les organes locaux ou centraux de gouvernement (décision et administration)*. »[28]

Elle ajoute : « *Un discours négatif présente les femmes comme des créatures irrationnelles et illogiques, dépourvues d'esprit critique, curieuses, indiscrètes, bavardes, incapables de garder un secret, routinières, peu inventives, peu créatrices notamment dans les activités de type intellectuel ou esthétique, peureuses et lâches, esclaves de leur corps et de leurs sentiments, peu aptes à dominer et à contrôler leurs passions, inconséquentes, hystériques, changeantes, peu fiables voire traitresses, rusées, jalouses, envieuses, incapables d'être*

26 [FRRené FRYDMAN , «A quoi rêvent les Hommes?», MURIEL FLIS-TREVES colloque, édition Odile Jacob, novembre 2006, Paris.

27 René FRYDMAN , «A quoi rêvent les Hommes?», MURIEL FLIS-TREVES colloque, édition Odile Jacob, novembre 2006, Paris.

28 Françoise Héritier . Le sang du guerrier et le sang des femmes. In: Les Cahiers du GRIF, N. 29, 1984. l'africaine sexe et signe. pp. 7-21.

bonnes camarades entre elles, indisciplinées, désobéissantes, impudiques, perverses... »[29]

Et donc pour tenter d'expliquer la mise à l'écart des femmes dans les différents domaines, dans le monde du travail, on fait en sorte de démontrer ses faiblesses et son incapacité de gérer de lourdes responsabilités alors qu'on oublie qu'elle est la base de l'éducation des enfants et c'est un travail de fond qui contribue à la réussite ou l'échec de toutes sociétés confondues.

Et toujours, dans le domaine politique et la présence de la femme dans l'état, François Héritier avance :

« *La place des femmes est encore plus restreinte dans les gouvernements et les cabinets ministériels où s'exerce le pouvoir exclusif. En 2000, sur 190 pays, on comptait seulement 06 femmes à la tête de l'Etat, 3 avec une femme comme premier ministre, et 48 pays ne comptaient aucune femme dans le gouvernement*. »[30]

Et de ce fait, on constate encore une fois, la discrimination professionnelle de la femme :

« *En France, l'écart moyen des salaires est de 25%, les femmes sont plus touchées que les hommes par le chômage et l'emploi par l'emploi partiel ; à titres égaux, elles accèdent peu aux postes les plus élevés : dans les 5000 premières entreprises françaises, les femmes représentent que 07% des cadres dirigeants.* » [31]

Par ailleurs, lorsqu'une femme est interviewée en tant que responsable politique, syndicale, ou professionnelle, on lui demande toujours, si elle est mariée, combien elle a d'enfants, ce que pense son mari de la profession qu'elle exerce (Houdebine 1990-2). Questions qui révèlent les attitudes ou représentations sous-jacentes. Demanderait-on à un homme si sa femme l'a autorisé à avoir la profession, la fonction, le métier qu'il exerce ?

29 Françoise Héritier . Le sang du guerrier et le sang des femmes. In: Les Cahiers du GRIF, N. 29, 1984. l'africaine sexe et signe. pp. 7-21.

30 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 175.

31 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 175.

D'ailleurs dans bien des entreprises, elles sont à la gestion de l'intérieur ou à l'accueil (hôtesse) mais ne gèrent pas la politique étrangère. En politique, elles ont longtemps été à la santé, aux droits des femmes, rarement Ministre de l'intérieur. Une commissaire de police de la brigade antigang inquiète (comment est-ce possible) et une générale est dite « vraie bête (sic) rare » (*L'Evénement du Jeudi,* 20-26 août 1987), etc.[32]

On peut constater que cette discrimination existe même dans les pays développés alors que pourrions-nous imaginer des pays en voie de développement ou encore les sous-développés ?

Mais malgré cela, la femme a réussi à s'imposer dans le monde professionnel auprès des hommes. Son entrée massive dans les métiers et les activités traditionnellement réservés aux hommes en est la démonstration flagrante.

Elle a pu sortir d'un espace considéré comme clos, afin de relever le défi et de prouver ses performances, et ce, après des années de silence, voire d'effacement, d'ailleurs Bourdieu avance que le féminin est associé à l'univers de l'intérieur, du domestique, du privé, de la famille, par opposition au masculin.

Il ne faut pas oublier que cette question de variation a été totalement négligée auparavant par les chercheurs et aujourd'hui grâce aux différents mouvements féministes et après que la femme a pu conquérir le monde du travail, ce sujet sollicite l'attention de plusieurs. Sur ce fait, la sociologue Catherine Marry affirme:

«*Longtemps invisibles pour les sociologues ou perçues comme marginales par rapport à une norme masculine implicitement universelle, les femmes, leurs scolarités, leur travail, leur famille, leur sexualité font aujourd'hui l'objet de recherches nombreuses qui n'oublient pas de les comparer aux hommes*.»[33]

32 Anne-Marie Houdebine-Gravaud « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images »,*Langage et société* 4/2003 (n° 106), p. 33-61.

33 Catherine Marry, « variations sociologiques sur le sexe des métiers », in « Féminin Masculin : Mythes et idéologies », p83 Belin, Paris, février 2006.

Par ailleurs, on peut voir que l'accès aux femmes dans le monde de travail a mis un certain nombre d'hommes, dans un conflit de personnalité au point ou ces derniers commençaient à se poser des questions sur leur masculinité.

Les exigences des femmes, qui prétendent accéder aux professions jusqu'alors interdites, génèrent de vives inquiétudes : on dénonce vigoureusement la grandissante confusion des sexes à un moment où la « virilité » de la nation est justement mis en question. La défaite militaire et la restructuration des secteurs public et industriel conduisent Émile Faguet à noter que « l'immense majorité des professions civiles sont des routines que peuvent apprendre en quelques années les plus médiocres cerveaux féminins ». À cela, Annelise Maugue réplique, dans sa fine analyse de la littérature de la période : « *Mais sur quoi fonder la suprématie de l'homme au sein du couple s'il n'est plus homme socialement ? L'exclusion des femmes [...] est le dernier rempart, l'ultime preuve que peut se donner le sexe masculin en état de doute du caractère `viril' de ses activités* ». Dans ces discours antiféministes transparaissent ainsi clairement les inquiétudes des hommes sur leur propre masculinité, et la façon dont ils les déplacent sur les femmes. L'antiféminisme n'est donc jamais seulement la somme de l'opinion des hommes sur les femmes mais aussi un véritable dialogue entre hommes sur les hommes.[34]

Et pour faire culpabiliser les femmes, on les accuse aussi de délaisser leur devoir envers leurs familles, chose, selon les partisans de l'antiféminisme qui peut affaiblir la nation, « Ainsi Georges Clémenceau, en principe partisan de l'égalité entre les sexes, invoque-t-il le péril d'une nation affaiblie par des femmes qui se soustrairaient à leurs devoirs familiaux, et il leur dénie de ce fait les mêmes droits qu'aux hommes : « *Nul besoin de mettre en cause le militantisme ni de refuser l'égalité des sexes pour s'inscrire dans l'antiféminisme* » (Florence Rochefort, p. 143).

« *Le propre d'une idéologie dominante est qu'elle n'est même plus identifiée* » (Françoise Thébaud et Christine Bard). D'un point de vue culturel aussi bien que socio-politique, l'antiféminisme et le féminisme ne sont pas faciles à distinguer.

34 C.BARD, « Un siècle d'antiféminisme », Paris, Fayard, 1999.

Plus loin encore, on a même comparé une femme qui travaille à un garçon car selon les stéréotypes, la place de la femme est à l'intérieur de la sphère familiale ; la garçonne (nommée ainsi par Victor Margueritte dans son roman qui porte ce titre, en 1922) a longtemps passé pour un symbole de libération, en dépit de la réelle régression qu'a connue le sort des femmes durant l'entre-deux-guerres (lois contre l'avortement et la contraception, refus du suffrage féminin). Pourtant la garçonne est « *une figure négative, l'antithèse de la femme nouvelle dont rêvent les féministes, mais l'exact opposé aussi de l'image traditionnelle de la féminité* » (p. 162). Elle incarne en effet un fantasme antiféministe en justifiant les lamentations de l'après-guerre sur l'effondrement de l'ordre social, et devient l'emblème de la dissolution morale et sociale. Les années folles sont donc un mythe, comme nombre d'historiens l'ont démontré, et la « femme libérée » est en fait la manifestation d'une idéologie dominante ancrée dans l'antiféminisme.[35]

Il est vrai que la position de la femme a beaucoup évolué mais elle doit continuer à se battre pour l'égalité dans la vie professionnelle ou syndicale, et d'ailleurs, tout un discours véhiculé par le cinéma entretient sur de nouvelles bases leur subordination. L'antiféminisme est toujours vivant et se porte bien ; il ne fait que varier sa sphère d'action et intégrer de nouveaux enjeux. [36]

Et pourtant, la femme a toujours eu de lourdes responsabilités et d'importants rôles, et d'ailleurs, il ne faut pas oublier le rôle important qu'aient tenu les femmes lors de la période du nazisme, en effet, les comités féminins de la zone soviétique donnent naissance, en mars 1947, à une organisation féminine et théoriquement indépendante des parties politiques, la Fédération Démocratique des Femmes Allemandes (DFD) qui avaient pour objectif de mettre fin à tous les conflits engendrés par le régime nazis.

Les comités féminins s'organisent sur le terrain pour surmonter le chaos économique et social, mais se donnent dès le début des objectifs politiques, dont le plus important est, sans conteste, l' «éradication du fascisme », une formule empruntée aux accords de Potsdam. Concrètement, les comités prêtent leur concours aux commissions de dénazification pour la recherche et l'arrestation

35 C.BARD, « Un siècle d'antiféminisme », Paris, Fayard, 1999.

36 C.BARD, « Un siècle d'antiféminisme », Paris, Fayard, 1999.

des criminels nazis. Plus largement, ils prétendent rééduquer les femmes victimes plus que coupables d'un système et d'une logique guerrière qui en ont fait des productrices de « chair à canon »

« *Que doit faire le Comité Féminin ? En premier lieu, libérer totalement les femmes des idées nazies. Car on prétend que ce sont les femmes qui ont cru les paroles d'Hitler. La guerre a été pour nous autres femmes un terrible malheur, c'est pourquoi, nous, les femmes, voulons participer à la construction d'une nouvelle Allemagne démocratique.* »

Cette analyse part du constat suivant : le « fascisme » a privé les femmes de leurs droits et profiter de leur « immaturité politique ». Les femmes portent certes une part de responsabilité en ayant « toléré la terreur nazi », mais si depuis des siècles, explique-t-on, elles avaient pu participer à la vie publique, le « militarisme » et la guerre auraient sans doute été évités.[37]

Et là, encore une fois, on peut prouver que la mise à l'écart de la femme ne peut qu'être néfaste pour n'importe quelle société étant donné que si on lui avait attribué un rôle actif, le nazisme aurait pu être évité. Surtout que le nazisme est fondé sur la sélection raciale, et sur une stricte division des sphères masculines et féminine, la RDA reconnaît au contraire d'emblée l'égalité des sexes et la met très vite partiellement en pratique (égalité salariale, droit à la qualification, etc)[38].

Les comités féminins de l'immédiat après-guerre avaient stratégiquement opté pour des structures souples, pour ne pas rebuter les femmes qui avaient fait l'expérience de la mise au pas des mouvements féminins par le nazisme.

Cependant, il est incontestable que l'absence d'une véritable analyse, et surtout d'une analyse féministe de la politique nazie freine considérablement la prise de conscience des femmes à propos de leur rôle dans la société et dans un système encore dominé par une logique patriarcale et paternaliste : bien loin de s'être émancipées elles-mêmes de l'héritage de domination, les femmes remercient encore –officiellement- Etat et Parti de leur avoir si généreusement octroyé tant

37 Liliane KANDEL, « Féminismes et nazisme », 2004, Paris, Odile Jacob.

38 Liliane KANDEL, « Féminismes et nazisme », 2004, Paris, Odile Jacob.

de droits.[39] A travers ceci, on peut constater que la femme a pris l'habitude d'être toujours soumise et quand on lui donne ses droits, elle pense qu'il s'agit de faveur.

Mais la société reste ingrate envers les femmes, la preuve, quand elles se battent au nom de la Résistance ou de la Nation, leur participation est minimisée. Bien qu'ayant lutté contre les Nazis, elles se sont vu refuser leur inscription dans la mémoire nationale : on se souvient plus souvent de celles qui se sont compromises avec l'occupant, spectaculairement exhibées, crânes rasés (acte qui, symboliquement, présente la sexualité féminine comme responsable de la trahison). [40]

I.4. Le sexe des métiers:

La question qui se pose ici est celle de savoir si les métiers ont un sexe ? Peut-on dire d'un emploi qu'il est masculin ou féminin ?

Cette appellation « sexe de métiers » s'explique par la distribution des tâches entre les hommes et les femmes, dans les différents domaines, et ce, en prenant en considération leur sexe.

La participation croissante des femmes dans nos sociétés a ouvert les portes à de nombreuses recherches sur la différence entre les sexes.

Des recherches sur la féminisation, le travail de la femme, et tout ce qui concerne le monde féminin ont été quasiment négligées, dans tous les domaines. La question a commencé à prendre de l'ampleur, très récemment, depuis environ une trentaine d'année, période de l'entrée massive de la femme dans le monde professionnel.

Catherine Marry avance dans son travail que depuis trente ans, l'essentiel de l'accroissement de la population active est dû aux femmes. Pour autant, cette

39 Liliane KANDEL, « Féminismes et nazisme », 2004, Paris, Odile Jacob.

40 C.BARD, « Un siècle d'antiféminisme », Paris, Fayard, 1999.

féminisation s'est réalisée sans véritable mixité: la plupart des études et des métiers restent à dominante masculine ou féminine.

De son côté, l'anthropologue Marcel Mauss observait en 1931: «*La division par sexes est une division fondamentale qui a grevé de son poids toutes les sociétés à un degré que nous ne soupçonnons pas. Notre sociologie, sur ce point, est très inférieure à ce qu'elle devrait être. On peut dire à nos étudiants, surtout à ceux et celles qui pourraient faire un jour des observations sur le terrain, que nous n'avons fait que de la sociologie des hommes et non pas la sociologie des femmes, ou des deux sexes.*» [41]

On peut donc constater que la femme s'est introduite dans des domaines de travail qu'ils lui ont été interdits auparavant. Elle s'est battue et elle s'est imposée pour prouver son existence dans des domaines multiples. A cet effet, Catherine Marry avance: «*La féminisation des professions supérieures frappe les esprits. Des femmes ont réussi en effet à briser des monopoles masculins très anciens, dans le monde de la magistrature, de la médecine, des ingénieurs et plus étonnant encore, dans celui de la police.*»[42]

Et sur la question de police, Geneviève Pruvot a affirmé, dans sa thèse de doctorat: «*L'entrée des femmes dans les métiers de la police brise les tabous particulièrement tenace et ancien de l'interdit fait aux femmes d'utiliser des armes.*»[43]

Malgré le dévouement et l'insistance des femmes, les inégalités professionnelles d'emploi, de promotion, de salaire persistent, et ce, quel que soit leur situation de famille et leurs orientations scolaires. Leur travail est toujours sous-estimé parce qu'il obéit au phénomène de qualification masculine et déqualification féminine. En observant la société kabyle, Pierre Bourdieu a constaté que «*les mêmes tâches peuvent être nobles et difficiles, quand elles sont*

41 Marcel Mauss in « Féminin /Masculin, sociologie du genre » p.09, Edition : Armand Colin, Paris, 2004

42 Catherine Marry, « variations sociologiques sur le sexe des métiers », in « Féminin Masculin : Mythes et idéologies », p.84 Belin, Paris, février 2006.

43 Geneviève Pruvot dans sa thèse de doctorat intitulée : «L'accès des femmes à la violence légale. La féminisation de la police, 1935-2005 », sous la direction de Rose-Marie Lagrave, EHESS, décembre 2005.

réalisées par des hommes, ou insignifiantes, faciles et futiles, quand elles sont accomplies par des femmes.»[44]

A cet effet, une division a été instaurée, elle consiste à confier aux femmes certains postes en se basant sur des critères de classification, en l'occurrence, l'occultation des savoir-faire acquis dans l'ombre du foyer, et on les exclue de métiers techniques…Et Bourdieu dans son œuvre «La domination masculine» l'explique par le fait que cette division du travail reproduit le stéréotype entre l'ordinaire féminin et l'extraordinaire masculin, entre la soumission féminine et la coopération masculine valorisée.

Cette division a conduit à la mise en place de «métiers de femmes» ainsi qu'à la féminisation des noms de métiers. Ce phénomène a fait apparaître les femmes comme citoyennes agissant dans la société et pas uniquement dans la sphère familiale.

Mais comment pouvons-nous alors mettre fin à cette inégalité quand les scientifiques affirment que même le cerveau est sexué?

Durkheim reprend une citation de Lebon selon laquelle: «*Le volume du crâne de l'homme et de la femme, même quand on compare des sujets d'âge égal, de taille égale, et de poids égal, présente des différences considérables en faveur de l'homme, et cette inégalité va également en s'accroissant avec la civilisation, en sorte qu'au point de vue de la masse du cerveau et, par suite, de l'intelligence, la femme tend à se différencier de plus en plus de l'homme.*»[45]

Et en plus, le travail de nature neuroscience, effectué en avril 2000 l'a encore une fois confirmé. A propos de ce travail Héritier avance :

« *Pour les auteurs de ce travail montrant que le cerveau serait sexué, il ne s'agit certes pas de définir la supériorité d'un sexe sur l'autre, mais seulement de mettre en valeur la manière spécifique dont chaque sexe utilise généralement son cerveau.* » [46]

44 Pierre Bourdieu, « La domination masculin », in édition du Seuil, Paris, 1998, p67.

45 Durkheim, « De la division du travail social », PUF, Paris, 1986, p20.

46 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob,

Et pour revenir à notre hypothèse, on pose la question qui suit: puisque même les cerveaux sont sexués, comment l'écriture ne le serait pas ?

Par ailleurs, et dans le cadre de la valorisation de la femme, il y a eu le projet de féminisation des noms des métiers, à cet effet, une commission officielle de féminisation de noms de métiers a été installée en avril 1984. Cette dernière n'a pas été appréciée par les personnes qui croient que la langue française est masculine et doit être intouchable et à ce propos Anne-Marie Houdebine qui a fait partie de cette commission avance :

« *Cette commission de terminologie relative à la féminisation devint ainsi la cible des attaques de ceux qui croient toujours la langue française immobile et immobilisable, intouchable, surtout par les femmes, depuis toujours exclues du savoir et de la production symbolique dans l'imaginaire des hommes sinon dans les réalités des civilisations et des cultures*. »[47]

Comme il s'agissait de féminisation des noms de métiers, donc, précisément dit, de représentation linguistique des femmes au plan social (s'opposant à leur occultation sous le terme supposé générique du masculin), beaucoup de sexistes s'autorisèrent à manifester leur hargne profonde, envers les femmes et envers ce droit qu'elles s'arrogeaient de vouloir être.

On constate également que lorsqu'un homme entre dans les premiers, une dénomination spécifique lui est donnée, de façon savante (académique) ou populaire, au masculin (assistant social, accoucheur, sage-homme, homme de ménage, etc), l'inverse n'existant pas pour les femmes ou fort peu. Etrange différence qui continue d'occulter les femmes comme êtres sociaux pour les garder comme êtres à part, familiaux ou « les personnes du sexe » comme on disait il y a pas longtemps.[48]

septembre 2002, Paris. Page 44.

47 Anne- marie Houdebine, dans « Cahiers Masculin/ Féminin », université Lumière-Lyon 2. Nature, langue, discours sous la direction de Merete Stistrup Jensen, presses universitaire de Lyon, 2001. P97

48 Anne- marie Houdebine, dans « Cahiers Masculin/ Féminin », université Lumière-Lyon 2. Nature, langue, discours sous la direction de Merete Stistrup Jensen, presses universitaire de Lyon, 2001. P98

Et dans le travail de transformation de la langue et son évolution, on peut voir les mêmes discriminations : quand il s'agit d'une appellation en faveur de l'homme autrement dit « masculiniser » des noms de métiers féminins, tout devient facile et même acceptable, et ce, contrairement aux femmes ou la féminisation pose problème et se considère comme une erreur langagière et une perturbation des normes de la langue.

« *Toujours cette dissymétrie, cette inégalité de traitement langagier, révélateur des idéologies sous-jacentes. La composition, un homme-sage-femme, ne s'installa pas non plus. Les usages semblaient donc s'orienter vers accoucheur quand l'Académie intervint avec le « beau mot de maïeuticien » comme le dit G. Dumézil, dénonçant violemment l'outrecuidance des femmes qui allaient perturber toute la langue - et le lien social et les générations avec leur féminisation ; ce qui ne l'empêcha pas de déclarer aimer le mot conne ; apparemment pour lui, le seul féminin possible de la langue française. Grâce à cette injure révélatrice de son sexisme, et bel exemple de dénégation, j'ai pu montrer qu'il se contredisait : il montrait de fait que le féminin seul représente les femmes bien qu'il avançât que le masculin le « permet ».*

Cela fait rappeler que « le genre en français, tout arbitraire qu'il soit morphologiquement parlant, est porteur d'une valeur sexuée quand il est utilisé dans un lexique animé humain. Le linguiste est un homme ; la linguiste, une femme. »[49]

A ce propos, Houdebine avance que la règle est claire et peut être brièvement résumée : pour les noms animés et donc pour les noms de métiers, le masculin renvoie majoritairement au sexe mâle, aux personnes du sexe mâle, aux hommes, et le féminin aux personnes du sexe femelle, aux femmes.

Elle ajoutera : « *Reste à faire œuvrer- en France ce n'est pas simple ! - cette circulaire et pas uniquement la féminisation des noms de métiers dans chacune de nos paroles, dans chacun de nos discours ou écrits, puisque c'est en modifiant la langue que peuvent être changées les représentations stéréotypées, modèles*

49 1992 - Recherches Féministes, "Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain - Etat des lieux après la circulaire", vol. 5/1, Université Laval, Québec, p.153-159.

toujours trop contraignants, surtout pour les filles et les femmes, même s'ils le sont aussi pour les garçons. Toute révolution des mentalités et des pratiques n'exige-t-elle pas un lexique nouveau ? Certes changer la langue ne suffit pas, mais l'ignorer est laisser perdurer d'anciennes mentalités et sensibilités ; piège dans lequel les féministes ne sont jamais tombées. »[50]

On constate alors que tout ce qui concerne les femmes et leur évolution ainsi que leur présence dans le monde du travail est mal vu par la société voir même interdit et on voit cette injustice envers les femmes même dans les petites annonces et les offres d'emploi :

« *Les petites annonces, ou les offres d'emploi apportent aussi nombre d'informations encore convergentes aujourd'hui : la hiérarchisation sociale des métiers résiste. D'où l'usage du masculin pour les métiers prestigieux ou technico-scientifiques, le double genre H/F, pour les autres. Cependant cette classe augmente, donc la discrimination s'affaiblit apparemment (sur les ondes et dans les journaux et ce encore davantage depuis l'arrivée des quatre ministres femmes voulant être désignées au féminin*) ».[51]

Et pour empêcher cette action de féminisation, plusieurs arguments ont été avancées parmi lesquels Anne-Marie Houdebine avance :

« *Une autre raison est avancée, pour refuser toute féminisation, plus difficile à réfuter car elle dit s'appuyer sur des arguments féministes, tel celui de l'égalitarisme. Homme et femme devraient être désignés de la même façon afin de ne pas discriminer les femmes en les faisant apparaître comme telles ; arguments optimistes- l'égalité existerait- et aveuglés car la discrimination existe*.» [52]

50 1992 - Recherches Féministes, "Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain - Etat des lieux après la circulaire", vol. 5/1, Université Laval, Québec, p.153-159.

51 Anne- marie Houdebine, dans « Cahiers Masculin/ Féminin », université Lumière-Lyon 2. Nature, langue, discours sous la direction de Merete Stistrup Jensen, presses universitaire de Lyon, 2001. P101

52 Anne- marie Houdebine, dans « Cahiers Masculin/ Féminin », université Lumière-Lyon 2. Nature, langue, discours sous la direction de Merete Stistrup Jensen, presses universitaire de Lyon, 2001. P103

Reste à œuvrer encore pour la féminisation des noms de métiers dans chacune de nos paroles, dans chacun de nos discours ou nos écrits, puisque c'est en modifiant la langue que peuvent être changées les représentations stéréotypées, modèles toujours trop contraignants, surtout pour les filles et les femmes, même s'ils le sont aussi pour les garçons.

Toute révolution des mentalités et des pratiques n'exige-t-elle pas un lexique nouveau ?

Mais justement pour pouvoir réussir à changer une langue, il est impératif d'effectuer un travail sur la société et changer les mentalités et les visions négatives et les préjugés qui occultent les femmes, chose pas évidente et qui demande énormément de temps.

« *Une langue catégorise les données de l'expérience, les visions du monde, mais ne les emprisonne pas : d'où la responsabilité de chaque sujet parlant qui en parlant actualise la langue et peut la changer ainsi que les mentalités. Or pour transformer celles-ci, il faut changer tant les structures sociales que les paroles des sujets, leur façon de dire et leur façon d'écouter*. »[53]

Et ceci montre encore une fois la volonté de la femme à s'imposer dans un monde ou le masculin a toujours pris le dessus ; et grâce à sa motivation, des lois ont été votées en sa faveur et on va les évoquer dans la séquence qui suit.

53 Anne- marie Houdebine, dans « Cahiers Masculin/ Féminin », université Lumière-Lyon 2. Nature, langue, discours sous la direction de Merete Stistrup Jensen, presses universitaire de Lyon, 2001. P106

I.5. Les lois votées en faveur des femmes

Il ne faut pas négliger le fait que cette distinction entre les femmes et les hommes a touché un grand nombre de structure, d'ailleurs la convention des droits de l'homme s'est investie et a mis en place une stratégie qui consiste à une égalité entre les deux sexes afin de mettre fin à ce conflit. Et à ce propos, René Rydman avance:

«*En 1950, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'était engagée à garantir la jouissance des droits et des libertés à tous les citoyens, sans distinction de sexe, de race, de couleur, de langue, de religion, d'opinion*»54

En clair, elle prétend assurer aux femmes des droits égaux à ceux des hommes mais dans ce cas-là, la question qui se pose est celle de savoir si cette convention a atteint son objectif?

A côté de cela, il y a eu d'autres décisions qui ont consisté à donner plus de liberté à la femme quant à sa sortie de travail, en effet, désormais elle a la possibilité de sortir travailler sans l'accord de son mari qui était imposé auparavant. «*Un bloc de l'ancienne domination semble tomber lorsqu'en 1965 la loi prive le mari de tout consentement quand son épouse veut exercer une activité rémunérée.*»[55]

Sans oublier aussi la loi Roudy de 1983 qui a ouvert la porte aux femmes, dans le monde du travail, et à ce propos, on se réfère à une publication d'INSEE sur l'espace des métiers:

La loi Roudy du 13 juillet 1983 écarte le concept de motif légitime et dresse une liste limitative d'emplois spécifiquement masculins. En défendant les salaires et les embauches, la loi n'a pas seulement favorisé l'accès des femmes à une vie professionnelle, elle a aussi protégé les emplois masculins que menaçaient la montée en puissance d'une force de travail féminine et ses bas salaires.

54 René FRYDMAN , «A quoi rêvent les Hommes?», MURIEL FLIS-TREVES colloque, édition Odile Jacob, novembre 2006, Paris.

55 A quoi rêvent les Homme? René FRYDMAN, MURIEL FLIS-TREVES colloque, édition Odile Jacob, novembre 2006, paris.

Suite à cela, la femme a pu occuper une place importante dans le monde du travail d'ailleurs, en 1999, les femmes occupent 45% des emplois.[56]

Il faut rappeler que les premières mobilisations en faveur des femmes sont très anciennes. Dès le XV^{ème} siècle, à la suite de C.de Pisan, considérée comme la pionnière du féminisme, quelques écrits essaient de «défendre» le sexe féminin et d'imaginer une égalité sur le sexe. Mais l'expression organisée d'une aspiration à l'égalité entre sexes ne s'affirme réellement qu'à partir de la Révolution Française, et ne se constitue en mouvement social qu'à partir du XIX^{ème} siècle.

Toutes ces mobilisations visent un seul objectif : celui de mettre en place une égalité entre les deux sexes mais qu'est-ce qu'on entend par égalité ?

Par égalité entre les sexes, on entend l'objectif consistant à ce que les femmes et les hommes et les garçons et les filles bénéficient de l'égalité des droits, des responsabilités et des chances. L'égalité ne signifie pas que femmes et hommes deviendront analogues mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né homme ou femme.

« *L'égalité des sexes n'est pas une question féminine car elle devrait concerner et intéresser pleinement les hommes aussi bien que les femmes. L'égalité entre hommes et femmes est un droit humain ainsi qu'une condition préalable et un indicateur d'un développement durable, axé sur la population. Pour parvenir à l'égalité entre les sexes, il faudra prendre en compte les intérêts, les besoins, les priorités et les rôles des hommes et des femmes, tout en étant pleinement conscient de la diversité de différents groupes d'hommes et de femmes.* »[57]

Cependant, il faut noter qu'un certain nombre d'hommes s'investissent pleinement et positivement par rapport à cette action et la preuve est au quotidien quand on les voit s'occuper de leurs enfants et aider dans les tâches ménagères afin de faciliter à leurs femmes l'accès au domaine professionnel, d'une part et

[56] Publications INSEE du 04 juillet 2001: l'espace des métiers de 1990 à 1999 et les Métiers se redéploient sur le territoire français

57 http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000/08-2640_Women2000_FR_REV.pdf Les hommes, la problématique hommes -femmes, égalité des droits et des chances.

pour transmettre ses nouvelles valeurs de féminisation à leur progéniture. « *De nombreux hommes font des sacrifices pour leurs enfants et veulent que leurs filles grandissent dans un monde qui offre aux jeunes femmes la sécurité, la liberté et des possibilités de se réaliser. Ceci constitue un motif puissant d'appuyer l'égalité entre les sexes, pour de nombreux hommes.* »[58]

I.6. L'anthropologie et la variation entre les sexes:

On examine dans cette partie, le point de vue anthropologique dans la question de la variation entre les femmes et les hommes, le féminin et le masculin. Pour le faire, on a étudié l'œuvre de Françoise Héritier, intitulé : « Masculin / Féminin II Dissoudre la Hiérarchie ».

A travers cette étude, on constate que la domination masculine a pris place en se basant sur la différence corporelle entre les deux sexes. Suite à cela, il a fallu du temps pour les hommes afin de comprendre la place de la femme et admettre qu'elle est le noyau de la société. Et donc le combat de la femme est toujours d'actualité afin qu'elle puisse se faire une place auprès des hommes. Sur ce point-là, Françoise Héritier avance :

«*Cependant, pour expliquer cette valorisation hiérarchisée, je situais concrètement la domination dans les corps et non plus seulement en esprit, spécifiquement dans la fécondité féminine, pour la raison qu'il avait fallu aux hommes une appropriation individuelle claire et durable de cette faculté qui est l'apanage du féminin accomplie juridiquement par ces transactions entre hommes que sont les lois de l'échange matrimonial et du mariage.* » [59]

Et à propos de cette différence, l'anthropologue pose une série de question, et ce, dans la perspective de trouver des réponses ainsi que des explications à cette situation, on en citera donc les plus fréquentes :

58 Ibidem.

59 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 10.

«*Pour quelles raisons l'humanité en son entier a-t-elle développée des systèmes de pensée valorisant le masculin et dévalorisant le féminin, et traduit ces systèmes de pensée en actions et en situations de fait? Pourquoi la situation des femmes est-elle mineure, ou dévalorisée, ou contrainte, et cela de façon que l'on peut dire universelle, alors même que le sexe féminin est l'une des deux formes que revêtent l'humanité et le vivant sexué et que, de ce fait, son « infériorité sociale » n'est pas une donnée biologiquement fondée?* »[60]

A travers ceci, Françoise Héritier met l'accent sur l'importance de la femme dans la société étant donné que c'est elle qui fait des enfants et donc c'est elle qui donne naissance à cet homme qui veut à tout prix la dévaloriser et la mettre à l'écart.

On peut remarquer, cependant, que pratiquement toutes les cultures se cachent derrière la différence corporelle pour expliquer la valorisation des hommes et la dévalorisation des femmes, et à cette fin, Françoise Héritier s'oppose à cette idée en confirmant que la différence corporelle n'est qu'un prétexte et que cette différence est présente surtout dans les esprits. Elle dit:

« *L'inégalité n'est pas un effet de la nature. Elle a été mise en place par la symbolisation dès les temps originels de l'espèce humaine à partir de l'observation et de l'interprétation des faits biologiques notables. Cette symbolisation est fondatrice de l'ordre social et des clivages mentaux qui sont toujours présents, même dans les sociétés occidentales les plus développées.* » [61]

Et à travers cela, elle pose la question : « *Et pourquoi cette hiérarchie s'instaure-t-elle de manière telle que, de façon systématique, les catégories marquées du sceau du masculin sont supérieures aux autres?* » [62]

Et pour répondre à ses questions, l'anthropologue met une place l'appellation : « La valence différentielle des sexes » qu'elle explique :

60 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 11.
61 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 14.
62 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 15.

« *«La» valence différentielle des sexes », à la fois pouvoir d'un sexe sur l'autre ou valorisation de l'un et dévalorisation de l'autre. Telle que je l'ai vu apparaître dans l'étude de systèmes de parenté, la valence différentielle des sexes fait que le rapport masculin / féminin est construit en général sur le modèle antérieur / postérieur où l'antériorité vaut supériorité et autorité, selon le principe de la différence des générations, et non sur le simple modèle de la complémentarité.* »[63]

Et pour ce qui est de l'expression, une femme, quel que soit son niveau culturel et instructif, elle est toujours exclue et considérée comme inférieure vis à vis de l'homme. En effet, le droit à la parole ne lui est pas accordé naturellement, et à ce propos Héritier avance :

« *Exclues des armes, elles le sont aussi de la parole et de la représentation. Leur légitimité à faire partie d'assemblées est encore problématique de nos jours pour bien des hommes si l'on rappelle le débat rapporté par le Monde du 16 janvier, ou les difficultés rencontrées, naguère par Edith Cresson en qualité de Premier ministre.*»[64]

Et de ce fait, la femme est obligée de suivre un destin autre, ou plutôt d'obéir à sa destinée, comme le dit Haritier :

« *Elle suit un destin sans jamais s'investir dans le projet « hautin » de faire que les choses soient à sa mesure : en aucun domaine elle ne crée : elle entretien la vie de la tribu en lui donnant des enfants et du pain, rien de plus.* »[65]

Il est à rappeler que les hommes ont toujours cette idée pré requis d'être les protecteurs des femmes donc ceci implique qu'ils doivent être supérieurs aux femmes et d'ailleurs Françoise Héritier le dit en étudiant le rapport homme/femme :

« *Le rapport homme / femme est construit sur le même modèle que le rapport parents / enfants, que le rapport aîné / cadet et, plus généralement, que le*

63 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 17.
64 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 89.
65 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 114.

rapport antérieur/ postérieur, l'antériorité signifiant la supériorité. Cette série d'équivalences est universellement admise. Il n'y a, à ma connaissance, aucune société, même matrilinéaire, qui agisse en inversant ces relations ou simplement en niant leur existence. » [66]

Mais le plus incroyables dans cette dévalorisation est le fait de considérer qu'un homme n'a pas d'enfant si ce dernier n'a que des filles, ceci suppose-t-il que le sexe féminin n'a pas de place dans la société ?

« *On dira aisément d'un homme qu'il n'a pas d'enfants s'il n'a que des filles.* »[67]

On peut en déduire, qu'il s'agit d'un comportement qui ne fait que reculer le développement de la société. En effet, si la femme est considérée comme une partie complémentaire de l'homme, elle contribuera positivement dans l'épanouissement de la société. Et d'ailleurs, Françoise Héritier le confirme :

« *Lorsque les positions du masculin et du féminin ne seront plus conçues en termes de supériorité et d'infériorité, l'homme gagnera un interlocuteur : il parlera avec la femme d'égal à égal.* » [68]

Elle ajoute des questionnements auxquels elle essaye de répondre pour démontrer que la femme est mise à l'écart au point d'être considérée comme une personne « mineure » qui n'a pas le droit de s'imposer et de donner son avis. Elle se demande :

« *Les femmes jouissent-elles de la même dignité que les hommes, c'est-à-dire du droit de disposer librement d'elles-mêmes, de leur corps, de leurs actes et de leur esprit ? Cette dignité peut-elle leur être reconnue et garantie ? La réponse est globalement « non », et c'est de cette unanimité qu'il importe de rechercher les raisons lointaines et toujours présentes.*» [69]

66 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 127.
67 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 140.
68 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 148.
69 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 158.

Et d'ailleurs, la discrimination de la femme ne se situe pas seulement dans le droit d'expression mais elle embrasse plusieurs domaines, notamment, la politique, en effet, la femme n'a eu le droit de voter qu'au cours des dernières décennies, et la Suisse en est l'exemple frappant et en France, les femmes n'ont eu ce droit qu'en 1944, par l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril du gouvernement provisoire. Et à ce propos, Héritier avance que si le droit de vote était acquis, le droit et surtout la possibilité offerte aux femmes d'être élues ne l'était pas. La représentation des femmes dans les instances politiques est de 13% au niveau mondial en 2000, d'après l'Union interparlementaire européenne, allant de 3,5% dans les Etats arabes à 15,5% en Europe en moyenne, la Suède occupant la première place avec une représentation féminine à 42,7%. En France où elle est de 11%. [70]

Et pour espérer un changement de situation, il faut que le combat féminin soit l'affaire de toute l'humanité et d'ailleurs Françoise Héritier le pense :

« En ce sens, le combat féministe n'est pas, ne peut pas être un combat « féminin » comme le dit justement Christine Delphy mais celui de l'humanité. »[71]

Et toujours dans cette idée de combat, elle ajoute :

« *Le futur grand combat qui devra être mené doit porter non seulement sur le partage réel des tâches domestiques et parentales, mais aussi sur l'éducation et la culture transmise à nos enfants qui justifient l'inégalité en ces domaines jusqu'ici*. » [72]

En fait, cette différence entre femme et homme est ancré dans les esprits et il faut du temps pour espérer un changement de situation car les stéréotypes ont la vie longue comme l'a avancé l'anthropologue américaine Marie Ritchie Key. Cette dernière ajoute que ces stéréotypes s'imposent et s'enseignent depuis l'enfance, d'autant plus aisément qu'ils se transmettent dans la langue, les

70 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 174.
71 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 181.
72 Françoise Héritier : « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 394.

discours, à l'insu de bien des sujets : le lien social paraît à ce prix, avec nombre de différenciations hiérarchisées, discriminantes. Leur universalité est observable, quand il s'agit de femmes. Dans nos sociétés occidentales y compris, puisqu'y subsistent les discriminations salariales et sexueles ou linguistiques et langagières. Le fait est connu des linguistiques ou des analystes de discours : les propos des hommes et des femmes ne sont pas entendus de la même façon, qu'il s'agisse d'interview, de conférences, de conversations, de textes de fiction.[73]

Ajoutons à cela que jusqu'à présent, les études anthropologiques sont majoritairement menées par des hommes, ceci explique encore une fois la subordination des femmes, dans le domaine de la recherche.

En somme, le silence masculin parait attention, le féminin aigreur ou bouderie. [74] Et pour espérer un chevauchement de situation à l'avenir, il faut penser à inculquer de nouvelles valeurs à nos enfants et les éduquer avec l'idée d'égalité entre les deux sexes, et ce, dans la perspective de bannir l'idée de la domination masculine des esprits, dès le plus jeune âge.

I.7. La différence sexuelle dans l'utilisation de la langue:

La langue est un moyen de communication utilisé par les Hommes. Et avec ce système de différence entre la femme et l'homme, les questions qui se posent sont celles de savoir si:

- *La différence entre les genres a-t-elle une quelconque influence sur l'utilisation de la langue?*
- *Est-ce que l'écriture a un sexe?*

Autrement dit: est-ce que les hommes et les femmes utilisent la langue de la même manière?

Les hommes et les femmes sont-ils égaux devant la langue?

73 Cf . Marie Ritchie Key. Male/ Female language, 1974, Verena AEBEISHER , les femmes et le langage, Paris 1985, p42.52.

74 1995 - Cahiers des Annales de Normandie, 26, Mélanges offerts à René Lepelley, Caen, " Des femmes dans la langue et les discours", p. 385-398

A cet effet plusieurs recherches sont en cours, et ce, afin de découvrir si l'utilisation de la langue dépend du sexe de la personne. Sur cela, les chercheurs Cécile Bauvois et Nigel Armstrong ont tenté d'étudier la question afin de: «voir si la féminisation préconisée par le pouvoir politique permet enfin à la femme d'être «l'égale linguistique» de l'homme.»[75].

Dans la perspective de trouver des réponses, ces chercheurs tentent de voir quels sont les enjeux actuels de la féminisation lexicale et syntaxique?

Anne-Marie Houdebine, professeur à l'université René Descartes, à Paris, avance que les langues ne traitent pas équitablement les femmes et les hommes, en leur désignant le monde et en les construisant comme sujets. Car « *nous ne parlons pas une langue, c'est elle qui nous parle* ». Les langues sont, en effet, des représentations du monde qui s'imposent au sujet parlant : un enfant entre dans une langue et s'y fait, s'y adapte et s'y structure. A travers les paroles de son entourage, il ou elle se construit une « vision du monde » imposée par la langue qui l'environne ; autrement dit une idée des choses, du temps, de l'espace. En influençant les façons de dire, la langue influence les façons de voir qui se transmettent et se confortent dans le discours. C'est ainsi que subsistent dans nos paroles d'anciennes représentations alors que le monde change. [76] Et à ce sujet, Jean Paul Sartre avance : «... *la division des sexes est la division la plus fondamentale, la plus profondément inscrite au cœur de l'humain, bien avant la division en classes.* » [77]

Installé en position de force, l'homme est libre de s'exprimer. Il peut tout dire, tout écrire, sans avoir à se préoccuper d'autrui, et ce, contrairement à la femme, et d'ailleurs Pierre Bourdieu le confirme: «*La force de l'ordre masculin se voit au fait qu'il se passe de justification*»[78]

75 Nigel Armstrong, Cécile Bauvois, « La langue française au féminin », L'Harmattan, Paris, 2001.

76 Eliane VASCONCELLOS - La femme dans la langue du peuple au Brésil, , traduit du brésilien par Monique Le Moing et Marie-Pierre Mazeas, Paris, L'Harmattan,1994, 127 p.

77 Eliane VASCONCELLOS - La femme dans la langue du peuple au Brésil, , traduit du brésilien par Monique Le Moing et Marie-Pierre Mazeas, Paris, L'Harmattan,1994, 127 p.

78 Pierre Bourdieu, « La domination masculin », in édition du Seuil, Paris, 1998p22.

D'ailleurs, une recherche faite sur cette question par Dominique Merllié et dans ses écrits intitulés: « *Le sexe de l'écriture. Note sur la perception sociale de la féminité*», avance : «*On a souvent observé que, tant dans la perception sociale que dans la langue, le genre masculin apparaît comme non marqué, neutre, en quelque sorte, par opposition au féminin, qui est explicitement caractérisé. (...) Les traits féminins étant seuls perçus comme présents ou absents*»[79]

Ceci signifie que le genre masculin est toujours mis en première position, et sur les écrits on a toujours tendance à rechercher les traces du féminin étant donné qu'elles ne sont pas considérées comme indispensable dans la réalisation et la mise en place de la langue, et ce, contrairement au masculin.

A savoir qu'au cours de ces dernières années, plusieurs chercheurs et linguistes, aux USA et en France, se sont penchés sur la question de la variation de la langue entre les genres, et ce, après avoir constaté que des locuteurs de même âge, de même famille, de même niveau d'études ne partagent pas les mêmes normes perspectives: ils n'utilisent pas la langue de la même façon.

De son coté, Anne-Marie Houdebine a mené une grande enquête dans le Poitou, dans le cadre de sa thèse de doctorat et a effectivement constaté des différences entre le parler féminin et le parler masculin. Elle a prouvé que le «sexisme» de la langue française se manifeste entre autres dans l'occultation du genre féminin.

Elle s'est également intéressée à la question et a analysé le travail fait par l'anthropologue américaine Marie Ritchie Key qui a travaillé sur *«une langue des hommes et une langue des femmes»*. Cette dernière a réussi à démontrer qu'il existe une différence dans l'utilisation de la langue par les femmes et les hommes. Elle a nommé ce phénomène de différence: le *bilinguisme sexué*, ou le *double standard*.

79 Dominique Merllié, « Le sexe de l'écriture. Note sur la perception sociale de la féminité », Actes de la recherche en science sociales, 83, juin 1990, p.40-51.

Mais dans ce cas-là, le risque est toutefois plus grand pour les femmes que pour les hommes de mal dominé ces deux langues, d'autant plus qu'elles sont toujours tiraillées entre la langue maternelle, et la langue sociale qu'elles n'auraient pas le droit de posséder, encore moins de dominer puisqu'elles doivent rester enfants ou au moins donner une image infantile d'elle- même.[80]

Marie Ritchie Key affirme: «*Si chaque sexe peut y utiliser toutes les structures ou tous les éléments linguistiques, on constate que certains usages sont plutôt le fait des femmes et d'autres des hommes*.»[81] Ceci montre clairement qu'il existe une langue des femmes et celle des hommes.

D'un autre côté, dans ses recherches, Ritchie renvoie ces différences plus souvent aux pratiques sociales diverses qu'aux strictes contraintes linguistiques, en particulier sur le plan lexical, qu'elle nomme: *bilinguisme préférentiel* ou de *préférence*. Elle dit à ce propos :

«*Même si les temps changent, certains mots grossiers restent en effet interdits aux filles, aux femmes. Aussi quand une écrivaine les utilise, transgressant les tabous et déconstruisant la syntaxe par une sorte de parlécrire, hérité d'un mixte oral/écrit comme Alina Reyes, hésite-t-on encore aujourd'hui à penser qu'il peut s'agir d'une femme*. »[82]

Dans ses travaux Anne-Marie Houdebine avance que dans certaines langues existait un parler féminin et un parler masculin assez nettement différencier, de telle sorte que des activités qui peuvent paraitre à nos yeux identiques s'y dénommaient différemment selon qu'elles étaient parlées par des femmes ou par des hommes. Ces langues, en effet, ne se présentent pas comme des monolinguismes à la façon de l'anglais, du français, de l'espagnol,…, mais une sorte d'idiome bilingue au sens où les hommes et les femmes comprennent les deux versants (les deux parlers) qui la constituent, mais n'en utilisent qu'un

80 Tel Quel, 74, "Les femmes et la langue", Paris, Seuil, 1977, p. 84-95.

81 Marie Ritchie Key par Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images » in « Langage et Société » n°106-décembre 2003.p.39

82 Anne-Marie Houdebine-Gravaud « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images »,*Langage et société* 4/2003 (n° 106), p. 33-61.

de façon active : chaque sujet parle une langue, et un bilinguisme passif : chaque sujet comprend les deux idiomes utilisés. Ce sont plutôt des niveaux de la structure, autrement dit des morceaux de langue qui sont ainsi traités : les femmes utilisent des mots ou des formes de phrases ou des prononciations que n'emploient pas les hommes et vice versa. Par exemple, les hommes parlent plus de sport que les femmes, utilisent moins d'adjectifs, moins de phrases interrogatives, etc. Il ne s'agit donc pas d'exclusivité, mais d'usage préférentiel. Cette différenciation dite par Marie Key Ritchie, une différence par privilège. L'usage privilégié de tel ou tel terme ou tournure fait « femme » ou « homme », plus scientifiquement dit indexation femme ou homme.[83]

Et d'ailleurs, on peut observer ce phénomène dans la langue française par l'emploi fréquent des expressions de politesses par les femmes et les mots grossiers par les hommes ; la langue n'empêche pas l'un des deux d'utiliser tel ou tel mots mais c'est la codification sociale qui l'impose.

Dans ce même cadre, A-M Houdebine avance qu'aux premiers temps de la linguistique structurale américaine ou européenne, les descriptions de langues amérindiennes, ou caucasiennes par exemple avaient permis de mettre en évidence le codage rigoureux de la différence sexuelle aux niveaux phonologiques, syntaxiques ou lexicaux. En effet, dans certaines langues, comme la langue des Youagris (nord-est sibérien) par exemple, il existe des formes réservées aux hommes en face de formes réservées aux femmes. [84]

Le fait est connu aujourd'hui, non seulement les parlers peuvent être sexués et la langue discriminante, mais les propos des hommes et des femmes ne sont pas entendus de la même façon, lors d'interviews, de conférences, de conversations, de textes de fictions (Aebisher 1985).

83 Eliane VASCONCELLOS, « La femme dans la langue du peuple au Brésil », traduit du brésilien par Monique Le Moing et Marie-Pierre Mazeas, Paris, L'Harmattan, 127 p. "La langue et les femmes", p. 7-26.

84 Tel Quel, 74, "Les femmes et la langue", Paris, Seuil, 1977, p. 84-95.

A ce propos, Sophie Bailly, de l'université de Nancy-II, affirme : «*On ne peut nier que certains faits de langue rencontrés plus fréquemment chez un sexe et évités chez l'autre peuvent jouer le rôle de marqueur identitaire au même titre que d'autres comportements sociaux comme l'habillement, les postures, la démarches, les centres d'intérêt.*»[85]

Et le fait de leurs occupations distinctes, les hommes et les femmes emploient différemment la langue instinctivement, en fait, les hommes et les femmes se partagent des domaines d'intervention distincts. Les formules et incantations des uns sont taboues pour les autres. La femme ne doit ni proférer ni même connaitre les formules des hommes au risque de les rendre inopérantes ou néfastes et vice versa *(Malinowski, 1929)*. »[86]

En fait, l'interdiction aux femmes de prononcer certains mots considérés comme masculin est arrivée même à leurs interdire de prononcer le nom du mari, dans certaines régions : « *Autre tabou qui se répercute sur la langue : l'interdiction qui est faite aux femmes, dans certaines sociétés, de prononcer le nom du mari et/ou de tel ou tel membre de son clan.* »[87]

A ce sujet, Lakoff (1975) estime que les femmes choisissent plus souvent la formule la plus polie. De même, les femmes utiliseraient un éventail de schémas intonatifs plus large que celui des hommes. Particulièrement « féminines » sont les intonations qui indiquent la soumission, l'incertitude, la quête d'approbation, l'hésitation, l'approbation polie, la surprise, l'enthousiasme un peu niais, ainsi que les intonations « bêtifiantes » utilisées pour parler aux petits enfants.

Tout cela est lié aux structures de la politesse qui veulent qu'on suggère au lieu de s'affirmer, qu'on laisse ouverte la possibilité du refus, qu'on ne dévoile pas ouvertement de sentiments hostiles mais qu'au contraire on soit le plus souvent possible en accord avec le partenaire (même quand cela suppose une certaine dose d'hypocrisie).

85 Sophie Bailly, communication personnelle, (1992 :25-30) in « La langue française au féminin »p.71.l'Harmattan, Paris 2001.

86 Yaguello Marina, « les mots et les femmes »,p18.
87 Yaguello Marina, « les mots et les femmes »,p19

D'une façon générale, la pression sociale dans le sens de ce jeu de la politesse s'exerce plus sur les femmes que sur les hommes. [88]

Il en va de même pour les icônes : les stéréotypes influencent les productions : la photo d'un enfant en pleurs n'est pas commentée linguistiquement de façon identique. D'un *garçon* il est *dit qu'il pleure parce qu'il est en colère; d'une fille, qu'elle pleure parce qu'elle a peur* (Aebisher 1985).

On peut donc constater que l'utilisation de la langue reflète les mentalités sexistes et les transmet. Même plus elle les enseigne, ce qui n'aide guère à faire bouger les discriminations sexuelles et à anticiper des évolutions sociales. Ainsi, tente-t-elle à infériorisier les femmes sous les termes et désignations à connotations sexuelles, plus ou moins injurieuses. Quand cela ne se produit pas, les identifications proposées sont essentiellement celles de fille (*mademoiselle*), d'épouse (*madame*) et de mère (reproductrice, génitrice), renvoyant à un statut familial, plutôt que social.
Aussi, on peut observer que dans nombre de manuels scolaires, de français langue maternelle ou langue étrangère, les rôles distribués sont encore ceux critiqués par Annie Decroux-Masson (1979) : les femmes sont cantonnées à la famille, à l'intérieur de la maison (cuisine, ménage, enfants).

Par ailleurs, de nombreux ouvrages ont montré que les mères sont les premières reproductrices de la discrimination sexuelle et cela dès les premiers jours, dans leur relation au garçon ou à la petite fille, dans la manipulation du corps de l'enfant comme dans le discours qu'elles lui adressent. Ajoutant à cela le désir historiquement et socialement déterminé d'avoir un fils. Et puis les discours aux enfants mâles ou femelles ne sont pas les mêmes.[89]

On peut donc faire le constat suivant : la langue comme les discours, comme les mentalités, transmettent dès leur plus jeune âge aux filles infériorisation et effacement linguistique et social.

88 Yaguello Marina, « les mots et les femmes », p45.
89 Tel Quel, 74, "Les femmes et la langue", Paris, Seuil, 1977, p. 84-95.

Ceci dit, si Jespersen félicite les femmes pour ces traits, il n'en valorise pas moins les libertés que les hommes prennent avec la langue, car c'est grâce à eux que celle-ci reste vivante. Ils sont les artisans de la création linguistique :

Les hommes objecteront très certainement avec raison que, si nous devions toujours nous contenter des expressions qu'emploient les femmes, le langage risquerait de dépérir et de devenir insipide, et que sa vivacité et sa vigueur ont leur importance. Beaucoup d'hommes et de jeunes gens ont une aversion pour certains mots, pour la seule raison qu'ils pensent que tout le monde les utilise tout le temps : ils désirent éviter tout ce qui est commun et banal pour le remplacer par des expressions neuves, dont la nouveauté même fait l'originalité. De cette façon, les hommes deviennent les principaux artisans de la rénovation du langage et c'est à eux que l'on doit tous ces changements au cours desquels on voit un terme en remplacer un autre plus ancien, puis disparaitre à son tour au profit d'un troisième plus récent et ainsi de suite (Jespersen, 1922, chapitre sur la femme)

Ainsi, nous voilà fossoyeuses de la langue. Si on nous suivait, elle mourrait, se fossiliserait, entrerait au musée. Et pourtant, sans nous elle mourrait, puisque nous la transmettons à nos enfants et puisque, selon une autre conception courante, c'est grâce au conservatisme « inné » des femmes que se maintiennent dans le monde nombre de langues condamnées par l'évolution socio-économique, et que les hommes sont souvent prompts à jeter aux orties (et il faut s'en féliciter, même si, comme je le crois, les femmes ne sont les artisanes de la conservation linguistique qu'en raison de leur statut social).[90]

Dans ce même cadre, Marina Yaguello ajoute : Les femmes ne vivent pas, ne ressentent pas le langage de la même façon, elles se sentent à l'étroit, mal à l'aise dans une langue modelée par les hommes, investie par eux. « *Je me sens sans arrêt à l'étroit dans le vocabulaire, écrit Mme Cardinal, soit parce qu'il me manque des mots, soit parce que les mots français sont tellement investis par les hommes qu'ils me trahissent quand c'est moi, une femme, qui les emploie* » (Autrement dit, p.96), et encore, la meilleure manière de prouver qu'il manque des mots, que le français n'est pas fait pour les femmes, c'est de nous mettre au

90 Yaguello Marina, « les mots et les femmes », p50/51.

ras de notre corps, d'exprimer l'inexprimé et d'employer le vocabulaire tel qu'il est, directement, sans l'arranger. Il deviendra alors évident et clair qu'il y a des choses que ne nous pouvons pas traduire en mots.[91]

Et d'ailleurs, si on s'arrête sur les règles grammaticales, on peut en déduire que la langue française présente une discrimination avec la règle du masculin qui l'emporte sur le féminin et on peut constater que même si on a 50 étudiantes et 1 étudiant, on dira : « les étudiants sont sérieux et non les étudiants et étudiantes sont sérieux et sérieuses. »

Ceci dit, sur ce point, il y a des exceptions faites, et d'ailleurs Anne-Marie Houdebine, présente un cas de figure : « Les journalistes sont efficaces » où on repère le syncrétisme, les formes du masculin et du féminin, imposé par la langue française ?

Cette structure, comme cette règle de grammaire reflète un état de discrimination, de second rang, attribué aux femmes, parlé dans la langue. Le masculin ne représente pas les femmes. La seule possibilité de les représenter, si on y tient par exigence sociale et éthique est la juxtaposition des termes. Mais cette écriture n'est pas possible dans tous les cas (cf ; l'exemple avec les journalistes et efficaces)

Victor Hugo disait que pour nommer des réalités nouvelles, il fallait créer des mots, un nouveau dictionnaire, seul moyen de changer les mentalités. C'est ce que tentent les femmes lorsqu'elles juxtaposent les termes féminins et masculins (il/elle, chacun/chacune) ou lorsqu'elles perturbent la linéarité (elle/il, fille/garçon) et quand elles décrivent les faits pour les déconstruire et acquérir une représentation sociale afin qu'on les considère « comme des êtres humains à part entière »

91 Yaguello Marina, « les mots et les femmes », p 80/81

Comme un homme pourtant, une femme est un être social, et pas uniquement un individu biologique ; un être fait de culture, de mémoire, de responsabilité sociale et de singularité encore faut-il que la langue en témoigne pour que chaque un, chaque une, femme ou homme, acquiert ces savoirs, dès la naissance, en entrant dans le langage et l'humanité. [92]

De leur côté, des travaux comme ceux de Françoise Héritier (1996) ou Thomas Laqueur (1992) ont fortement montré, à partir des textes de l'antiquité qui traitent du corps, du masculin et du féminin, en quoi les représentations de la différence sexuelle passent non seulement par une dissertation sur l'anatomie, mais plus encore par la production d'un discours. Cela signifie donc que depuis toujours la langue prend en considération le sexe de l'interlocuteur tout en donnant la priorité aux hommes.

Plusieurs hypothèses ont été mises en place par les chercheurs, afin de repérer les niveaux de différenciation, de son coté, Cé cile Bauvois a tenté d'étudier ce phénomène, en se basant sur trois hypothèses: «Trois autres hypothèses interprétatives s'attachent à ces résultats. Tout d'abord, les femmes représentent *un groupe de moindre statut*, et en tant que tel, elles doivent montrer leur soumission par une plus grande politesse donc en employant la langue standard, qui leur permet de protéger leur image tout en n'attaquant pas celle de leur interlocuteur (Deuchar 1988). Ensuite, les femmes étant celles qui *éduquent les enfants*, elles maintiennent d'avantage la langue standard pour la transmettre.

Une étude réalisée à Amsterdam montre en effet, que les femmes utilisent moins fréquemment les variantes vernaculaires lorsqu'elles ont des enfants. C'est enfin, des recherches sur l'évaluation qu'est issue *la théorie de l'évitement*: les formes vernaculaires étant associées à la masculinité et à la promiscuité, les femmes évitent les formes qui ne sont propres à leur sexe (Trudgill 1974; Jacob 1990).»[93]

Sur cette même question, Tim Pooley du département des sciences de langages à l'université de Londres et en se basant sur la théorie de William Labov (1990)

92 Eliane VASCONCELLOS, « La femme dans la langue du peuple au Brésil », traduit du brésilien par Monique Le Moing et Marie-Pierre Mazeas, Paris, L'Harmattan, 1994, 127 p.

93 Cecile Beauvois, « L'assourdissement des sonores finales en français : une distribution sexolectale typique » in « La langue française au féminin »p.22 l'Harmattan, Paris 2001.

affirme que dans les cas de variation stable, ce sont généralement les hommes qui utilisent plus de formes non standard que les femmes aux caractéristiques sociales comparables. Par contre, dans la majorité des situations instables où la variation indiquent un changement en cours, les femmes emploient plus la forme novatrice, qu'il s'agisse d'une innovation se rapprochant d'une variété standard ou vernaculaire.[94]

D'un autre côté, des études sociolinguistiques réalisées dans le monde ont cependant décelé l'existence de variantes vernaculaires féminines. En analysant ces travaux, Tim Pooley a pu relever trois catégories:

a. variantes vestige (en déclin);

b. variantes non locales;

c. variantes dont l'emploi est en corrélation avec des réseaux de contact.

Ces trois types de variantes se définissent selon les circonstances sociales où la variabilité constatée correspond de façon significative à l'identité sexuelle du sujet.

Dans ce même cadre, Marie-Marthe Gervais, de l'université Southwark de Londres a étudié la question de féminisation, en se basant sur un corpus de presse écrite. Elle a tenté de répondre aux questions suivantes: «*L'évolution du statut de la femme se traduit-elle par une évolution dans la féminisation du langage? La féminisation langagière est-elle en cours dans l'usage journalistique? Quels sont les écueils qu'elle rencontre sur sa route? Est-on en mesure de dégager des tendances nouvelles en ce début du troisième millénaire?*» [95]

Et après des recherches, elle a constaté qu'on ne dispose pas d'unités lexicales au féminin correspondant à des noms tels que: *professeur, chef de service, huissier, ingénieur, député, docteur, auteur*…Il en est de même pour un certain nombre de

94 Tim Pooley, « Les variantes sociolinguistiques féminines : essai de synthèse » in « La langue française au féminin »p.55 l'Harmattan, Paris 2001.

95 Marie-Marthe Gervais, « Le monde et la féminisation des titres » in « La langue française au féminin »p.153 l'Harmattan, Paris 2001.

professions dans la langue parlée et pour *la toubib, la maire, la prof, une chauffeuse de taxi, la chéfesse* en français familier.[96]

Comment savoir que la personne qui est désigné *professeur, docteur, ministre, ou maire* est en fait une femme et que ces mots grammaticalement masculins se réfèrent au sexe féminin? Pour ces femmes, c'est la rigidité sociale et non l'absence de flexibilité morphologique du français qui crée et dans une certaine mesure, renforce une vision de la société dans laquelle la femme est exclue.[97]

Marie-Marthe Gervais a conclu son travail en affirmant: «*Certes, on ne saurait nier qu'un pourcentage important de formes masculins persiste pour désigner les femmes qui ont pris du galon et que cela constitue un frein à la féminisation*.»[98]

Pour le confirmer, elle avance une citation de Labrosse: «*La rapidité à laquelle se propagent les titres féminins et masculins dans l'usage repose sur des explications sociologiques et non pas (...) sur des bases linguistiques ou grammaticales*.» (1996:31). Avec ceci, elle confirme que ce n'est pas la grammaire qui constitue la langue mais plutôt les faits sociaux.

Et pour ce qui concerne la presse, Yaguello (1998b) affirme que la presse constitue l'avant-garde du processus de féminisation des titres et propose un échantillonnage des attestations, à titre d'exemple: «la ministre», tiré d'un éventail de journaux et d'hebdomadaires.

Par ailleurs, et selon la Ministre des droits de la femme, Madame Roudy, en France, le «caractère figé du français» constitue une injustice contre les femmes, la langue française étant une entrave à l'accession à ces postes dits haut de gamme et particulièrement à ceux qui se trouvent dans les filières très peu féminisées. Leur invisibilité linguistique renforce la difficulté d'accès des femmes aux échelons supérieurs de maintes professions.

96 Marie-Marthe Gervais, « Le monde et la féminisation des titres » in « La langue française au féminin »p.155 l'Harmattan, Paris 2001.

97 Marie-Marthe Gervais, « Le monde et la féminisation des titres » in « La langue française au féminin »p.157 l'Harmattan, Paris 2001.

98 Marie-Marthe Gervais, « Le monde et la féminisation des titres » in « La langue française au féminin »p.166 l'Harmattan, Paris 2001.

A cet effet, Madame Roudy a constitué une commission en février 1984 est créée par décret et donc en toute légalité, la Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes. Selon l'article 2, cette Commission (dite Commission Roudy) a pour mission:

- d'établir des règles de formation de féminins inusités quand les fonctions correspondantes ont été traditionnellement occupées par des hommes;

- De proposer des termes nouveaux pour les fonctions dont la féminisation apparaît impossible, soit parce qu'elle crée une ambiguïté trop grande avec un terme existant, soit pour des raisons d'euphonie, soit parce la forme habituelle de féminisation est tombée en désuétude;

- De proposer des titres nouveaux lorsqu'il n'existe pas d'équivalents féminins aux titres masculins;

- De répondre à la demande en matière de féminisation des noms de profession afin d'éviter le sexisme dans les offres d'emploi;

- Et, d'une manière plus générale, de faire des propositions nécessaires pour éviter que la langue française ne soit porteuse de discrimination fondée sur le sexe. [99]

A la fin des travaux de cette commission, des règles de la féminisation des noms des métiers ont été mises en place et on les a officiellement publiées dans la circulaire du 11 Mars 1986, où le ministre Laurent Fabius ordonne clairement l'application de ces règles, en précisant les différents documents concernés par ces changements. **(Annexe2)**

Et si on revient au point de la conservation de la langue par les femmes, on constate que c'est le point qui fait la différence entre les deux sexes, en fait qu'elles soient novatrices ou conservatrices, elles participent tout de même à la vivacité de la langue, en la transmettant aux enfants. Mais toujours est-il que ceci

99 Journal Officiel, 3 mars 1984 : 770.

est considéré comme un moyen de faiblesse et une autre raison de critique pour les femmes.

Il me semble qu'on peut considérer que les femmes sont moins conservatrices ou novatrices que sensibles à certaines valeurs « de prestige » peut être en dernière instance déterminées par le souci sans doute ,valeurs qui sont affectées plus au moins explicitement à tel ou tel trait (telle ou telle prononciation). Ce sont ces valeurs qu'elles pressentent, soutiennent ou abandonnent selon qu'elles désirent ou non se démarquer ou s'inclure dans telle ou telle communauté sociale.

Elles semblent avoir alors, plus que les hommes, une certaine compréhension de cet aspect des phénomènes linguistiques (la langue est alors considérée selon un autre point de vue que celui de la seule pertinence communicative) qui fonctionnent dans ces cas comme des marques ou index. Elles semblent alors sensibles à une sorte d' «imaginaire linguistique », construit à l'aide de diverses rationalisations, normatives pour la plupart, qui s'alimente au discours scolaire, à ses normes, aux relations écrit-oral, à la confusion bien connue qui veut que l'écrit indiquerait la prononciation, ou tout autre discours, sur la belle et bonne prononciation, autrement dit à toutes les valeurs de prestige quels que soient leurs fondements. [100]

De son côté, André Martinet qualifie les locutrices de «suiveuse», lors du colloque Oviedo, en juillet 1977, et quand on lui posé la question par rapport à cette appellation, il répondit : ce terme est purement descriptif, il implique conservatisme, là où la femme entrerait en conflit avec la société si elle favorisait les innovations, et préférences donnée aux innovations, là où elle sent que son statut dans la société peu s'en trouver amélioré. A l'inverse, le comportement linguistique moyen des hommes pourrait être décrit, familièrement, comme celui de « tordus », celui de personnes qui ne cherchent pas à adopter leur parole aux conditions changeantes de la vie en société. Ils

100 1979 - Dilbilim, IV, revue du département de français de l'Ecole. des Langues étrangères, Université d'Istanbul, Istanbul, "La différence de sexe et la phonologie", p. 52-64.

parlent pour communiquer mais ne s'attendent pas à ce qu'on les juge sur les formes qu'assume leur parole. [101]

Plus loin encore, cette distinction entre les femmes et les hommes se fait même sur le plan de la tonalité et de l'expression : Ainsi, de même que les tonalités ou hauteurs des voix, les façons de parler, les hétérogénéités discursives peuvent indexer hommes et femmes : faire mâle ou femelle. Plus même ce ne sont pas seulement les façons de parler qui sont sexualisantes mais les mots mêmes des langues qui traitent inégalitairement les hommes et les femmes. Par exemple, en les rendant invisibles sous l'accord du genre : le masculin l'emportant sur le féminin ! Ou en les dépréciant. [102]

Et dans le cadre de la compensation, les femmes s'exprimeraient moins directement, plus poliment et plus conformément à la langue de prestige que les hommes, pour compenser symboliquement l'infériorité de leur statut social, ou parce qu'elles se percevraient comme ayant moins de pouvoir que les hommes, étant moins alaise dans leur statut et donc incapables de se laisser aller à un discours moins formel. [103]

De ce fait, L'essentialisation de la différence sexuelle serait donc une construction sociale, une idée élaborée en société, organisant une hiérarchie qui accorde des privilèges à certains groupes et en refuse à d'autres. Cette construction est idéologique : c'est une doctrine qui permet de justifier, de mettre en œuvre et de pérenniser une domination masculine ou une subordination féminine. Or si la différence sexuelle est une construction sociale, elle peut être socialement déconstruite, c'est-à-dire non pas détruite mais modifiée, notamment

101 Dilbilim, IV, revue du département de français de l'Ecole. des Langues étrangères, Université d'Istanbul, Istanbul, "La différence de sexe et la phonologie", p. 52-64. 1999.

102 Sophie BAILLY, « Les hommes les femmes et la communication Mais que vient faire le sexe dans la langue ? », Paris, L'Harmattan, 2008 247 p.

103 Sophie BAILLY, « Les hommes les femmes et la communication Mais que vient faire le sexe dans la langue ? », Paris, L'Harmattan, 2008, 247 p.

par des discours qui, loin d'être le reflet d'identités sexuées, en sont plutôt les lieux de création. [104]

On peut voir aussi, des discriminations plus flagrante, dans l'utilisation de la langue, en fait, les mêmes mots peuvent être valorisants pour les hommes et dévalorisantes pour les femmes, à titre d'exemple : « *dire d'un homme qu'il a du caractère, du tempérament implique une valorisation. Parler du caractère d'une femme suppose une dévalorisation (cf. elle a un sacré caractère : mauvais caractère).* »[105]

De son côté, Anne-Marie Houdebine rappelle combien, dès la prime enfance et les premières acquisitions verbales, les petites filles doivent apprendre « *leur infériorisation et l'identification au masculin proposé* », et par conséquent, à « *s'inventer comme femmes* », ce qui n'est pas étonnant puisque, avec Edwige Khaznadar, nous avons vu à quel conditionnement la présentation que font les grammaires de la femme et du féminin réduit les jeunes écoliers et écolières de notre pays. [106]

Elle ajoutera qu'une langue nationale ou officielle n'étant, de fait, qu'un dialecte ayant réussi politiquement selon la formule (plus ou moins adaptée) d'A. Martinet. Ainsi une des variétés ou un des idiomes se voit-il légitimé. D'où la notion de *français standard* (P. Léon) marquant cette hiérarchisation et surtout cet imaginaire, car que le français soit alors cet usage et celui-là seul est loin d'être sûr. Il conviendrait plutôt de dire *français standardisé,* dans la mesure où cette langue participe davantage d'une représentation, d'une fiction, plus ou moins prescriptive selon les théories ou les domaines d'application (cadre de l'enseignement par exemple).

104 Sophie BAILLY, « Les hommes les femmes et la communication Mais que vient faire le sexe dans la langue ? », Paris, L'Harmattan,2008 247 p

105 Marie-Jo Mathieu, Extension du féminin. Les incertitudes de la langue, "Différenciations sexuelles et identification sociale des femmes", Paris, Champion, 2002, p.13-23.

106 Marie-Jo Mathieu, Extension du féminin. Les incertitudes de la langue, "Différenciations sexuelles et identification sociale des femmes", Paris, Champion, 2002, p.13-23.

Ce cas fut celui de la plupart des journalistes, rédacteurs ou rédactrices enquêté(e)s. Ils/elles manifestaient un savoir métalinguistique qui les faisait apparaître dans leurs commentaires comme prescriptifs et non prescriptifs à la fois, ce dont témoignaient leurs articles. Tout se passe comme si ces sujets cherchaient en quelque sorte à user du "français contemporain avançant" sinon "avancé", pour rappeler en la déplaçant quelque peu la formule de H. Frei (français avancé). Ils utilisent donc ce qu'on peut appeler "le français en train de se faire" ou comme le dit Colignon "le bon usage momentanément contemporain.[107]

On peut donc confirmer à travers ces différents points de vue que la différence des sexes est un fait socio-historique qui ne date pas d'aujourd'hui et qui n'est pas près de disparaitre. Et d'ailleurs, dans la revue des lettres et de traduction, publié en 2000, on avance que dans le cadre d'une telle hypothèse, la différence des sexes n'est rien d'autre qu'une détermination socio-historique, une sorte de conditionnement subi ; qu'hommes et femmes soient dissemblables est imposition historique, sociale, la culture est le résultat d'une production patriarcale privilégiant les hommes et leur compétition. Que nous connaissions beaucoup de créateurs et peu de créatrices est donc le résultat de l'Histoire[108] qui non seulement occulte ces dernières, comme l'ont montré les travaux des historiennes féministes, mais ne leur donne pas le moyen de surgir comme telles : la transgression- car émerger comme sujet solitaire est toujours transgressif- étant bien plus interdite aux femmes qu'aux hommes que chez elles ne surgissent que peu de créatrices et encore moins de génies et donc due à leur longue oppression [109].

107 Anne-Marie Houdebine, « L'imaginaire linguistique », Paris, L'Harmattan, 2002, 152 p.

108 Avec H pour marquer qu'il s'agit de l'histoire collective, même si celle-ci est incorporée par chaque personne

109 Revue des Lettres et de Traduction, 6, 2000, "Du féminin des femmes, femme, langue, corps, écriture", Université Saint-Esprit, Faculté des Lettres, Kaslik, Liban, p. 267-283.

R. Lakoff et M.R.Key insistent en conclusion sur le fait que, s'il existe des différences linguistiques entre hommes et femmes et des distinctions sexuelles dans les langues, on ne peut pour autant déclarer que l'un des langages serait supérieur à l'autre, au sens où il présenterait plus de possibilités linguistiques (créativité) que l'autre. Si les femmes privilégient telle structure intonative, marques ou symptômes de leurs difficultés dans la société, les hommes ne sont pas moins censurés dans leur langage, puisqu'ils doivent eux aussi, assumer leur image de virilité, par la connaissance et maîtrise de styles (langage grossier, plaisanterie, etc.) ou de certains domaines lexicaux (vocabulaires techniques par ex.)

Mais enfin de compte, toute langue n'est-elle pas d'abord celle de la loi, de l'Etat, de la patrie ? Elle propose de la traverser, de la démultiplier, cette langue qui, sans fin, de son système symbolique structure notre langage, nos paroles, notre leurre, code notre corps.[110]

En fin de compte, chaque personne qu'elle soit femme ou homme se voit imposer des façons de dire différenciées sur le plan lexical, syntaxique, voire de prononciation…et de ce fait les recherches concernant la différence de l'utilisation de la langue entre les femmes et les hommes continuent à prendre de l'ampleur. De notre côté, et dans ce même cadre de recherche, on va tenter de trouver des différences entre les femmes et les hommes, dans les écrits journalistiques.

110 Tel Quel, 74, "Les femmes et la langue", Paris, Seuil, 1977, p. 84-95.

I.8 . La femme dans le domaine de l'écriture et la publication:

Dans cette partie du travail, on aborde les domaines de l'écriture et de la publication, on pose la question : *Est-ce que la femme a pu publier ses écrits facilement?*

«*Pendant longtemps, plutôt que de transgresser le genre des activités sociales, les femmes voulant exercer des métiers masculins ont dû dissimuler leur identité de genre en usant de pseudonymes masculins. Ainsi Aurore Dupin, qui écrivit sous le nom de Georges Sand; Marie Laurencin, qui publia des poèmes sous le nom de Louis Lalanne; Augusta Holmès, qui étudia ses premières mélodies sous le nom de son frère en 1830, etc. Les femmes ne pouvaient faire de l'art leur profession, celui-ci pouvant les éloigner de leurs devoirs d'épouse et de mère*.»[111]

Les femmes avaient donc du mal à faire publier sous leurs noms leurs créations qui ne représentaient que de l'art et de la créativité d'une manière innocente, alors qu'en est-il du journalisme où elles doivent dénoncer des anomalies et mettre la lumière sur des vérités cachées?

Selon Eric Neveu: «*Le journalisme est une profession récemment féminisée (les femmes constituent désormais la moitié de nouveau titulaire de la carte de presse et des moins de 25 ans). Certaines spécificités témoignent d'une discrimination manifeste, comme la moindre affectation des femmes à des postes de responsabilité (seulement 16% des cadres dans les quotidiens, statut professionnel souvent plus précaire).*»[112]

On rejoint donc la thèse d'Eric Neveu étant donné qu'on constate à travers l'étude sur le quotidien «La Voix de l'Oranie» le déséquilibre et les écarts dans la division des journalistes à travers les différentes rubriques.

Et d'ailleurs, à ce propos, Eric Neveu affirme: «*Le genre pèse sur l'affectation des postes et des sujets entre hommes et femmes, tant entre rubriques qu'au sein même des rubriques*.»[113]

111 In « Féminins / Masculins, sociologie du genre » chapitre 3 : « Genre et travail » p.125 Armand Colin, Pais 2004.

112 Neveu, « Le genre du journalisme », Van Zoonen, 2001.

113 Neveu, « Le genre du journalisme », Van Zoonen, 2001.

Désormais, la femme reste toujours prisonnière du cercle de la domination, et pour prouver sa présence, il lui faut encore du travail et du temps pour pouvoir s'imposer afin d'avoir une place auprès de son adversaire : l'homme.

Sur ce sujet, il faut rappeler que le premier journal élaboré par des femmes est le journal français «*La Fronde*». «Ce journal quotidien destiné aux femmes fut fondé en décembre 1897 par la journaliste Marguerite Durand. Conçu d'après les quotidiens de masse de l'époque et parfois connu sous le nom du «*Temps* en jupons», son tirage alla jusqu'à 50.000 exemplaires en 1898. *La Fronde* se distinguait plus particulièrement des autres quotidiens par le fait que la publication, la rédaction et aussi la typographie étaient exclusivement faites par des femmes. Les hommes se trouvaient catégoriquement exclus de toute collaboration[114]

Mais pour essayer de dissimuler ces différences sexuelles en écriture, les femmes affirment qu'elles écrivent pour l'écriture et ajoutent qu'il n'y a pas de différence entre hommes et femmes dans ce domaine mais en disant ceci, elles cachent la vérité du fait que leur écriture a tendance à être masculinisée et par là on constate encore une fois que la femme s'efface devant l'homme même dans ses propres productions ou alors on peut supposer que c'est une manière de s'affirmer et de montrer qu'elle est capable de faire comme les hommes. En fait les femmes qui écrivent, pour la plupart, jusqu'à maintenant ne considéraient pas qu'elles écrivaient en tant que femmes mais qu'elles écrivaient en tant qu'écriture. « *Elles en étaient à déclarer que la différence sexuelle, ça ne veut rien dire, qu'il n'y avait pas de différence assignable entre le masculin et le féminin dans l'écriture…Qu'est-ce que ça veut dire, ''pas de partis-pris'' quand on dit ''je ne fais pas de politique'', tout le monde sait ce que signifie ! C'est la meilleure façon de dire : ''je fais la politique de l'autre'' Et bien, en écriture c'est ça, la plupart des femmes sont comme ça : elles font l'écriture de l'autre, c'est-à-dire de l'homme, et dans la naïveté, elles le déclarent et le maintiennent, et elles font, en effet, une écriture qui est masculine* » (le sexe ou la tête, in Cahiers du Grif, 13). [115]

114 CLIO, N° 6-1997 - Femmes d'Afrique

115 Yaguello Marina, « les mots et les femmes », p184.

Pour ce qui est de l'écriture journalistique, les rédacteurs se soucient en priorité de la compréhension de leurs lecteurs afin de faire passer l'information à un large public, et ce, quel que soit son niveau d'étude. En effet, ils adaptent ce qu'Anne-Marie Houdebine nomme Le "langage médiant"

Cette norme apparaît plus précisément en relation étroite avec la représentation que les journalistes ont de leurs lecteurs et dans le souci prioritaire qu'ils montrent de se mettre "à la portée", "au niveau" de ceux-ci afin d'être compris du plus grand nombre. Cette attitude est d'ailleurs très révélatrice de l'image qu'ils se font de leur journal : on n'est pas au *Monde*" *"nos lecteurs ne sont pas les lecteurs du Monde"*. Autrement dit, cette *norme fictive* se caractérise essentiellement par la prise en compte du destinataire, même s'il s'agit d'un destinataire idéalisé ou fantasmé qui nous a souvent été décrit comme un agriculteur, un ouvrier ou un petit employé dont le niveau d'étude serait assez bas.

Aussi le "savoir écrire" auquel ils font tous allusion se définit-il en termes de clarté et de simplicité ; savoir écrire pour un journaliste c'est, comme l'a dit une secrétaire de rédaction, *"écrire clair et compréhensible", "écrire clair et simple"*. [116]

Et à ce propos, Van Zonnen note en des termes qu'elle qualifie elle-même de *« trop tranchés* », c'est le contenu et le style d'information comme genre qui déterminent si des hommes ou des femmes travailleront dans le journalisme et ce ne sont pas les journalistes hommes ou femmes, qui déterminent ce que le contenu et le style d'information sera. [117]

Mais en dehors de cette écriture simplifiée, est-ce que les deux écritures se différencient et peut-on trouver des traits distinctifs entre les deux ? C'est la question à laquelle on essayera de répondre à travers ce modeste travail.

116 2002 – L'imaginaire linguistique (sous la dir. d'A-M HOUDEBINE-GRAVAUD), Paris, L'Harmattan, 152 p. et dans cet ouvrage, "L'imaginaire linguistique: un niveau d'analyse et un point de vue théorique", p. 9-21.

117 Van Zonnen, « One of the Girls ? »

I.9. La journaliste en espace public:

Une grande partie du travail des journalistes consiste à couvrir les différents évènements. En effet, elles passent la moitié de leur temps sur le terrain pour récolter les différentes informations. Un journaliste doit travailler constamment avec le public et pour cela il faut avoir des contacts et des relations, dans tous les domaines.
D'ailleurs Roselyne Ringoot et Philippe Robert-Demontrond l'affirment:

«*Appréhender le journal en tant que système de signification s'inscrit dans un cadre épistémologique présupposant que la signification se construit sur des réseaux relationnels*.»[118]

Dans ce cas-là, la journaliste algérienne peut-elle accéder facilement aux lieux publics pour la couverture des évènements? Est-elle libre dans ses déplacements et ses couvertures de presse ? Est-elle vue de la même manière qu'un journaliste homme ?

Dans la perspective de répondre à ces questions, on se basera sur les chiffres donnés au tableau ci-dessous, dans la rubrique : Les journalistes et leur organisation dans les différentes rubriques (page 86).

En effet, On peut constater que les femmes journalistes ne peuvent toujours pas accéder à tous les endroits, et ce, pour des raisons sociales. Encore, dans les grandes villes, à l'exemple, de la capitale: Alger, Oran, Annaba, la journaliste ne peut toujours pas accéder tranquillement aux stades, donc qu'en est-il des petites villes ou encore les villes intérieures où la femme est toujours soumise à la domination masculine? La preuve en est le grand écart entre le nombre de journalistes femmes et hommes dans la rubrique «L'Oranie» qui couvre les informations régionales, en l'occurrence, toutes les villes de l'Oranie.

En fait, cette inégalité à l'accès à l'espace public est due, en partie, à la mise à l'écart de la femme, dans l'histoire. On parle dans les différents manuels historiques des conquêtes des hommes tout en négligeant le rôle de la femme, Perrot l'affirme: «*Cette tendance de l'histoire à ignorer l'action des femmes*

118 Roselyne Ringoot § Philippe Robert-Demontrond, « l'analyse de discours » p87, édition Apogée, 2004, p91

dans l'espace public s'explique en partie par la «dissymétrie sexuelle des sources.»[119]

I.10. La journaliste Algérienne :

D'après un article de presse paru le 02-04-2007, écrit par la journaliste Soumia Loukmane[120] , la presse algérienne s'est ouverte aux femmes journalistes, selon le rapport "Journalisme maghrébin au féminin" réalisé par le bureau de l'Unesco à Rabat au Maroc.

En effet, ce même bureau a dévoilé les résultats d'une enquête réalisée sur la base de questionnaires individuels et de groupes distribués à 325 journalistes femmes du Maghreb. Cette expertise intitulée "Journalisme maghrébin au féminin" avait pour principal objectif de vérifier si les professionnelles des médias de cette région souffrent de discrimination dans l'exercice de leur métier. La marginalisation, l'exclusion des postes de responsabilité, le confinement dans le traitement de contenus mineurs et le désir d'affranchissement sont les hypothèses qui ont prévalu dans la réalisation du sondage. Dans le cas de l'Algérie, trois thèmes ont été retenus : le statut et la place de la femme dans le champ médiatique, les conditions, les droits et les moyens de travail ainsi que les besoins en formation et en perfectionnement. Sous certains aspects, les journalistes algériennes se plaignent des mêmes contraintes que leurs confrères masculins. Les limites à la liberté d'expression, l'insuffisance des salaires, la pratique de la cooptation dans l'octroi de promotions, ainsi que la cadence de travail effrénée sont des griefs qui les rassemblent. L'enquête a certifié, en effet, que le métier de journaliste en Algérie est en voie de féminisation. La disponibilité et l'investissement dont il est demandeur ne sont pas un frein pour les femmes. La femme est désormais rédactrice spécialisée, reporter ou commentatrice", observe l'Unesco. 52% des journalistes interrogées affirment exercer leur profession depuis 15 ans et plus. Contrairement à leurs consœurs marocaines et mauritaniennes plus promptes à travailler dans des périodiques, elles se dirigent plus volontairement vers des titres de la presse quotidienne. Toutefois, un plafond de verre les empêche encore d'accéder aux postes de

119 Perrot, (1998,2001), in Féminin / Masculin, sociologie du genre » chapitre 5 : « Genre, politique et espace public » p.186 Armand Colin, Pais 2004.

120 Soumia Loukmane, journaliste au quotidien Liberté.

responsabilité. Leur indisponibilité liée à des contraintes familiales et leur refus de travailler ou de se déplacer leur jouent un bien mauvais tour dans le changement statutaire.

En outre, les femmes journalistes ont tout de même pu arriver à attirer l'attention des grandes structures, d'ailleurs, après une étude faite par UNESCO, le 08 -03-2007 intitulée "Profession : Journalisme maghrébin au féminin" qui avait pour objectif d'explorer la condition des femmes journalistes au Maghreb dans un milieu professionnel en rapide évolution, il est demandé à l'UNESCO de poursuivre son soutien aux États membres pour les aider à mettre en place des politiques qui contribuent à renforcer la liberté d'expression et le pluralisme des médias, et à développer les moyens de formation offerts aux femmes journalistes.[121]

Dans ce cadre-là, les droits des femmes journalistes ont été évoqués le 08 mars 2009 à Alger lors d'une rencontre organisée par le Syndicat national des journalistes (SNJ) en partenariat avec l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la Femme. «*Il s'agit d'initier un débat réel autour de la femme journaliste en tant qu'actrice dans plusieurs domaines et témoin de l'évolution de la société*», a indiqué Mme Samira Menah[122].

Elle a souligné dans ce contexte que la défense et la protection des droits des femmes constituent une «priorité» en matière de droits humains, mettant en exergue l'importance d'établir sur le plan professionnel un dialogue entre différentes générations de femmes journalistes.

«*La nouvelle génération des femmes journalistes a besoin d'être initiée aux bonnes pratiques du métier journalistique, des pratiques qui respectent les droits fondamentaux de l'être humain et qui lui permette d'évoluer dans le respect et l'égalité*», a ajouté Mme Menah.

121 http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=24232&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

122 Samira Menah. représentante du SNJ

La représentante du SNJ insiste en outre sur «l'égalité des chances au travail» entre hommes et femmes journalistes et sur la nécessité d'«éliminer toute discrimination» à l'égard de la femme.

Ils estiment que "*les femmes continuent d'être victimes de discriminations, malgré les efforts de l'État et son engagement à combattre ces discriminations*», citant notamment, à qualification égale, une «rémunération inférieure" pour les femmes[123].

D'un autre côté, à l'issu de sa recherche intitulée «Journalisme maghrébin au féminin» le professeur Jamal Eddine Naji affirme que la présence de la femme dans le monde journalistique en Algérie est une réalité bien ancrée. Puisque sur l'échantillon de notre enquête par questionnaire, plus de 52% nous ont déclaré exercer ce métier depuis plus de 15 ans et plus, dont la moitié l'exercent depuis plus de 20 ans. Sur 19 journalistes interrogées, de manière aléatoire, 14 l'exercent depuis plus de 10 ans (73,6%). Aucune de ces interrogées n'a déclaré l'exercer depuis moins de cinq ans.[124]

Et pour ce qui concerne le statut de la journaliste, J.E Naji ajoutera:

«Pour ce qui est de l'accès aux postes de responsabilité, les femmes sont lésées par rapport à leurs collègues hommes. Sur les 119 titres, par exemple, dont 6 étatiques, on rencontre, chez la presse privée dominante au moins 4 femmes occupant des postes de directrice de rédaction ou directrice de publication ».

Du côté de la formation, il ajoutera que des sessions de formation ou de perfectionnement ont porté pour 75% des bénéficiaires sur les «techniques de rédaction» et pour plus de 33% sur «l'informatique et le multimédia » Autrement dit, les journalistes algériennes sont bien engagées, en termes de formation continue et de perfectionnement, dans les domaines les plus promotionnels de leur professionnalisme.

123 El Moudjahid 9 mars 2009

124 Jamal Eddine NAJI, « Journalisme maghrébin au féminin », Vécu professionnel de la femme journaliste dans les cinq pays du Maghreb. UNESCO. Bureau Multipays de Rabat, Décembre 2006

Et d'ailleurs, même en France les femmes journalistes sont moins nombreuses que les hommes à se voir délivrer une carte de presse, en 2012, 16 933 contre 20 0079 hommes, soit 46% contre 54%. Un peu mieux qu'en 2011, mais la situation n'a évolué que très lentement, comme le montre la data-visualisation réalisée par Pierre Breteau. Et concernant les bureaux des directions, la situation est carrément désespérante. Sur les 567 cartes de presse délivrées en 2012 à des directeurs, à peine 17% l'ont été à des femmes…[125]

En revanche, la situation en Algérie, a bien changé lors des trois dernières années, en effet, et selon le quotidien « Liberté », les femmes représentent aujourd'hui plus de 43% des journalistes, une proportion qui devrait croître puisque 60% des élèves à l'Institut national des sciences de l'information et de la communication sont des filles. Femme et journaliste. Il y a quelques années de cela, ces deux caractéristiques étaient beaucoup plus un obstacle pour la femme dans une société fermée qui ne lui facilitait pas la tâche. Aujourd'hui, que cela soit dans la presse, quotidienne nationale, régionale, à la télévision, ou à la radio, les femmes sont là et sont largement majoritaires.

Et concernant l'emplacement des journalistes dans les différentes rubriques : « Souvent affectées aux rubriques considérées comme féminines, telles que sociale, éducation et famille, elles ont fini par occuper les rubriques sportive, économique et même politique. "La profession s'est féminisée à une cadence accélérée et à tendance à croître puisque la majorité des élèves de l'école de journalisme sont des filles", affirme Mme Naïma Nefla Boulares, rédactrice en chef du quotidien le Jeune Indépendant. "*C'est vrai que les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le domaine de la communication. Mais elles le sont moins dans les postes supérieurs. Si elles sont rédactrices en chef ou adjointes, il n'en demeure pas moins qu'elles n'ont jamais pu accéder au-delà de ces postes"*, selon cette interlocutrice. Si les postes de responsabilité sont proposés aux femmes, la majorité d'entre elles refuseraient parce qu'il n'y a pas de moyens d'accompagnement. "Beaucoup de femmes préfèrent être des pigistes ou collaboratrices. Ce n'est pas parce qu'elles ne veulent pas être permanentes ou

125http://www.erwanngaucher.com/article/24/01/2013/journalistes--linegalite-hommes-femmes-continue/1063#sthash.d8U1PZv8.dpuf

fuir la responsabilité, mais parce que les conditions sociales ne leur sont pas favorables. Les responsables des médias privés ou publics et les syndicats doivent se pencher sur la question des moyens d'accompagnement et d'évolution de sa carrière. Il faut également lui donner sa chance dans les postes de responsabilité", dénoncera Mme Boulares. Si les femmes journalistes sont encore souvent affectées aux rubriques traditionnellement considérées comme féminines, telles que le social, l'éducation et la famille — là encore comme en politique, les verrous sautent de plus en plus vite. Aujourd'hui, le nombre de celles ayant embrassé une carrière de reporter à la radio ou à la télévision s'est accru. Ainsi, elles ont investi le domaine de la politique, de l'économie, de l'environnement, du sport, des sciences et même de la politique étrangère. Elles ont également atteint le domaine du reportage, dossiers et enquêtes qui étaient la chasse gardée des hommes.

Aujourd'hui, le seul obstacle de ces femmes journalistes est celui d'accéder aux postes de décision. Pour le premier responsable du quotidien la Tribune, M. Hassan Bachir Cherif, "*dans le monde de la presse, les femmes sont majoritaires et y sont dans quelques postes de responsabilité. Nous avons une rédactrice en chef, une responsable de la PAO, une comptable et des chefs de rubriques femmes*". Le même avis est partagé avec Mme Hadda Hazem, directrice générale de la publication du quotidien arabophone El Fadjr : "*La femme a le droit d'accéder aux postes de responsabilité. Si certaines le refusent, c'est par rapport à la société qui ne lui permet pas de rester tard et d'abandonner ses responsabilités de mère de famille. C'est à la société de suivre l'évolution de la femme qui, malgré toutes les difficultés, est en train d'avancer. Il y a des postes de responsabilité assurés par des femmes tels que secrétaire de la rédaction, chef de rubrique sportive et société, mais il lui reste encore des défis à relever, et c'est à elle seule de le faire. Je dirai aussi que la profession doit s'organiser pour un meilleur avenir et conditions de travail. Cela fait 10 ans que je suis à la tête de ce journal, j'avoue que cela n'a pas été facile du tout. Le journalisme est un métier prenant qui exige des sacrifices. Une vie qui colle à la peau.*"

Si le paysage médiatique algérien a connu au moins deux femmes responsables de deux journaux arabophones, à savoir El Massa et El Fadjr, il est inutile de chercher une femme à la tête d'une chaîne de télévision ou d'une station de radio.[126]

De plus, et dans le cadre de soutenir les femmes journalistes, une association des journalistes femmes de Constantine a vu le jour, à l'aube du jour de l'an 2014, c'est une première en Algérie. En effet, pour le dernier jour de l'année 2013, les femmes journalistes de la wilaya de Constantine ont créé l'évènement en annonçant la naissance de la première association des femmes journalistes du Constantinois (AJC). L'objectif de cette association est celui de mettre en place le statut de la femme journaliste algérienne et de la défendre, et ce, afin de valoriser l'image des femmes journalistes, promouvoir leur rôle dans la presse et œuvrer pour une présence significative des femmes dans les différents secteurs médiatiques. La présidente de cette association explique que le but de l'AJC est de créer un espace d'échange et de concertation, renforcer les capacités des journalistes femmes en leur assurant des formations et en encourageant les jeunes à intégrer et à pratiquer la profession de journaliste, aussi bien dans l'audiovisuel que dans la presse écrite. Elle précise aussi que l'association en question ambitionne de se fédérer avec des associations dans l'Oranie et l'Algérois et de constituer « *une force de proposition dans la promotion du métier de journaliste eu féminin* ».[127]

126 http://www.wluml.org/fr/node/6018, Dossier : Femmes dans les médias(Mercredi 03 Mars 2010)le quotidien Liberté

127http://www.letempsdz.com/content/view/111582/1/Nacer Bellachhab.

*C*onclusion du chapitre I:

Pour conclure ce chapitre, on peut constater à travers tout ce qu'on a vu précédemment que les femmes et les hommes sont insérés dans un système de domination qui positionne la femme dans l'obscurité et l'homme dans la clarté.

Ceci dit pour espérer un renversement de situation, en faveur des femmes, il faut commencer à travailler sur l'école et l'éducation des enfants en premier lieu et leurs inculquer dès leur plus jeune âge l'idée de la mixité et surtout le respect de l'autre. D'autant plus qu'on a pu observer que cette division entre les deux sexes est ancrée dans les esprits et ne risque pas de disparaitre d'aussi tôt car les stéréotypes ont la vie longue et dure.

Du côté du travail, on peut dire que la femme doit toujours s'imposer pour montrer qu'elle peut être aussi performante qu'un homme mais aux yeux de ce dernier, elle reste toujours classée en seconde position et d'ailleurs c'est la raison pour laquelle on a voté des lois en faveur des femmes.

Et pour ce qui est de l'utilisation de la langue, les différentes études qu'on a abordées révèlent l'existence d'une langue de femme et une langue d'homme et c'est pour cela le concept de bilinguisme a été mis en place par M.R.Key.

Dans le monde de la presse, on a pu constater que la femme journaliste s'est imposée en espace public et travaille dur pour se mettre une place auprès des hommes, et d'ailleurs cela commence à se mettre en place vu le nombre croissant des femmes dans ce domaine.

Après tout, si on arrive à mettre de côté cette idée de différence entre hommes et femmes, on peut toutefois se dire qu'après tout ce sont des personnes avant tout et ells ont les mêmes besoins créatifs et à ce propos, Jean-Jacques Rousseau déclare : «*En tout ce qui ne tient pas de sexe, la femme est un homme elle a les mêmes organes, les mêmes besoins, les mêmes facultés*.» [128]

128 Jean-Jacques Rousseau, Emile ou de l'éducation, Livre V (1762), Bordas, Paris, 1992, cité in Françoise Colline Evelyne Pisier, les femmes de Platon à Derrida : anthologie critique, Plon, Paris, 2000, 335.

Dans ce cas-là, pourquoi ne pas accepter la femme comme une partie complémentaire de l'homme afin qu'elle puisse contribuer aux différentes progressions, dans la société en général et dans l'évolution de la langue, en particulier, et d'ailleurs, à ce propos C Fourier avance que partout où l'homme a dégradé la femme, il s'est dégradé lui-même.

Pour finir ce chapitre, il est pertinent de citer Luce Irigaray:

« *Être deux s'entend d'abord comme une simple circonstance d'existence. C'est par le biais de la différence que la question de l'être deux ou du faire deux s'impose à nous aujourd'hui(…) Le rapport entre les genres, le plus quotidien et le plus mondial, peut ainsi devenir l'occasion d'une culture de la relation- concrète et universelle, empirique et transcendantale- qui nous permette d'aborder démocratiquement les autres diversités*. »[129]

Effectivement, c'est la différence qui fait jaillir la richesse dans tous les domaines. Sans cette différence et cette opposition entre les femmes et les hommes il n'y aurait pas de débat ni encore de la recherche, sur cette question.

Dans notre second chapitre, nous commencerons par la présentation du corpus sur lequel nous avons travaillé, et nous établirons par la suite, une analyse des écrits des journalistes hommes.

129 Luce Irigaray, «Être Deux », Edition Grasset- Fasquelle, 1997.

Chapitre II :

Analyse des écrits des trois journalistes hommes.

Introduction

A travers le premier chapitre, on a conclu que la relation «femme/ homme» est toujours représentée, considérée et même vue, par pratiquement toutes les sociétés, comme une version «dominée/ dominant», et ce, malgré tous les développements et les changements qu'a subit le monde.

La perspective de notre travail est de tenter de découvrir si cette relation de dominance a de l'influence sur l'écriture journalistique, et pour le faire, nous avons travaillé sur un corpus de presse écrite. Dans un premier temps, on va présenter le journal en question, pour avoir une idée sur le fonctionnement d'un journal quotidien. Par la suite, nous passerons à la présentation des différentes rubriques qui le composent ainsi que le nombre de journalistes: femmes et hommes qui y travaillent et leur organisation. Aussi on exposera l'analyse appliquée dans ce travail.

Et dans un second temps, on procèdera à l'analyse des articles écrits par les journalistes hommes ; on analysera ceux des femmes, dans le chapitre suivant, afin de tenter de trouver des réponses à nos questions.

Nous savons, par avance, que l'objectif principal d'un journaliste est celui de transmettre l'information en respectant certaines règles, d'ailleurs, **Roselyne Ringoot** et **Philippe Robert-Demontrond**, le confirment: «*Le discours journalistique n'est pas une chambre d'échos: il obéit à ses propres règles.*» [130].

Mais la question que nous nous posons consiste à découvrir si le journaliste peut se permettre un écart par rapport à ces règles? Et surtout d'essayer de savoir si écart il y a, est-ce qu'il a un rapport avec le sexe du journaliste?

130 Roselyne Ringoot § Philippe robert-Demontrond, « l'analyse de discours » p87, édition Apogée, 2004.

Première partie :

II.1. Présentation du corpus

On a choisi le journal quotidien «**La Voix de l'Oranie**» afin d'effectuer notre recherche. Dans le cadre de la présentation d'un journal quotidien et de son fonctionnement, nous nous sommes rapprochés auprès du directeur de publication et nous avons pu récolter ces informations.

II.1.1.*Présentation du journal*:

«**La Voix de l'Oranie**» est un quotidien régional d'expression française, qui a été fondé en 1999 par un particulier. Le premier numéro a été publié le 25 novembre 1999. Son siège est situé dans un quartier populaire de la ville d'Oran: 03 rue Rouis Rayah, Boulanger.

«**La Voix de l'Oranie**» embrasse plusieurs domaines, en l'occurrence, les évènements régionaux, nationaux et internationaux, la politique, la culture et le sport. Il distribue quotidiennement près de 130.000 exemplaires, à travers tout l'ouest algérien.

Quant à la forme du journal, «**La Voix de l'Oranie**» adapte la forme «tabloïd» comme tous les autres journaux quotidiens. Il est composé de 24 pages. Son impression est en couleur depuis septembre 2006.

Par ailleurs, un supplément de 8 pages est ajouté, de temps à autre, pour couvrir un évènement sportif ou alors publier un dossier sur un sujet d'ordre social.

Mais ce journal se distingue plus particulièrement des autres quotidiens par le fait de vouloir être «la voix» de l'ouest algérien, d'où il tient, d'ailleurs, son appellation. En effet, son objectif principal est celui de couvrir tous les évènements qui touchent les 14 wilayas de l'ouest algérien.

Nous nous rapprochons, toutes les matinées, des libraires ou des kiosques pour acheter le journal de notre choix mais avons-nous posé la question, ne serait-ce qu'une seule fois: comment fonctionne un journal?

L'équipe du journal fonctionne exactement comme une société d'abeilles dans une ruche. En effet, plusieurs personnes contribuent à sa constitution.

Pour commencer, le journal est composé de quatre équipes: l'administration, la rédaction, la correction et la technique.

L'administration s'occupe de l'organisation administrative et financière du journal. Les trois autres équipes fonctionnent en collaboration, l'une ne peut se passer de l'autre.

La rédaction, quant à elle, se constitue de trois groupes : les journalistes connus sous le nom de: «l'équipe du terrain», les chefs de rubriques ainsi que les agents de saisies qui ont pour rôle de faire la saisie des papiers[131] des correspondants des différentes wilayas qui parviennent par télécopie à la rédaction du journal.

Il faut savoir que la rédaction est la base du journal. Pour commencer le travail quotidien, deux réunions sont organisées chaque jour, à leur tête, le directeur de publication. La première a lieu la matinée, son objectif est celui de distribuer les tâches aux journalistes, qui consistent à couvrir les évènements. Et la seconde, est organisée en fin de journée, afin de faire le point sur les informations du jour et pour se concerter sur le choix des articles qui feront «la une» du journal.

Après la première réunion, chaque journaliste s'occupe de la couverture des différents évènements. Une fois le travail terminé, il rentre au siège du journal afin de rédiger son article. Après cela, le chef de rubrique revoit les écrits de tous les journalistes.

Le directeur de publication, connu sous le nom du «DP» est l'animateur principal du journal, il a à sa charge les 24 pages. Pour faciliter sa tâche, il y a un chef à la tête de chaque rubrique et dans le cas d'une difficulté quelconque, ces derniers lui exposent leurs préoccupations. Le DP doit régulariser les papiers sensibles et a le pouvoir d'accepter ou de refuser la publication d'un papier. Il s'occupe aussi de L'éditorial.

131 Appellation de l'article avant sa publication.

Concernant la signature des articles, elle est conditionnée: quand il s'agit d'informations générales, les articles sont signés soit par le nom complet du journaliste soit par ses initiales, le choix revient au journaliste; mais quand il y a des sujets sensibles, les journalistes gardent l'anonymat et là, les articles sont signés selon leur emplacement dans le journal, à travers les différentes rubriques. (**R.L**: rédaction locale, pour les articles des rubriques: Oran et Oranie; **R.N**: rédaction nationale, pour les articles concernant le territoire national; **RC**: rédaction culturelle, **RI**: rédaction internationale, **RS**: rédaction sportive)

Par la suite, c'est l'équipe de la correction qui prend le relais. Cette dernière constituée généralement de professeurs de français ou des personnes qui ont une parfaite maîtrise de la langue française a pour tâche de corriger les maladresses, les fautes d'orthographes afin que l'article soit publié dans une langue correcte.

Après cette étape, le chef de chaque rubrique envoie sa page à l'équipe technique si ce dernier a l'accord du directeur de publication, et là, ce sont les agents de PAO qui interviennent pour le montage de chacune des pages.

Après le montage, le journal est tiré sous forme de maquette, si tout est parfait, après une vérification minutieuse, celle-ci sera envoyée au tirage. C'est l'équipe chargée du tirage qui prend en charge la distribution du journal dans les points de vente.

C'est seulement après toutes ces étapes, et tout ce travail laborieux, que nous pouvons tenir un journal entre nos mains.

II.1.2. Présentation des rubriques:

Au moment où nous avons suivi les journalistes, «**La Voix de l'Oranie**» se composait de 07 rubriques qui étaient enchaînées d'une manière régulière:

a. La rubrique «***L'évènement***»: concerne les informations locales, régionales, nationales et internationales les plus importantes de la journée.

b. La rubrique «***L'Oranie***»: elle s'occupe des informations qui concernent

les 14 wilayas de l'ouest algérien.

c. La rubrique «***Oran***»: elle couvre les informations qui concernent la ville d'Oran et ses environs.

d. La rubrique «***Islamiate***»: elle traite des points ayant trait à la religion.

e. La rubrique «***Culture***»: elle s'occupe de la couverture des activités culturelles.

f. La rubrique «***Turf***»: concerne la course des chevaux.

g. La rubrique «***Sport***»: elle s'occupe des activités sportives et de leur couverture.

En plus des autres pages:

- «***Publicité***»: la publication des différentes annonces.
- «***Vision***»: le programme télévisé quotidien des différentes chaînes locales et françaises.
- «***Entracte***»: elle présente une série de jeux de mots.

En plus des rubriques, il ne faut pas oublier les deux pages principales du journal, en l'occurrence, la une et la 24.

La une: première page du journal, joue le rôle de prise de contact avec le lecteur. Elle est constituée du nom du journal (écrit en caractère gras), le prix du journal, la date, les résumés des articles importants avec des photos et des références des numéros de page.

En effet, la une a pour rôle de résumer le contenu du journal, et ce, dans l'objectif d'attirer et d'accrocher un grand lectorat.

La 24, c'est l'appellation de la dernière page du journal. Celle-ci est consacrée aux informations de la dernière minute avant le bouclage. Elle consacre également un coin pour la caricature. Cette dernière présente, généralement, l'information qui a fait la une du jour, avec un petit commentaire ironique.

Désormais, la disposition des rubriques a connu quelques modifications, certaines ont disparu pour laisser place à d'autres. Nous avons donc : « **Oran** », « **Oranie** », « **Nationale** » : (une nouvelle rubrique qui vient remplacer « Evènements »), « **Votre voix** » : (une rubrique qui donne la parole aux lecteurs

afin d'exposer différents sujets), « **FEMME** » : (une page consacrée aux femmes), « **Culture** », « **Insolite** », « **Turf** » et « **Sport** ». Comme on peut le constater le nombre de rubrique est passé à 9 au lieu de 7, comme ce fut le cas, il y a 07 ans. Nous présenterons la maquette de l'édition du 01 février 2014, du quotidien « La voix de l'Oranie » en annexe 3.

II.1.3. *L*es journalistes et leur organisation dans les différentes rubriques:

Voici un tableau qui présentera le nombre de journalistes des deux sexes ainsi que leur situation dans les différentes rubriques:

Rubriques	Journalistes hommes	Journalistes femmes
1. L'Oranie	50	04
2. Oran	10	06
3. Culture	02	01
4. Turf	01	00
5. Sport	08	01

Tableau 1: la disposition des journalistes dans les différentes rubriques

Sur le tableau, nous n'avons pas mis la rubrique «*L'évènement*» parce qu'elle est animée par tous les journalistes des différentes rubriques.
Quant à la rubrique «***Islamiate***» elle est animée par des professeurs universitaires et des chercheurs en matière de religion.

On peut constater, dans la rubrique «***L'Oranie***», un grand écart entre le nombre des journalistes femmes et hommes. Ceci s'explique par le fait que dans les régions éloignées des grandes villes, la femme n'a toujours pas une liberté d'expression. A ce propos, le directeur de publication affirme: «*Nous aimerions avoir plus de femmes dans cette rubrique mais dans les villes intérieures ainsi que les petites villes, la femme est toujours soumise, elle ne peut toujours pas*

rejoindre les hommes afin de couvrir les grands évènements.»

Quant aux rubriques «***Oran***» et «***culture***» la différence du nombre des femmes et des hommes n'est pas importante, en effet, ils sont presque en égalité. Ajoutons à cela, le fait que depuis le mois de septembre 2006, les responsables de «**La Voix de l'Oranie**» ont désigné à la tête de la rubrique «*Oran*» une femme qui exerce en tant que journaliste au journal en question, depuis son inauguration, pour occuper le poste de chef de rubrique.

En ce qui concerne les deux rubriques sportives: «***Turf***» et «***Sport***», il n'y a qu'une seule femme qui y travaille. Nous pouvons expliquer cela par le fait qu'il est encore difficile pour une femme d'assister aux activités sportives masculines. Elle ne peut toujours pas accéder aux stades puisque sa présence sera mal vue par la société.

Et on peut donc constater à travers la division des journalistes dans les différentes rubriques que la femme est mise en seconde position, elle reste encore dominée par l'homme, dans le métier journalistique.

Deuxième partie :

II.2. Analyse des écrits.

II.2.1. Présentation de l'analyse appliquée :

Dans le cadre de notre recherche, nous avons suivi les six journalistes du quotidien «**La Voix de L'Oranie**» qui publient régulièrement. Nous les avons observés, tout au long du mois de février de l'année 2007 et nous avons pu résumer le nombre de leurs articles publiés, dans le tableau ci-dessous:

Voici un tableau récapitulatif qui résume leurs écrits: (La lettre «**H**» désigne les journalistes hommes, la lettre «**F**» désigne les journalistes femmes.

JOURNALISTE	NOMBRE D'ARTICLES
H1	41
H2	31
H3	18
TOTAL HOMMES	**90**
F1	39
F2	33
F3	17
TOTAL FEMMES	**89**
TOTAL	**179**

Tableau 2: le nombre d'articles publiés par les six journalistes

Le total de toutes les publications des six journalistes, d'après le tableau ci-dessus, est de 179 articles. Pour notre thèse, nous avons décidé de prendre six articles par journaliste, ce qui donne un total de 36 articles à analyser, mais en parallèle, nous allons mettre le reste des articles de côté, comme un corpus «de secours». Nous pouvons, au cas de besoin, analyser d'autres textes.

Pour ce qui est du choix des six articles par journalistes, ce choix est tout à fait au hasard, en effet, nous avons pris les six premiers articles du corpus, publiés au mois de février 2007.

Pour ce qui est de l'analyse appliquée : dans un premier temps, la sémantique lexicale et la typologie textuelle, est mise en place, où on procède à une décortication de chaque article afin d'étudier ses différentes composantes pour aboutir enfin à sa typologie textuelle. Et par la suite, nous nous pencherons sur l'organisation syntaxique des écrits, dans un second temps ; et dans cette partie, on s'intéressera à la syntaxe de phrase et à la morphosyntaxe, suite à laquelle, nous tenterons de trouver la typologie textuelle employée par chaque journaliste.

II.3. Analyse des articles écrits par les journalistes hommes.

II.3.1. *Sémantique lexicale et typologie textuelle des 18 articles écrits par les trois journalistes hommes* :

Dans les pages suivantes, nous analysons la composante de la scénographie (ou image) du texte, sa composante en termes de titres, un chapeau et des paragraphes sous forme de colonnes puis le lexique de chacune (noms d'action, types d'adjectifs, d'adverbes, de verbes (actions ou états) et leur position dans l'énoncé. Enfin nous examinons l'emploi des pronoms caractérisant la modalité énonciative impersonnelle ou personnelle (usage de *on* à prétention objective vs *je /tu* subjectifs) ainsi que le registre de discours utilisé. Ce qui nous permet de mettre en évidence leurs convergences discursives (ex. l'explication des sigles ou abréviations utilisés, etc.) ou leurs différences (le thème principal de l'article quand celui-ci diffère, et ce que cela implique au plan du lexique) et ce que nous pouvons en déduire quant à l'adresse (autrement dit la préoccupation de leur lectorat) ; cela avec l'exigence présentée de différenciation sexuée

En observant l'image des dix-huit articles écrits par les trois journalistes hommes, (présentés en annexe 1) on peut constater qu'elle est identique. En effet, tous ces articles présentés se composent de : deux titres dont les premiers sont écrits en italique et les seconds en caractère gras, un chapeau écrit en italique et des paragraphes écrits sous forme de colonnes.

Nous savons par avance, qu'un article de presse doit répondre obligatoirement aux six questions : Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? Quand ?et Pourquoi ? Et après la lecture de ces 18 articles, on peut confirmer qu'il y a dans chacun d'entre eux les réponses aux six questions. Mais ces réponses sont présentées d'une manière qui diffère d'un journaliste à un autre. Nous tenterons de démontrer et de relever cette différence ainsi que les caractéristiques de chaque journaliste, dans notre étude au cas par cas.

a. ***Les articles de H1 :***

Pour les écrits de H1, nous relevons les caractéristiques suivantes :

Tout d'abord, H1 traite des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social (article1, 3, 4 et 6) ou évènementiel (articles 2 et 5).

Les premiers titres choisis par ce journaliste sont sous forme de phrase nominale qui a pour objectif d'accrocher le lecteur et de l'inciter à la lecture de la totalité de l'article. Quant aux seconds titres, ils sont sous forme de phrase verbale ou nominale, et donnent plus d'informations que les premiers, tout en englobant le contenu de l'article.

Le chapeau des six articles de H1 résume le contenu du texte tout en se basant sur l'information principale.

On peut observer aussi que le journaliste H1, donne l'information principale et répond aux six questions dont nous avons parlé plus haut, au début de ses articles : soit à travers les titres et le chapeau ou alors à travers les titres et les premiers paragraphes. Dans le reste de son article, il donne un aperçu historique sur le sujet en question, ou alors il rapporte le discours de ses interlocuteurs d'une manière directe ou indirecte, en les impliquant directement : il cite leur nom, dans la plupart du temps.

Nous notons également que H1 écrit ses articles de la manière du récit narratif. En effet, nous pouvons trouver les trois moments du récit, à savoir, la narration, la description et le discours. Ou alors de la manière énonciative comme ce fut le cas pour l'article 3.

En décortiquant les articles de H1, nous avons classé chaque catégorie de mots à part, en l'occurrence, les noms, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les conjonctions, les prépositions, les locutions adverbiales et les pronoms, et ce, dans l'objectif de notre étude comparative.

En outre, nous avons pu constater que la forme nominale domine les textes de H1. En effet, nous avons relevé 116 noms dans le premier article, 97 dans le second, 35 dans le troisième, 59 dans le quatrième, 125 dans le cinquième et 98 dans le sixième article.

Dans cette catégorie, nous avons pu remarquer que les noms sont employés de différentes manières : les noms d'objet (ou de lieu) sont en tête, arrivent ensuite, les noms d'action et les noms d'état, les noms d'agent, les noms de personne et enfin les noms composés. Pour ce qui est des noms d'action ainsi que les noms composés, nous avons constaté que H1 emploie surtout les noms à base de radical et suffixe, nous en avons relevé trois dans le premier article « *réclamation, changement, perturbation* », trois dans le second «*corporation, revendication, engagement* », un dans le troisième « *corporation* », 11 dans le quatrième : « *L'émission- manipulation-investissement- exploitation- substituions- interrogation-généralisation-changement-rattrapage- création- production.* »,10 dans le cinquième article : « *formation-ouverture-apprentissage-inauguration-violation-placement-déperdition-ouverture-exploitation-information* » et 09 pour l'article 6 : « *réglementation-Installation-exploitation-autorisation- violation- interrogation-opération- évaluation- embelliement* ».

Par rapport à cette classe de mot, notons que le journaliste a employé plusieurs répétitions au lieu d'employer des substituts, et ce, afin d'insister sur le thème principal puisque les répétitions utilisées appartiennent aux champs lexicaux principaux des textes. Nous relevons 08 mots qui se répètent dans le premier ainsi que le second article. Dans l'article 3, nous relevons 03 répétitions et 12 dans l'article 4. Dans l'article 5, nous avons repéré 12 répétitions et 10 dans le dernier.

Nous notons également que H1 a pris le soin d'expliquer les noms composés ainsi que les sigles employés dans ses articles, sauf dans le cas où ces derniers sont évident et connus par les lecteurs, comme APC, à titre d'exemple.

Notons aussi que le journaliste a employé un nombre important d'adjectifs (21 pour le 1er article, 41 pour le 2ème, 26 pour le 4ème, 22 pour le 5ème et 35 pour le 6ème). Nous en relevons les adjectifs classifiants qui sont en tête et les adjectifs évaluatifs mais pour l'article 4 la situation est inversée, c'est les évaluatifs qui sont en tête. Dans l'article 3, nous n'avons relevé que 04 adjectifs.

La majorité des adjectifs employés sont épithètes du nom. En effet, nous n'avons relevé qu'un seul adjectif attribut du sujet dans le 1er ainsi que le second et le 5ème article. Aussi, un adjectif apposé dans l'article 6. Ces derniers ont servi à la description des lieux, de la situation ainsi que celle des personnes interrogées.

Pour ce qui est des adverbes, nous en avons relevé 17 dans le 1er article, 14 dans le second, 04 dans le troisième, 07 pour le quatrième, 14 pour le cinquième et 16 pour le sixième. La majorité des adverbes employés sont des adverbes de manière, viennent ensuite les adverbes de temps et de quantité.
Ajoutons à cela, l'emploi de la locution adverbiale : « de plus en plus » dans l'article 1.

Du côté des verbes, nous en relevons 39 dans l'article 1, 27 dans l'article 2, 09 dans l'article 3, 32 dans l'article 4, 31 dans l'article 5 et 40 dans l'article 6. Nous pouvons les classer en trois catégories : verbes exprimant : un état, une action, et en verbes introducteurs du discours rapporté. Les verbes exprimant une action sont en tête et sont regroupés selon les champs lexicaux auxquels ils appartiennent.
Pour l'article 1: nous trouverons un champ lexical dominant : celui de la manifestation parce que si les usagers se présentent à ce bureau c'est dans l'objectif d'exprimer leur colère afin de pousser les responsables à régulariser leur situation.
Nous relevons la liste suivante qui relève de ce même champ lexical :

« *viennent- régulariser- parlons- Clame- arrive-se masser-fait- attend-bloqué- pourrait être réglé- peut justifier- faire- tourner- se font entendre- s'écrie.* »

Pour l'article 2 : le champ lexical dominant est celui de « anniversaire » et « commémoration »: « *Fêtent- a commémoré- se sont recueillis- célébrer- faire- Connaître- sait- était rehaussé-se sont succédés.* » Cela s'explique par le fait que « anniversaire » est le thème principal abordé dans cet article.
Pour l'article 3, il s'agit plutôt d'un communiqué adressé à la rédaction qui concerne l'arrêt de travail, « *Adressé-annonce- décidé- annonce-pris- réalisés* »

Pour l'article 4, c'est la mise en place de la carte monétique : « *Sera marqué- sera réduite- estimés-demeure- réduire-prend- satisfaire- présente-enregistrées* »

Quant à l'article 5, il s'agit d'un champ lexical relatif aux portes ouvertes sur les métiers : « *Sont tenues- a fait- remarquer- jouent- agissent- terminer- viennent- allonger- met-ont ouvert-continue d'exister- jouer-diffuser-offre-donner- s'inscrire- ont exposé-répartis- vient- dispensera- bénéficier* »

Et pour l'article 6, il s'agit plutôt du champ lexical relatif à la situation dans les abribus : « *Sont équipées- jugée- régissant- cache- nuisent- stipulent- soumise- définit- multipliés- considère-connu-soulève-engage- implanter- payés- risque- pénaliser* »

Pour ce qui est des prépositions, la majorité employée sert à exprimer : le temps, la durée et le lieu.

Le journaliste a employé des pronoms personnels et relatifs qui ont fonctionné comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions. Ajoutons à cela, l'emploi du pronom indéfini « *On* » : employé dans l'objectif d'éviter une implication directe de la part du journaliste. Aussi, l'emploi du pronom possessif « notre », employé, dans l'article 2 et 3, où le journaliste s'est impliqué afin de montrer sa fierté par rapport à son appartenance dans l'article 2 et son appartenance à la rédaction du journal, pour l'article 3.

Et aussi, nous relevons, dans l'article 4, le pronom personnel « *nous* » et le pronom possessif « *notre* » qui sont implicatifs : le journaliste s'implique directement dans ses écrits.

De plus, dans l'article 5, nous relevons l'emploi de trois pronoms démonstratifs, à savoir, *celui, ceux et celles*.

Nous avons relevé aussi le pronom indéfini « *telle* » dans l'article 6.

Pour ce qui est du choix des mots, le journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française. Dans son 1er article, il a emprunté 06 mots à d'autres langues, à savoir : « *cheikh* » et « *gandoura* » deux mots empruntés à la langue arabe, langue maternelle du journaliste et trois mots empruntés à l'anglais, à savoir : « *via* », « *dispatching* » et « *WEB* » et aussi « *cohue* » emprunté au breton. Et dans l'article 5, H1 a emprunté un mot à l'anglais : « *managériale* ». Pareillement, nous avons relevé un mot emprunté à l'anglais, dans l'article 6 à savoir : « *briefing* ».

Il a organisé son article en choisissant des mots appartenant au champ lexical de son thème principal. En effet, nous trouvons des groupements de noms et de verbes qui relèvent du même champ lexical. Pour ce qui est des groupements des noms, nous pouvons constater, comme on l'a vu plus haut, dans notre travail, que les mêmes noms ont été répétés à plusieurs reprises, et ce, dans l'objectif d'insister sur l'évènement en question et le lieu de sa production. Du coté des adjectifs, le journaliste n'a pas hésité à faire de la description.

Pour ce qui est de la cohérence, on peut remarquer que l'auteur n'a pas employé de connecteurs logiques pour l'enchaînement et la progression de son texte, il s'est contenté d'utiliser des répétitions des mots relevant du champ lexical de son thème principal.

Et pour rapporter le discours de ses interlocuteurs, il introduit les expressions « *Un autre usager », « notre source* » ou bien il mettait le nom de l'intervenant directement.

Ajoutons à cela l'emploi des expressions impersonnelles : dans l'article 1, nous relevons « *Il y a* » pour introduire une description, « *Quant à* », employée dans la dernière phrase pour introduire la concession. Dans l'article 2 : deux expressions qui ont servi à introduire l'historique, dans le texte, à savoir : « *Pour rappel », « pour remonter un peu dans l'histoire* »**,** et « *On sait* » qui introduit des éléments que le lecteur est sensé connaître et « *Il importe de souligner* » employée pour attirer l'attention du lecteur et le pousser à aller jusqu'à la fin de l'article étant donné que l'information nouvelle a été donnée au premier paragraphe. Et pour l'article 3 « *à savoir* » que le journaliste a employé

afin d'introduire une autre information. Et dans l'article 4 « *par ailleurs* » pour introduire une nouvelle information.

Et dans l'article 5, nous avons relevé plusieurs expressions détachées qui ont servi à habiller le texte, notamment : « *Le talon d'Achille, la plupart- à l'exception- à travers-au même titre- à l'exemple- à titre d'exemple »*

Et dans l'article 6, les expressions impersonnelles : « *il faut-au regard de-en vigueur- bien entendu- il faut souligner »*

Pour ce qui est du niveau de langue utilisé, dans les articles de H1, il s'agit d'un niveau soutenu avec un choix de mots simples adaptés au niveau de tous les lecteurs.

Pour conclure, nous avons pu constater que dans la plupart des cas, les articles de H1 ont deux visées : informative et incitative.

En effet, l'article 1 est destiné à un public avertit : c'est un sujet qui intéresserait surtout les lecteurs titulaires des chèques postaux. Il a deux visées : la première est informative destinée à tous les lecteurs et la seconde est expressive, destinée aux abonnés des CCP, et ce, afin de leur apporter un soutien, et aussi aux instances habilités, et ce, afin de dénoncer leur mauvaise gestion et les pousser à réagir.

L'article 2, quant à lui, est destiné à tout lecteur fier de l'histoire de son pays et qui s'intéresse aux évènements qui concernent les joyaux de sa patrie. Il a une visée informative.

L'article 3 a une visée informative et il est destiné à un public averti, en effet, c'est un sujet qui intéresserait surtout les employés de la structure dont il est question.

L'article 4 quant à lui a une visée informative et il est destiné à un public averti, en fait c'est un sujet qui intéresserait les personnes qui détiennent un compte CCP.

L'article 5 a une visée informative et expressive et il est destiné à toutes les personnes intéressées par les métiers, dans un premier temps et aussi aux instantes habilités, et ce, dans l'objectif de les inciter à trouver une solution au problème soulevé, dans un second temps.

L'article 6 a deux visées : la première est informative qui a servi de dénonciation et la seconde est incitative qui a pour objectif de pousser les personnes concernées à un changement de situation.

Enfin, après avoir décortiqué les articles de H1, nous pouvons constater que ce journaliste écrit ses articles en se basant sur la nature narrative descriptive, sauf pour le troisième article qui est énonciatif avec effacement de l'auteur où la forme nominale domine, dans tous ces écrits.

b. ***Les articles de H2*** *:*

Après avoir étudié les écrits de H2, nous avons pu relever les caractéristiques suivantes :

Tout d'abord, H2 traite des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social qui intéresseraient tous les lecteurs.

Les premiers titres choisis par ce journaliste sont sous forme de phrase nominale sauf pour le second article où nous relevons une phrase verbale. Ils sont tantôt informatifs et donnent une information nouvelle aux lecteurs, tantôt incitatifs qui ont pour objectif de susciter la curiosité du lecteur et le pousser à lire l'article.

Les seconds titres quant à eux sont sous forme de phrases nominales ou verbales. Ces titres suivent les premiers : si les premiers sont incitatifs, ils sont informatifs.

Le chapeau des six articles de H2 résume le contenu, tout en se basant sur l'information principale. Ou alors, il sert à donner la source d'information du journaliste.

Nous pouvons constater que le journaliste H2 présente plusieurs informations ayant des points en commun (les mêmes causes, le même lieu…) dans le même article, comme ce fut le cas, dans l'article 2 et 6.

Il présente l'information de deux manières différentes. La première à travers le titre et le chapeau et la seconde à travers les paragraphes. L'auteur se base sur

les propos des citoyens qu'il rapporte d'une manière indirecte, sans impliquer ces derniers.

Nous pouvons constater que les titres de l'article 2 ne concernent que la première partie du texte, à savoir, les maladies contagieuses dans l'ouest du pays, alors que le journaliste aborde aussi le problème de la déperdition scolaire, dans cette même région. Nous pouvons en déduire que les deux titres avaient pour objectif d'inciter les lecteurs, et là le journaliste a jugé que les lecteurs seront plus accrochés lorsqu'il s'agit de santé que de scolarité et qu'avec ce sujet, il toucherait plus de lectorat.

Notons également que H2 écrit ses articles d'une manière énonciative.

Après avoir décortiqué les articles de H2, nous avons classé chaque catégorie de mots à part, à savoir, les noms, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les conjonctions, les prépositions, les locutions adverbiales, les locutions adjectivales et les pronoms.

En effet, la forme nominale domine les six textes de H2. Nous avons relevé 113 noms dans le premier article, 119 dans le second, 52 dans le troisième, 67 dans le quatrième, 88 dans le cinquième et 97 dans le sixième.

Dans cette catégorie, nous avons pu remarquer que les noms sont employés de différentes manières : les noms d'objet (ou de lieu) sont en tête, arrivent ensuite, les noms d'action et les noms d'agent, les noms d'état, les noms de personne et enfin les noms composés ; sauf pour l'article 3, nous remarquons que les noms d'objet et de lieu sont suivis des noms d'états, arrive ensuite les noms d'action. Par ailleurs, la majorité des noms d'action sont sous forme de radical et suffixe, nous en avons relevé 12 dans l'article 1 : « *administration, manifestations, expositions, contribution, opérations, toilettage, l'éradication, l'éclairage, embellissement, participation, déclarations, informations* »

Et dans l'article 2, nous en avons relevé 11: «*Dégradation, absence, commandement, augmentation, apparition, prévention, protection, déperdition, scolarisation, enseignement* »

Dans l'article 3, nous en avons 06 : « *rendement, versement, régularisation, opération, résignation, sensation* »

Dans l'article 4, nous avons relevé 09 « *renouvellement, formation, négociation, opération, acquisition, division, réception, arrivage, assainissement* »

Dans l'article 5, nous en avons relevé 10: « *Inspections- cessation -intervention- infraction- proposition- fermeture- opération- exécution- péremption- conservation* »

Et dans l'article 6, nous avons relevé 14 : « *chauffage, éducation, direction, alimentation, règlement, paiement, raccordement, blocage, proposition, déblocage, persistance, opération, préparation, réhabilitation.* »

Nous pouvons constater que le journaliste n'a pas employé beaucoup de répétitions dans les deux premiers articles: nous relevons deux mots, dans l'article 1 et trois, pour l'article 2. Dans l'article 3, H2 a employé 10 répétitions, et dans l'article 04, nous en avons relevé 11. Et pour l'article 5, nous en avons relevé 18. Dans l'article 6, nous avons relevé 20 répétitions.

Posons-nous la question suivante: Pouvons-nous expliquer ces écarts entre le nombre des différentes classes de noms ?

En effet, l'explication possible est : si le journaliste a employé plus de noms d'objet (et de lieu), c'est parce que l'élément principal et essentiel de l'article **1** est le lieu de l'évènement, à savoir, les différentes villes algériennes. Et pour le second article, c'est parce que son thème tourne autour d'un objet qui concerne les problèmes qui touchent la région ouest du pays. Et pour ce qui est du troisième article où les noms d'états suivent les noms d'objet et de lieu c'est parce que le journaliste explique l'état dans lequel se trouve les communaux. Dans les quatrièmes et cinquièmes articles, les noms d'objet et de lieu sont en tête, parce que le sujet tourne autour des objets, en l'occurrence les véhicules. Pareillement pour l'article 6, car ce dernier est basé sur le problème de gaz dans les cantines scolaires.

Par ailleurs, le journaliste a employé un nombre important d'adjectifs (44 pour le 1er article, 36 pour le 2ème, 18 pour le 3ème, 15 pour le 4ème, 20 pour l'article 5 et 15 pour l'article 6). Nous relevons les adjectifs classifiant qui sont en tête suivis des adjectifs évaluatifs. Cet écart s'explique par le fait que le journaliste essaye de respecter les normes journalistiques qui consistent à être objectif. Nous pouvons remarquer également que les adjectifs évaluatifs n'engagent en rien le journaliste. Il ne s'implique pas, il est resté neutre.

Concernant l'emploi des adjectifs, nous avons pu constater que H2 n'emploie que des épithètes du nom. En effet, nous n'avons relevé que deux adjectifs attributs du sujet dans le 1er ainsi que le troisième article et un autre attribut de sujet dans le 6ème.

Nous relevons 21 adverbes dans le 1er article, 20 dans le second, 15 dans le troisième, 07 dans le quatrième et le cinquième, et 06 pour l'article 6. La majorité des adverbes employés sont des adverbes de manière, viennent ensuite les adverbes de temps et de quantité.
Pour ce qui est des verbes, nous en relevons 37 dans l'article 1, 24 dans l'article 2, 28 dans l'article 3, 20 dans l'article 4, 30 dans l'article 5 et 38 dans l'article 6. Nous pouvons classer les verbes employés en trois catégories : verbes exprimant : un état, une action, et un devenir (verbe d'état s'employant avec un attribut qui exprime le changement)

Les verbes exprimant un état sont en tête, pour les deux premiers articles, viens ensuite les verbes exprimant une action qui sont regroupés selon les champs lexicaux auxquels ils appartiennent, et enfin les verbes exprimant un devenir. Par contre, dans les articles 3, 4, 5 et 6, c'est les verbes exprimant une action qui sont en tête, arrive ensuite les verbes exprimant un état.

Pour l'article 1: nous avons relevé deux champs lexicaux dominants :

- Le premier est celui des activités qui concernent le projet, nous relevons la liste suivante : « *seront animées- concernera- présentera- seront présentées- présenter- mettront- traversées- ciblant- s'affairent- sera mise- sont prévues-est prévu- se limite- d'adhérer- prévue- sont prévues- sont prévues- seront organisés.* »

- Le second est celui de la récompense : « *récompenser- sera récompensé- faire- devront convaincre.* »

A travers cette division, nous pouvons constater que le nombre de verbes appartenant au champ lexical des activités est supérieur à celui de la récompense, cela s'explique par le fait que le journaliste a plus d'informations sur le programme des activités que sur la cérémonie des récompenses puisque l'évènement n'a pas eu lieu au moment de l'écriture de l'article. Il s'agit d'un avant-papier.

Pour l'article 2 : Nous pouvons constater que la majorité des verbes appartient au même champ lexical, à savoir, les maladies : «*ont été décelés- recensés- ont été déclarés- ont été enregistrés- a connu- touche- inquiètent- demeure- est liée- concerne- ont atteint.* »

Pour ce qui est de l'article 3, les verbes tournent autour d'un seul sujet, celui du retard de versement de la prime pour les communaux : « *enregistré- aura crée- vient-jugée- rectifié- a lancé- octroyée-attendu- a poussé- supprimé-confirmé- oscille- intéresse-effectué- fait-pourront- bénéficier- arrive-promise-vient-revue- passera-fera* »

Pour ce qui est de l'article 4, les verbes sont regroupés selon le champ lexical dominant, en l'occurrence, le renouvellement du parc communal : « *établie, intègre, acquis, bénéficieront, installés, fait, réceptionné, attendant, composé* »

Dans l'article 5, le champ lexical dominant est celui de la découverte des produits périmés : « *Etablis- prononcé-présenté- s'étale- a enregistré- relevé- sanctionné- formulés- effectué- dépassant-saisi-fermé-importé-soustraite- soumise* ».

Et dans l'article 6, H2 a regroupé ses verbes selon le champ lexical du problème des cantines relatif à la coupure de gaz : «*sont privé, fournie, aura assuré, existe, être adressée, faciliter, pénalise, activant, arrange, perturbe, bénéficient, équipée, ont été prises*"

En outre, la majorité des prépositions employées par H2 sert à exprimer : le temps, la durée, la simultanéité et le lieu.

Ajoutons à cela l'emploi des locutions adverbiales, dans les articles 1 et 4 : « *à l'occasion* »-« *en détail* », et les locutions adjectivales : « *en cours* » -« *à travers* ».

Par ailleurs, l'auteur a employé des pronoms personnels et relatifs, dans les articles 1,3 et 5, et des pronoms personnels, dans les articles 2 et 4 qui ont fonctionné comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions. Ajoutons à cela, l'emploi de quelques pronoms démonstratifs : « *celui, cet, ceci, cette, ces* ». Aussi, nous relevons l'emploi du pronom indéfini « *on* » dans l'article 4, et ce, afin d'éviter l'implication de ses interlocuteurs.

Dans l'article 6, H2 a employé des pronoms relatifs afin d'éviter les répétitions et aussi le pronom indéfini « *on* » à deux reprises, et ce, afin d'éviter une implication.

Pour ce qui est du choix des mots, le journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française sans aucun écart ni emprunt à une autre langue, sauf pour « *tramway*» que nous avons relevé dans l'article 1, un mot anglais qui n'a pas de synonyme en français. Et aussi « *pizzeria* » un mot italien, employé dans l'article 5 et qui n'a pas également un synonyme en français. Et dans l'article 6, nous relevons le mot arabe « *wali* » (nom d'un dirigeant d'une wilaya algérienne.)

Il a organisé son article en choisissant des mots appartenant au champ lexical de son thème principal. En effet, nous relevons des groupements de noms, d'adjectifs, de verbes qui appartiennent aux mêmes champs lexicaux qui dominent.

Pour ce qui est des groupements des noms, nous pouvons constater que le journaliste a employé des noms génériques synonymes : « *opération, activité, manifestation* » pour l'article 1 et «*maladie, épidémie, fléau* » pour l'article 2, «*opération, versement, prime, régularisation* », pour l'article 3, « *Renault, Ford, véhicule, camion* » pour l'article 4, « *inspection, contrôle, rapport, poursuite* », dans l'article 5 et « *cantine, scolaire, établissement, dossier, mairie, circonscription* » dans l'article 6, et ce dans le but d'englober la liste des noms appartenant au même champ lexical, d'une part et pour éviter les répétions d'une autre part.

Les articles de H2 sont enchaînés d'une manière cohérente par le biais d'expressions journalistiques impersonnelles, des conjonctions, des substituts lexicaux ou alors des synonymes.

Pour les formules journalistiques impersonnelles, nous en relevons, dans l'article 1 : « *A cette fin », « Pour rappel », « Il est également », « il est cependant* », cette dernière est employée à la fin du texte pour introduire une opposition par rapport à ce qui a été dit auparavant. Nous avons aussi : « *en effet* » pour introduire une explication et « *Selon certains…* » pour introduire les paroles de ses interlocuteurs d'une manière indirecte. Pour l'article 2, nous en relevons : « *C'est ainsi », « En parallèle* » employé pour passer à une autre idée, en plus de l'expression journalistique impersonnelle : « *Il faut toutefois signaler* ». Ajoutons à cela une expression qui a servi à rappeler la source d'informations du journaliste : « *Selon les mêmes services* ».

Et pour ce qui est de l'article 3, nous relevons : « *à l'occasion », « - pour rappel », « en parallèle » et « au courant »*

Dans l'article 5, nous relevons : « *suite aux »- « c'est ainsi »- « suite à »- « en charge »- « en parallèle »-« au niveau* »

Dans l'article 6, nous relevons : « *il s'agit », « d'ailleurs », « afin de », « en fin de compte », « pour rappel », «autre côté », « au fur et à mesure, « de la sorte ».*

Pour ce qui est du niveau de langue utilisé, dans les articles de H2, il s'agit d'un niveau soutenu avec un choix de mots simples adaptés au niveau de tous les lecteurs. Par ailleurs, dans l'article 4, H2 a employé deux sigles : « *SNVI, DHA* » et aussi « *DCP* », dans l'article 5, « *APC* » dans l'article 6, qu'il n'a pas pris le soin d'expliquer, ce sont des formules que seule une partie des lecteurs peut comprendre.

Enfin, l'article 1 est destiné à tous les lecteurs intéressés par la réussite et l'ambition et qui veulent décrocher le premier prix de la plus belle ville d'Algérie. Il a une visée informative et expressive qui sert à éveiller l'esprit de la concurrence chez les lecteurs.

L'article 2 est destiné à tous les lecteurs puisqu'il concerne la santé. Il a une visée informative et expressive qui pousse le lecteur vers la prévention. Et l'article 3 est destiné aux communaux, il a une visée informative et une autre incitative qui a pour objectif de pousser les services concernés à faire correctement leur travail.

L'article 4 quant à lui a une visée informative, il est destiné à tous les lecteurs en général et aux communaux en particulier. L'article 5 a deux visées informative et incitative qui ont pour objectif d'avertir les consommateurs et les pousser à être plus vigilants.
Enfin l'article 6 est destiné à tous les lecteurs et il a une visée informative.
En somme, nous pouvons constater que le journaliste H2 écrit ses articles d'une manière énonciative, avec effacement de l'auteur où la forme nominale domine, dans tous ses écrits.

c. Les articles de H3 :

Pour les articles de H3, nous avons pu relever les caractéristiques suivantes :

Pour commencer, H3 traite des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social (article 1 et 3) et évènementiel (article 2, 4 et 6) ou alors politique comme ce fut le cas pour l'article 5.

Les premiers titres choisis par H3 sont sous forme de phrase nominale. Ils ont une visée incitative puisqu'ils ne sont pas clairs et ils ne donnent pas d'informations précises. Les seconds titres quant à eux sont sous forme de phrase nominale ou verbale. Ils donnent une information nouvelle mais elle reste incomplète, et ce, dans l'objectif de pousser le lecteur à lire l'article. Donc les deux titres de H3 ne sont pas clairs et ne donnent pas assez d'informations.

Le chapeau des trois premiers articles de H3 résume partiellement le contenu des trois textes. Dans le premier ainsi que le troisième article, il clarifie le mystère des deux titres et donne l'information principale. Dans le second article, le chapeau ne clarifie pas les titres mais il donne deux éléments nouveaux. Delà, nous pouvons en déduire que H3 ne répond pas aux six questions par avance, et ce, dans l'objectif de pousser le lecteur à lire la totalité de son article. Dans les articles 4,5 et 6, quant à eux, le chapeau a résumé l'information principale et à donner plus de précisions et le reste de l'article a servi à donner plus de détails.

Dans ses articles, H3 rapportent des faits, pour l'article 1, il s'agit d'une couverture de la conférence de presse organisée par la fédération des employés des stations-services ; et pour l'article 2, il s'est basé sur le rapport d'une enquête menée par le ministère du travail donné lors d'une conférence de presse ; l'article 3 quant à lui concerne les manifestations organisées par les demandeurs de logements auprès de l'AADL ; l'article 4, informe sur une offre financière pour l'électrification de la rocade ferroviaire Est-Ouest ; l'article 5 donne une information sur les projets d'un parti politique ; et enfin l'article 6 donne le compte rendu de l'assemblée de la chambre du commerce et de l'industrie à Alger.

Notons également que H3 écrit ses articles d'une manière énonciative. Et après avoir décortiqué ses articles, nous avons classés chaque catégorie de mot à part, comme on a fait avec les deux autres journalistes hommes, nous avons pu constater que la forme nominale domine les textes de H3. En effet, dans l'article 1, nous avons relevé 76 noms, 78 pour l'article 2, 102 pour l'article 3, 114 pour l'article 4, 60 pour l'article 5 et 123 pour l'article 6.

Précisons que les noms sont employés de différentes manières : pour les articles 1 et 6 : les noms d'objet (ou de lieu) et les noms d'état sont en tête, arrive ensuite, les noms d'action, les noms de personnes, les noms d'agent et enfin les noms composés.

Pour l'article 2 : nous avons les noms d'action en tête, ensuite les noms d'état, les noms d'objet (ou de lieu), les noms de personne et enfin arrive en égalité les noms d'agent et les noms composés. Pour l'article 3, les noms d'objets ou de lieu sont en tête, arrive ensuite les noms d'actions, les noms d'états, les noms d'agent et enfin les noms composés. Pour l'article 4, nous avons le même classement sauf que les noms de personnes suivent les noms d'état, arrive ensuite les noms d'agent. Et pour l'article 5, les noms d'états sont en tête, arrive ensuite les noms d'actions, les noms d'objets et de lieu, les noms de personnes et enfin les noms composés.

Nous avons constaté que H3, comme ses deux confrères précédents, emploie en grande partie, les noms d'action à base de radical et suffixe, nous en avons relevé

07 dans l'article 1 : « *l'ouverture- engagements- distribution- concession-approvisionnement- ordonnance- nationalisation ». E*t pour l'article 2, nous en avons 11 :*« l'nspection-infractions-l'établissement-faiblesse-rendement-réconciliation-renforcement-diminution-déclaration-généralisation-enrichissement* ». Dans l'article 3, nous avons 04 : « *communication, interrogation, protestation, clarification* » ajoutons à cela que pour ce qui est de cette même catégorie de mots, H3 a employé 05 mots ayant une seule base radicale, à savoir : « *demande, transfert, attente, conférence et rencontre »* ; et pour l'article 4, nous avons 09 « *Ouverture- l'électrification- groupement-réalisation-évaluation- accroissement- exploitation-montage- maintenance* » ; et pour l'article 5, nous avons 09 aussi, «*Rassemblement-organisation-manifestation-destruction-intervention-mobilisation-règlement-cessation-reconnaissance* » ; et pour l'article 6, nous en relevons 08 : « *Fonctionnement-intervention- réglementation-consultation-blocage-financement-délégation-exposition* ». Ajoutant à cela, l'emploi de 06 noms d'action à base de radical uniquement, pour cet article 6 : «*finance-commerce -dépense- gestion- activité-débats* »

Nous pouvons remarquer que H3 emploie les répétitions quand il s'agit des mots-clés du texte, nous relevons quatre mots qui se répètent dans le premier ainsi que le second article ; et 24 dans l'article 3, 07 dans les articles 4 et 5 et 17 pour l'article 6. De plus pour cet article, H3 a répété un seul mot : « *chambre* » à 14 reprises.

Aussi, nous pouvons remarquer que H3 a pris le soin d'expliquer les abréviations et les sigles employés, sauf pour « *MSP* » dans l'article 5, car il s'agit d'un parti politique que le lecteur devrait connaitre.

Par ailleurs, le journaliste n'a pas employé un nombre important d'adjectifs. Nous en relevons 16 pour l'article 1 que nous classerons en adjectifs classifiant qui sont en tête et un seul adjectif évaluatif ; et 14 pour l'article 2, avec 12 adjectifs classifiant et deux numéral ; et pour l'article 3, 11 adjectifs dont 07 classifiant et 04 évaluatifs ; dans l'article 4, nous avons 20 adjectifs : 13 classifiant, 06 numéral et un évaluatif ; et pour l'article 5, nous en avons 15

classifiant ; et pour l'article 6, nous en avons 26 dont 25 classifiant et un seul évaluatif.

A savoir que H3 n'a employé que des adjectives épithètes du nom, dans ses six articles, d'ailleurs nous n'avons qu'un seul adjectif attribut du sujet, dans l'article 3 et deux dans l'article 6.

Donc H3 a rapporté l'information tout en restant neutre. Ceci dit, il a décrit la manière dont les membres de la fédération ont défendu leurs arguments, en employant l'expression : « *en brèche* », dans l'article 1. Mais à aucun moment, les adjectifs évaluatifs impliquent le journaliste.

Aussi, nous ne relevons que trois adverbes de temps, dans le 1er article. Pour le second, nous avons 13 adverbes, dont la majorité sont ceux de manière, arrive ensuite les adverbes de temps et de quantité. Et pour l'article 3, 11, les adverbes de temps sont en tête, arrive ensuite les adverbes de quantité et de manière. Dans l'article 4, nous avons 14 adverbes, ceux de la manière sont en tête et sont suivis des adverbes de quantité ensuite de temps. Et pour l'article 5, nous avons relevé 06 adverbes, ceux exprimant le temps et la manière sont en tête, arrive ensuite ceux du temps et de quantité ; et pour l'article 6, nous avons 13 adverbes, ceux exprimant la manière sont en tête, arrive ensuite ceux exprimant le temps, la quantité et le lieu.

En outre, nous relevons 37 verbes dans l'article 1, 25 dans l'article 2, 50 dans l'article 3, 31 dans l'article 4, 22 dans l'article 5 et 55 dans l'article 6.

Nous pouvons classer les verbes employés en quatre catégories : verbes exprimant : un état, une action, un devenir (verbe d'état s'employant avec un attribut qui exprime le changement) et verbes introducteurs du discours. Les verbes exprimant une action sont en tête, viens ensuite les verbes exprimant un état, un devenir et enfin les verbes introducteurs du discours.

Les verbes sont regroupés selon le champ lexical dominant :

Pour l'article 1: nous avons relevé deux champs lexicaux dominants :

La majorité des verbes employés appartient au champ lexical de la grève et de la protestation : « *avaient appelé- ne baissent pas- ont battu- n'ont pas signé- défie- démontrer- résoudre- a été retenue- signer- maintiennent-conteste- est imposé.* »

Pour l'article 2 : les verbes sont classés en deux groupes : ceux appartenant au champ lexical de : « *enquête sur les travailleurs* » : « *Menée- ont donné- emploient- a eu à traiter- fait- a démontré-ne sont pas déclarés- a touché ».* Et ceux qui ont servi d'introduire le discours *: « a déclaré- a expliqué- a indiqué* ».

Pour l'article 3 : nous relevons un champ lexical dominant celui de la manifestation des demandeurs de logements, regroupant un certain nombre de verbes d'action ainsi que des verbes exprimant un devenir: « *Comptent- baisser- occuper- animé- tenue- venant-attendent- déposé-constaté- consacré- jeter- reçu-détourner-sont transmises -inscrit-s'inquiète-comprendre-organiser- bloquer- demandent- s'enquérir- réservé », « devait apporter- devra les satisfaire- -allait répondre-pourrait soulever* ».

Pour l'article 4, nous avons deux catégories de verbes regroupés selon deux champs lexicaux : le premier est celui de l'appel d'offre du projet ferroviaire : « *Divisé-ont été sélectionné- a proposé- a soumissionné- offre-s'engage- achever-vient-propose-étudier-venir-croire-améliorer-vise-s'insérer-préserver- réduire- formera* »

Et le second regroupe les verbes exprimant un devenir, concernant ce même projet : « *devra se réunir- devra annoncer- devront commencer- s'attend à transporter- s'engage à faire-devant prendre* »

Pour l'article 5, les verbes sont regroupés selon le champ lexical dominant, celui de l'organisation d'une manifestation pour aider les palestiniens : « *Organisé- sera renforcé-ont constitué-invitant-faire-a appelé-constate-mettre-porté-passe- lance* »

Ajoutant à cela que dans l'article 5, H3 a employé un verbe de modalité : « … *doit avoir pour finalité la reconnaissance de l'Etat palestinien.»*

Pour ce qui est de l'article 6, les verbes sont regroupés selon le champ lexical des projets ainsi que la situation de la chambre de commerce abordée lors de la réunion : « *Dresser-continue-entraver-réunis-s'accorder-permet-exercer-dénoncer-désigné-sesitue-permettant-revient-instaurer- ne sont pas consultés-engage- fait-consacré- réglementant- aller-se sont accumulées-récupérer- a été construit- tentera d'apaiser- promettre d'apporter- a proposé-faire participer-sera mis-caractérise-ont voté ».*

Ajoutant à cela, l'emploi de deux verbes de modalité « *doivent changer », « il faut changer* ».

H3 n'a pas employé beaucoup de prépositions dans ses deux premiers articles, par contre dans son troisième et quatrième article, nous relevons une variété de prépositions exprimant le temps, le lieu, la durée et d'autres qui ont servi à indiquer le moyen ou l'agent sur lequel l'action s'est réalisée.

L'auteur a employé des pronoms personnels, dans l'article 1 et des pronoms personnels et relatifs, dans les articles 2,4 et 5 qui ont fonctionné comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions. Ajoutons à cela, l'emploi des locutions prépositionnelles : « *de près », « au cours », « au sein* » pour exprimer le lieu et le temps. Et pour l'article 3, il a employé des pronoms personnels, relatifs, un pronom démonstratif : « *ceux* » et possessifs, employé à 05 reprises : « *leurs* ». Ajoutons à cela, l'emploi de l'adjectif démonstratif « *cette* » à deux reprises, dans l'article 3 et « *celle-ci* » dans l'article 5. Pour l'article 6, nous avons relevé des pronoms relatifs et personnels et aussi deux pronoms possessifs : « *leurs* » et « *notre* », ce dernier a été employé par le journaliste pour montrer que c'est lui-même qui a interrogé ses interlocuteurs.

Pour ce qui est du choix des mots, le journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française sans aucun écart ni emprunt à une autre langue. Il a organisé son article en choisissant des mots appartenant au champ lexical de son thème principal.

Nous relevons des groupements de noms et de verbes qui appartiennent aux mêmes champs lexicaux. Pour ce qui est des groupements des noms, nous pouvons constater, comme on l'a vu plus haut, dans notre travail, que les mêmes noms ont été répétés à plusieurs reprises, et ce, dans l'objectif d'insister sur l'évènement en question et le lieu de sa production.

Nous pouvons constater que H3 est resté neutre dans ses écrits. A aucun moment, il ne prend de position ou alors donne son opinion, sauf pour la fois où il a décrit la façon dont les employés ont présenté leurs arguments, en employant l'expression : « *en brèche* », pour montrer la colère de ces employés, dans l'article 1. Dans son écriture, l'auteur s'est basé principalement sur les propos de ses interlocuteurs.
H3 a écrit ses articles avec assurance : il mettait les guillemets à chaque fois qu'il avançait un élément nouveau qui concerne son information, pour ne pas s'impliquer directement.

Nous pouvons constater que ni les titres ni les chapeaux des quatre articles ne sont précis, sauf pour les articles 5 et 6, où le chapeau apporte plus de précisions. Le lecteur ne peut donc pas deviner de quoi s'agit-il réellement que s'il procède à la lecture de la totalité des articles. Ses articles sont enchaînés d'une manière plus au moins cohérente. Nous avons l'impression que H3 ne s'est pas soucié d'employer des techniques pour faire un texte qui soit agréable à lire ou alors d'enchainer les idées par le biais des articulateurs logiques, bien au contraire, son seul et unique intérêt était de donner l'information, et ce, en se basant principalement sur le discours de ses interlocuteurs qu'il rapporte d'une manière directe ou indirecte et en reprenant les mots clés du texte. Exception faite pour les deux derniers articles où H3 a pris le soin d'enchainer entre les différentes parties de son texte.

En outre, H3 a employé des expressions détachées, dans ses écrits, pour différents objectifs, dans l'article 1 : nous relevons une « *au cours d'une conférence de presse* » employée afin de rappeler sa source d'information ; dans le second article, nous avons relevé : « *toujours dans le monde de travail* » employée afin de rappeler qu'il écrit sur le même sujet et donc il a interrogé son

interlocuteur sur le même thème ; dans l'article 3, H3 a employé 08 expressions détachées et aussi des expressions journalistiques impersonnelles qui avaient pour objectif de relier entre les différentes idées ou alors donner plus de précisions : « *ont l'intention- de la part- à l'ordre du jour- à cet effet- il faut signaler- en signe de- au passage-le pied de grue* », cette dernière expression est employée dans l'objectif d'expliquer la manière et le rythme dont les choses se sont produites.

Et dans l'article 4, nous avons relevé des expressions détachées employées dans le but de donner des explications à ses propos : « *à savoir- à ce propos- à compter- en plus- plus tard »*

Et dans l'article 5, nous avons relevé 09 expressions détachées qui avaient des fonctions différentes, en l'occurrence enchainer entre les idées, introduire des explications ou alors déterminer la manière dont se comportent les parties concernés : « *à la cause-par ailleurs- à travers-en effet- en vigueur- à cet effet- de côté-corps et âme- tout d'abord* »

Dans l'article 6, nous avons relevé 11 expressions détachées : « *C'est le moins que l'on puisse dire* » pour introduire un commentaire. « *Que ce soit sur le plan… sur le plan - Tout d'abord- sur le plan de..* » employées dans le but d'enchainer entre les idées. « *il faut savoir que- à signaler* » formules journalistiques employées pour introduire plus d'explications. « *Au fil des années- durant-au cours* » employées pour exprimer le temps.

Pour ce qui est du niveau de langue utilisé, dans les articles de H3, il s'agit d'un niveau soutenu avec un choix de mots simples adaptés au niveau de tous les lecteurs, sans aucun emprunt à d'autres langues.

Enfin, les six articles écrits par H3 ont une visée informative. L'article 1 est destiné à un public avertit, à savoir les personnes véhiculées ainsi que les exploitants des stations-services. L'article 2 est destiné à tous les lecteurs touchés par le code de travail. Et l'article 3 est destiné à tous les demandeurs de logements AADL, son but est celui de donner l'information et aussi soutenir les citoyens. Et l'article 4 est destiné à toutes les personnes qui ont une passion pour

les voyages par voie ferroviaire. Et l'article 5 est destiné d'une part à un public averti, celui qui s'intéresse à la vie politique et d'une autre part, il peut intéresser également toutes personnes sensibles à l'état des palestiniens. L'article 6 quant à lui est destiné à un public plutôt averti, c'est un sujet qui intéresserait les personnes ayant des intérêts avec la chambre de commerce.

Après avoir analysé les articles de H3, nous pouvons constater que ce journaliste écrit ses articles en se basant sur la nature énonciative avec un effacement total de l'auteur, où la forme nominale domine, dans tous ces écrits. Ajoutant à cela, le fait qu'il a respecté les normes journalistiques en étant neutre dans tous ses écrits.

II.3.2. L'Organisation syntaxique des 18 articles écrits par les trois journalistes hommes :

Dans l'organisation syntaxique, nous établirons une étude détaillée en deux parties, à savoir, la syntaxe de phrase et la morphosyntaxe, suite à laquelle, nous tenterons de trouver la typologie textuelle employée par chaque journaliste. En effet, la syntaxe de phrase consistera à étudier la phrase et sa voix, la subordination et la coordination. Quant à la morphosyntaxe, elle s'occupera des temps verbaux, les actualisateurs des noms, l'usage des présentatifs, les compléments de phrases et enfin les éléments détachés.

Notons que nous analyserons les deux parties du discours, à savoir le discours du journaliste et celui de ses interlocuteurs séparément.

Dans cette partie, nous nous intéresserons également au discours dialogique à savoir que selon Bakhtine, le dialogisme est une orientation de l'énoncé, du discours du locuteur vers d'autres discours. En effet, on doit passer par des discours précédents : on répète, reformule, confirme, infirme. Et de ce fait, nous relevons les discours dialogiques employés par chacun des journalistes, et ce, dans le cadre de notre étude comparative entre les six journalistes.

a. Les articles de H1 :

Nous pouvons constater que les articles 1, 4,5 et 6 sont de type canonique composés de deux parties : le discours du journaliste et le discours rapporté de ses interlocuteurs. Dans l'article 3, le journaliste a écrit son article sous forme de discours rapporté uniquement car il s'agit d'un avant-papier (un article qui annonce un évènement qui n'a pas encore eu lieu). L'auteur s'est référé à un communiqué adressé à la rédaction du journal, d'ailleurs, il commence son article en citant sa source « *dans un communiqué adressé à notre rédaction* ». Le deuxième article, quant à lui est constitué du discours du journaliste seulement.

a.1. Analyse du discours du journaliste :

Pour les titres de ses six articles, H1 a employé des phrases nominales simples, pour les premiers et quant aux seconds, ils varient entre phrase verbale et nominale.

Dans la partie de son discours, le journaliste emploie majoritairement des phrases verbales, nous n'avons relevé que deux phrases nominales, dans l'article 3. Nous constatons que le nombre de phrases complexe est supérieur à celui des phrases simples. Et de ce fait, nous en avons relevé des subordonnées relatives et causales.

Par ailleurs, nous pouvons constater que la majorité des phrases employées par H1, dans l'article 1 sont à la voix passive ou alors factitive, nous n'avons relevé, dans cet article qu'une seule phrase à la voix active. Par contre, dans les articles 2 et 4, il y a un équilibre entre les phrases actives et passives, vient ensuite la factitive. Pour ce qui est de l'article 5, nous avons remarqué que la majorité des phrases sont à la voix active. Et dans l'article 6, nous avons un équilibre entre la voix active et factitive, vient ensuite la voix passive.

Du côté des connecteurs, nous pouvons constater que pour les articles 1, 2, 5 et 6, H1, n'a pratiquement pas employé de connecteurs entre les phrases ; il coordonne ses idées en employant des répétitions des mots clés ou alors des substituts lexicaux. Pour l'article 3, nous relevons « *à savoir* » employé pour

introduire plus de précisions. Et pour l'article 4, nous relevons un seul connecteur entre les phrases « *par ailleurs* », employé pour introduire le passage à une autre idée.
Pour ce qui est des connecteurs, dans les phrases, nous n'avons relevé que deux : « *pour et tel que* », dans l'article 1 et 5, et dans l'article 2 : « *ainsi que, et, aussi, pour, comme*.» et deux dans le quatrième et cinquième : « *pour », « et* ». Aussi, nous avons relevé deux connecteurs, dans l'article 6 : « *et* » et « *ainsi que* ».

En fait, les rapports logiques les plus employés par H1 sont : la comparaison exprimée par: «*comme* », « *ainsi que », « Aussi…que* », l'addition exprimée par la conjonction de coordination « *et* », la condition exprimée par « *si* », le but exprimé par « *pour* » et l'opposition exprimée par « *en dépit de* ».

Passons actuellement à la morphosyntaxe, ou nous nous intéresserons dans un premier temps aux temps verbaux et plus particulièrement les verbes de narration. Nous traiterons les verbes du discours ainsi que les verbes introducteurs du discours, dans la partie qui sera consacrée au discours rapporté.
En effet, les temps des verbes de narration sont variés entre le présent de l'indicatif, le passé composé et le conditionnel, pour l'article 1. Le passé composé domine, dans les articles 2 et 3, à côté du présent de l'indicatif et de l'imparfait. Et pour l'article 4, nous avons relevé le futur, le présent et le participe présent. Pour ce qui est de l'article 5, il y a un équilibre entre le présent et le passé composé, vient ensuite le futur. Dans l'article 6, le présent domine, arrive ensuite l'imparfait, le passé composé, le conditionnel et le participe présent.
Nous pouvons également constater que la majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, et on peut l'expliquer par le fait que H1 emploie plus de phrases à la voix passive. Ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs et les verbes attributifs. Ces derniers ont été employés à deux reprises, dans l'article 1 (le verbe paraître)

Par la suite, nous avons constaté que le journaliste emploie des articles définis dans la partie de narration pour définir les différentes structures dont il est questions et des articles indéfini pour introduire les interlocuteurs, pour ce

qui est de l'article1, 4 ,5 et 6. Dans l'article 2, le journaliste emploie plus d'articles définis, et ce, pour parler de l'évènement dont il est question et qui concerne le commandement de la base maritime de Mersa el kébir. Ceci s'explique par le fait que le journaliste veut insister sur l'importance de cette base maritime qui doit être, selon lui, connue par tous les citoyens algériens, la preuve, il emploie l'expression : « *...notre histoire contemporaine…* »
Du côté des présentatifs, nous en avons relevé, dans cette partie narrative, qu'un seul, à savoir : « *c'est*», dans l'article 1.
Aussi, nous avons constaté une absence de présentatifs, dans les articles 2, 4,5 et 6. Pour présenter son objet, le journaliste s'est basé sur les répétitions.

Du côté des compléments de phrases, nous avons relevé : des compléments circonstanciels de temps : « *ces derniers jours, de jour en jour, depuis »,* dans l'article 1 ; et « *hier, le 2 février 1968, ces dernières années, depuis*», dans l'article2, « *La deuxième quinzaine de ce mois de février »* dans l'article 4. Et dans l'article5 : « *24 février* ».

Et des compléments circonstanciels de lieu : « a*u niveau de », « devant »,* dans l'article 1, et « *sur* » dans l'article 2 ; et dans l'article 4, nous relevons : *« dans les bureaux de poste d'Oran », «*à travers la région Ouest ».Et pour l'article 5, «*d'Aïn-Türk, de Gdyel* », dans l'article 6, « *la commune d'Oran* ».

Nous pouvons donc en déduire que H1 équilibre entre l'emploi des compléments circonstanciels de lieu et de temps.

Par ailleurs, nous avons relevé quelques expressions détachées : pour l'article 1, nous n'avons relevé que deux qui ont des fonctions différentes : *« bien entendu », p*our montrer l'accord et l'insistance ainsi que l'évidence des résultats, de la part de l'auteur. Cette expression montre une implication de la part du journaliste. *Et* « *Une situation plutôt ubuesque si l'on considère que ce genre de problèmes…* », cette partie détachée qui a une fonction descriptive met en évidence une hypothèse posée par l'auteur, donc une autre implication.

Pour ce qui est de l'article 2, nous relevons plusieurs éléments détachés : « *Pour rappel, il importe de souligner, pour remonter un peu dans l'histoire* » des

expressions journalistiques qui servent à enchainer entre les différentes idées de l'article ; « *commandant* de *la base maritime »*, pour présenter la personne dont il est question ; « *durant toute la semaine écoulée* », employé dans l'objectif d'insister sur la durée de l'évènement ; « *au plan stratégique* », pour démontrer l'emplacement important de la base maritime.

Pour l'article 4, nous relevons : « *Il n'en demeure pas moins* » : une expression employée dans le but d'enchainer entre les idées.

Pour l'article 5, nous relevons : « *la nouveauté, cette fois-ci », «autre nouvelle », « à titre provisoire du moins », « un détail* », des expressions employées pour enchainer entre les différentes parties et donner plus de précisions.

Pour l'article 6, nous avons deux expressions détachées qui ont servi d'enchainer entre les paragraphes : « *il faut souligner », « l'autre point* ».

Par ailleurs, nous pouvons constater que H1 n'a pas hésité à employer des énoncés dialogiques et des clivages dans ses articles. Pour commencer, les titres qui sont sous forme de phrases nominales sont des énoncés dialogiques. A savoir que la nominalisation est une transformation linguistique qui fait d'une phrase un nom. Or la phrase originelle est une affirmation : en tant que phrase assertive, elle peut être infirmée ou du moins contestée. Mais avec la nominalisation, on pose l'élément comme certain, avéré et reconnu : le lecteur ne peut pas le remettre en cause. On ne peut pas contester un nom, mais seulement une phrase. C'est une façon, pour le locuteur, de proposer avec un nom quelque chose comme incontestable, de soustraire l'élément à la possibilité de la contestation, car il présuppose que la chose est vraie.

Et toujours, dans le cadre de phrases nominales, nous en avons relevées deux dans l'article 3 : « *la tenue d'une réunion, la semaine prochaine, entre le syndicat …de revendications. », « A savoir, les conditions de travail, la formation continue, le transport et l'application des décisions du ministère pour l'amélioration des conditions de séjour des malades. »*

Par la suite, nous avons des énoncés dialogiques également sous forme de discours rapportés d'une manière directe. A savoir que le discours rapporté direct

est le marqueur dialogique le plus évident avec les guillemets, donc nous constatons que dans l'article 1, il y a quatre énoncés dialogiques étant donné qu'il y a quatre discours directs. Et aussi, dans l'article 6, nous avons 05 énoncés dialogiques représentés par le discours rapporté d'une manière directe.

Il y a aussi un dialogisme représenté par l'interrogation, dans l'article 1 « *Je me demande pourquoi on complique les choses ?*». L'interrogation est une mise en débat d'une affirmation antérieure, dans l'interrogation il y a l'alternative. Et aussi dans l'article 4 : « *Est-ce à dire que les jours du chèque postal sont comptés? »*

Aussi, le dialogisme est représenté par subordination, comme ce fut le cas, dans la phrase de l'article 1 : « *Une situation plutôt ubuesque si l'on considère que ce genre de problèmes, tel que le changement d'adresse ou encore le changement de noms… », n*ous avons ici un double dialogisme avec le connecteur « *si* » et aussi la répétition du mot « *changement* ». Et pour l'article 2, nous avons relevé 06 énoncés dialogiques représentés par des subordonnées relatives : « *...de nombreuses personnalités civiles, militaires et moudjahidin, qui se sont recueillis sur place pour célébrer cette date charnière ... », « ...la tenue de journées « portes ouvertes» destinées à mieux faire connaître au public qui s'est déplacé nombreux, durant toute la semaine écoulée, ...* », nous avons ici un double dialogisme introduit par les paroles mises entre guillemets et la relative. Aussi : « *...la lutte contre l'émigration clandestine qui a nécessité… », « ...l'Armée nationale populaire(ANP) qui se veut le prolongement de l'héroïque Armée de libération nationale* », dans cette phrase le dialogisme est représenté par la relative ainsi que la répétition du mot « armée ». Et aussi : « ... *des occupants qui se sont succédés comme les Espagnols, qui ont en fait leur bastion, puis les Français. », « La base navale de Mers El Kébir qui a fait l'objet d'une attention toute particulière…* » Et dans l'article 4, nous en relevons deux subordonnées : « *...les guichets de poste et qui offrent malheureusement une image… »* et *« ...le responsable des CCP qui soutient que le nouveau système présente un autre avantage…* ».

Et pour ce qui est de l'article 5, nous relevons 04 relatives : « *A l'exception des entreprises publiques qui ont largement ouvert leur porte aux apprentis, du*

moins celles qui continuent d'exister, le reste des entreprises étant loin de jouer le jeu. », et aussi : « *Monsieur Benhaoueiche qui est revenu à la charge sur l'objectif premier de ses journées, celui de diffuser l'information sur les options de formation qu'offre le secteur… », « La nouveauté, cette fois-ci vient de l'institut de formation d'Ain-Türk qui dispensera la cuisine,… », « La formation professionnelle qui se sont tenues hier au palais de la culture… »*

Et dans l'article 6, nous avons relevé 05 relatives : « *...les citoyens croyaient révolues et qui nuisent aux intérêts de la commune… », « … du cahier des charges qui définit les conditions d'exploitation… », « … la commission communale d'embellissement qui aurait pris la responsabilité « d'autoriser » ce promoteur à implanter ces abribus. », « … agences publicitaires qui détiennent des conventions depuis 2003 et qui n'ont versé aucun sous jusque-là. », « La commune qui a du mal sur le plan des rentrées fiscales.* »

Nous relevons également des énoncés dialogiques par apposition, en fait, l'apposition est une marque de dialogisme qui cache en fait l'hétérogénéité, comme la nominalisation ; dans l'article1 : *« bien entendu », « pour le reste »,* « *Rejet, le mot est lâché et ce sont pratiquement 1080 cas de rejets enregistrés pour la seule wilaya d'Oran…* », ici l'énoncé dialogique par apposition et aussi la répétition du mot rejet. Et aussi, « *Pour rappe* » dans l'article 2. Et pour l'article 3, nous en relevons deux : « *Dans un communiqué adressé, », « selon les termes du communiqué* ».

Dans l'article 5 : deux appositions, à savoir, « *Autre nouvelle », « Un détail* » employées dans l'objectif de donner de nouvelles informations. Dans l'article 06, nous relevons une seule apposition : « *pire*»

Mais encore, d'autres énoncés dialogiques par négation, « *Ne parlons pas de la formule du site WEB des CCP qui paraît aux yeux de beaucoup de clients comme blasphématoire* », dans l'article1, énoncé dialogique par négation et aussi par l'introduction de la relative. Et dans l'article 5 : « *beaucoup de jeunes apprentis préfèrent ne pas terminer la durée de leur formation… », « …la plupart des entreprises ne jouent pas le jeu* »

Et aussi dans l'article 6 : « … *la commune ne devait être connu que le mois de mars prochain.* ».

Il y a aussi la présence du conditionnel qui indique qu'il y a un discours rapporté: il ne se prononce pas sur sa valeur de vérité. C'est donc une médiation énonciative. Nous en avons relevé un cas dans l'article1 : « *le changement* de noms, pourrait être réglé… » et un autre dans l'article 3 : « … *qui devraient être réalisés au courant de l'année 2006.* » Et deux autres, dans l'article 6 : « *Pire, leur installation, jugée irrégulière, serait en contradiction avec le plan ... », « ... la commission communale d'embellissement qui aurait pris la responsabilité ...* ».Nous avons aussi, l'emploi du conditionnel, dans la partie du discours rapporté : « … *qui aurait pris une telle responsabilité…* ».

De même, nous relevons également des clivages : dans le premier article : *« ...c'est la cohue quotidienne des titulaires de compte qui viennent… »* Ici ce présentatif est employé avec le pronom « *qui* » pour introduire un clivage. En effet, la phrase clivée est employée pour introduire le rhème, il y a contraste puisque nous pouvons supprimer « *c'est ...qui* » sans que le sens de la phrase ne change.

Nous pouvons constater ici que ce clivage est « responsive » puisque cette phrase répond par avance à la question que pourrait se poser le lecteur pendant sa lecture. Et un autre clivage, dans l'article 4 : « *C'est ce qu'a annoncé mercredi dernier le directeur régional des CCP d'Oran..* ». Dans l'article 6, le clivage est présent, dans le discours rapporté : «… *c'est qu'il est aussi question d'une curieuse manière…* »

a.2. Analyse du discours rapporté :

Dans les articles 1et 6, le discours est rapporté de deux manières différentes : direct et indirect. Par contre, dans les trois articles 3, 4 et 5, le discours est rapporté d'une manière indirecte seulement. Nous pouvons constater que le journaliste introduit le discours de ses interlocuteurs avec des propositions rectrices descriptives qui donnent plus de détails sur l'état de ses émetteurs.

Pour cette partie, nous allons classer les phrases introductives et les phrases du discours séparément. En effet, la majorité des propositions rectrices donnent des détails et décrivent l'état des interlocuteurs. Nous avons relevé, pour cette partie, des phrases simples et complexe.

Quant aux phrases du discours direct, elles sont simples et courtes et celles du discours indirect sont complexes et longues, dans la plupart du temps. Par contre, dans l'article 6, la majorité des phrases du discours direct sont complexes.

Nous pouvons constater également la présence d'un nombre important de phrases interrogatives, dans les deux types de discours rapporté.

Dans l'article 3, nous pouvons constater qu'il est composé de quatre (4) phrases dont trois simples et une composée. Les trois phrases simples sont sous une forme nominale et la phrase complexe est verbale.
Nous allons donc pour ce point, nous intéresser uniquement à la seule phrase verbale puisqu'on ne peut pas parler de voix quand il s'agit de phrases nominales. La seule phrase verbale de l'article est à la voix passive.
Pour ce qui est des articles 4 et 5, où le discours est rapporté d'une manière indirecte, nous pouvons constater que toutes les phrases sont verbales et varient entre simples et complexes. Ces dernières introduisent des subordonnées relatives, dans les propositions rectrices, dans l'objectif de décrire l'état de ses interlocuteurs. Et dans les articles 3 et 4, les subordonnées relatives sont employées dans l'objectif d'éviter les répétitions. Par ailleurs, les phrases employées dans le discours rapporté sont à la voix active. Il est de même pour l'article 5.
Le discours est rapporté, dans l'article 6, d'une manière directe, dans la plus grande partie. Nous en relevons des phrases verbales et complexes.

Nous pouvons constater que dans les articles 1,5 et 6, il n'y a pas d'enchainement par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives, sauf une seule fois où le journaliste a employé l'expression « *un autre* », dans l'article 1.

Concernant les paroles de ses interlocuteurs, le journaliste a employé tantôt la conjonction de coordination « *et* » tantôt des phrases courtes.
Pour l'article 3, le journaliste enchaîne entre les deux premières phrases avec l'articulateur « *aussi* » et introduit la proposition « *à savoir* », dans sa dernière phrase afin de préciser et d'illustrer l'idée qui la précède. A l'intérieur des phrases, nous relevons la conjonction de coordination « *et* ».
Pour ce qui est de l'article 4, il y absence de connecteurs entre les phrases et dans les phrases.

Dans l'article 5, H1 enchaine les phrases du discours rapporté en employant « *et* » et « *ainsi »*

Dans l'article 6, nous avons relevé : « *comme* » et « *mais* » deux connecteurs utilisés dans le discours rapporté afin de raccorder entre les phrases.

Quant à la morphosyntaxe, nous avons classé les verbes en deux catégories : les verbes du discours et les verbes introducteurs du discours.
En effet, les verbes introducteurs sont au présent de l'indicatif. A noter que les verbes des subordonnées relatives dans les propositions rectrices sont au passé composé, passé simple, imparfait ou présent. Nous avons relevé également un verbe introducteur au passé composé, dans les articles 4 et 5 : « *a annoncé* » et les verbes du discours sont au présent de l'indicatif.
Par contre, dans l'article 6, les verbes du discours varient entre présent, passé composé, conditionnel présent et conditionnel passé.
Il est à rappeler que le conditionnel est un temps utilisé par les journalistes, dans deux cas : l'incertitude de l'information et là le journaliste l'emploie afin de se protéger et se mettre à l'écart (article 1), et dans le cas où l'évènement n'a pas encore eu lieu (l'article 3). Ou alors, dans le cas où l'interlocuteur n'est pas certain de ce qu'il avance. (Article 6)

Nous pouvons constater aussi que certains verbes introducteurs sont de nature expressive : donne une idée sur la manière de parler. Ils s'agit de verbes de paroles donc ils ont une fonction intransitive.
Pour ce qui est des verbes de discours, il y a une variation entre verbes transitifs et intransitifs.
Ensuite, le journaliste emploie, pour l'article 1, des articles indéfinis qui servent à introduire ses interlocuteurs, car ces derniers lui sont inconnus. Pour les articles 3, 4,5 et 6, il emploie des articles définis pour désigner les auteurs de l'évènement ainsi que les lieux concernés.

Par ailleurs, nous avons remarqué, dans cette partie du discours rapporté, l'emploi des présentatifs, de la part des interlocuteurs, dans l'article1 : « *il y a* » et « *c'est* ». Ces deux présentatifs ont été employés à plusieurs reprises. Par contre, dans les articles 3 ,4 et 5, H1 n'a pas employé de présentatif. Nous avons aussi relevé l'emploi du présentatif « *c'est* » par les interlocuteurs, dans l'article 6.

Aussi, nous avons remarqué la présence de quelques compléments circonstanciels de temps et de lieu dans le discours des interlocuteurs, dans le premier article de H1.

Dans le troisième article, nous avons relevé deux compléments circonstanciels de temps, à savoir : « *hier », « la semaine prochaine* » et un de lieu : « *à notre rédaction* »

Ajoutons à cela, l'emploi de compléments de nom : « *de la corporation EHS Sidi Chami », « de l'hôpital », « de revendication* ». Et dans l'article 4, nous n'avons relevé qu'un seul indicateur de temps « *mercredi* » et aucun de lieu. Et un complément de nom, employé à deux reprises : « *de leur formation* » dans l'article 5.

En outre, dans l'article 1, nous avons repéré des expressions détachées, dans les propositions rectrices qui avaient une fonction descriptive : *« avec un air désabusé ce vieux cheikh », « secoué dans ses certitudes », « avec une forte dose de conviction et de responsabilité »*

Dans l'article 3, les expressions détachées ont servi à démontrer la source des informations du journaliste : « *dans un communiqué adressé… », « Engagements, selon les termes du communiqué, »*

De ce fait, tous les articles de H1, à l'exception de l'article 3 sont de nature narrative descriptive et en plus de cela, ce journaliste s'implique dans ses écrits : présence des traces de subjectivité. L'article 3, quant à lui est de nature énonciative, le journaliste s'implique juste au moment où il veut insister sur son appartenance « *notre rédaction* ». Il s'agit d'un avant -papier.

Par ailleurs, un journaliste se doit d'être objectif dans ses écrits, il ne doit en aucun cas s'impliquer et après l'analyse des articles de H1, nous pouvons constater que ce journaliste n'a pas pu respecter cette règle. On peut le constater à travers les descriptions faites par le biais des adjectifs évaluatifs ainsi que la réflexion faite dans la dernière phrase de l'article 1, qui remet en cause la compétence des employés de la structure dont il est question. Nous constatons qu'à travers cette dernière phrase de l'article que le journaliste a pris position en remettant en cause la qualité de travail des gestionnaires des réseaux de distribution.

Pour l'article 2, nous relevons certains éléments qui montrent une implication directe de la part du journaliste, à savoir : «*Notre histoire contemporaine*» ; ici c'est le pronom possessif « *notre* » qui le confirme. Aussi, l'emploi fréquent de la caractérisation, à savoir, les adjectifs qualificatifs, les adverbes ainsi que la comparaison. Le journaliste n'a pas pu cacher sa fierté et son admiration à son appartenance.

Pour l'article 4, «*offre malheureusement une image dévalorisante*» ici l'emploi de l'adverbe « *malheureusement* » montre une implication directe donc une subjectivité de la part de l'auteur.

b. Les articles de H2 :

Les articles de H2 sont de type canonique composés de deux parties : le discours du journaliste en première position et le discours rapporté. Nous avons pu constater que le discours rapporté est intégré au discours du journaliste : H2 se réfère à ses interlocuteurs en les considérants comme source principale de ses informations. En effet, il intègre le discours de ses émetteurs d'une manière spontanée afin de se mettre en distance. Sauf l'article 5, il est constitué du discours du journaliste uniquement.

b.1. Analyse du discours du journaliste

Pour les deux titres de son premier et sixième article, H2 a employé des phrases nominales simples. Dans les quatre autres articles (2ème, 3ème, 4ème et 5ème), H2 a employé deux titres aussi, le premier est de nature nominal et le second est verbal, sauf que la situation est inversée, pour l'article 2, c'est le premier titre qui est sous forme verbale et le second sous forme nominale.

Dans la partie de son discours, le journaliste n'emploie que des phrases verbales. Nous avons remarqué que le nombre de phrases simples est supérieur à celui des phrases complexes, dans les articles 1 et 3. En effet, nous avons relevé 10 phrases simples et 06 phrases complexes (pour l'article 1), 03 phrases simples et 02 complexes (l'article 3). Pour les articles 2, 5 et 6, la situation est inversée : nous relevons 06 phrases complexes et 03 simples, pour l'article 2 et 06 phrases complexes et 05 simples, pour l'article 5 ; et 07 phrases complexes et 05 phrases simples pour l'article 6. Dans l'article 4, la totalité des phrases est simple.

H2 emploie rarement les subordonnées. Nous n'avons relevé que des relatives pour l'article 1, employées afin d'éviter les répétitions. Dans l'article 2, nous avons relevé des subordonnées relatives et causales. Dans l'article 3, nous avons relevé trois subordonnées : une relative, une causale et une subordonnée exprimant l'opposition. Et dans l'article 4, H2 n'a pas employé de subordonné. Dans l'article 5, H2 a employé une subordonnée exprimant la conséquence et deux subordonnées relatives. Et dans l'article 6, nous avons deux subordonnés causals et trois relatives.

Nous pouvons constater que la majorité des phrases employées par H2, dans les articles 1 et 5 sont à la voix passive. Ajoutons à cela, l'emploi d'une phrase factitive, dans l'article 5. Dans les articles 2,3 ,4et 6, la situation est inversée, la voix active est en première position, arrive ensuite la voix passive et enfin la factitive.

Pour ce qui est des connecteurs, nous pouvons constater que dans l'article 1, H2, a employé quelques connecteurs pour accorder entre les phrases de son article ; nous relevons : « *ainsi », « aussi », « également* » et « *cependant* ». Dans le second article, nous relevons « *c'est ainsi* » et « *en parallèle* ». Dans l'article 3, nous ne relevons qu'une seule expression : « *en parallèle* ». Dans l'article 4, nous avons : « *c'est donc* ». Et dans l'article 5, nous avons : « *c'est ainsi », « suite à », « parallèlement* » et« *en parallèle* ». Dans l'article 6, nous relevons : « *c'est ailleurs* ».

Pour ce qui est des connecteurs, dans les phrases, nous avons relevé dans l'article 1: « *et », « ou », « donc* » et « *ainsi que* ». Et dans l'article 2, « *où », « ainsi que », « puisque », « et* ». Et dans l'article 3 : « *pour* », « mais » et « *puis*». Dans l'article 4 : « *et », « aussi », « ainsi que* ». Dans l'article 5, « *et », «donc* » et « *pour* ». Et enfin, dans l'article 6, « *et », « comme », « pour », « afin de* ».

De ce fait, les rapports logiques employés par H2, dans ses six articles sont la conséquence exprimée par « *donc* », l'opposition exprimée par « *cependant* » et « *mais* », l'addition exprimée par « *et* », la comparaison avec : « *en comparaison* » et « *ainsi que* » et enfin la cause exprimée par : « *Puisque », « comme* » et « *pour* »

Pour la morphosyntaxe, nous allons nous intéresser aux verbes de narration uniquement, nous traiterons les verbes du discours ainsi que les verbes introducteurs du discours, dans la partie qui sera consacrée au discours rapporté.
En effet, les temps des verbes de narration, dans l'article 1, sont variés entre le présent de l'indicatif et le futur car il s'agit d'un avant- papier : l'évènement n'a pas eu lieu au moment de la publication de l'article. Pour l'article 2, les verbes

sont au présent et au passé composé. Pour l'article 3, nous avons relevé : le présent de l'indicatif, le plus que parfait et le futur. Pour l'article 4, nous avons le présent de l'indicatif, le futur et le passé composé. Dans l'article 5, nous avons le présent de l'indicatif, le passé composé, le futur antérieur et le participe présent. Et pour l'article 6, nous avons une variation de temps verbaux : le présent de l'indicatif en première position, l'imparfait, le conditionnel présent, le participe présent, le passé composé, et le futur.

Nous pouvons également constater que la majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs et les verbes d'état. Nous relevons aussi, dans le second article un verbe de modalité « *il faut* ».

Par ailleurs, nous avons constaté que la majorité des articles employés, par H2 sont des articles définis, et ce, parce que le journaliste connait les lieux et les personnes dont il est question. En effet, dans l'article 1, le journaliste a une connaissance sur les activités qui auront lieu ainsi que les lieux où elles se produisent. Pour l'article 2 aussi, il s'agit de cas précis de maladies. Dans les articles 4 et 6, il est question d'une information qui concerne des structures précises. Par contre, dans les articles 3et 5, le journaliste emploie plus d'articles indéfinis car il vise une grande partie d'employés qu'il ne connait pas personnellement (article3) et pour l'article 5, il ne cite pas les établissements dont il est question car il n'a pas le droit de faire une mauvaise publicité.
Dans ses articles, H2 n'a employé aucun présentatif.

Du côté des compléments de phrases, nous en avons relevé des compléments circonstanciels de temps, *« depuis quelques jours »* dans l'article 1, « *durant l'année 2005* » dans l'article 2. Ajoutons à cela l'emploi de l'expression « *depuis* » afin de marquer la durée dans le temps, *« ces derniers jours », « ces jours-ci »,* dans l'article 3, « *la semaine écoulée* », « *la semaine prochaine », « dès lundi* », dans l'article 4, « *mois de janvier », « cette semaine* » dans l'article 5, et enfin, *« depuis leur réhabilitation »* dans l'article 6.

Aussi des compléments circonstanciels de lieu, « *à travers la wilaya*. » Dans l'article 1, *« au niveau de la région Ouest du pays »* dans l'article 2, « *au niveau*

des ateliers de Renault installés à Alger » dans l'article 4, « *au niveau des laboratoires de la direction régionale du Commerce* », dans l'article 5. « *au niveau des établissements de la ville d'Oran* », « *dans des quartiers », « dans la circonscription de Bouamama », « à Oran* », pour l'article 6.

Par ailleurs, dans l'article 1, nous avons relevé sept expressions détachées qui avaient trois fonctions différentes : « *A cette fin, en parallèle, pour leur part, à cette occasion, pour rappel* » ces éléments sont utilisés pour enchainer entre les idées du texte, « *à savoir l'ère Othomane, espagnole et française* » : une fonction explicative, « *bien sûr* » employée pour montrer l'évidence de la chose.

Pour l'article 2, nous avons relevé quatre éléments détachés : « *En parallèle avec ces maladies contagieuses », « un autre fléau tout aussi inquiétant », « Ces maladies sont loin d'être des cas isolés », « Sur un autre chapitre* » ces appositions sont employées afin de relier entre les différentes idées du texte.

Pour l'article 3, nous relevons les appositions suivantes : « *Pour rappel* », employé afin de relier entre les idées précédentes, « *jugée par les agents communaux insuffisante* », avec cette expression, H2 se met en distance, il se réfère aux employés afin de montrer son objectivité ; « *En parallèle et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule* », employé afin d'ajouter une autre information, dans le même cadre. Ici le journaliste a ajouté une réflexion personnelle « *une bonne nouvelle n'arrive jamais seule* » tout en gardant ses distances.

Pour l'article 4, nous avons relevé une seule apposition : « *Dans le cadre de cette opération* » une apposition employée pour assurer l'enchainement entre les idées.

Pour l'article 5, nous avons relevé deux appositions employées dans le but d'enchainer entre les différents paragraphes, en l'occurrence, « *Parallèlement », « En parallèle* ».

Et pour l'article 6, nous avons relevé 06 expressions détachées dans le seul but de relier entre les différentes parties de l'article : « *c'est d'ailleurs », « pour ce qui est des cantines scolaire », « pour rappel », « d'un autre côté », « concernant ce volet », « de la sorte* ».

Par ailleurs, nous pouvons constater que H2 n'a pas hésité à employer des énoncés dialogiques et des clivages dans ses articles. Pour commencer, les titres de ses articles qui sont sous forme de phrases nominales sont des énoncés dialogiques.

Aussi, le dialogisme est représenté par subordination, comme ce fut le cas, dans la phrase du premier article : « *le projet qui lui tient tant à cœur, celui du téléphérique.* » Ici le dialogisme est doublement présent : par la subordonnée relative ainsi que l'apposition : « *celui du téléphérique* » qui vient donner une réponse à une question implicite. Et aussi, nous relevons 03 subordonnés, dans l'article 2 : « *les 111 cas de rougeole et les 46 cas de typhoïde qui avaient créé un vent de panique dans le secteur de la santé. « ... problème de transport qui touche principalement les élèves de lycées, puisque cette frange a connu l'arrêt brusque de 132 élèves… »* dans cette dernière phrase, nous avons un dialogisme représenté par une relative et aussi une subordonnée causale. Et aussi « *de grande précarité ce qui ne permet pas de subvenir correctement aux besoins des enfants scolarisés* ». Et dans l'article 3, nous relevons trois subordonnés : une causale : « *... puisque l'opération de régularisation a été lancée hier seulement »*, et deux relatives *: « ces mêmes agents qui pensaient légitimement… », « ... qui intéresse environ 4000 travailleurs communaux… »*

Et dans l'article 5, nous relevons deux subordonnés relatives : « ... *bilan hebdomadaire présenté par les agents de la DCP qui s'étale sur la période… », « ... ce qui a permis de dresser 6 procès-verbaux avec le même nombre de poursuites judiciaires… »*. Une subordonnée exprimant la conséquence : « *...donc de qualité nocive pour la santé du consommateur. ».*

Et dans l'article 6, nous avons repéré deux subordonnés causales : «« *…certaines sont privées d'alimentation en gaz à cause d'un dialogue de sourd entre les services de l'APC en charge du dossier et la Sonelgaz… », « une*

correspondance pourrait être adressée au wali d'Oran afin de faciliter le déblocage de la situation » ; et trois relatives : « *...du mode de paiement en monnaie liquide qui perturbe les opérations comptables et qui n'est pas adéquat...* », *«... 10200 élèves bénéficient des avantages qu'offrent les 44 cantines... »*

Nous relevons également des énoncés dialogiques par apposition, en fait, l'apposition est une marque de dialogisme qui cache en fait l'hétérogénéité, comme la nominalisation ; dans l'article1 : « *A cette fin », « Pour leur part* » employé afin de relier entre les idées. Et dans l'article 5, nous relevons : « *Parallèlement », « En parallèle* » employé dans l'objectif d'enchainer entre les différentes parties. Et enfin, dans l'article 6, nous relevons : « *Sur les 44 cantines scolaires », « pour ce qui est des cantines scolaires », « pour rappel », « d'un autre côté », « concernant ce volet » et « de la sorte »,* ces expressions détachées sont employées dans le but de relier entre les différentes parties de l'article et aussi une manière du journaliste de rendre la lecture de son article plus active en poussant le lecteur à poser des questions et de susciter sa curiosité.

Mais encore, d'autres énoncés dialogiques par négation, comme ce fut le cas, dans l'article 3 : « *une bonne nouvelle n'arrive jamais seule...* » ; et aussi dans l'article 6, nous en relevons 04 : « *...la situation dont la persistance ne pénalise en fin de compte que les élèves. », « Le recours à la bouteille de gaz butane n'arrange guère la situation... », « ...les opérations comptables et qui n'est pas adéquat. », «... les élèves n'auront pas de souci à se faire de ce côté.* »

Il y a aussi la présence du conditionnel qui indique qu'il y a un énoncé dialogique, nous en relevons une dans l'article 2 : «*... des causes principales serait...* » et une autre dans l'article 6 : « *...une correspondance pourrait être adressée au wali d'Oran...* »

De même, nous relevons également des clivages : dans le premier article : *« ... C'est donc suite à des négociations entre les deux parties que 20 conducteurs et une dizaine de mécaniciens bénéficieront d'un stage...* » Ici ce présentatif est employé avec le pronom « que » pour introduire un clivage. Nous

pouvons constater ici que ce clivage est « responsive » puisque cette phrase répond par avance à la question que pourrait se poser le lecteur pendant sa lecture.

Et aussi, dans l'article 5, nous relevons un autre clivage : « *c'est ce qui ressort du bilan…* » ici aussi le clivage est responsive car il répond par avance à la question que le lecteur peut poser : « que ressort du bilan ? »
Et aussi, dans l'article 6, nous relevons deux clivages: « *C'est d'ailleurs le même blocage qui existe entre les deux partenaires…* » et encore une fois, il s'agit ici d'un clivage responsive car il répond par avance à la question: « De quel blocage s'agit-il ? ». Et le second : « *C'est ce qui ressort du bilan hebdomadaire présenté par les agents de la DCP … »*

b.2. <u>Analyse du discours rapporté :</u>

Dans les cinq articles de H2, le discours est rapporté d'une manière indirecte uniquement.
Pour cette partie, nous allons classer les phrases introductives et les phrases du discours séparément.

Les propositions rectrices utilisées sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs. Les phrases introductives employées, dans les trois premiers articles ainsi que dans le sixième sont nominales et simples. Et dans l'article 4, la phrase introductive est verbale et simple.

Par ailleurs, les phrases du discours sont verbales et complexes, dans le premier article ; et dans le second : elles sont verbales et nous avons un équilibre entre simple et complexe. Et pour l'article 3, les phrases du discours sont verbales, nous avons deux simples et une complexe. Et dans le quatrième article, nous avons une seule phrase qui est verbale et simple. Et pour ce qui est de l'article 6, nous avons des phrases verbales et simples et une phrase nominale.

H2 a employé des subordonnées relatives dans le discours indirect afin d'éviter les répétitions.
Les phrases employées dans le discours rapporté sont à la voix active pour les articles 1, 2 et 4 ; et passive et active, pour ce qui est de l'article 3 et 6.

Dans les articles (1, 2, 4 et 6), il n'y a pas d'enchainement par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives. Sauf pour l'article 3, où il introduit, « *c'est donc* » et « *ainsi* » pour conduire son texte.
Concernant les paroles de ses interlocuteurs, le journaliste n'a pas employé de connecteurs dans les phrases, dans les articles 1, 2 ,4 et 6. Pour le troisième, il emploie « *puisque* » : conjonction de subordination qui exprime la cause.

Quant à la morphosyntaxe, nous avons classé les verbes en deux catégories : les verbes du discours et les verbes introducteurs du discours.
En effet, les verbes introducteurs dans les articles 4 et 6 sont au présent de l'indicatif et pour les trois premiers articles, nous avons des phrases nominales.
Quant aux verbes du discours, ils sont au présent de l'indicatif, pour l'article 1.

Nous avons une variation entre présent de l'indicatif, passé composé et conditionnel passé, pour l'article 2. Pour l'article 3, nous avons le présent de l'indicatif, le passé composé et le futur. Et pour l'article 6, nous avons le futur en première position, suivi du présent.
Pour ce qui est des verbes du discours, il y a une variation entre verbes transitifs et intransitifs.

Aussi, dans les articles (1 et 3), le journaliste emploie des articles indéfinis qui servent à introduire ses interlocuteurs, car ces derniers lui sont inconnus. Il emploie des articles définis quand il s'agit de lieu. Pour l'article 2, il emploie des articles définis pour introduire le discours de ses interlocuteurs car il a une seule source qu'il connait, à savoir, le haut commandement de la gendarmerie au niveau de la deuxième région militaire. Pour ce qui est de l'article 6, il emploie un article défini car sa source est connue, en l'occurrence, le représentant de la mairie mais aussi le pronom indéfini : « on » afin d'éviter de révéler sa source.
Nous n'avons relevé, dans cette partie du discours rapporté, aucun présentatif.

Nous avons constaté que H2 emploie rarement les compléments circonstanciels dans cette partie du discours, en fait, dans l'article 1, le journaliste n'a employé qu'un seul complément qui avait pour fonction de déterminer le temps : « *pour l'instant* ». Et dans l'article 3, nous avons relevé trois compléments exprimant le

temps : « *Hier », « hier samedi » et « au courant de cette semaine* ». Et dans l'article 4 : nous avons relevé un complément circonstanciel exprimant le temps « *le 15 du mois en cours* », et un autre exprimant le lieu : « *au niveau de Petit Lac* ».

Par ailleurs, dans l'article 1, nous avons repéré une seule expression détachée, « *en effet* », dans les propositions rectrices qui avaient pour fonction d'enchainer entre les différentes parties du texte. Et une autre, dans l'article 4, « *pas loin du pont d'Asmidal* » qui avait pour objet de donner plus de précision sur le lieu. Et aussi, dans l'article 6 : « *tient-on à faire savoir* », une expression employée dans l'objectif de montrer l'importance des révélations de ses interlocuteurs ; et aussi une expression détachée servant à exprimer le temps : « *au fur et à mesure* ».

Enfin, après avoir analysé les articles de H2, nous pouvons constater qu'ils sont de nature énonciative, rédigés d'une manière simple et directe. En effet, le journaliste donne des informations en se basant sur ses sources, tout en étant neutre, d'ailleurs, il a rappelé à deux reprises, au début et à la fin de l'article 2, la source de ses informations.

C. ***Les articles de H3 :***

Les six articles de H3 sont de type canonique composé de deux parties : le discours du journaliste et le discours rapporté.

C.1. Analyse du discours du journaliste

Les premiers titres de H3 sont des phrases nominales quant aux second ils sont variés entre phrases nominales ou verbales.
Dans la partie de son discours, le journaliste n'emploie que des phrases verbales, d'ailleurs dans ses six articles, nous ne relevons qu'une seule phrase nominale, dans le second article et une autre dans l'article 6.

Nous avons remarqué que dans les articles 1, 3, 5 et 6, H3 équilibre entre les phrases simples et les phrases complexes. Par contre, dans l'article 2, la majorité des phrases employées sont simples, nous avons relevé qu'une seule phrase complexe. Et pour l'article 4, la situation est inversée, en effet, le nombre de

phrase complexe est supérieur à celui des phrases simples. De ce fait, dans les phrases complexes, nous relevons des subordonnées relatives et d'autres exprimant l'opposition, la cause, le but et aussi des phrases juxtaposées.

Par ailleurs, nous pouvons constater que la totalité des phrases des articles 1, 4 et 5 sont à la voix active, mis à part une passive, dans le 4ème article. Dans les articles 2 et 6, nous avons une variation : la voix active est en tête, vient ensuite la factitive et la passive, en dernier. Pour l'article 3, nous avons la voix active en tête, arrive ensuite la voix passive.

En outre, dans ses articles, H3 ne se base pas sur les connecteurs pour accorder entre les phrases de ses articles. En effet, nous n'avons relevé qu'un seul, dans le second article « *et* » et un seul aussi dans le troisième article « *mais* » et un seul dans le quatrième article « *en plus* ».

Pour ce qui est des connecteurs, dans les phrases, nous avons relevé la conjonction de coordination « *et* » et la conjonction de subordination « *pour* ».
Et de ce fait, les rapports logiques les plus employées par H3 sont : la qualité exprimée par « *Comme* », dans l'article 1 : « *comme solution* », l'addition exprimée par « *et* », le but exprimé par « *pour* » et l'opposition exprimée par « *mais*».

Passons actuellement à la morphosyntaxe, ou nous nous intéresserons dans un premier temps aux temps verbaux et plus particulièrement les verbes de narration. Nous traiterons les verbes du discours ainsi que les verbes introducteurs du discours, dans la partie qui sera consacrée au discours rapporté.
En effet, les temps des verbes de narration, dans l'article 1, sont variés entre le passé composé, le plus que parfait et le présent de l'indicatif. Et dans les articles 2 et 4, nous relevons le passé composé, le présent de l'indicatif et le futur. Pour ce qui est de l'article 3, nous avons relevé, le présent de l'indicatif et le passé composé en tête, arrive ensuite l'imparfait, le futur et le conditionnel présent. Et pour l'article 5, les verbes de narration sont au passé composé et au présent de l'indicatif. Et pour l'article 6, nous avons le présent et le passé composé en tête, arrive ensuite l'imparfait, le présent du subjonctif et le futur.

Nous pouvons également constater que la majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs. Ajoutons à cela l'emploi des verbes de modalité « *il devra* », dans l'article 2, «*il faut*» dans l'article 3, « *il doit* » dans l'article 5, « *il doit* » et «*il faut* » dans l'article 6.

Par la suite, nous avons constaté que dans ses articles, le journaliste équilibre entre les articles définis et indéfinis.
Pour ce qui est des présentatifs, nous n'avons relevé aucun.
Pour ce qui est des compléments de phrases, nous avons relevé, des compléments circonstanciels de temps « *mercredi passé* », dans l'article 1, « *hier* » dans l'article 3 et 4, 5et 6.

Et des compléments circonstanciels de lieu « *au siège de l'UGCAA* », dans l'article 1, « *en Algérie* », dans l'article 2, « *à Alger* », dans l'article 3,« *au siège de la SNTF* », dans l'article 4, « *du haut de sa tribune* », dans l'article 5, « *à Alger* » et «*dans cette chambre*» dans l'article 6.

Nous pouvons donc en déduire que H3 équilibre entre l'emploi des compléments circonstanciels de lieu et de temps.

Pour ce qui est des éléments détachés, nous en avons relevé quelques-uns : « *toujours en infraction à la loi », « Toujours dans le monde du travail* », dans l'article 2, qui ont servies de relier entre les idées ; dans l'article 3, nous relevons quatre éléments détachés avec des fonctions différentes : « *Depuis quelques jours », « après des années d'attente.*» pour exprimer la durée dans le temps, « *et combien sont rares les conférences de ce genre* » pour montrer la rareté et l'importance de ce genre de conférence, « *A cet effet* » pour enchainer entre les idées de son article. Et dans l'article 4, le journaliste a employé une seule apposition qui a servi à introduire un nouvel élément : « *En plus de la réalisation du projet* ». Et dans l'article 5, nous relevons : « *en effet* » employé pour introduire une explication, « *corps et âme* » pour démontrer comment le président du parti politique prend les choses en mains. Et dans l'article 6, nous relevons quatre expressions détachées, dans la première, le journaliste introduit une réflexion personnelle tout en restant neutre : « *C'est le moins que l'on puisse*

dire », deux autres expressions employées pour accorder entre les phrases et d'ailleurs il s'agit de formules journalistiques : « *Il faut savoir que… », « A signaler enfin…* » et une dernière qui avait pour but de rappeler la présence du journaliste lors des débats : « *Intervenant lors des débats,…* »

Par ailleurs, nous pouvons constater que H1 n'a pas hésité à employer des énoncés dialogiques et des clivages dans ces articles. Pour commencer, les titres qui sont sous forme de phrases nominales sont des énoncés dialogiques. A savoir que la nominalisation est une transformation linguistique qui fait d'une phrase un nom. Et aussi, dans l'article 4, nous relevons une phrase nominale qui présuppose un énoncé dialogique : «*La fourniture des équipements, les travaux de montage, les essais, et la maintenance…* » et de même pour l'article 5 : « *avec l'organisation de manifestations et de marches populaires à travers le pays* » et cette dernière représente un double dialogisme représenté d'une part par la nominalisation et d'une autre par le discours rapporté, pareillement pour l'article 6, nous avons deux énoncés dialogiques sous forme de phrase nominale : « *Constat sans complaisance » et « « un bilan positif mais insuffisant ».*

Par la suite, nous avons des énoncés dialogiques également sous forme de discours rapportés d'une manière directe. A savoir que le discours rapporté direct est le marqueur dialogique le plus évident avec les guillemets, donc nous constatons que dans l'article 1, il y a 11 énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté direct, et dans l'article 2, nous en avons 03 ; 09 dans l'article 3, 06 dans l'article 5 et 04 dans l'article 6.

Il y a aussi un dialogisme représenté par l'interrogation, dans l'article 1, nous relevons : « *Si nous ne sommes que 24, pourquoi l'entreprise a-t-elle peur de la grève?* » ; ici nous avons un double dialogisme représenté par le discours rapporté direct et aussi par l'interrogation.

Aussi, le dialogisme est représenté par subordination, comme ce fut le cas, dans les trois énoncés relevés dans l'article 1 :« *… son préavis de grève qui expire aujourd'hui* », « *La fédération conteste le chiffre de 24 stations qui n'ont pas encore signé le contrat », « … ce qui fait dire à l'intervenant qu'il n'est pas question de signer un contrat …* », et un seul énoncé relevé dans l'article 2 : «

Une enquête qui «doit fournir ses résultats dans les trois mois à venir et qui servira de base dans la lutte efficace contre le travail au noir» ici nous avons un double dialogisme représenté par la relative et aussi le discours rapporté ; dans l'article 3, nous avons 06 relatives : « … *ceux qui attendent des réponses à leurs demandes déposées depuis 2001. », « ...des bénéficiaires qui n'ont toujours pas reçu de réponses favorables. », « ... CNEP Banque qui devra les satisfaire. », « Voilà qui pourrait soulever les interrogations des demandeurs qui s'inquiètent du sort de leurs demandes », « ... les mêmes personnes qui demandent à ce que des clarifications leur soient apportées. », « ... sort qui est réservé à leurs demandes.* »

Et pour ce qui est de l'article 4, nous avons relevé des énoncés dialogiques exprimés par cinq subordonnés relatives : « ... *Balfour Beatty Rail, qui a proposé pour le lot… », « ...Siemens qui a soumissionné pour les deux lots… », « ...aux voyageurs de l'entreprise qui s'attend à transporter annuellement… », « ... groupement qui formera* ... » et aussi d'autres subordonnés exprimant le but, avec ces énoncés le lecteur se pose la question afin de savoir l'intérêt de chaque action, c'est à ce moment-là que le journaliste répond par avance à ces question en introduisant des énoncés dialogiques, et ce, en présupposant toute question qu'un lecteur peut se poser ; et d'ailleurs le premier titre de cet article exprime le but : « *Offre financières pour l'électrification de la rocade ferroviaire…* » et dans le texte nous relevons cinq autres : « *...les offres financières pour l'électrification de la rocade ferroviaire… », « Elle vise également à répondre à l'accroissement du trafic, pour mieux s'insérer dans les villes… », « « ...Alstom qui propose 62 milliards de dinars et 405 millions d'euros pour les deux lots* », dans cet énoncé, nous avons également un double dialogisme exprimé par la relative et le but, « *...223 millions d'euros pour le lot Est, (...) pour le lot Ouest. », « ...pour étudier les offres… », « ... pour mieux s'insérer dans les villes…* »

Et dans l'article 5, nous relevons deux relatives : «*... qui a appelé par la même occasion… », « une division qui renforce les ennemis* » et deux autres subordonnées exprimant le but : « *Nous ne ménagerons aucun effort pour*

soutenir les Palestiniens », « il lance une feuille de route, pour une sortie de crise. »

Et pour l'article 6, nous relevons 05 énoncés dialogiques, les premiers sous forme de relatives : *« …des insuffisances énormes qui continuent à entraver le bon fonctionnement.»,* « *…le budget de fonctionnement de la Chambre qui s'élève à 14 milliards de centimes », « … les décisions qui engagent l'économie*… » ; et les seconds sous forme de subordonnées exprimant le but : «*… réunis à Alger pour l'AG ordinaire. », « …des avant-projets de loi pour faire participer la CACI*… »

Nous relevons également des énoncés dialogiques par apposition, en fait, l'apposition est une marque de dialogisme qui cache en fait l'hétérogénéité, comme la nominalisation ; dans l'article 1, nous relevons *« en tout cas*, » ; dans l'article 2 : «*… toujours en infraction à la loi… », « …toujours dans le monde du travail*… » ici ces deux énoncés sont mis en apposition pour introduire un nouvel élément, dans le même domaine. Et dans l'article 3, nous avons relevé 04 énoncés dialogiques qui avaient différentes fonctions : «*-et combien sont rares les conférences de ce genre-*» ici le journaliste introduit une réflexion personnelle qui a servi à une critique pour démontrer que les autorités concernées ne font pas très attention à ce genre de sujet ; « *dira-t-on,…* », en employant cette expression, le journaliste veut rester neutre et objectif, dans son travail ; « *après des années d'attente.* », un énoncé qui veut démontrer la longue durée de ce projet ; « *Dans la foulée…* » ici H2 veut nous donner une idée sur le nombre de personnes présentes à cette conférence. Et aussi dans l'article 4, nous relevons : « *à en croire des indiscrétions* », avec cette apposition, le journaliste introduit une réflexion tout en se mettant à l'écart. Et dans l'article 5, «*… le président du MSP a pris corps et âme la défense…* », c'est un énoncé dialogique introduit dans le but de répondre par avance à la question que peut poser le lecteur, celle de savoir comment les choses ont été prises en mains.

Et dans l'article 6, nous avons relevé : « *C'est le moins que l'on puisse dire* » l'objectif ici est de répondre aux questions des lecteurs qui seront étonnés de la situation et de ce fait créer un débat interne ; nous avons relevé aussi, trois autres expressions qui ont servi à rappeler aux lecteurs certains éléments afin que ces

derniers ne perdent pas le fil des idées : « *Il faut savoir que ... », « A signaler enfin… », « Intervenant lors des débats* » pour rappeler aux lecteurs que le journaliste était présent lors de ces débats.

Mais encore, d'autres énoncés dialogiques par négation, dans l'article 1, nous en avons 3 : «… *les exploitants libres des stations-service ne baissent pas les bras »,* « *ni Naftal ni Sonatrach ne possèdent des titres de propriété sur les 350 stations libres », «ce qui fait dire à l'intervenant qu'il n'est pas question de signer un contrat…* ». Dans l'article 2, nous en relevons un : *« ...ne sont pas déclarés à la sécurité sociale. ». D*ans l'article 3, nous avons relevé : *« Les citoyens demandeurs de logements auprès de l'AADL ne comptent pas baisser les bras ».* Et dans l'article 5, nous avons : « *Nous ne ménagerons aucun effort pour soutenir les Palestiniens* », à savoir que cet énoncé est doublement dialogique : par la négation et aussi par le fait qu'il s'agit d'un discours rapporté direct. Et dans l'article 6, nous avons relevé deux énoncés dialogiques représentés par la négation : «*...le statut actuel ne permet pas aux chambres d'exercer… », « ...les chambres ne sont même pas consultées… »*

Il y a aussi la présence du conditionnel qui indique qu'il y a un discours rapporté: il ne se prononce pas sur sa valeur de vérité. C'est donc une médiation énonciative. Nous en avons relevé un cas dans l'article 3 : «*...voilà qui pourrait…*» et un autre dans l'article 4 : « *l'offre de Siemens serait…* »

De même, nous relevons également des clivages : dans l'article 6 : « *C'est surtout le bicéphalisme qui est dénoncé.* » Ici ce présentatif est employé avec le pronom « qui » pour introduire un clivage. En effet, la phrase clivée est employée pour introduire le rhème, il y a contraste puisque nous pouvons supprimer « c'est …qui » sans que le sens de la phrase ne change.

C.2. Analyse du discours rapporté :

Dans tous ses articles, H3 rapporte le discours de ses interlocuteurs de deux manières : direct et indirect mis à part l'article 4, où les paroles sont rapportées d'une manière indirecte seulement.

Pour cette partie, nous allons classer les phrases introductives et les phrases du discours séparément.

En effet, les propositions rectrices employées par H3 sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs, sauf pour l'article 6 où le journaliste emploie à deux reprises le verbe introducteur : « s'étonner », et ce, pour montrer la surprise de son interlocuteur. Les phrases introductives utilisées, dans les articles de H3 sont de nature verbale et simple, sauf pour l'article 4, elles sont nominales et simples.

Quant aux phrases du discours rapporté, dans les articles 1,5 et 6, elles sont toutes verbales mis à part une qui est nominale, dans l'article 1, une autre dans l'article 5 et une aussi dans l'article 6. Nous pouvons constater, dans ces trois articles que le journaliste a équilibré entre les phrases simples et complexes.

Dans les articles 2 et 4, toutes les phrases du discours sont simples et verbales mis à part une qui est nominale, dans le second article. Dans l'article 3, toutes les phrases du discours sont verbales mis à part une qui est nominale et nous pouvons constater qu'il y a un équilibre entre les phrases simples et complexes.

Par ailleurs, H3 a employé des subordonnées relatives dans le discours rapporté ainsi que des subordonnés qui expriment la condition, dans l'article 1. Dans l'article 2, il a employé une relative, et dans l'article 3, nous avons relevé des subordonnées relatives et une causale et une autre exprimant l'opposition. Dans l'article 4, le journaliste n'a pas employé de subordonnées, dans la partie du discours rapporté. Dans l'article 5, il a employé des subordonnées relatives et d'autres exprimant le but. Dans l'article 6, nous avons relevé des relatives et une subordonnée exprimant l'opposition et une autre pour le but.

Dans l'article 1, la majorité des phrases du discours sont à la voix active, vient ensuite la voix passive et nous relevons aussi, dans cet article, une phrase factitive. Dans les articles 2, 4 et5, toutes les phrases du discours rapporté sont actives. Dans l'article 3, la voix active est en tête, vient ensuite la voix passive. Dans l'article 6, la voix active est en tête, arrive ensuite la passive et la factitive.

Nous avons pu constater que dans ses articles, H3 n'enchaine pas souvent entre les phrases introductives, sauf à deux reprises où l'auteur emploie la conjonction de coordination « *et* », dans l'article 1 et à une seule reprise dans l'article 6.
Concernant les paroles de ses interlocuteurs, le journaliste n'a pas employé de connecteurs, dans ses articles, sauf une seule fois « *ainsi* » pour l'article 1, « *et* » pour l'article 2 et5, « *mais* » pour l'article 3. Et « *et* », « *pour* » et « *alors que* » pour l'article 6.
Quant à la morphosyntaxe, nous avons classé les verbes en deux catégories : les verbes du discours et les verbes introducteurs du discours.
En effet, les verbes introducteurs pour le premier, le troisième et le sixième article sont variés entre présent de l'indicatif, futur et passé composé. Pour le second article, ils sont au passé composé et au présent de l'indicatif. Pour l'article 4, les phrases introductives sont nominales. Quant aux verbes introducteurs de l'article 5, ils sont tous au passé composé.
Par ailleurs, pour ce qui est des verbes du discours, le présent de l'indicatif et le passé composé dominent dans les articles 1, 2 et 3, vient ensuite le futur et le conditionnel présent. Pour l'article 4, nous relevons le présent de l'indicatif et le conditionnel présent. Et pour l'article 5, nous avons le présent, le futur, le futur antérieur et le participe présent. Et pour l'article 6, nous avons le présent en première position, arrive ensuite la passé composé, le futur, le présent du subjonctif et l'infinitif.

Pour ce qui est des verbes de discours, il y a une variation entre verbes transitifs qui sont en première position et intransitifs ; ajoutons à cela, l'emploi du verbe d'opinion : « *estimer* », dans l'article 1 et les verbes de modalité : « *il faut* » dans l'article 6, employé à deux reprises.
En outre, nous avons pu remarquer que dans les six articles, les interlocuteurs emploient plus d'articles définis qu'indéfinis, étant donné qu'ils ont une connaissance du sujet dont il est question.

Aussi, dans cette partie du discours rapporté, nous n'avons relevé aucun présentatif.

Dans les deux premiers articles ainsi que le 5ème article, le journaliste n'a employé qu'un seul complément qui avait pour fonction de déterminer le temps : « *aujourd'hui* », pour le premier article et « *hier* » pour le second et « *jeudi* » pour l'article 5. Dans les articles 3, 4, nous ne relevons aucun circonstants. Et dans l'article 6, nous relevons deux compléments circonstanciels de lieu : « *Aurès* » et « *Alger* », et un autre de temps : « *aujourd'hui* »

Pour ce qui est des éléments détachés, Dans l'article 1 : Nous avons repéré une seule expression détachée, « *en plus* », dans le discours rapporté qui avait pour fonction d'enchainer entre les différentes parties du discours. Et dans l'article 3, le journaliste emploie deux appositions, à savoir : « *Dans la foulée* » pour démontrer le grand nombre présent lors de la conférence de presse, « *pour reprendre l'expression d'un des membres du comité* » pour citer l'un de ses interlocuteurs et montrer qu'il ne s'agit pas de ses propres dires, une façon de se mettre à l'écart et de montrer son objectivité. Et dans l'article 5, nous avons trois expressions détachées : «*lors d'un rassemblement de soutien »* pour déterminer les circonstances, « *à la salle Badji Mohamed d'El-Mouradia »,* « *à travers le pays* » pour préciser le lieu de l'évènement. Et dans l'article 6, nous en avons relevé deux qui avaient pour fonction d'enchainer entre les différents passages des interlocuteurs : « *Tout d'abord », «pour lui* » cette dernière a montré aussi qu'il s'agit d'un même interlocuteur qui poursuit son discours.

Après avoir analysé les six articles de H3, nous pouvons constater qu'ils sont de nature énonciative avec un effacement total de l'énonciateur. En effet, le journaliste donne des informations en se basant sur ses sources, tout en étant neutre. Les six articles de H3 sont des couvertures de conférences de presse.

Pour la typologie textuelle, nous pouvons en conclure que H3 écrit ses articles d'une manière simple et directe ; de sorte à exposer ses informations d'une manière neutre. En effet, à aucun moment, il prend de position ou alors donne son opinion, sauf pour la fois où il a décrit la façon dont les employés ont présenté leurs arguments, en employant l'expression : « *en brèche* », pour montrer leur colère, dans l'article1.

Dans son écriture, l'auteur s'est basé principalement sur les propos de ses interlocuteurs.

H3 a écrit ses articles avec assurance : il mettait les guillemets à chaque fois qu'il s'agissait d'un élément nouveau qui concerne le sujet traité, pour ne pas s'impliquer directement.

Synthèse du chapitre

Enfin, après avoir travaillé sur les articles des trois journalistes hommes, nous pouvons constater que chacun d'entre eux présente l'information à sa manière, tout en ayant des points qui rapprochent leur écriture : la forme nominale domine dans tous leurs écrits et ils emploient différents types de dialogisme et des clivages. En effet, le journaliste H1 écrit ses articles en se basant sur la nature narrative descriptive, sauf pour le troisième article qui est énonciatif avec effacement de l'auteur. Il choisit des phrases verbales et complexes dans la plupart des cas.

H2 quant à lui écrit ses articles d'une manière énonciative, avec effacement de l'auteur. Les phrases de ses articles sont majoritairement verbales et simples.

Et enfin, H3 écrit ses articles en se basant sur la nature énonciative avec un effacement total de l'auteur. Ajoutant à cela, le fait qu'il a respecté les normes journalistiques en étant neutre dans tous ses écrits. Il emploie des phrases verbales et équilibre entre les simples et les complexes.

On comparera en détails les écrits des trois journalistes, dans le chapitre 4 mais avant, on va procéder à l'analyse des 18 articles écrits par les trois journalistes femmes, dans le chapitre 3.

Chapitre III

Analyse des écrits des trois journalistes femmes.

III.1. Sémantique lexicale et typologie textuelle des 18 articles écrits par les trois journalistes femmes :

Pareillement que notre analyse des articles écrits par les trois journalistes hommes, nous adopterons donc la même méthode d'analyse pour les écrits des trois journalistes femmes.

Et de ce fait, dans cette partie, nous nous intéresserons à plusieurs aspects notamment l'image ainsi que la nature du texte, dans un premier temps. Et par la suite, nous décortiquons le texte afin d'étudier ses différentes composantes, à savoir, les noms, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les prépositions, les pronoms, et enfin nous nous arrêterons sur le choix des mots et la cohérence textuelle ainsi que le rapport d'objectivité et de subjectivité de la part de chaque journaliste.

En observant l'image des dix-huit articles écrits par les trois journalistes femmes, présentés en annexe 1, nous pouvons constater qu'elle est identique. En effet, tous ces articles présentés se composent de : deux titres écrits en caractère gras, un chapeau écrit en italique excepté l'article 1 de F2 qui n'a pas de chapeau et des paragraphes écrits sous forme de colonnes.

Nous savons par avance, qu'un article de presse doit répondre obligatoirement aux six questions : Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? Quand ?et Pourquoi ? Et après la lecture des dix-huit articles, nous pouvons confirmer qu'il y a dans chacun d'entre eux une réponse aux six questions sauf pour l'article 2 de F3, en fait, cet article est sous forme de rapport sur les travaux et les projets de l'entreprise portuaire.

Les réponses aux six questions sont présentées d'une manière qui diffère d'une journaliste à une autre. Nous tenterons de démontrer et de relever cette différence ainsi que les caractéristiques de chaque journaliste, dans notre étude au cas par cas.

A. Les articles de F1 :

Après avoir étudié les articles de la journaliste F1, nous avons pu relever les caractéristiques suivantes :

Pour commencer, les quatre premiers ainsi que le sixième article de F1 traitent des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social. Et l'article 5 traite un sujet d'ordre évènementiel.

Les premiers titres choisis par F1 sont sous forme de phrase nominale sauf celui de l'article 3 qui est sous forme de phrase verbale. Ils ont une visée incitative puisqu'ils donnent une information incomplète. L'objectif de ces titres est celui d'attirer et de susciter la curiosité des lecteurs afin de les inciter et les pousser à la lecture de la totalité de l'article. Quant aux seconds titres, ils sont sous forme de phrase nominale ou verbale. Ces titres donnent plus de précision que les premiers, d'ailleurs, pour les articles 2 et 6, le second titre répond par avance à quatre questions sur les six dont un article de presse doit répondre.

Nous pouvons en conclure que les deux titres de F1 se complètent et peuvent être combinés :

Pour l'article 1 : le premier expose la cause du problème posé dans le second titre, et nous pouvons donc les accorder de manière à former une seule phrase : « *Si le problème d'eau potable perdure à Bouamama c'est parce que les châteaux d'eau réalisés depuis 13 ans ne fonctionnent toujours pas* ».

Pour l'article 2 : Nous pouvons remarquer que les deux titres se complètent aussi, leur combinaison pourrait donner : « *Trois harraga arrêtés dans un navire norvégien au port d'Arzew*.»

Pareillement pour l'article 3, la combinaison des deux titres donnerait : « *Des voleurs qui étaient à bord d'une Peugeot 206 ont été arrêtés après une course-poursuite.* »

Et l'article 4 donnerait : « *« Le ciel d'Oran » pour les déjeuners d'affaires au Sheraton Hôtel § Towers.* »

Et pour l'article 5, nous pourrions avoir comme combinaison : « *Oran représentée par le DUCH au colloque international d'Istanbul* »

Et enfin, pour l'article 6, nous aurions : «*Démantèlement d'un réseau international à Oran dont une femme de 75 ans, mouillée dans un trafic de drogue.* »

F1 utilise le chapeau soit pour résumer le contenu de l'article et donner l'information principale (l'article 2,4 et 6) ou alors le mettre sous forme d'introduction à son article où elle ajoute des éléments nouveaux (article1, 3, 5).

Nous avons pu remarquer que F1, donne l'information principale au début de son article en répondant aux six questions. Elle continue son article, en introduisant des explications ou alors en rapportant le discours de ses interlocuteurs, d'une manière directe ou indirecte, et ce, en les impliquant directement en citant leur nom complet ou alors en mettant leurs initiales.

Nous notons également que F1 écrit ses articles de la manière énonciative.

Après avoir décortiqué les articles de F1, nous avons fait un classement des différentes catégories de mots, en l'occurrence, les noms, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les conjonctions, les prépositions, les pronoms et les locutions adverbiales, et ce, dans le cadre de notre étude comparative.

En outre, nous avons pu constater que la forme nominale domine les textes de F1, nous avons relevé 75 noms, dans l'article 1 et 69 dans l'article 2, 44 dans l'article 3, 54 dans l'article 4, 108 dans l'article 5 et 98 dans l'article 6. Ces noms ont été employés de différentes manières, nous les avons classés en ordre (du plus grand nombre) et nous avons eu ce classement, dans les deux premiers articles ainsi que l'article 4: les noms d'objet (ou de lieu) sont en tête, arrive ensuite, les noms d'état, les noms de personnes, les noms d'action, les noms composés et enfin les noms d'agent. Cependant pour l'article 3 et 6, nous avons le même classement avec quelques différences, les noms de personnes suivent les noms d'objet ou de lieu, arrive ensuite les noms d'action, les noms d'état, les noms d'agent et enfin les noms composés.

Si les noms d'objet (et de lieu) sont en tête, c'est parce que l'élément principal de l'information est celui du liquide précieux : l'eau, et ce, dans des endroits précis (pour l'article 1). Vient ensuite, les noms d'états c'est parce que l'article expose le problème de la carence en eau potable. Pour l'article 2 : c'est parce que l'évènement se produit à bord d'un navire. Et c'est pareil pour l'article 3 : l'évènement s'est produit dans un véhicule. Et aussi pour l'article 4, le lieu est l'élément principal de l'information, en l'occurrence, l'ouverture d'un nouveau restaurant. Et pour ce qui est de l'article 5, c'est parce que l'évènement tourne au tour d'une ville. Et dans l'article 6, les noms des lieux et d'objets sont en tête parce que l'élément principal concerne le trafic dans un endroit précis.

Pour ce qui est des noms composés et les sigles employés, la journaliste ne les a pas expliqués, nous en reparlerons de cet aspect, dans notre travail quand nous traiterons le point du choix des mots et de la cohérence du texte.

Pour ce qui est des noms d'action ainsi que les noms composés, nous avons constaté que F1 n'emploie pas beaucoup de mot à base de radical et suffixe, nous en avons relevé quatre dans le premier article « *diversion, réalisation, investissement, canalisation* », et quatre aussi dans l'article 2 : « *Emigration, instruction, inculpation, embarcation* », et un seul dans l'article 3 : «*instruction* », et un seul aussi, dans l'article 4 : « *restauration* », et 09 dans l'article 5 : «*participation-inscription-considération-concrétisation-restauration-coopération- réhabilitation-préservation-candidature* » ; et 08 dans l'article 6 : «*interrogatoire- déplacement-rémunération-communication-perquisition-découpage-instruction- inculpation* ».

En fait, F1 emploie surtout les noms d'action à une seule base, nous relevons dans l'article 3 : « *Ronde- fuite-course- vol* » et pour ce qui est de l'article4 : « *Mise en activité-demande- réunion- rencontres- vue* » et dans l'article 5 : « *rencontre-connaissance*», et dans l'article 6 : « *Trafic-transport-départ-l'enquête-contact-transfert-découverte-saisie- contrôle- fuite* ».

Pour les noms de personnes, nous pouvons remarquer que la journaliste a introduit les noms propres, dans l'article 1et 4 et des initiales, pour l'article 2,3 et 6, et ce, pour garder leur identité dans l'anonymat. Cela s'explique par le fait que le

journaliste n'a pas le droit de publier le nom complet d'une personne sans l'autorisation préalable de cette dernière, c'est l'une des règles journalistiques.

Nous pouvons remarquer que les répétitions ne sont pas nombreuses, en effet, nous avons deux mots qui se répètent, pour les deux premiers articles et cinq dans l'article 3, et six pour l'article 4, 11 dans l'article 5 et 09 dans l'article 6. Il s'agit des mots clés des textes dont les synonymes ne pourraient être plus signifiants.

Le nombre d'adjectifs employés est moins important. En effet, nous en relevons 28 pour l'article 1 que nous classerons en adjectifs classifiants qui sont en tête et évaluatifs. Pour ces derniers, nous relevons un seul adjectif où la journaliste s'est impliquée directement en faisant une description de la situation: *« pire* ».

Ajoutons à cela l'emploi des adjectifs numéral : deux et centaine.

Pour l'article 2, la journaliste n'a pas employé un nombre important d'adjectifs. Nous en relevons 13 classifiants seulement ; et pour l'article 3, nous en avons 13 dont 09 classifiants, deux numéral et un évaluatif. Et pour ce qui est de l'article 4, nous avons relevé 13 adjectifs dont 06 classifiants et 07 évaluatifs. Pour ces derniers, nous avons l'impression que la journaliste s'est impliquée, c'est comme si elle faisait de la publicité à ce nouveau restaurant.

Et pour l'article 5, nous avons 18 adjectifs, dons 17 classifiants et un évaluatif ; et enfin, dans l'article 6, nous avons 16 dont 14 classifiants et deux numéral.

La majorité des adjectifs employés sont épithètes du nom. En effet, nous n'avons relevé que deux attributs du sujet et un apposé, dans l'article 1.

La journaliste n'a pas employé beaucoup d'adverbe. Dans l'article 1, nous en relevons 09 que nous classerons en adverbe de temps qui sont en tête, de manière, et enfin de lieu.
Les adverbes de temps sont plus nombreux que les deux autres puisque le temps est un élément important, dans cet article. Nous pouvons constater qu'encore une fois, la journaliste s'est impliquée directement, et ce, en employant l'adverbe de manière « *malheureusement* ».

Dans l'article 2, la journaliste n'a employé que trois adverbes : un adverbe de temps : « *hier* » et deux de quantité : « *plus* » et « *rien* » ; et dans l'article 3, nous ne relevons qu'un adverbe de temps : « *hier* » ; et dans l'article 4, nous avons 09 adverbes, ceux exprimant la manière sont en tête, suivis de ceux exprimant la quantité et enfin le temps ; et dans l'article 5, nous en relevons 06 , les adverbes de manières sont en tête arrive ensuite le lieu, le temps et la quantité ; et dans l'article 6, nous avons 10, les adverbes de manières et de temps sont en égalité arrive ensuite les adverbes de quantité.
Ajoutant à cela l'emploi de la locution adverbiale : «*à la sauvette* » dans l'article 3.

Pour ce qui est des verbes, nous en relevons 32 dans l'article 1, 26 dans l'article 2, 15 dans l'article 3, 19 dans l'article 4, 35 dans l'article 5 et 41 dans l'article 6. Nous pouvons classer les verbes employés en quatre catégories : verbes exprimant : un état, une action, un devenir (verbe d'état s'employant avec un attribut qui exprime le changement) et verbes introducteurs du discours.

Les verbes exprimant un état sont en tête pour les deux premiers articles, viens ensuite les verbes exprimant une action, un devenir et enfin les verbes introducteurs du discours. Et pour les articles 3 et 4, nous avons les verbes d'actions en tête, arrive ensuite les verbes exprimant un devenir. Et dans l'article 5, les verbes exprimant une action sont en tête, vient ensuite les verbes d'état. Et pour l'article 6, les verbes exprimant une action sont en tête, arrive ensuite les verbes d'état, les verbes exprimant un devenir et enfin les verbes introducteurs de discours.

Nous pouvons remarquer que la journaliste a regroupé des verbes qui appartiennent aux champs lexicaux qui dominent le texte.

Pour l'article 1 : nous avons repéré deux champs lexicaux :

Ceux appartenant au champ lexical de : « *projet » : « Faire- ont été réalisés- n'a pas été mis- réaliser-sont contraints- coûte- s'évaporer- reste- attendent.* »

Et ceux appartenant au champ lexical de « *l'eau » : « commercialisent- alimenter- a consommés- ne sont pas alimentés.* »

Pour l'article2, nous avons aussi relevé deux champs lexicaux :

Le premier concerne l'arrestation : « *ont découvert- Venait d'accoster- ont pris- n'allaient pas être dénichés- filtrer- soit chargé- a fait avorter- ont été remis- Soumis* »

Le second concerne les inculpés : « *rejoindre- reprenne- ont été présentés-se sont introduits- se sont agrippés- dissimuler. »*

Pour l'article 3, nous avons pu repérer le champ lexical de l'arrestation des voleurs : « *Assurant- a pris- ayant-pris- refusant- se rendre-ont commencé- poursuivis- sont passés- être immobilisé- a percuté- réussir à le mobiliser- ont été présenté* ».

Dans l'article 4, il s'agit d'un champ lexical relatif à l'ouverture de restaurant ainsi que la consommation : «*A ouvert- a été concocté- composé- a décidé d'ouvrir-offre- confectionné- attendra-a séduit- ont eu- s'y rendre- diner- déjeunent* »

Dans l'article 5, il s'agit du champ lexical relatif à la participation de la ville d'Oran au colloque international d'Istanbul : «*Va participer-organisé– a été désigné- se tiendront- été annoncé- était compromise- représenter-avait porté- ayant œuvré- avait pris-avait à déléguer- assimiler- devant contribuer- peut se frotter- prendront- aura acquise-a été inscrit- recevoir- consacrés-devant bénéficier- a été retenue- participer* »

Et pour ce qui est de l'article 6, nous avons deux champs lexicaux, le premier concerne l'arrestation des trafiquants : «*a été arrêté- devait embarquer- a prêté- aurait gardé- devaient explorer- a révélé- se rendait- a fini par avouer- ont été mis- a été mise-est recherché* ».

Et le second concerne la saisie de la drogue: « *Saisis-a été démantelés- prohibée- destinée- ont été découvert-appartenait- consistait-convoyer-est fourni- remet- effectuée-permettant de la cacher- présentés* »

Par ailleurs, F1 n'a pas employé beaucoup de préposition, nous avons relevé 06, dans l'article 1, qui exprime le temps (et / ou) la durée, étant donné que le problème majeur de ce texte est le temps. Et aussi une préposition indiquant le lieu, dans l'article 2 et 06 prépositions indiquant le lieu aussi dans l'article 3. Dans les articles 4 et 5, nous relevons plus de prépositions : 14 qui expriment : le temps, le lieu et le but ; et nous en avons 11 dans l'article 6, employées afin de situer le temps et le lieu des évènements.

L'auteur a employé des pronoms personnels et relatifs qui ont fonctionné comme substituts lexicaux afin d'éviter les répétitions, dans pratiquement tous ses articles. Ajoutant à cela l'emploi du pronom démonstratif dans les articles 4 et 6, et aussi les pronoms possessifs, le pronom invariable « *dont* » dans les articles 5 et 6.
Notons que dans le premier et le quatrième article, F1 a employé le pronom indéfini « *On* », à trois reprises, et ce, dans le but d'éviter une implication directe. Aussi, le pronom personnel « *Notre* » employé par la journaliste : *« notre interlocuteur* » c'est une implication directe qui montre que la journaliste était sur les lieux en question et à interroger les habitants ainsi que le délégué du secteur urbain.

Par ailleurs, F1 a aussi employé le pronom indéfini « on » à quatre reprises afin de garder la source de ses informations, dans l'anonymat, dans l'article 5.

En plus de l'emploi de l'adjectif indéfini « *tous* » et l'adjectif possessif « *ses* » dans l'article 4 et les adjectifs démonstratifs « *cet* » et « *cette* », dans l'article 5 ; et aussi les adjectifs indéfinis : « *quelques- toutes-chaque- autre* », dans l'article 6.

Pour ce qui est du choix des mots, la journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française. Dans l'article 1, elle a emprunté un mot à l'anglais « *squatté* » et dans l'article 2, elle a employé un nouveau mot « *harraga* » issu de l'arabe dialectal ; et dans l'article 4, elle a emprunté un mot à l'allemand « *staff* ». Et aussi deux autres mots empruntés à l'arabe, dans l'article 5 : « *Wali* » et « *Wilaya* » et dans l'article 6 : « *kif* » qui signifie « *hachich* ».

Elle a organisé ses articles en choisissant des mots appartenant au champ lexical de son thème principal, à savoir, « *le projet de la distribution de l'eau potable* » pour le premier article et « *l'arrestation des harraga* » pour le second et « *l'arrestation des voleurs* » dans l'article 3 ; et « *l'ouverture du Sheraton* » pour l'article 4 ; et « *la participation de la ville d'Oran au colloque international d'Istanbul* », dans l'article 5, et enfin « *le démentiellement d'un réseau international de trafic* », dans l'article 6.

Nous relevons des groupements de noms et de verbes qui appartiennent aux mêmes champs lexicaux et afin d'éviter les répétitions, la journaliste F1 a employé des substituts lexicaux : nous relevons, à titre d'exemple, dans l'article 2, une liste pour désigner les trois harraga : « *ces derniers, les trois jeunes, les trois compères, les candidats à l'émigration clandestine* ». Et dans l'article 3 : « *voiture, véhicule », « délit, vole* ». Et pour l'article 4, nous avons : « *repas, menu, restaurant, déjeuné*». Et pour l'article 5, nous avons : « *ville, commune, wilaya* ». Et pour ce qui est de l'article 6, nous avons : « *stupéfiants, mises en cause, ce dernier* ».

Pour ce qui est du niveau de langue utilisé, dans les articles de F1, il s'agit d'un niveau soutenu avec un choix de mot simple adapté au niveau de la majorité des lecteurs étant donné que la journaliste n'a pas pris le soin d'expliquer les noms composés et les sigles employés dans ses écrits: « *ADE et AEP* », dans l'article 1, « *PAF* », dans l'article 2, « *ANP* » dans l'article 3, « *DUCH* » dans l'article 4. Seuls les lecteurs qui connaissent ces structures pourront les comprendre.

Pour ce qui est de l'enchaînement des textes de F1, nous pouvons en conclure que les idées ainsi que les paragraphes sont accordés d'une manière cohérente. Et d'un moment à l'autre, elle rapportait le discours de ses interlocuteurs, en employant une phrase introductive. Dans son premier article, elle a présenté ses informations d'une manière assez dégradée, et pour introduire, une information plus importante, elle emploie l'expression : « *Pire encore* ». Elle introduit ensuite des explications, en employant les expressions : « *En fait » et «Ceci dit* ».

Ajoutons à cela l'emploi des expressions impersonnelles : dans l'article 1, nous relevons : « *Il y a*» pour introduire une description, et deux autres expressions pour exprimer la durée : « *depuis 13 ans », « après de longues années* » et nous relevons deux expressions employées dans le but de donner aux lecteurs une idée sur la situation en question : « *pire encore* »et « *peine perdue et espoir déçu !* »

Et dans l'article 3, nous relevons : « *En fin d'après-midi* » pour préciser le temps, «*à son bord* » pour préciser le lieu, « *en l'occurrence, en fait* » pour introduire des précisions.

Et dans l'article 4, nous avons : « *en fait* » employée afin d'introduire une explication.

Et dans l'article 5, nous relevons 09 expressions détachées avec différentes fonctions : « *pour rappel », « il y a lieu à rappeler* » pour enchainer entre les différents paragraphes, « *au profit », «en fait »* et *« c'est-à-dire* » pour introduire des explications, « *à chaque fois », « il y a quelques jours », « cette dernière* » pour éviter les répétitions.

Et dans l'article 6, nous relevons 06 expressions détachées : « *Pour sa part », « selon la cellule* » afin d'introduire le discours de ses interlocuteurs et de préciser sa source d'information, « *à l'origine, à raison de, il s'agit* », pour introduire une explication, « *à bord* » pour introduire le lieu et « *tout le temps* » pour introduire le temps.

Après l'analyse des articles de F1, nous pouvons constater qu'elle a pu respecter la règle d'objectivité d'un journaliste partiellement, dans le premier ainsi que le quatrième article et totalement dans le second, le troisième, le cinquième et le sixième article, puisque à aucun moment, elle n'a donné son opinion ou alors exprimé un jugement pour influencer le lecteur.

Pour l'article 1 : elle s'est impliquée à trois reprises : la première en employant le pronom personnel « *notre* », la seconde en usant de l'adjectif évaluatif « *pire* » et la dernière, en utilisant l'adverbe « *malheureusement* ». Ceci dit, ce n'est pas cette implication qui peut influencer le lecteur puisque le problème en lui-même attire la sensibilité de tous, étant donné qu'il s'agit de l'un des éléments indispensables à la vie de l'être humain.

Par contre, dans l'article 4, F1 n'a pas hésité a employé des adjectifs évaluatifs pour attirer les lecteurs à fréquenter le restaurant dont il est question.

Pour conclure, nous avons pu constater que dans la plupart des cas, les articles de F1 ont deux visées : informative et expressive.

En effet, l'article 1 est destiné à deux catégories de personnes : la première concerne les citoyens touchés par ce problème, et ce, afin de leur apporter un soutien et d'exposer leur situation aux autorités concernées. La seconde quant à elle concerne les autorités dont les structures concernées sont liées, et ce, afin de les pousser à réagir, d'une part, et de dénoncer leur mauvaise gestion, d'une autre part. Donc, il s'agit d'un article qui a deux visées : informative et expressive.

L'article 2 est destiné au large public. Il a une visée informative et expressive au même temps. Informative qui a servi à communiquer l'évènement aux lecteurs. Expressive qui a servi à avertir les aventuriers et les candidats ayant ce genre d'idée, afin qu'ils prennent garde et s'abstenir.

L'article 3 quant à lui est destiné à tous les lecteurs en général et aux victimes de ces voleurs en particuliers afin de les informer de leur arrestation d'où la visée informative. Quant à la visée incitative, elle vise les personnes ayant des idées néfastes afin de les prévenir qu'ils seront toujours poursuivis par les autorités.

L'article 4 quant à lui est destiné à tous les lecteurs en général et aux personnes passionnées par ce genre d'endroit en particulier. La première visée est informative et la seconde est incitative qui a pour objectif de pousser les lecteurs à se diriger vers cet endroit. L'article 5 a une visée informative qui a pour objectif de donner des détails sur les évènements culturels de la ville d'Oran. Et l'article 6 est destiné à tous les lecteurs en général et aux candidats au trafic afin de les pousser à éviter ce genre de pratique.

Après avoir analysé les articles de F1, nous pouvons constater que cette journaliste écrit ses articles d'une manière énonciative afin d'exposer les problèmes majeurs qui touchent la société algérienne ; et la forme nominale domine dans tous ses articles.

B. Les articles de F2 :

Pour commencer, F2 traite des sujets d'ordre social, plus précisément des faits divers, dans la plupart des cas.

Les premiers titres choisis par F2 sont sous forme de phrase nominale, mis à part le troisième et le cinquième article qui sont sous forme de phrase verbale. Ils ont une visée tantôt informative (article 1 et 6) tantôt incitative (article 2, 3, 4 et 5). En effet, le premier titre du premier ainsi que le sixième article nous donne par avance une idée sur le contenu de l'article contrairement à celui de l'article 2 qui ne donne aucune information, et les articles 3, 4 et 5 donnent une information incomplète.

Quant aux seconds titres, ils sont sous forme de phrase nominale ou verbale. Ils ont une visée informative, en fait, ils apportent plus de précisions que les premiers titres.

Nous pouvons constater que dans les cinq derniers articles, les deux titres se complètent en les combinant, nous pouvons avoir une seule phrase :

Pour l'article 2, nous aurions : « *Un chauffeur de taxi tué par des malfrats dans la forêt de M'sila* ».

Pareillement pour l'article 3 : « *L'ex-maire de Béthioua condamné à 2 ans de réclusion suite à une accusation de dilapidation de deniers publics* ».

Et pour l'article 4, on pourrait avoir : « *La prostitution masculine et féminine en Algérie en débat : un tabou cassé* ».

Et pour l'article 5, on pourrait avoir : « *Le monstre qui a abusé d'une enfant de 4 ans est condamné à 5 ans de réclusion.* »

Et pour l'article 6, on pourrait avoir : « *Les accusés du détournement de 8 milliards à la BADR condamnés en appel à 7 ans de réclusion* ».

La journaliste F2 a écrit son premier article sans chapeau contrairement au reste des articles où il a servi à résumer le contenu de l'article.

F2 écrit ses articles tout en rapportant les faits étape par étape. Une manière de pousser le lecteur à vivre l'évènement dont il est question et à lire la totalité de l'article.

Nous pouvons discerner que les articles de F2 contiennent deux à trois informations ayant un point en commun : le vol, dans le 1er article et les dangers de la forêt de M'sila pour le second article. La dilapidation de fond, dans l'article 3, et la prostitution, dans l'article 4. Le viol de la petite fille et la condamnation de l'accusé, dans l'article 5 ; et la condamnation des accusés du détournement, dans l'article 6. Dans ses articles, F2 rapporte les paroles de ses interlocuteurs de deux manières : direct et indirect

Après avoir décortiqué les articles de F2, nous avons classé les différentes catégories de mots séparément (les noms, les adjectifs, les adverbes, les verbes, les conjonctions, les prépositions, les pronoms et les locutions adverbiales), et on a constaté que, dans les écrits de F2 que la forme nominale domine dans tous ses textes : nous avons relevé 49 noms, dans l'article 1 et 70 dans l'article 2, 75 dans l'article 3, 73 dans l'article 4, 86 dans l'article 5 et 74 dans l'article 6. Ces noms ont été employés de différentes manières, nous remarquons qu'il existe une différence entre les différents articles :

Pour l'article 1 : les noms d'objet (ou de lieu) sont en tête, c'est parce que l'élément décisif de cet évènement est un objet : la voiture, et l'évènement se déroule dans un lieu, à savoir, la ligne Oran-Arzew ; arrive ensuite, les noms d'état, les noms d'agent, les noms de personne et enfin les noms d'action. Pour l'article 2 : les noms d'état sont en tête, c'est parce que la journaliste a basé son article sur la description de cet incident qui s'est produit dans une forêt ; arrive ensuite, les noms d'objets (et de lieu), les noms de personne, les noms d'action et enfin les noms d'agent. Pour l'article 3, les noms d'objet (ou de lieu) sont en tête, c'est parce qu'il s'agit de dilapidation de deniers public, dans un endroit précis. Pour l'article 4, les noms d'état sont en tête parce que le sujet traite d'une situation donnée, suivis des noms d'objets ou de lieu, nom d'action, nom d'agent et nom de personnes. Pour l'article 5, les noms d'objets et de lieu sont en tête, suivi des noms de personnes, noms d'actions, noms d'état, et les noms d'agent en dernière position. Et pour l'article 6, les noms d'objets

et de lieu sont en tête c'est parce qu'il s'agit d'un détournement ; suivi des noms d'action, les noms d'états, noms d'agent et noms de personnes.

Pour ce qui est des noms d'action ainsi que les noms composés, nous avons constaté que F2 n'emploie pas beaucoup de mot à base de radical et suffixe, nous en avons relevé six dans l'article 3 : « *Dilapidation-réclusion- passation- réglementation-accusation- réquisitoire* » ; et deux dans l'article 4 : «*prostitution-formation* », et pour ce qui est de l'article 5, nous relevons 08 : « *révélation-traumatisme-confrontation-déclaration-réquisitoire-dénégation-réclusion-élibération* » ; et pour ce qui est de l'article 6, nous avons 4 : « *détournement- l'existence- investigations-augmentation* ».

En fait, F2 emploie surtout les noms d'action à une seule base, nous relevons dans l'article 1 « *vol* » ; et dans l'article 2,*« crime* -menace –enquête » nous relevons : dans l'article 3 : «*défit- location- commission- audition- mensonges-demande* »; et dans l'article 4 :« *Conférence -débat-étude-métier-pratique* »; et dans l'article 5 : «*Audience- attentat-affaires-acte-plainte-faits- vengeance-l'examen* »; et dans l'article 6 : « *L'affaire - faits-préjudice-contrôle-fuite-enquête* »

Nous pouvons remarquer que les répétitions ne sont pas nombreuses, en effet, nous avons trois mots qui se répètent, pour l'article 1 et un seul mot pour l'article 2, 12 mots qui se répètent, dans l'article 3, 08 dans l'article 4, 12 dans l'article 5 et 11dans l'article 6. Il s'agit des mots-clés des deux textes.

Par ailleurs, le nombre d'adjectifs employé est moins important. En effet, nous en relevons 12 pour l'article 1que nous classerons en adjectifs classifiants qui sont en tête et un seul évaluatif, en plus des deux adjectifs numéral employés. Pour ce qui est du seul adjectif évaluatif employé, la journaliste l'a introduit à la fin de son article « *des proies faciles* » pour démontrer que les plaintes déposées n'ont servi à rien, nous en reparlerons de ce point, dans notre travail, quand on traitera l'objectivité et la subjectivité dans le texte. Pour l'article 2, Nous en relevons 21 adjectifs que nous classons en adjectifs classifiants qui sont en tête et un seul évaluatif : « *terrible* » il est employé pour décrire l'état de la jeune fille, il ne peut influencer le lecteur. En plus de trois adjectifs numéraux. Pour l'article 3, nous en avons 24 dont 16 classifiants et 08 numéral. Et pour l'article 4, nous en avons 22 dont 19 classifiants,

un évaluatif et deux numéral, à noter que l'adjectif évaluatif n'implique en rien la journaliste. Et pour ce qui est de l'article 5, nous en relevons 15 dont 12 classifiants, un numéral et deux évaluatifs qui n'impliquent en rien la journaliste. Et enfin, pour l'article 6, nous avons relevé 13 adjectifs, dont 11 classifiants, un numéral et un évaluatif qui n'implique en rien la journaliste.

La majorité des adjectifs employés sont épithètes du nom, en effet, nous n'avons relevé que cinq attributs du sujet, dans l'article 4, et un apposé, dans l'article 5.

La journaliste n'a pas employé beaucoup d'adverbe : dans l'article 1, nous en relevons 05 dont deux de manières et trois adverbes qui expriment le temps. Pour l'article 2 : trois adverbes, dont deux de temps et un de manière. Et dans l'article 3, nous avons deux adverbes de temps et un de quantité. Et dans l'article 4, 15 adverbes, ceux déterminant la manière sont en tête, arrive ensuite ceux exprimant la quantité et enfin le temps. Et dans l'article 5, 08 adverbes, ceux exprimant le temps sont en tête, arrive ensuite ceux de manière et de quantité. Et dans l'article 6, nous n'avons relevé qu'un seul adverbe pour indiquer le lieu.

Pour ce qui est des verbes, nous en relevons 23 dans l'article 1 partagés entre verbes exprimant un état et une action. Ces verbes appartiennent à deux champs lexicaux opposés.

Le premier concerne la victime : « *conduire- d'arrêter- descendit- déposera- a été délesté- rentrait- a accepté- ignorant- Obtempéra- fit.* » ; et le second est celui des stupéfiants : « *ont intercepté- menaceront- dirigeront- s'empareront- demanderont.* »

Pour l'article 2, nous relevons 33 que nous classons en verbes exprimant une action qui sont en tête, un état, verbes introducteurs du discours et enfin les verbes exprimant un devenir.

Nous pouvons remarquer que la majorité des verbes employés appartient au champ lexical de la gendarmerie, c'est parce que la journaliste s'est basée sur les déclarations des éléments de la gendarmerie pour écrire son article : « *ont été informés- se sont déplacés- découvriront- doivent élucider- ont été rejoints- identifie- ont été accostés- a appris- a été ouverte- Présentait.* ». Arrive ensuite, les

verbes employés pour désigner la victime : « *a été évacuée- réside- a empiré- a succombé.* »

Pour l'article 3, nous avons 31 verbes que nous classerons en verbes exprimant une action qui sont en tête, arrive ensuite, les verbes d'état, les verbes exprimant un devenir et les verbes de discours. Ces verbes sont regroupés selon le champ lexical du jugement et l'arrestation des accusés : « *Jugé- a été mise-a été condamné-avait requis-mis-a été retenu- ont écopé- avait été requise-avait été reporté- d'être jugé-se rapportant-ont été retenu-réfutera- cités* »

Pour l'article 4, nous avons 45 verbes, avec ceux exprimant une action en tête, suivi des verbes d'état et enfin les introducteurs du discours. Ces verbes sont également regroupés selon deux champs lexicaux dominants, celui de la conférence : «*a été organisé-a été animée- appelle - reviendront- réaliser* » ; et celui de la prolifération de la prostitution : « *soit considéré-tentent de briser- reviendront- ont poussé-recourir-viseront-se trouvent confronter- ne veut dire-ne sont pas touchés-avons confronté-gèrent-conduisent-ont choisi-exclut-sont passés-ont eu à subir -établir-s'agissant- retenir- prolifère- prend- Doivent assumer* ». Ajoutant à cela, l'emploi d'un verbe de modalité : *devoir* ».

Pour ce qui est de l'article 5, nous avons 64 verbes, ceux exprimant une action sont en tête, arrive ensuite les introducteurs du discours. Nous avons repéré deux champs lexicaux, dans ce cinquième article. En effet, le premier est relatif à l'acte de viol : «*se sont déroulés- exploite-suscité-avoir attenter-était allée s'acheter-se jettera-serra-en continuant- caresser- se saisira-introduira-se soucier-occasionne-pensant à assouvir- dénudera- l'obliger -faire- assouvis- relâchera- s'empressa- a subi* ». Et le second concerne le jugement et l'interpellation de l'accusé : «*A condamné-accusé-a été perpétré- se présente-porter-accuse- racontera- présenté-niera-sont reprochés-maintiendra- niera-sont reprochés- confirme – qualifier- requiert- plaidera-a été condamné* ».

Et enfin, pour l'article 6, nous relevons 31 verbes, ceux exprimant l'action sont en tête, suivi des introducteurs de discours et enfin les verbes d'état. Ces verbes sont regroupés selon le champ lexical du jugement des accusés : « *S'est prononcé-en condamnant-accusé- avait été condamné- a été estimé-jugée-a été prononcé-constater-a été découvert-est déposée- seront saisis-permettrons de déterminer-seront inculpées-plaidera* ».

En outre, F2 n'a pas employé beaucoup de préposition, nous n'avons relevé qu'une seule pour indiquer la direction, dans l'article 1 et trois dans l'article 2, pour indiquer le lieu. Et nous en avons plus pour le reste des écrits : 12, dans l'article 3 indiquant le lieu et le temps ; et 06 indiquant le lieu, dans l'article 4, et 10 dans l'article 5, indiquant le lieu et l'accompagnement ; et aussi 06 indiquant le lieu, dans l'article 6.

Ajoutant à cela l'emploi des locutions adverbiales, dans l'article 4 : « *Au niveau- au préalable- à travers* », et aussi : «*Au niveau-en cours* », dans l'article 5.

F2 a employé des pronoms personnels et relatifs, dans ses articles afin d'éviter les répétitions. Ajoutant à cela, l'emploi de trois pronoms possessifs et deux démonstratifs, dans l'article 3, et aussi cinq démonstratifs dans l'article 4, et de 08 possessifs et un démonstratif, dans l'article 5 ; et un possessif et trois démonstratifs dans l'article 6.

Ajoutant à cela, l'emploi d'un adjectif démonstratif et de trois adjectifs indéfinis, dans le quatrième article ; et de six autres adjectifs démonstratifs, dans les articles 5 et 6.

Pour ce qui est du choix des mots, la journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française, sans aucun écart ni emprunt à une autre langue, sauf pour l'article 4 où elle a introduit le mot arabe : « *wilaya* ».
Elle a organisé ses articles en choisissant des mots appartenant au champ lexical de son thème principal, à savoir, le vol de véhicules, dans le premier article et la découverte faite par les éléments de la gendarmerie, dans le second ; l'arrestation et le jugement des accusés de dilapidation, dans l'article 3, la prolifération de la prostitution, dans l'article 4, et le viol et le jugement, dans l'article 5 ; et la condamnation des accusés du détournement, dans l'article 6.

Pour ce qui est des groupements des noms, nous pouvons constater que la journaliste a choisi un groupe de noms appartenant au même champ lexical et afin d'éviter les répétitions, elle a employé des substituts lexicaux : pour l'article 1 : pour désigner les voleurs : « *les deux individus, les deux pseudo-clients, les bandits* » et un substitut grammatical « *ils* ». Pour l'article 2 : pour désigner les criminels : « *les malfrats, les bandes spécialisées* » et un substitut grammatical « *ils* ». Pour l'article 3, pour désigner les malfaiteurs, elle a employé : « *Ces dernier-individus-tiers-prévenu-accusé* ». Pour l'article 4, « *hommes- femmes-intervenants- intervenantes.* ». Pour l'article 5, nous relevons des mots désignant la victime: «*dénommée M.I, fillette, l'enfant, victime* »et d'autres pour désigner le suspect : «*T.C.A, le prévenu, l'auteur, le mise en cause, l'accusé* ». Et dans l'article 6, nous avons : « *Les mis en cause – prévenus* » pour déligner les accusés et « *dernière* » pour désigner la direction.

Pour ce qui est du niveau de langue utilisé, dans les articles de F2, il s'agit d'un niveau soutenu avec un choix de mots simples adapté au niveau de tous les lecteurs.

Pour ce qui est de l'enchaînement du texte, nous pouvons en conclure que les idées ainsi que les paragraphes sont accordés d'une manière cohérente, par le biais des différents rapports logiques. Elle a utilisé des procédés tantôt narratifs tantôt explicatifs. La narration pour raconter les évènements et l'explication pour donner les détails. Et pour le faire, elle a employé les expressions comme : « *en effet », « bien évidemment », « pour rappel », « par ailleurs. », « d'autre part », « à peine », « à l'issu* ».

Enfin, un journaliste se doit d'être objectif dans ses écrits, il ne doit en aucun cas s'impliquer, et après l'analyse des six articles de F2, nous pouvons constater que cette journaliste a pu respecter cette règle totalement. En effet, à aucun moment, elle n'a donné son opinion ou alors exprimé un jugement pour influencer le lecteur. Mais à la fin, des deux premiers articles, la journaliste a introduit une phrase qui démontre une implication implicite : dans l'article 1, il s'agit d'une opposition qui remet en doute la compétence des instances habilitées, « …, *mais ils continuent à être les proies faciles des voleurs de véhicules.* ». Dans cette phrase, la journaliste s'est impliquée indirectement mais sans pour autant influencer le lecteur. L'objectif visé par cette phrase est celui de pousser les services concernés à réagir.

Dans l'article2, elle a introduit un rappel qui avait une visée implicite. En effet, l'auteur a voulu communiquer aux lecteurs d'une manière discrète et implicite que les instances habilitées ne font rien pour protéger les citoyens du danger. Elle a fait remarquer aux lecteurs que les bandes spécialisées sont libres de faire ce qu'ils veulent pour arriver à leur fin, et ce, afin de pousser les citoyens à être plus vigilants.

Pour conclure, les six articles de F2 sont destinés au large public. Ils ont une visée informative et expressive au même temps. Informative qui a servi à communiquer l'évènement et les informations aux lecteurs. La visée expressive vise deux catégories de personnes : la première concerne les citoyens, dans le but de les prévenir et les pousser à prendre garde (l'article 1, 4,5) ; la seconde concerne les instances habilitées afin de les pousser à réagir pour mettre fin à cette situation (article 2 et 6), et pour ce qui est de l'article 3, la visée expressive se situe sur le fait de prévenir les personnes ayant des postes importants à faire attention aux détournements de fonds.

Enfin, nous pouvons constater que la journaliste F2 écrit ses articles d'une manière énonciative avec effacement totale de l'auteur, afin d'exposer les problèmes majeurs qui touchent la société oranaise en particulier et algérienne en général. Elle rapporte l'information tout en étant objective ; et la forme nominale domine dans tous ses articles.

C. **Les articles de F3** :

Après avoir analysé les articles de F3, nous avons constaté que cette journaliste traite des sujets d'ordre politique (les articles 1 et 5), d'ailleurs, l'article 1est un avant-papier c'est-à-dire, il annonce un évènement qui ne s'est pas encore produit. Elle traite aussi des sujets d'ordre économique (les articles 2 et 6) ou alors social (articles 3 et 4).

Les premiers titres choisis par F3 sont sous forme de phrase verbale ou nominale, dans la plupart des cas. Ils ne sont pas précis. En fait, elle emploie dans ces titres des pronoms possessifs sans expliquer à qui ou à quoi sont-ils renvoyés. Ces titres poussent le lecteur à se poser des questions. Ils ont une visée incitative.

Les seconds titres, quant à eux, sont sous forme de phrase tantôt nominale tantôt verbale. Ils apportent plus de précisions, et ce, en répondant aux questions que pourraient se poser les lecteurs en lisant les premiers titres.

Nous pouvons remarquer que les deux titres se complètent et peuvent être combinés : pour l'article 1 : « *La mission de Bouhadja : remettre de l'ordre dans la mouhafada d'Oran* »

Pour l'article 2 : «*Le port d'Oran attend l'argent du développement après avoir atteint un chiffre d'affaires de 2.800Da.* »

Pour l'article 3 : « *Le bonheur des indus occupants du RHP d'Aïn Beïda n'aura duré que deux jours suite à leur expulsion.* »

Pour l'article 4 : « *La deuxième opération de relogement aux planteurs reportée à juin* »

Pour l'article 5 : «*Des sénateurs américains à Oran dans le cadre de la coopération parlementaire Algéro-US1* ».

Pour l'article 6 : «*Des commissions pour chaque secteur dans le cadre de la cession des bien de l'Etat dans la ville d'Oran* ».

F3 utilise le chapeau de différentes manières. En effet, pour le 1er article, elle a rapporté le message du porte-parole du FLN. Et dans le second ainsi que le troisième et le quatrième article, elle a résumé le contenu de son article en donnant un petit aperçu.

La journaliste écrit son article en donnant l'information étape par étape, et ce, dans l'objectif de pousser le lecteur à lire la totalité de l'article. Dans ses écrits, F3 cite sa source d'information.

Après avoir fait le classement des différentes catégories de mots, dans les écrits de F3, nous avons relevé 81 noms, dans l'article 1 et 132 dans l'article 2, et 129 dans l'article 3, 191 dans l'article 4, 95 dans l'article 5, 66 dans l'article 6. Ces noms ont été employés de différentes manières : les noms d'état sont en tête, arrive ensuite, les noms d'objet (ou e lieu), les noms d'action, les noms de personnes, les

noms d'agent et enfin les noms composés, et ce, dans les deux premiers articles. Quant aux quatre derniers articles, les noms d'objets et de lieu sont en tête, suivi des noms d'état, noms d'actions, nom d'agent, noms de personnes et enfin les noms composés, avec absence des noms de personnes et noms composés, pour l'article 6.

Pour les noms des personnes, la journaliste a cité les noms propres de ses interlocuteurs, dans ses deux premiers articles.

Pour ce qui est des noms composés et les sigles employés, la journaliste ne les a pas expliqués, nous relevons dans l'article 1 « *FLN* », et dans l'article 2 : « *RHP* » et « *URSA* » et « *OPGI* », dans l'article 4. Nous en reparlerons de cet aspect, dans notre travail quand nous traiterons le point du choix des mots et de la cohérence du texte.

Pour ce qui est des noms d'action ainsi que les noms composés, nous avons constaté que F3 varie entre son emploi de mot à base de radical et suffixe et les noms à une seule base, nous en avons relevé cinq dans le premier article : « *structuration, communication, l'installation, direction, contestation.* » ; et neuf dans le second article : «*Mutation, investissement, modernisation ,revitalisation ,adaptation , concrétisation ,réalisation ,importation, exportation* » ; et 17 dans le troisième article : «*Opération, expulsion, groupement, mobilisation, occupation, distribution, comportement, attribution, relogement, résorption, recensement, établissement, vérification, saturation, renforcement, développement, recasement* » ; et 19 dans le quatrième article : «*Opération, relogement, rétraction, exclusion, réalisation, désengagement, recommandation, recensement, suppression, éradication, perturbation, spéculation, falsification, établissement, scolarisation, accession, vérification, démolition, exploitations* »; et 08 dans le cinquième article : « *Coopération, formation, fonctionnement, enrichissement, raisonnement, réaction, assistance, fondement* » ; et 07 dans le sixième article : « *l'opération, l'accélération, traitement, cessions, acquisition, enseignement, éducation* »

En fait, F3 emploie aussi les noms d'action à une seule base, nous relevons dans l'article 1 : « *Visite, l'ordre* » ;et dans l'article 3 : «*acte, atteinte, étude-projet, accueil, transfert* », et dans l'article 4 : «*conférence, lute, sélection, démarche, projet, transfert, recours, pratiques, gestion, indemnités, actions, indemnité, actes,*

activités, exercice, poursuite » ; et dans l'article 5 : «*mission, conférence, étude, visite, tourisme, débat, échanges, virée, initiative, vision, rencontres* » ; et dans l'article 6, nous relevons : «*L'examen, l'étude, réunion, demandes* ».

Nous pouvons remarquer que les répétitions ne sont pas nombreuses, en effet, nous avons quatre mots qui se répètent, dans l'article 1, il s'agit des mots clés du texte que nous pouvons combiner ainsi : « *La mission du parti « FLN » à Oran »*. Et pour l'article 2, nous avons trois mots qui se répètent, ils représentent les éléments essentiels ; et 18 dans l'article 3 ; et 21 dans l'article 4, et 12 dans l'article 5, et 10 dans l'article 6.

Par ailleurs, pour ce qui des adjectifs, nous relevons 22 pour l'article 1, 39 pour l'article 2, 26 pour l'article 3, 56 dans l'article 4, 41 dans l'article 5 et 14 dans l'article 6 ; que nous classerons en adjectifs classifiants qui sont en tête et adjectifs évaluatifs. Pour ces derniers, nous pouvons constater que leur emploi est entièrement objectif, en aucun cas, ils ne peuvent influencer le lecteur. En plus de trois adjectifs numéraux employés dans le 1er article et un dans le 3ème article et deux autres dans le quatrième et le cinquième article.

La majorité des adjectifs employés sont épithètes du nom. En effet, nous ne relevons qu'un seul attribut, dans l'article 2, et un autre dans l'article 3 et deux autres dans l'article 5.

Du coté des adverbes, pour l'article 1, la journaliste n'a employé que six adverbes dont trois de temps, deux de manière et de lieu ; et pour l'article 2 : la journaliste n'a employé que trois adverbes, dont deux de manière et un adverbe de temps ; et dans l'article 3, nous relevons 11 adverbes, ceux exprimant le temps sont en tête, arrive ensuite ceux de manière ; 19 dans l'article 4, les adverbes de manière sont en tête, arrive ensuite ceux exprimant le temps, la quantité et enfin le lieu ; et dans l'article 5, 07 adverbes, ceux déterminant la manière sont en tête, arrive ensuite ceux exprimant le temps et la quantité ; et dans l'article 6, nous en avons six, classés en adverbes de temps de manière et de quantité.

Pour ce qui est des verbes, nous en relevons 35, dans l'article 1, 38 dans l'article 2, 50 dans l'article 3, 78 dans l'article 4, 36 dans l'article 5 et 24 dans l'article 6 ; que nous classerons en verbes exprimant : un état qui sont en tête, ensuite les verbes exprimant une action, un devenir et enfin les verbes introducteurs du discours, et ce, pour les deux premiers articles. Pour les articles 3, 4, 5 les verbes exprimant une action sont en tête, suivis des verbes d'états et des introducteurs de discours, ajoutant à cela l'emploi d'un verbe de modalité : *« devoir* », dans les articles 3 et 4.

Nous pouvons remarquer que les verbes employés sont regroupés selon le champ lexical dominant : pour l'article 1 : le champ lexical qui y domine est « *mission* » et représente les actions envisagées : « *Remettre- transmettre- résumait- a procédé- régler- Œuvrent-vise- donner- mettra- a essayé- s'inscrit- Contacté- semble avoir réussi- règne- Composent-divisent- faciliter- déstabilisent- réussi à récupérer- pouvant faire.* »

Pour l'article 2, nous relevons le champ lexical de « *projet et d'activité au sein du port* » : « *a atteint- a livré- ayant décroché- installer- ont été dégagés- va accueillir- Essaient- se positionner-axent- exige- atteindra- tente de fixer- nécessite- fonctionner.* »

Et pour l'article 3, nous avons deux champs lexicaux, celui de l'occupation illégale des logements : «*Squatté- relevant-ont été restitués-a été rendu- s'est déroulée-a nécessité- trouvés-sont réquisitionnés-seront traduits- sont exposés- expulsées-avait résolu* » ; et le second concerne les actions de relogement : «*ont participé- construits-livrés- sont destinés- ont été recensées–réalisée-financé- devant bénéficier- ont été invités- procéder-distribuées-occupés* ».

Et pour l'article 4, nous avons relevé le champ lexical du relogement : «*inscrit- agissant- est d'offrir- ont accompagné- délivrés-ont changé- été vendues- ont été cédés- avaient loué- étaient destinés-relogés- aménagés- construits - seront transférés* » ; et aussi le champ lexical des revendications : « *Ne sera pas gérée- pouvant dénuer- -a été constaté- ont revendiqué-forcés-a évacué- s'est produit- ayant caractérisé- ayant marqué- ont décidé- sera procédé- poursuivre-ont réclamé* ».

Et dans l'article 5, nous avons le champ de la relation algéro-américaine : « *Consolider- renforcer- se cristallise- menée- représentant- intervient- organisé-ayant regroupé- se sont livrés-vise à enrichir- a manqué- susciter-avait initié- est inspiré- représente* ».

Et pour ce qui est de l'article 6, c'est le champ lexical des activités de la commission qui est en tête : « *Planchent- déposés-se trouvent-est engagé- données- visant- charge- tient-étudient-à traiter- a été détecté-consacré-à assainir*».

En outre, dans ses deux premiers articles, F3 n'a employé que deux prépositions pour exprimer la durée et désigner le lieu. Et dans l'article 3, nous en relevons sept et 13 dans l'article 4, qui ont servi à exprimer le temps ou indiquer le lieu. Et pour ce qui est de l'article 5, nous relevons sept prépositions pour indiquer le lieu ou alors l'accompagnement. Et enfin, dans l'article 6, nous avons 07 prépositions, employées pour indiquer le lieu.

Aussi, F3 a employé des pronoms personnels et relatifs, dans ses articles afin d'éviter les répétitions. En plus de l'emploi du pronom indéfini « *on* » pour éviter une implication directe de la pat de la journaliste ou bien alors pour laisser sa source, dans l'anonymat, dans les quatre premiers articles. Aussi l'emploi des pronoms possessifs et démonstratifs, dans les articles 3, 4, 5 et 6.

En plus de l'emploi de trois locutions adverbiales, dans l'article 1 : « *en perspective », « en vue* » pour citer les projets en perspective puisqu'il s'agit d'un avant-papier ; et « *au moment où* », pour démontrer un rapport de simultanéité.

Pour ce qui est du choix des mots, la journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française, sans aucun écart ni emprunt à une autre langue, sauf pour le mot *« mouhafada* » emprunté à la langue arabe qui signifie « localité », dans son 1er article et *« wilaya* », dans les articles 4 et 5.

Elle a organisé son article en choisissant un lexique relatif à son thème, à savoir, le programme d'une visite d'une personnalité politique, pour l'article 1 et les projets de développement et de modernisation de l'entreprise portuaire algérienne, pour l'article 2 ; l'occupation illégale des logements et le relogement des familles, dans les articles 3 et 4 ; et la coopération Algéro-américaine, dans l'article 5 ; les activités et les objectifs de la commission, pour l'article 6.

Pour ce qui est des groupements des noms, nous pouvons constater que la journaliste a choisi un groupe de noms appartenant au même champ lexical et afin d'éviter les répétitions, elle a employé des substituts grammaticaux.

Pour ce qui est du niveau de langue utilisé, dans les articles de F3, il s'agit d'un niveau soutenu avec un choix de mots simples adapté au niveau de la majorité des lecteurs étant donné qu'elle n'a pas pris le soin d'expliquer les noms composés et les sigles: comme par exemple « *FLN* », dans son premier article, « *RHP » et « URSA* » dans son second article, *« OPGI* », dans le quatrième.
Pour ce qui est de l'enchaînement du texte, nous pouvons en conclure que les idées ainsi que les paragraphes sont accordés d'une manière cohérente, à l'aide d'articulateurs logiques. La journaliste a employé des expressions journalistiques et impersonnelles : « *c'est pourquoi », « c'est-à-dire », « en effet », « à savoir », « il s'agit* » qui servent à introduire une explication, « *il faut souligner », « à ce sujet », « à propos », « par ailleurs », « d'autre part* » pour introduire une nouvelle idée tout en attirant l'attention du lecteur ; « *pour le moment* » et « *au cours* », pour marquer la durée dans le temps ; « *pour rappel* » afin de revenir sur une information déjà connue par les lecteurs, « *à travers* » pour indiquer le lieu. Et afin d'éviter une implication directe, la journaliste emploie des expressions impersonnelles telles que : « *On pense que », «Il est utile de souligner* ».

Enfin, un journaliste se doit d'être objectif dans ses écrits, il ne doit en aucun cas s'impliquer. Après l'analyse de ces articles, nous pouvons constater que cette journaliste a pu respecter cette règle totalement. En effet, à aucun moment, elle n'a donné son opinion ou alors exprimé un jugement pour influencer le lecteur.

Pour conclure, les six articles de F3 sont destinés à un public averti : le premier, aux personnes qui s'intéressent à la politique ; la preuve, la journaliste a cité le nom de Bouhadja dans son titre, sans expliqué qui est cette personnalité. Cela signifie que l'article est destiné aux lecteurs qui ont une connaissance politique. Le second ainsi que le sixième, aux personnes qui s'intéressent à l'économie du pays ; et le troisième ainsi que le quatrième, aux personnes concernées par le programme de relogement ; et le cinquième article aux personnes qui s'intéressent aux relations internationales de leurs pays.

Les six articles ont une visée informative, son objectif, dans l'article 1 est celui de donner le programme ainsi que les objectifs d'une visite de l'un des responsables d'un parti politique ; dans l'article 2 est celui de donner un aperçu sur les réalisations de l'entreprise portuaire ; dans les articles 3 et 4, informer le lecteur de ce qui s'est produit, dans les nouvelles constructions ; et dans l'article 5, informer les lecteurs sur les relations parlementaires internationales ; et donner une idée sur les relations algéro-américaine, dans l'article 6 . En plus de la visée informative, nous pouvons constater aussi que l'article 2 a une visée expressive implicite. En effet, la journaliste a essayé de rappeler les instances habilitées de l'importance de cette entreprise ainsi que sa réussite et les pousser à l'entretenir de plus en plus. Aussi, dans l'article 3, la visée expressive consiste à montrer aux personnes qui ont l'intention d'occuper des logements d'une manière illégale qu'elles finiront par être expulser.

Après avoir analysé les articles de F3, nous pouvons constater que cette journaliste écrit ses articles d'une manière énonciative avec effacement totale de l'auteur, et ce, afin de donner diverses informations. Elle rapporte l'information tout en étant objective ; et la forme nominale domine dans tous ses articles.

III.2. L'Organisation syntaxique des 18 articles écrits par les trois journalistes femmes:

Pour cette partie de notre travail, nous allons commencer par une étude détaillée, dans un premier temps, suite à laquelle, nous tenterons de trouver la typologie textuelle employée par chaque journaliste, dans un second temps. Nous allons procéder de la même manière utilisée dans l'analyse des articles des journalistes hommes, c'est-à-dire, nous analyserons les deux parties du discours séparément, en l'occurrence, le discours du journaliste et le discours rapporté.

Dans cette partie, nous nous intéresserons également au discours dialogique à rappeler que selon Bakhtine, le dialogisme est une orientation de l'énoncé, du discours du locuteur vers d'autres discours. En effet, on doit passer par des discours précédents : on répète, reformule, confirme, infirme. Et de ce fait, nous relevons les

discours dialogiques employés par chacun des journalistes, et ce, dans le cadre de notre étude comparative entre les six journalistes.

A. Les articles de F1 :

Les articles de F1 sont de type canonique, composés de deux parties : le discours du journaliste et le discours rapporté ; mis à part, l'article 3 qui est constitué du discours de la journaliste uniquement.

A.1. Analyse du discours de la journaliste

Les premiers titres des articles de F1 sont sous forme de phrase nominale, sauf que dans l'article 3, il est sous forme de phrase verbale. Et les seconds titres quant à eux varient entre phrase nominale et verbale.

Dans la partie de son discours, dans ses six articles, la journaliste n'a employé que des phrases verbales. Et nous avons constaté un équilibre entre les phrases simples et complexes, dans le premier article, par contre, la phrase simple domine, dans le second, le quatrième et le sixième article, et dans le 3ème la totalité des phrases est simple, et dans l'article 5, c'est la phrase complexe qui prend le dessus.

Et de ce fait, pour ce qui est des phrases complexes employées, nous avons pu repérer des subordonnés relatives, causale, d'autres exprimant le but, l'opposition et le temps.

Par ailleurs, nous pouvons constater que F1 a équilibré dans l'emploi de la voix passive et active, dans son premier et cinquième article. Et pour les restes des articles (2, 3,4 et 6) la voix active domine les textes.
Pour ce qui est des connecteurs, nous n'avons relevé qu'un seul, dans les deux premiers articles : *« cependant »* exprimant l'opposition, employé pour accorder entre les phrases ayant des idées opposées ; et « *ainsi* » pour le quatrième article. Quant au cinquième article, nous en avons relevé trois, employés dans l'objectif d'accorder entre les phrases d'une part et de faire rappeler aux lecteurs une information qu'ils sont censés connaitre : *« en fait, « pour rappel »* et *« il y a lieu de rappeler »*.

Pour ce qui est des connecteurs, dans les phrases, nous avons relevé dans l'article 1, « *pour* » et « *puisque* », ajoutons à cela la conjonction de coordination « *et* » employée à plusieurs reprises. Et dans l'article 2, nous avons relevé deux connecteurs : « *alors que* » exprimant l'opposition et la conjonction de coordination « *et* ». Pour les articles 3 et 4, nous avons relevé, la conjonction exprimant le but « *pour* » et la conjonction de coordination « *et* ». Dans l'article 5, nous relevons la conjonction de coordination « *et* » et la conjonction de subordination exprimant l'opposition « *alors que », « c'est –à-dire* » pour introduire une explication, *« pour* » pour exprimer le but et « *grâce à* » pour exprimer la cause. Et dans l'article 6, nous avons relevé la conjonction de coordination « *et* » et la conjonction de subordination « *lorsque* » exprimant le temps.

Pour résumer, les rapports logiques les plus employés par F1 sont le but exprimé par « *pour* », dans les cinq premiers articles, l'opposition exprimée par « *Cependant* » dans le 1er « *alors que* » dans le 2ème et le 5ème article, la cause exprimée à l'aide de « *puisque* », dans l'article 1, l'addition exprimée par « *et* », dans les six articles, et le temps exprimé par « *lorsque* » dans l'article 6.

Passons actuellement à la morphosyntaxe, ou nous nous intéresserons dans un premier temps aux temps verbaux et plus particulièrement les verbes de narration. Nous traiterons les verbes du discours ainsi que les verbes introducteurs du discours, dans la partie qui sera consacrée au discours rapporté.

En effet, les temps des verbes de narration, dans l'article 1, sont variés entre le présent de *l'indicatif* et le passé composé. Et dans le second ainsi que le troisième article, nous avons le passé composé, le présent de l'indicatif et l'imparfait. Dans le 4ème article, les temps verbaux sont variés entre le passé composé qui y dominent, le présent de l'indicatif et le futur. Dans le 5ème article, les temps verbaux sont variés entre le présent et le passé composé qui dominent, futur, imparfait, plus que parfait, présent du subjonctif et le participe présent. Et dans l'article 6, nous avons l'imparfait, le passé composé, le présent et le futur.

Nous pouvons également constater que, dans les six articles, la majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs. Ajoutons à cela l'emploi du verbe de modalité « *il faut* », employé à deux reprises, dans le premier article et aussi le verbe d'obligation « *devoir* » dans l'article 6.

En outre, nous avons constaté que dans ses articles, la journaliste n'emploie pas beaucoup d'articles et pour ceux employés, il y a un équilibre entre les articles définis et indéfinis. Quoique pour le troisième article, c'est les articles indéfinis qui dominent le texte.
Dans ses articles, F1 n'a employé aucun présentatif.

Du coté des compléments de phrases, nous avons relevé des compléments circonstanciels de lieu «*à El-Hassi qu'à Haï Sanouabar (Les Planteurs),* dans l'article 1, « *le tribunal d'Arzew* », dans l'article 2, «*dans le quartier de Saint Eugène »,* « le tribunal d'Es Seddikia », dans l'article 3 ; «*Sheraton &Towers »* dans l'article 4, «*La ville d'Oran», « dans la ville turque d'Istanbul »* dans l'article 5 et « *au port d'Oran », « à bord d'une Renault Clio », «* tribunal d'Essedikia »,dans l'article 6.
Et aussi des compléments circonstanciels de temps : « *hier* », « *Le 31 du mois de janvier »,* dans l'article 2, « *Samedi dernier, en fin d'après-midi »*, « hier », dans l'article 3 ; « *hier »,* « *de samedi à jeudi* », dans l'article 4, « *le 26 janvier dernier », « le 31 janvier 2007* », dans l'article 6.
Nous pouvons donc en déduire que F1 équilibre entre l'emploi des compléments circonstanciels de lieu et de temps.

Par ailleurs, nous avons relevé aussi les expressions détachées, employées par F1, en effet, dans l'article 1, nous avons : « *ceci dit* », afin de relier entre les idées précédentes tout en introduisant des explications ; « *après de longues années* » pour exprimer la durée,
Pour l'article 2, aussi la journaliste n'a employé que deux éléments détachés, en l'occurrence, « *Ces derniers* » un substitut lexical utilisé pour éviter les répétitions ; et «*Arrêtés* » employé pour mettre l'action en première position.

Pour l'article 3, nous n'avons relevé que deux appositions « *en fait* » qui a une valeur explicative, et « *ces derniers* » un substitut lexical qui désigne les voleurs.
Pour l'article 4, nous relevons deux éléments détachés : «*En fait* » pour introduire une explication et «*rapide et aux couleurs de la mer* » il s'agit ici d'une explication avec une subjectivité implicite de la part de la journaliste, dans l'objectif d'attirer l'attention des lecteurs.

Et dans l'article 5, nous avons relevé trois expressions détachées qui avaient différentes fonctions : *« finalement »,* un adverbe employé dans le but de montrer que l'évènement a été attendu depuis longtemps, *« Aux dernières nouvelles* », « *pour rappel* » la première est employée pour introduire un nouvel élément et la seconde pour rappeler une information déjà connue par le lecteur.

Et dans l'article 6, nous avons relevé : « *Confondu* », le verbe ici a été mis en apposition afin de mettre l'action en première position, et «*Pour sa part* » une expression employée pour enchainer entre les idées.

Par ailleurs, nous pouvons constater que F1 n'a pas hésité à employer des énoncés dialogiques et des clivages dans ces articles. Pour commencer, les titres qui sont sous forme de phrases nominales sont des énoncés dialogiques. A rappeler que la nominalisation est une transformation linguistique qui fait d'une phrase un nom. Or la phrase originelle est une affirmation : en tant que phrase assertive, elle peut être infirmée ou du moins contestée. Mais avec la nominalisation, on pose l'élément comme certain, avéré et reconnu : le lecteur ne peut pas le remettre en cause. On ne peut pas contester un nom, mais seulement une phrase. C'est une façon, pour le locuteur, de proposer avec un nom quelque chose comme incontestable, de soustraire l'élément à la possibilité de la contestation, car il présuppose que la chose est vraie. De ce fait, tous les titres sous forme nominale sont des énoncés dialogiques.

Et toujours, dans le cadre de phrases nominales, nous avons relevé une dans les propositions rectrices de l'article 6 : « *Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya »*

Par la suite, nous avons des énoncés dialogiques également sous forme de discours rapportés d'une manière directe. A savoir que le discours rapporté direct est le marqueur dialogique le plus évident avec les guillemets, donc nous constatons que dans l'article 1, il y a quatre énoncés dialogiques étant donné qu'il y a quatre énoncés au discours direct. Et dans l'article 4, nous avons deux énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté direct.

Aussi, le dialogisme est représenté par subordination, comme ce fut le cas, dans les cinq phrases de l'article 1, où nous avons quatre relatives:« *…des colporteurs qui commercialisent des quantités importantes d'eau potable… », « …les instances habilitées pour réaliser la canalisation qui devait faire parvenir l'eau aux foyers qui*

l'attendent depuis une éternité! », pour cet énoncé, nous avons un double dialogisme exprimé par la subordonnée relative et aussi par une subordonnée exprimant le but « *...condamnés à s'évaporer puisque le projet qui les a consommés reste inutile.* » et ici nous avons aussi un double dialogisme exprimé par la relative et la cause. Par ailleurs, nous avons deux autres énoncés dialogiques exprimés par des subordonnées introduisant le but : « *...ont été réalisés pour alimenter le secteur urbain… », «Nous avons interpellé les instances habilitées pour ce problème…* » ce dernier énoncé est un double dialogisme aussi puisqu'il s'agit d'un discours rapporté d'une manière directe.

Aussi, dans l'article 2, nous relevons deus relatives : *« ... un navire qui venait d'accoster au quai… »,* «*... la PAF qui ne laissent plus rien filtrer au niveau du port*. ».

Nous avons aussi, dans ce second article, deux énoncés dialogiques sous forme de subordonnées exprimant le but : « *... aux chaînes d'amarrage pour atteindre le navire et s'y dissimuler. », « ... reprenne la mer pour l'autre rive de la Méditerranée*. »

Et aussi : « *... se sont introduits dans ce navire alors qu'il était au large…* » Ici le dialogisme est représenté par la subordonnée exprimant l'opposition, introduite par « *alors que* ». Ce dialogisme vient répondre par avance aux questions que le lecteur peut poser: comment et à quel moment, ils ont pu monter à bord ?

Et dans l'article 3, nous avons deux énoncés dialogiques, sous forme de subordonnées, la première introduisant le but et la seconde la cause : « *... deux voleurs pour réussir à le mobiliser. » « ... pour vol qualifié et délit de fuite. »*

Dans l'article 4, nous relevons six subordonnées dont deux relatives : « *...un lieu qui offre un cadre des plus raffiné,… », « ... 'Le ciel d'Oran', qui a séduit tous ceux qui ont eu le plaisir de s'y rendre pour dîner,…* » et avec cette dernière nous avons un autre dialogisme représenté par la subordonnée exprimant le but. Aussi nous avons trois autres subordonnés de but, dans un même énoncé : *« Le restaurant gastronomique du Sheraton &Towers, 'Le ciel d'Oran', a ouvert ses portes hier, pour la première fois depuis sa mise en activité, pour le repas de midi. »,*

« *...d'ouvrir le restaurant pour le déjeuner.* » dans le premier énoncé, nous pouvons remarquer la présence d'un autre dialogisme : « *Le ciel d'Oran* », une expression mise entre guillemets, il s'agit de l'appellation du restaurant en question. Et toujours dans le cadre de subordonnés, nous en avons relevé trois autres, les deux premières exprimant le but et la dernière introduit la cause, au sein même du discours rapporté : «*...l'ouverture du 'ciel d'Oran' pour le repas de midi... », «Pour la pause déjeuner... Ces jeunes gens ont été formés pour les postes à pourvoir au sein de ce restaurant».*

Dans l'article 5, nous avons des énoncés dialogiques représentés par des subordonnés : deux relatives : « *... du projet Archimède et qui se tiendront à chaque fois dans l'une des villes concernées... »,« ...un spécialiste en urbanisme qui soit désigné par la mairie...* » mais aussi deux autres relatives, dans le discours rapporté : « *... experts internationaux qui prendront part au colloque... (...) des connaissances qu'il aura acquises auprès d'eux...* ». Par ailleurs, nous avons relevé, trois autres exprimant le but : « *...désigné par le wali pour prendre part à ce colloque », « ...la nécessité qu'il y avait à déléguer pour ce type de mission un urbaniste...», « ... c'est-à-dire la personne ayant œuvré pour l'inscription de la ville d'Oran sur la liste des bénéficiaires du projet Archimède.* », Ici nous avons un double dialogisme, le premier est introduit par l'expression explicative « *c'est-à-dire* », nous avons l'impression que la journaliste répond par avance aux demande d'explication des lecteurs, d'où le dialogisme ; et le second est introduit par le rapport de but ;et nous avons aussi une autre dans le discours rapporté : « *... autour des noms des personnes désignées pour représenter la ville.* » ; nous avons aussi, une autre exprimant l'opposition : « *... un spécialiste en urbanisme qui soit désigné par la mairie alors que cette dernière avait porté son choix sur l'instigateur du projet...* ». Nous avons aussi une subordonnée exprimant la cause que nous relevons dans le discours des interlocuteurs : « *...était compromise à cause d'un quiproquo entre la wilaya et la commune d'Oran...*».

Et enfin, dans l'article 6, nous relevons une subordonnée relative : « *B.Y, âgé de 28 ans, qui est le propriétaire de la Clio...* », et une autre exprimant le temps : « *Ce dernier a été arrêté lorsque les stupéfiants...* »et aussi une autre relative, dans le discours rapporté : «*... Djamel qui l'aurait gardé pendant quelques heures.* »

Nous relevons également des énoncés dialogiques par apposition, en fait, l'apposition est une marque de dialogisme qui cache en fait l'hétérogénéité, comme la nominalisation ; dans l'article1 : « *ceci dit* » employé pour introduire une explication, et « *après de longues années* », pour démontrer la durée dans le temps. Et nous relevons dans l'article 2 : « *ces derniers* », employé pour éviter la répétition d'une part et de pousser le lecteur à se concentrer d'une autre part, ce dernier pourrait se poser la question : « *de qui s'agit-il ?* », et « *Arrêtés* » employé afin de mettre l'action de l'arrestation en lumière. Et dans l'article 3, nous avons une apposition employée dans le but d'éviter la répétition mais aussi pour pousser le lecteur à se concentrer dans sa lecture, et delà, il pourrait savoir de qui s'agit-il?

Et dans l'article 4, nous avons relevé une apposition : «*rapide et aux couleurs de la mer* » ici la journaliste répond par avance aux différentes questions que pourraient poser un lecteur sur la qualité de cet endroit.

Et dans l'article 5, nous avons trois apposition : *« finalement »,* un adverbe introduit pour répondre aux lecteurs impatients qui attendaient la réalisation de ce projet ; *« Aux dernières nouvelles* », pour introduire de nouveaux éléments et delà permettre aux lecteurs d'avoir d'avantages d'informations et enfin, nous relevons : « *pour rappel* », le dialogisme ici est présent pour faire participer le lecteur et le pousser à se rappeler des informations précédentes.
Et enfin, dans l'article 6, nous relevons deux appositions, la première consiste à mettre le verbe en détachement «*Confondu* » afin de pousser le lecteur à se poser la question : « *qui a été confondu ?* » et la seconde aussi, elle avait pour but de pousser le lecteur à essayer de trouver par lui-même le sujet : «*Pour sa part* » : pour la part de qui ?

Mais encore, d'autres énoncés dialogiques par négation, nous en relevons quatre dans l'article 1 : *« ...plusieurs lotissements ne sont toujours pas alimentés de ce liquide vital »,* « *ces réservoirs ne sont toujours pas opérationnels.», « ...ces ouvrages ne date pas d'hier.», « ... ce temps n'a pas été mis à profit…* », pour ce dernier énoncé, nous avons un double dialogisme étant donné qu'il s'agit d'une négation à l'intérieur du discours rapporté d'une manière directe. Et une autre aussi, dans l'article 4 : «*...le repas de midi ne s'est pas faite du jour au lendemain*.». Et une autre aussi, dans l'article 5 : «*... la mairie n'avait pas pris en considération…*». Et enfin, dans

l'article 6 : « *...B.Y. n'est pas à son premier déplacement à Oran.* », Et nous relevons une autre, dans le discours rapporté, de ce même article : « *... la marchandise ne lui appartenait pas… ».*

De même, nous relevons également des clivages : dans l'article 5 : « *...c'est dans le cadre de coopération entre l'Union européenne et les différentes métropoles au bassin méditerranéen que la ville d'Oran…* » ici nous ne pouvons pas considérer ce clivage comme responsif, car si on supprime « *c'est ....que* » la phrase risque d'avoir une autre tournure. Et dans l'article 6, nous relevons une phrase clivée, dans le discours rapporté :« *c'est ce dernier qui la lui remet…* », ici le clivage est responsive étant donné que si on supprime «*c'est… qui* » le sens de la phrase ne changera pas.

A.2. Analyse du discours rapporté :

Dans son premier article, F1 rapporte le discours de deux manières : direct et indirecte. Dans le second ainsi que le cinquième et le sixième article, le discours est rapporté d'une manière indirecte uniquement et d'une façon directe pour le quatrième article.
Pour cette partie, nous allons classer les phrases introductives et les phrases du discours séparément.

En effet, les propositions rectrices employées par F1 sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs. Elles sont de nature verbale et simple, mis à part la dernière, de l'article 1, qui est nominale et aussi une autre dans l'article 6.

Par ailleurs, les phrases du discours rapporté, dans les articles 1et 5 sont toutes verbales et la phrase simple y domine. Pour l'article 2, il y a qu'une seule phrase du discours qui est verbale et complexe. Pour l'article 4, la totalité des phrases du discours est verbale et simple. Et dans l'article 6, toutes les phrases du discours sont verbales et il y a un équilibre entre la phrase simple et complexe.

De ce fait, nous pouvons constater que F1 a employé, dans son premier article, des subordonnées relatives dans le discours rapporté et une autre qui exprime le but. Et dans les articles 2 et 5, la journaliste a employé une subordonnée relative. Et dans l'article 6, nous avons des relatives et une autre exprimant le temps.

Dans les articles 1, 2, 4 et 6, toutes les phrases introductives sont à la voix active mais pour l'article 5, nous avons des phrases introductives à la voix active en première position, arrive ensuite la voix passive. Et pour ce qui est du discours rapporté, il y a un équilibre entre la voix active et passive, pour le premier article. Et la seule phrase du discours rapporté, du second article est à la voix active. Et dans le quatrième article, nous avons deux phrases passives et une active. Et dans les articles 5 et 6, la voix active est en tête, et est suivie de la voix passive.

D'un autre côté, nous pouvons voir que dans les articles 1, 2 et 4, il n'y a pas d'enchainement par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives, et dans l'article 5, la journaliste a introduit : « *pour rappel* », et aussi dans l'article 6 : « *aussi* » ; et concernant les paroles des interlocuteurs, nous relevons, dans les articles 1, 4 et 6, la conjonction de coordination « *et* » et la conjonction exprimant le but « *pour* » ; et dans l'article 5, nous relevons, le rapport de cause exprimé par « *à cause de* » et celui du but exprimé par « *pour* » et aussi la conjonction de coordination : « *et* ».

Quant à la morphosyntaxe, nous avons classé les verbes en deux catégories : les verbes du discours et les verbes introducteurs du discours.
Pour le premier article, les verbes introducteurs sont au futur. Et pour le second article, les verbes introducteurs sont au passé composé. Pour ce qui est du 4ème et 6ème article, ils sont au passé composé et au futur. Et pour l'article 5, le présent est en première position, arrive ensuite le passé composé.
Quant aux verbes du discours, dans le premier et le second article, il y a une variété de trois temps : présent de l'indicatif, passé composé et imparfait ; et dans l'article 4, les verbes du discours sont au passé composé ; et dans l'article 5, nous avons le futur, le plus que parfait, le futur antérieur et le présent. Et dans l'article 6, nous avons relevé l'imparfait, le passé composé, le conditionnel passé et le présent.
Pour ce qui est des verbes du discours, il y a une variation entre verbes transitifs qui sont en première position et intransitifs.

Pour les articles, les interlocuteurs emploient tantôt des articles définis tantôt indéfinis, et ce, d'une manière équilibrée.
Nous n'avons relevé, dans cette partie du discours rapporté, aucun présentatif.

Aussi, nous avons constaté l'emploi de compléments circonstanciels de temps par les interlocuteurs : en effet, dans l'article 1, nous avons : *«en 1994… en 1995* », dans l'article 5, nous avons : « *il y a quelques jours* », et dans l'article 6 : «*Lors de son interrogatoire* » et « *deux jours avant son départ* ».
Et aussi des compléments circonstanciels de lieu : «*à proximité du stade Bouakeul, Sanaouber II* », dans l'article 1 : « *à bord d'une barque pneumatique à partir de la plage des Gazelles* », dans l'article 2.

En outre, nous avons repéré également des expressions détachées, dans les propositions rectrices : « *Pire encore », « En fait* » dans l'article 1, la première expression montre une implication directe de la part de la journaliste et la seconde utilisée pour enchainer entre les idées.

Et dans l'article 1, nous relevons « *pire encore* » employé par un interlocuteur afin de donner plus de précision sur la situation vécue ; dans l'article 2, nous avons une seule apposition, à savoir, « *Soumis à un interrogatoire* » employée afin de démontrer que ce n'est pas la journaliste F1 qui les a interrogés mais elle a rapporté leur discours en se basant sur le rapport de police.

Enfin, après avoir analysé les six articles de F1, nous pouvons constater qu'ils sont de nature énonciative avec effacement ou implication dans certain cas (article 1 et 4), de la part de la journaliste, et prennent, dans la plus part du temps la forme d'un fait-divers (l'article 2 et 3). En effet, la journaliste donne des informations en se basant sur ses différentes sources : soit elle se déplace, dans les lieux d'évènements pour interroger des personnes ou bien alors elle se base sur des sources écrites, comme c'est le cas pour le second article ou elle s'est basée sur un rapport de police.

Ceci dit, nous pouvons constater que la journaliste a pu respecter la règle d'objectivité du journalisme d'une manière partielle, en fait, dans le premier article, elle s'est impliquée à trois reprises : la première en employant le pronom personnel « *notre* », la seconde en usant de l'adjectif évaluatif « *pire* » et la dernière, en utilisant l'adverbe « *malheureusement* ». Ceci dit, ce n'est pas cette implication qui peut influencer le lecteur puisque le problème en lui-même attire la sensibilité de tous, étant donné qu'il s'agit de l'un des éléments indispensables à la vie de l'être humain.

Et dans le quatrième article, la journaliste s'est impliquée d'une manière explicite, nous relevons les expressions qui le montre : « *goûts raffinés, le lieu idéal, un lieu qui offre un cadre des plus raffiné, calme et agréable et où un somptueux menu gastronomique, la vue panoramique qu'offre 'Le ciel d'Oran' est encore plus captivante*. » avec ce passage, nous avons l'impression qu'il s'agit d'une publicité pour le restaurant.

B. Les articles de F2 :

Tous les articles de F2 excepté le premier sont de type canonique, ils sont composés du discours de la journaliste et celui des interlocuteurs.

B.1. Analyse du discours de la journaliste

Pour les articles de F2, les premiers titres sont nominaux, mise à part ceux des articles 3 et 5 qui sont sous une forme verbale, et les seconds titres prennent une forme nominale ou verbale, dans la plupart des cas.

Dans la partie de son discours, dans les six articles, la journaliste n'a employé que des phrases verbales et la phrase simple domine, dans les trois premiers articles ainsi que dans le sixième, et la phrase complexe domine, dans le quatrième article ; dans l'article 5, il y a un équilibre entre la phrase simple et complexe. Et de ce fait, nous avons pu constater que F2 a employé, dans ses écrits, des subordonnées relatives, une autre exprimant le temps (dans l'article 2) et deux autres exprimant l'opposition, et aussi des subordonnés exprimant le but (article 5).

En outre, nous pouvons constater que dans les cinq premiers articles, la voix active est en première position, vient ensuite la voix passive ; et dans l'article 6, nous avons un équilibre entre les deux.

Du côté des connecteurs, F2 n'a employé aucun connecteur pour relier entre ses phrases, dans ses deux premiers ainsi que dans son sixième article. Et dans les articles 3 et 4, elle a employé « *mais* », et « *bien que* » aussi dans l'article 4.

Pour ce qui est des connecteurs, dans les phrases, nous avons relevé dans l'article 1, « *pour* », « *lorsque », « et* » et « *mais* ». Et dans l'article 2 : « *lorsque* » et « *et* ». Et dans les articles 3 et 4, nous ne relevons que la conjonction de coordination « et » ; et dans l'article 5 : « cependant » pour exprimer l'opposition ; et dans l'article 6,

nous relevons aussi la conjonction de coordination « *et* » et « *alors* » pour exprimer la conséquence.
Pour résumer, les rapports logiques les plus employés par F2 sont : le temps exprimé par « *lorsque* », la cause et le but exprimé par *« pour* », l'addition exprimée par *« et* » et l'opposition exprimée par *« mais* »et « *cependant* » et la conséquence.

Passons actuellement à la morphosyntaxe, où nous nous intéresserons, dans un premier temps aux verbes de narration uniquement, nous traiterons les verbes du discours ainsi que les verbes introducteurs du discours, dans la partie qui sera consacrée au discours rapporté.
En effet, les temps des verbes de narration, dans les articles 1 et 2, sont variés entre passé composé qui y dominent, le présent de l'indicatif, le futur et l'imparfait. Dans les articles 3 et 4, nous avons le passé composé qui y domine, le futur, le plus que parfait et l'imparfait ; et dans l'article 5, nous avons le passé composé en première position, arrive ensuite le présent, le futur, le participe présent, l'imparfait et le passé simple ; et dans l'article 6, les temps verbaux varient entre passé composé, présent, plus que parfait, l'imparfait et le futur.
Nous pouvons également constater que, dans tous les articles de F2, mis à part l'article 4, que la majorité des verbes employés sont des verbes intransitifs, ensuite vient en seconde position les verbes transitifs. Et dans le quatrième article, la situation est inversée.

Par ailleurs, nous avons constaté que dans ses articles, la journaliste équilibre entre les articles définis et indéfinis.
Dans ses articles, F2 n'a employé aucun présentatif.

Du côté des compléments de phrases, nous avons relevé des compléments circonstanciels de temps : «*Au courant de ce week-end* », dans l'article 1 ; « *Jeudi dernier »* dans l'article 2, «*le 9 janvier »* et *« hier »* dans l'article 3, « *ce jeudi* » dans l'article 4 ; « *Lors de son audience d'hier », « le 8 avril 2006 », «Le 09 du mois en cours », « Lors de son réquisitoire », « hier* », dans l'article 5, et « *l'année 2005* » dans l'article 6.

Et aussi des compléments circonstanciels de lieu : « *la ligne Oran-Arzew* ». dans le premier article, « *au niveau de la forêt de M'sila »* dans le second article, «*le tribunal d'Es Seddikia (Oran) »* dans le troisième article, « *au niveau de la bibliothèque biomédicale.* », dans le quatrième article ; «*la Cour criminelle d'Oran », «au niveau de la localité de Bousfer* », dans le cinquième article et « *le tribunal d'Es-Sedikia d'Oran* », dans le sixième article.

Nous avons repéré également, des éléments détachés, en fait, dans l'article 1, F2 n'a employé qu'un seul : « *en effet* » afin de relier entre les idées précédentes, tout en introduisant une explication, dans l'article 2, nous avons relevé une expression détachée qui démontre l'implication de la journaliste : « *Toujours occupés par cette triste affaire qu'ils doivent élucider,* » ; dans l'article 3, nous relevons trois éléments qui avaient pour objectif d'assurer l'enchainement entre les phrases : « *Pour rappel », « Par ailleurs », « Hier donc* » ; et dans l'article 4, nous avons deux expressions : *« Pire encore », « A l'issus des délibérations* », la première démontre une implication de la part de la journaliste, en fait, elle ne s'est pas empêchée de qualifier cet acte, et la seconde pour créer le suspens chez le lecteur qui serait impatient de connaitre la punition de cet acte ; et dans l'article 6, nous avons : « *suite à un contrôle* », employée afin d'expliquer comment ce trafic a été découvert.

Par ailleurs, nous pouvons constater que F2 n'a pas hésité à employer des énoncés dialogiques et des clivages dans ses articles. Pour commencer, les titres qui sont sous forme de phrases nominales sont des énoncés dialogiques.

Par la suite, nous avons des énoncés dialogiques également sous forme de discours rapportés d'une manière directe. A savoir que le discours rapporté direct est le marqueur dialogique le plus évident avec les guillemets, donc nous constatons que dans l'article 2, il y a un énoncé dialogique sous forme de discours rapporté direct. Ceci dit, dans l'article 3, nous avons relevé une expression mise entre guillemets qui a une fonction de discours rapporté : « … *le plus vieux métier du monde «la prostitution».* » ; et dans l'article 6, nous avons un énoncé dialogique sous forme de discours rapporté direct.

Aussi, le dialogisme est représenté par subordination, comme ce fut le cas, dans la phrase de l'article 1, « *...l'ont intercepté pour lui demander de les conduire…* », une subordonnée introduisant le but ; et aussi dans l'article 2, nous relevons deux subordonnées relatives :

« *...la forêt de M'sila, qui se trouve à 20 km de la commune… », « ...et qui ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins.* » ici le dialogisme est représenté par la relative, la subordonnée introduisant le but et aussi par la négation, et une autres aussi exprimant le but : « *... la route pour chercher de l'aide.* » ; et dans l'article 3, nous avons relevé trois relatives : « *... qui crieront à la mise en scène, et ceux qui essayeront de l'enfoncer davantage. », « ...le principal prévenu qui réfutera en bloc ces accusations.* » et une autre exprimant la cause : *« Jugé le 9 janvier pour dilapidation de deniers public… » ;* et dans l'article 4, nous avons relevé dix relatives : « *...deux sociologues qui avaient au préalable établi ... », « ... les causes qui ont poussé cette frange de la société à recourir à ce métier. », « ... des femmes qui se retrouvent confrontées à la vie alors qu'elles n'ont aucune formation ni niveau culturel. », « ...ce fléau qui prend des proportions alarmantes. », « ...des femmes qui gèrent les prostituées. », « ... mais qui fait des ravages. », « Les causes qui conduisent à ces pratiques… », « ... les hommes qui ont choisi ce métier… », « ...une société qui exclut ce genre de personnes. », « ...il y a ceux qui sont passés de l'autre côté...* », et une autre subordonnée exprimant l'opposition : « *Bien que le sujet soit considéré comme tabou, plusieurs responsables et spécialistes tentent de briser la glace...*» ; par ailleurs, dans l'article 5, nous avons quatre relatives : « *... dans ce local où il vend des bonbons et cigarettes que cet horrible acte a été perpétré. », « ... qui introduira dans la bouche de l'enfant… », « C'est en larmes que l'enfant racontera ce quoi venait de lui arriver à sa mère. », « ...les faits qui lui sont reprochés...* », et trois autres subordonnés exprimant le but : « *...se présente au poste de gendarmerie pour porter plainte… », « ...pour l'obliger à faire l'innommable. », « ... aucun qualificatif pour qualifier ce que cette enfant a subi.* » ; et aussi trois autres relatives, dans la partie du discours rapporté : « *Selon les révélations que la fillette a faites à sa mère », « ...la mère de la petite qui avait eu des démêlés avec lui et qui s'était juré de lui faire ptayer.* » ; et enfin dans l'article 6,

nous avons relevé une relative : « ... *compensateur qui venait de prendre un congé qu'il prolongera*... », et une autre subordonnée exprimant le but : *«... qu'il prolongera pour pouvoir prendre la fuite.* », et nous avons aussi une subordonnée exprimant le but, dans le discours rapporté : « ... *ils ont loué leur registre à des tiers pour travailler*... ».

Nous relevons également des énoncés dialogiques par apposition, dans l'article 2 : «*Sur place*, » ici l'expression a été mise en apposition pour pousser le lecteur à se poser la question : « *de quelle place s'agit-il ?* » et delà le pousser à lire le reste de l'article pour mieux comprendre. Et dans l'article 3, nous avons trois appositions : « *Pour rappel », « Quant au dernier », « Quant aux témoins cités,* » toutes employées dans l'objectif de pousser le lecteur à se poser des questions, et ce, afin de dialoguer avec le texte, c'est une manière employée par les journalistes pour donner une vie à leurs textes ; pareillement pour l'article 4, où nous relevons une expression détachée ayant la même visée : « *Pour certains*, » , une expression qui présuppose la question : « qui sont-ils ces certains ? » ; et dans l'article 5, nous en relevons deux : « *Pire encore, », « A l'issus des délibérations* », la première pour qualifier l'acte en question qui a pour objectif de pousser le lecteur à se poser la question : « *y-a-t-il une chose pire que cela* ? » et la seconde aussi sert à susciter la curiosité du lecteur et le pousser à se dire : « quel a été le verdict ? » ; et dans l'article 6, nous avons une seule apposition : « *suite à un contrôle* »,qui vient répondre à la question : « comment le détournement a pu être découvert ? »

Mais encore, d'autres énoncés dialogiques par négation, nous en relevons une dans le premier article : « *Ce n'est qu'en cours de route*... », et aussi dans le second : « *Ne perdant pas son sang-froid*... », « ... *mais que ces derniers n'avaient qu'un plan en tête*... », ce dernier énoncé est doublement dialogique étant donné que la négation se situe à l'intérieur même du discours rapporté ; et nous avons une autre négation, dans le troisième article : « ...*cette affaire n'est qu'un tissu de mensonges*... » ; et aussi trois dans le quatrième article : « ...*elles n'ont aucune formation ni niveau culturel. », « Ceci ne veut certainement pas dire que les plus instruits ne sont pas touchés... », « ...dont on ne parle que très rarement* » ; et trois dans le cinquième article : « *Ne pensant qu'à assouvir son désir bestial... », « Ceci n'empêcha pas l'accusé de maintenir ses dénégations. », « le représentant du ministère public ne trouvera aucun qualificatif pour qualifier ce que cette enfant a subi.* », et dans le

sixième article, nous avons relevé trois négations, la première appartenant au discours de la journaliste et les deux dernières à ceux des interlocuteurs : « ... *ses mandants ne sont pas responsables de ce détournement. », « ... ils n'ont été complices de détournement. », « On ne peut leur reprocher un délit qu'ils n'ont pas commis*».

De même, nous relevons également des clivages, en effet, dans l'article 6, nous relevons une phrase clivée, dans le discours rapporté : « *c'est ce dernier qui la lui remet*... », ici le clivage est responsive étant donné que si on supprime «c'est… qui » le sens de la phrase ne changera pas.

B.2. Analyse du discours rapporté :

Dans le premier article de F2, il n'y a pas de discours rapporté. Pour le second et le sixième article, nous avons un discours rapporté de deux manières direct et indirect mais ce n'est pas la journaliste qui a interrogé les interlocuteurs mais elle s'est juste contentée de rapporter ce qui a été dit, dans le rapport de la gendarmerie. Et pour son troisième, quatrième et cinquième article, F2 a rapporté le discours d'une manière indirecte. Nous avons dans ses articles, le même cas que celui de l'article 2, c'est-à-dire, ce n'est pas F2 qui a interrogé l'interlocuteur dont il est question mais ici on peut supposer que cette dernière a assisté à l'audience et a pris des notes. Pour l'article 4 aussi, elle a assisté à la conférence pour récolter les paroles de ses émetteurs.

Pour cette partie, nous allons classer les phrases introductives et les phrases du discours séparément.

En effet, les propositions rectrices employées par F2 sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs. Elles sont de nature verbale et simple.

Quant aux phrases du discours, dans les articles 2 et 6, elles sont toutes verbales et la phrase simple y domine. Pour l'article 3, la seule phrase du discours rapporté est verbale et simple. Dans l'article 4, toutes les phrases du discours sont verbales et il y a un équilibre entre les phrases simples et complexes ; et dans l'article 5, toutes les phrases sont verbales et la forme complexe domine le discours.

Delà, nous pouvons constater que F2 a employé, dans l'article 2, une subordonnée exprimant le but et une autre exprimant l'addition. Il n'y a pas de subordonnée dans le troisième article. Et pour le quatrième article, nous relevons trois subordonnées relatives ; et dans le cinquième, nous avons une juxtaposition et deux relatives et une relative aussi, dans l'article 6.

Dans tous les articles de F2, les phrases introductives sont à la voix active et pour ce qui est du discours rapporté, toutes les phrases sont à la voix active mis à part une qui est passive, dans l'article 2, et nous relevons une factitive, dans l'article 4.

D'un autre côté, nous pouvons voir la présence de connecteurs logiques, entre les phrases introductives uniquement dans l'article 5, où nous relevons : *« cependant* » pour introduire un discours opposé.

Concernant les paroles des interlocuteurs, nous relevons, dans le second article : « *mais, cependant* » pour exprimer l'opposition, « *ainsi que* » pour exprimer l'addition. Nous avons aussi : *« mais* » dans le quatrième article ; et la conjonction de coordination « *et* », dans le cinquième article ; et aussi « *et* » et *« mais* » dans le sixième article.

Quant à la morphosyntaxe, nous avons classé les verbes en deux catégories : les verbes du discours et les verbes introducteurs du discours.

Pour le second article, les verbes introducteurs varient entre futur, présent de l'indicatif et passé composé. Dans le troisième article, le verbe introducteur est au passé composé. Dans le quatrième et le sixième article, les verbes introducteurs sont au futur, et dans le cinquième article, ils varient entre futur et passé composé.
Pour ce qui est des verbes du discours, dans le second article, il y a une variété de quatre temps : présent de l'indicatif, passé composé, futur et imparfait ; dans le troisième article, les verbes sont au présent de l'indicatif ; dans le quatrième et le sixième article, le présent de l'indicatif y domine, vient ensuite le passé composé ; dans le cinquième article, nous avons une variété de temps verbaux, notamment, le futur, le plus que parfait, le participe présent, l'imparfait, le passé composé et le présent.
Pour ce qui est des verbes de discours, il y a une variation entre verbes intransitifs qui sont en première position et transitifs.

Du côté des actualisateurs, dans l'article 2, l'interlocutrice n'emploie pas beaucoup d'articles et les plus employés sont les articles définis ; pour l'article 3, nous ne relevons qu'un seul article indéfini ; pour les articles 4,5 et 6, les intervenants équilibrent entre les articles définis et indéfinis.

Nous n'avons relevé, dans cette partie du discours rapporté, aucun présentatif, dans les quatre premiers articles ainsi que le sixième; et dans le cinquième, nous avons *« c'est-là »* pour indiquer le lieu.

Aussi, nous avons pu relever des compléments de phrases, dans les articles 2,4 et 5, les interlocuteurs n'ont employé qu'un seul complément circonstanciel de lieu, à savoir, « *dans la commune de Bousfer* » dans l'article 2, et «*à Tamanrasset*» dans l'article 4, « *au niveau de ce kiosque* », dans l'article 5 et un autre de temps : «*ce jour-là* », dans ce même article : ; et dans l'article 6, nous n'avons relevé aucun complément circonstanciel.

En outre, nous avons repéré également des éléments détachés, notamment dans l'article 2, nous relevons :«*Ne perdant pas son sang-froid* » ici F2 montre sa surprise suite au comportement de la victime, dans de telles circonstances ; dans l'article 3, la journaliste a employé deux éléments détachés, à savoir : « *Appelé à la barre, » « lors de son audition* » dans le but de montrer aux lecteurs que ce n'est pas elle qui a interrogé l'interlocuteur et ceci confirme notre supposition : F2 a assisté à l'audience ; dans l'article 4, la journaliste n'a employé qu'une seule expression: *« D'autre part »* pour enchainer entre les idées.

Enfin et après avoir analysé les six articles de F2, nous pouvons constater qu'ils sont de nature énonciative avec implication de la part de l'auteur, dans la plupart des cas, et prennent, dans la plus part du temps, la forme d'un fait-divers (l'article 2,3 et 5). En effet, la journaliste donne des informations en se basant sur ses différentes sources. Elle récolte ses informations en se basant sur des rapports écrits ou alors en assistant à des audiences ou à des conférences.

Ceci dit, nous pouvons constater que la journaliste a pu respecter la règle d'objectivité partiellement. En effet, dans les deux premiers articles, elle a introduit des expressions qui démontrent une implication indirecte de sa part. Elle a introduit une phrase où elle s'implique d'une manière implicite : dans l'article 1, il s'agit d'une opposition qui remet en cause la compétence des instances habilitées, « ..., *mais ils continuent à être les proies faciles des voleurs de véhicules.* » Dans cette phrase, la journaliste s'est impliquée indirectement, et ce, pour ne pas influencer le lecteur. L'objectif visé par cette phrase est celui de pousser les services concernés à réagir.

Dans l'article 2, elle a introduit un rappel qui at une visée implicite. En effet, l'auteur a voulu faire savoir aux lecteurs d'une manière discrète et implicite que les instances habilitées ne font rien pour protéger les citoyens du danger. Elle a fait remarquer aux lecteurs que les bandes spécialisées sont libres de faire ce qu'ils veulent pour arriver à leur fin, et ce, afin de pousser les citoyens à être plus vigilants.

C. Les articles de F3 :

Les cinq premiers articles de F3 sont de type canonique, ils sont constitués du discours de la journaliste et celui de ses interlocuteurs. L'article 6 quant à lui est constitué du discours du journaliste uniquement.

C.1. Analyse du discours de la journaliste

Dans ses articles, nous avons pu constater que la majorité des premiers titres sont sous forme nominale, en effet, nous n'avons que deux qui prennent la forme verbale, en l'occurrence, dans les articles 2 et 3. Les seconds titres quant à eux varient entre la phrase nominale et verbale.

Dans la partie de son discours, dans les six articles, la journaliste n'a employé que des phrases verbales, en fait, nous n'avons relevé qu'une seule phrase nominale, dans l'article 4 et une aussi dans l'article 5, et la phrase complexe domine, dans les trois premiers articles, et dans les trois derniers, c'est la phrase simple qui domine.

De ce fait, nous avons pu constater que F3 a employé dans ses articles des subordonnées relatives, causale et aussi des subordonnées exprimant l'opposition.

En outre, nous pouvons constater que dans les six articles de F3, la voix active est en première position, vient ensuite la voix passive.

Pour ce qui est des connecteurs, la journaliste a employé, dans l'article 1, les deux connecteurs exprimant l'opposition «*cependant et malgré* » pour relier entre ses phrases. Et dans l'article 2, F3 a employé la conjonction de subordination « *alors que* » au début de son article afin d'exprimer l'opposition. Pour les articles 3 et 6, nous ne relevons aucun connecteur entre les phrases. Pour l'article 4, nous relevons : « *ainsi* ». Et dans l'article 5, nous relevons « *en effet* », employé pour introduire plus de précisions.

Pour ce qui est des connecteurs, dans les phrases, nous avons relevé dans l'article 1, « *pour* » et « *et* ». Et dans l'article 2 : « *pour », « et* » et « *puisque* ». Et dans l'article 3 : « *ainsi que », « puisque », « et », « pour », « alors que* ». Et dans l'article 4 : « *parce que », « et », « alors que* ». Et dans les articles 5 et 6, nous avons relevé : *« et* » et « *pour* », ajoutant « *de manière à* », dans l'Article 6.

Pour résumer, les rapports logiques les plus employés par F3 sont : le but exprimé par « *pour », « afin de* », l'addition exprimée par « *et* », l'opposition exprimée par « *Cependant* », « *malgré* » et « *alors que* », la cause exprimée par « *puisque* » et « *parce que* », la condition exprimée par « *si* ».

Passons actuellement à la morphosyntaxe, où nous nous intéresserons, dans un premier temps aux verbes de narration uniquement, nous traiterons les verbes du discours ainsi que les verbes introducteurs du discours, dans la partie qui sera consacrée au discours rapporté.

En effet, les temps des verbes de narration, dans les six articles, sont variés entre le présent de l'indicatif qui y domine, le passé composé et le plus que parfait (dans les articles 1,2,3 et 6) et le futur (dans les articles 2,4 et 5), le participe présent (dans les articles 5 et 6).

Nous pouvons également constater que dans les cinq articles de F3, les verbes intransitifs sont en première position, vient ensuite les verbes transitifs, ajoutons à cela, l'emploi du verbe d'état : « *semble* » dans les deux premiers articles, et le verbe de modalité « *falloir* », dans l'article 1.

Pour ce qui est des actualisateurs, nous avons constaté que dans les deux premiers ainsi que le quatrième article, le nombre d'article indéfini est supérieur à celui des

articles définis. Et dans les articles 3 et 5, nous relevons un équilibre entre les articles définis et indéfinis. Dans l'article 6, c'est les articles définis qui sont en première position arrive ensuite les articles indéfinis.

Pour les présentatifs, nous relevons, dans le premier article : « *c'est* » employé pour désigner le message.

Du côté des compléments de phrases, nous avons relevé des compléments circonstanciels de temps : «*depuis quelques jours* » dans le premier article, « *vendredi dernier »,* dans le troisième article, «*mois de juin prochain* » dans le quatrième article, et « *depuis la moitié des années 90 », « depuis quelques semaines, »* dans le sixième article.

Et aussi des compléments circonstanciels de lieu : «*à Oran* », dans le premier article, « *port d'Oran* », dans le second article,« *dans la localité de Aïn El Beïd »,* «*des Planteurs »* dans le quatrième article, « *à Oran », « à Alger », « la région ouest de l'Algérie », « la zone industrielle d'Arzew », « des sites touristiques à Oran* », dans le cinquième article ; et : « *la daïra d'Oran »,* dans le sixième article.

Nous avons repéré également, des éléments détachés, en fait, pour l'article 1, nous en relevons deux, à savoir : «*à ce sujet* » afin de relier entre les idées précédentes, tout en introduisant une explication, et «*pour le moment* » afin d'expliquer qu'il s'agit d'une action momentanée ; pour le second article, nous en relevons cinq, en l'occurrence, « *Dans ce contexte », «En effet, il est utile de souligner* », la première est employée afin de relier entre les idées de son article et la seconde est utilisée pour montrer l'importance de l'information d'une part et attirer le lecteur, d'une autre part, aussi nous avons : « *en un temps court* », pour donner une idée sur la durée, et deux autres aussi employées dans le but d'enchainement : « *A ce sujet* » et « *par ailleurs* » ; pour le troisième article, la journaliste en a employé cinq qui avaient des fonctions différentes, en l'occurrence, enchainer entre les phrases, à savoir, « *A ce sujet, on tient à signaler », « Pour rappel », « Pour le moment »* ; une autre pour insister sur le problème en question : « *Toujours à propos de ce problème* », et une dernière : « *visiblement* » pour montrer l'évidence de la chose ; pour ce qui est du quatrième article, nous relevons des expressions qui ont servies de relier entre les idées de son article, à savoir, « *En effet », « d'autre part », « autrement », « A propos de ce dernier point* », "*Il est toujours utile de souligner* »; deux autres pour introduire une explication : « *c'est-à-dire » , « En agissant de la sorte*, » et aussi: «

cette fois-ci » pour introduire l'exception et enfin : «*En cas de démolition* » pour mettre en place une hypothèse. Dans l'article 5, nous avons relevé deux éléments détachés qui avaient pour but d'enchainer entre les différentes parties du texte d'une part, et d'accrocher le lecteur sur l'importance de ce qui va être dit, d'une autre part : « *Justement et à ce propos », « Il mérite de souligner* », et dans l'article 6, nous en avons trois qui avaient pour objectif de relier entre les différents paragraphes : « *A cet effet », « Dans ce sens », « il est utile de souligner* ».

Par ailleurs, nous pouvons constater que F3 n'a pas hésité à employer des énoncés dialogiques et des clivages dans ses articles. Pour commencer, les titres qui sont sous forme de phrases nominales sont des énoncés dialogiques. Et toujours, dans le cadre de phrases nominales, nous en avons relevé une, dans l'article 4 : « *la suppression et l'éradication de la plus hideuse des ceintures de la misère au niveau de la wilaya d'Oran*. » ; et une autre aussi dans l'article 5 : *« Comment consolider et renforcer les relations algéro-américaines à travers une coopération directe entre les institutions parlementaires algériennes et leurs homologues américaines ? ».*

Par la suite, nous avons des énoncés dialogiques également sous forme de discours rapportés d'une manière directe, donc nous constatons que dans l'article 1, nous avons un énoncé dialogique sous forme de discours rapporté. Aussi, dans l'article 5, nous avons une expression mise entre guillemets qui fait office de discours rapporté, en fait, la présence des guillemets montrent qu'il ne s'agit pas des propos de la journalise : « *le made in américa* ».

Il y a aussi un dialogisme représenté par l'interrogation, dans l'article 4 : «*Comment cela est-il possible, avons-nous questionné le représentant ... ?*» ; et nous en avons une autre aussi, dans l'article 5 : *« Comment consolider et renforcer les relations algéro-américaines à travers une coopération directe entre les institutions parlementaires algériennes et leurs homologues américaines ? »*

Aussi, le dialogisme est représenté par subordination, comme ce fut le cas, dans l'article 1, où nous avons relevé huit relatives : « *...M. Bouhadja Saïd qui résumait ainsi la mission… » , «Une visite qui s'inscrit dans le cadre de la remise à l'ordre et la structuration du parti… », « Une mission qui semble avoir réussi… », « ...des*

trois ailes qui composent le parti et qui le divisent plus ou moins… », « Une démarche qui vise à faciliter la tâche… », « …des ailes qui existent à Oran… », « …les conflits qui les déstabilisent… », « …des sièges sénatoriaux qui lui avaient échappé. » et une autre aussi dans le discours rapporté : « *…du vieux parti qui semblent prêts à tout… »,* nous avons aussi, dans ce même article, trois subordonnées exprimant le but, la première fait partie du discours de la journaliste et les deux dernières de celui de ses interlocuteurs : « *…œuvrent pour la création d'une commission…* », *« … se mettre de côté pour couper l'herbe sous les pieds… », « … pour ne pas manquer leur coup cette fois-ci » ;* dans le second article, nous relevons quatre relatives : « *…l'entreprise portuaire qui demeure un élément névralgique de l'économie algérienne. », « …et qui nécessite la mobilisation des capitaux privés… », « … un domaine dont la concrétisation et modalités… », « … des ports dont il est signataire.* », et aussi trois subordonnées exprimant le but : « *Les efforts d'investissement pour la modernisation des ports… », « …prévus pour les chantiers de la partie ouest de l'autoroute. », « …du port pour une meilleure fluidité de l'activité.* », et deux autres exprimant la cause : « *…des mutations puisque le port est depuis quelque temps harmonisé… », « …chantiers puisque qu'aucun convoi…* »; dans le troisième article quant à lui, nous avons relevé quatre subordonnés relatives : « *…l'opération d'expulsion des indus occupants qui s'est déroulée… », « … nos sources assurent qu'ils seront traduits en justice pour leur acte », « …de nombreux bidonvilles qui pèsent lourd… », « …deux centres de recasement qui se trouvent tous les deux dans une situation de saturation.* » ; et deux autres exprimant le but : « *…un calendrier pour leur attribution aux personnes auxquels ils sont destinés. », « …des assiettes foncières pour l'accueil de ce type de programme d'habitat.* » ; aussi une subordonnée exprimant la cause : « *… n'est pas le premier du genre puisque… »* ; et une dernière exprimant l'opposition : « *…distribuées et actuellement occupées alors que 56 sont en attente de distribution.* » ; pour ce qui est de l'article 4, nous avons sept relative : « *…les perturbations qui l'ont accompagnée… », « …des cartes qu'ils ont scannées. », « … des propriétaires qui avaient loué leurs maisons… », « …un système informatique qui offre le maximum de précautions et de garanties. », « … références chiffrées qui seront préservées… », « … et qui serviront d'outils de vérification… », « … aux propriétaires qui détiennent des documents réglementaires… »*, et une autre exprimant la cause : « *Ceci s'est produit parce que les logements neufs étaient destinés aux occupants…* », et aussi une autre exprimant

le but : « *…ce dossier pourrait bien être confiée à l'OPGI afin que sa gestion soit faite…* », et une dernière exprimant l'opposition : « *...sans registre de commerce alors que d'autres activaient avec des registres…* »; pour ce qui est de l'article 5, nous avons trois relatives : « *Cette visite qui intervient au terme d'un séminaire sur la relation… », « ...et qui se veut semi-officielle. », « ...les élus de l.APW et les sénateurs américains qui portent la couleur des démocrates…* », et une autre exprimant le but : « *... profitent de cette opportunité pour prendre connaissance… »* ; nous avons relevé aussi trois relatives, dans le discours rapporté : « *un raisonnement qui n'a pas manqué de susciter des réactions… », « ...qui avait initié le débat… », « ... des spécificités qui sont propres à son peuple et à sa société.* » ; et dans l'article 6, nous avons deus relatives : *« ... des dossiers déposés à leur niveau et qui se trouvent en souffrance… »,* « *... dont la plupart sont des logements en fonction ou d'astreinte. ».*

Nous relevons également des énoncés dialogiques par apposition, dans l'article 1, nous en avons trois où chacune vient répondre aux éventuelles questions que pourraient se poser un lecteur : la première : « *Contacté par téléphone* », pour répondre à « comment la journaliste est rentrée en contact avec son interlocuteur ? », la seconde : « *A ce sujet* » pour rappeler aux lecteurs qu'elle parle du même sujet, tout en ajoutant une nouvelle information et la troisième : « *pour le moment* » vient répondre à la question : « combien de temps cette situation va-t-elle durée ? ». Et dans le second article, nous avons relevé cinq expression avec différentes fonctions : « *A ce sujet », « par ailleurs », « En effet, il est utile de souligner* », pour accorder entre les idées d'une part et montrer l'importance de l'information d'une autre part, pour ce qui concerne la troisième, « *en un temps court* », pour répondre par avance à la question relative à la durée du projet et enfin, « *entre autres* », pour montrer qu'il y a d'autres projets en cours. Et dans l'article 3, nous en avons cinq, notamment celles qui vient mettre en évidence l'enchainement des idées et l'insistance sur le sujet en question : « *A ce sujet, on tient à signaler », « Toujours à propos de ce problème* », et une autre employée dans le but de démontrer l'évidence de la chose : « *visiblement* », et une dernière pour expliquer qu'il s'agit d'un évènement limité dans le temps, « *pour le moment* » et ce, pour pousser le lecteur à se poser la question : « quand cela va-t-il changer ? ». Dans l'article 4, nous en avons 08, celles qui ont servies à enchainer entre les idées et au même temps susciter la curiosité du

lecteur : « *En effet », « d'autre part », "Il est toujours utile de souligner que* » ; et d'autres pour introduire des explications : «*c'est-à-dire » , « en agissant de la sorte », « autrement* » ; et nous avons aussi d'autres expressions employées pour introduire l'exception : « *cette fois-ci », « En cas de démolition* ». Dans l'article 5, nous avons deux apposition employées dans l'intention d'accrocher le lecteur et de le pousser à se poser des questions sur la suite de l'article et se dire, quelle information va-t-elle ajouter ? « *Justement et à ce propos », « Il mérite de souligner* ». Dans l'article 6, nous avons trois appositions, employées pour enchainer entre les idées mais surtout, dans le but d'accrocher le lecteur et de le pousser à lire la totalité de l'article : « *A cet effet », « Dans ce sens », « il est utile de souligner* ».

Mais encore, d'autres énoncés dialogiques par négation, nous en relevons trois dans le premier article : «*... ne serait-ce qu'aux yeux des détracteurs.* », « *« ...les conflits fratricides au sein du FLN n'ont d'autres choix que de se mettre de côté… », « ... pour ne pas manquer leur coup cette fois-ci. ».* Ajoutant que les deux dernières font partie du discours rapporté. Nous avons aussi relevé quatre négations, dans le second article : *« ... afin de ne pas être en reste de cette mutation ».* « *...aucun convoi, ni matériel ni humain, n'est encore arrivé. », « Ceci ne pourra se faire que si cet objectif est accompagné des efforts… » « L'aspect sécuritaire de la structure portuaire n'a pas été en reste des mutations…* » et cette dernière, nous l'avons relevé dans la partie du discours rapporté. Et dans l'article 3, nous avons relevé sept négations dont la première se situe dans le titre : « *Leur bonheur n'aura duré que deux jours », « Cela n'a été rendu possible qu'après l'opération d'expulsion… », « ...ce genre d'atteinte à la loi n'est pas le premier… », « ...la localité n'a reçu que 193 unités… », « ...la commune n'a eu à distribuer que 230 logements sociaux au titre du programme de 2002. »,, « ... la commune n'a bénéficié d'aucun programme social. », « Une problématique qui ne peut, visiblement, être réglée que par le renforcement des programmes…* ». Et pour l'article 4, nous en avons deux : *« relogement des familles des Planteurs ne sera pas gérée de la même manière que la précédente », «*…destinés aux occupants et non pas aux propriétaires. »; dans l'article 5, nous avons relevé deux négations, dans le discours rapporté : « *...la législation algérienne n'est inspirée nullement de la législation française… », « ...n'est nullement d'imposer à d'autres législateurs… ».*

Il y a aussi la présence du conditionnel qui indique qu'il y a un discours rapporté: il ne se prononce pas sur sa valeur de vérité. C'est donc une médiation énonciative. Nous en avons relevé un cas dans l'article 4 : «*... ce dossier pourrait bien être confiée à l'OPGI… ».*

De même, nous relevons également des clivages : « *C'est le message qu'a essayé de transmettre le porte-parole du FLN ...* » dans l'article 1, ici le clivage est responsive étant donné que si on supprime «c'est… qui » le sens de la phrase ne changera pas. Et nous en relevons un autre dans l'article 5 qui est aussi responsive : « *C'est de cette question que se cristallise l'objectif de la mission menée à Oran…* »

C.2. Analyse du discours rapporté :

Dans le premier article de F3, le discours est rapporté de deux manières : directe et indirecte. Par contre, dans le reste des articles, le discours est rapporté d'une manière indirecte uniquement.

Pour cette partie, nous allons classer les phrases introductives et les phrases du discours séparément.

En effet, les propositions rectrices employées par F3 sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs. Elles sont de nature verbale et simple mis à part une qui est nominale, dans les articles 3 et 4.

Quant aux phrases du discours rapporté, elles sont toutes verbales. La phrase complexe domine, dans le premier article et dans le second ainsi que le troisième, toutes les phrases sont simples. Et dans l'article 4, il y a un équilibre entre la phrase simple et complexe. Dans l'article 5, la phrase simple est en première position, arrive ensuite la complexe.

Delà, nous pouvons en déduire que F3 a employé, dans l'article 1, une subordonnée causale et trois relatives ; dans les articles 2 et 3, nous ne relevons aucune subordonnée. Dans les articles 4 et 5, nous relevons quatre subordonnées relatives.

Dans les cinq articles de F3, toutes les phrases introductives sont à la voix active. Pour ce qui est du discours rapporté, toutes les phrases sont à la voix active mis à part une qui est passive et attributive, et ce, dans les deux premiers articles ; et la voix passive domine, dans le discours des interlocuteurs.

D'un autre côté, nous pouvons constater, dans les cinq articles de F3, qu'il n'y a pas d'enchainement par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives.
Concernant les paroles des interlocuteurs, nous relevons, dans le premier article : «*c'est pourquoi* » pour introduire la cause, et la conjonction de coordination « *et* », aussi, nous relevons dans le second ainsi que le troisième article: « *si* » employé pour exprimer la condition, et « *mais* » dans l'article 5, pour introduire l'opposition.

Quant à la morphosyntaxe, nous avons classé les verbes en deux catégories : les verbes du discours et les verbes introducteurs du discours.

En effet, pour le premier article, les verbes introducteurs varient entre présent de l'indicatif et passé composé ; pour le second, le troisième, le quatrième et le cinquième article, les verbes introducteurs sont au présent de l'indicatif, et nous avons un verbe au futur, dans le cinquième article.
Quant aux phrases du discours, dans le premier article, il y a une variété de cinq temps : présent de l'indicatif, passé composé, futur, imparfait et conditionnel présent ; dans le second, le troisième ainsi que le quatrième article, nous avons trois temps: le présent de l'indicatif, le passé composé et le futur ; et dans le cinquième article, nous relevons le présent, le passé composé, l'imparfait et le plus que parfait.

Pour ce qui est des verbes de discours, il y a une variation entre verbes intransitifs qui sont en première position et transitifs. Ajoutons à cela, l'emploi du verbe de modalité « *devoir* », dans l'article 2.

Pour ce qui est des actualisateur, dans les cinq articles, les interlocuteurs n'emploient pas beaucoup d'articles et les plus employés sont les articles indéfinis.

Aussi, nous n'avons relevé, dans cette partie du discours rapporté, aucun présentatif.

Par ailleurs, dans les articles 1 et 4, nous ne relevons qu'un seul complément circonstanciel de lieu, à savoir, *« à Oran* », dans l'article 1 et «*la wilaya d'Oran* » dans l'article 4. Dans les articles 2, 3 et 5, nous ne relevons aucun circonstant.

En outre, nous avons repéré des expressions détachées, notamment, deux dans l'article 1, dans le discours rapporté qui ont été introduits par la journaliste, à savoir, « *De son côté* » pour introduire les paroles d'un autre interlocuteur et : «*Contacté par téléphone* » avec cette expression, la journaliste explique comment elle a eu le discours de l'intéressé ; dans l'article 2, nous en avons deux également : « *A ce sujet », « Par ailleurs* » employée pour accorder entre les idées du texte ; dans l'article 4, nous relevons deux aussi, employées afin de relier entre les idées : « *En réponse à cette question », « Sur cette question* ».

Enfin et après avoir analysé les six articles de F3, nous pouvons constater qu'ils sont de nature énonciative avec effacement de l'auteure. En effet, la journaliste donne des informations en se basant sur ses différentes sources. Pour la typologie textuelle, nous pouvons en conclure que F3 écrit ses articles d'une manière simple et directe ; de sorte à exposer ses informations d'une manière neutre. Ceci dit, nous pouvons constater que la journaliste F3 respecte la règle d'objectivité totalement. En effet, à aucun moment, elle n'a donné son opinion ou alors exprimé un jugement pour influencer le lecteur.

Synthèse du chapitre :

Après avoir analysé les articles des trois journalistes femmes, nous pouvons constater qu'elles écrivent d'une manière très rapprochée les unes des autres. En effet, les deux titres de leurs articles se combinent, elles emploient plus les noms d'actions à une seule base et elles respectent la règle de l'objectivité d'un journaliste.

La journaliste F1 écrit ses articles d'une manière énonciative afin d'exposer les problèmes majeurs qui touchent la société algérienne ; et la forme nominale domine dans tous ses articles. Elles emploient que des phrases verbales et elle équilibre entre les phrases simples et complexes, ou alors met l'une d'entre elle en première position.

La journaliste F2 quant à elle, écrit ses articles d'une manière énonciative avec effacement totale de l'auteur, afin d'exposer les problèmes majeurs qui touchent la société oranaise en particulier et algérienne en général. Elle rapporte l'information tout en étant objective et son implication n'influence en rien le lecteur. Ses écrits sont des fait-divers et la forme nominale domine dans tous ses articles. Dans la partie de son discours, elle n'emploie que des phrases verbales et la phrase simple domine, dans la plupart de ses écrits.

Et enfin la journaliste F3 écrit ses articles d'une manière énonciative avec effacement totale de l'auteur. Elle rapporte l'information tout en étant objective ; et la forme nominale domine dans tous ses articles. Dans la partie de son discours, dans les six articles, la journaliste n'a employé que des phrases verbales, et la phrase complexe domine, dans les trois premiers articles, et dans les trois derniers, c'est la phrase simple qui domine.

Conclusion

Après avoir analysé les écrits des trois journalistes hommes ensuite des trois journalistes femmes du quotidien « **La Voix de L'Oranie** », nous avons pu constater que l'objectif principal d'un journaliste est celui de transmettre l'information. A cet effet, nous nous posons la question suivante : si deux journalistes devaient écrire la même information, vont-ils le faire de la même manière ?

A ce propos, **Ringoot R** nous dira :

« *Le discours journalistique instaure la réalité à la fois comme « matière première » et comme produit transformé.* **»** [132]**.**

En effet, un journaliste devient un artisan devant une information. Il la manipule à sa manière, avec son propre style, son propre vocabulaire et ses propres connaissances, et ce, en veillant à ne pas changer le contenu et d'éviter les diffamations.

D'après notre analyse, nous avons pu constater des différences dans les écrits des six journalistes. En effet, chaque journaliste utilise la langue à sa manière, et donne l'information à sa façon, mais l'objectif de notre travail est celui d'essayer de découvrir si cette différence a un rapport avec le sexe de l'auteur. C'est ce que nous allons essayer de découvrir, dans notre prochain chapitre, et ce, en procédant à une comparaison entre les écrits analysés, dans le deuxième et le troisième chapitre.

[132] Ringoot R, périodicité et historicité de l'info en ligne, Médiamorphoses, 2002.

Chapitre IV :

Comparaison entre les écrits des journalistes

*I*ntroduction

Cette partie de travail est consacrée à la comparaison des écrits journalistiques que nous avons analysés dans les deux précédents chapitres.

En effet, après l'analyse des 36 articles, nous avons constaté qu'il existe des traits distinctifs dans les écrits des six journalistes. Nous allons tenter de mettre au clair ces traits et essayer de découvrir si cette dissemblance a un lien avec le sexe de l'auteur.

En fait, la relation entre le journaliste et l'information est semblable à la relation : énoncé / énonciation et à ce propos **Benveniste** définit: **«** *L'énonciation comme la manière de raconter, et l'énoncé comme l'histoire racontée***. »** [133] .

Cela signifie que chaque écrivain se différencie d'un autre par l'énonciation. Cela veut dire que deux auteurs peuvent rapporter le même énoncé d'une manière différente : l'énonciation est plutôt personnelle. Mais la question que nous nous posons est celle de savoir si l'énonciation a un rapport avec le sexe de la personne qui écrit?

Dans la perspective de répondre à cette question, nous avons établi une comparaison entre les écrits journalistiques analysés. Nous avons commencé par une comparaison entre les écrits des trois journalistes hommes, ensuite entre ceux des trois journalistes femmes et enfin entre les écrits des femmes et ceux des hommes.

Cette comparaison consiste à relever les points en commun ainsi que les différences entre les différents écrits dans la sémantique textuelle et l'organisation syntaxique.

[133] Benveniste E, Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard, 1974.

IV.1. Comparaison entre les écrits des trois journalistes hommes.

Après avoir analysé les dix-huit articles des trois journalistes hommes, nous avons relevé les ressemblances et les différences, dans leurs écrits, et ce, dans la perspective d'établir une comparaison :

IV.1.1. La sémantique lexicale :

a. 1. *Les points en commun :*

a. L'image du texte.

b. La composante : deux titres, un chapeau et des paragraphes sous forme de colonnes.

c. Chaque journaliste a répondu, dans ses articles aux six questions : qui ? Quoi ? Comment ? Quand ? Où ? et pourquoi ?

d. Les trois journalistes emploient un nombre important de noms d'action à base de radical et suffixe.

e. La majorité des adjectifs employés sont des épithètes du nom.

f. Le nombre d'adverbes employés par les trois journalistes est presque identique. La majorité des adverbes employés exprime la manière, vient ensuite les adverbes de temps et de lieu.

g. Les trois journalistes choisissent leurs verbes en fonction des champs lexicaux dominants dans les textes. Ces verbes sont classés entre trois à quatre catégories en verbes exprimant : un état, une action, un devenir et verbes introducteurs du discours rapporté. Dans pratiquement tous les écrits, les verbes exprimant une action sont en tête ou alors ceux exprimant un état.

h. Les trois journalistes emploient des pronoms personnels et relatifs qui fonctionnent comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions, ainsi que des pronoms démonstratifs. Ajoutons à cela, l'emploi du pronom indéfini « *On* » : employé dans l'objectif d'éviter une implication directe de la part des journalistes.

i. Ils ont organisé leurs articles en choisissant des mots appartenant au champ lexical du thème principal de chaque article.

j. Les trois auteurs prennent le soin d'expliquer les abréviations et les sigles employés.

k. Le niveau de langue utilisé par chacun des trois journalistes, dans leurs articles est soutenu avec un choix de mots simples adaptés au niveau de tous les lecteurs.

a. 2. ***Les dissemblances dans les écrits des trois journalistes*** :

Nous allons relever les différences, dans les écrits des trois journalistes, dans le tableau ci-dessous :

	Le journaliste H1	**Le journaliste H2**	**Le journaliste H3**
Le thème	traitent des thèmes d'ordre social et évènementiel.	traite des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social	traite des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social ou évènementiel ou alors politique.
La visée	Ses écrits sont destinés à un public avertit. Ils ont deux visées : informative et expressive.	Informative et incitative, destinée à tous les lecteurs.	Ses écrits sont destinés à un public avertit. Ils ont une visée informative.

Les titres	Les deux titres sont clairs et précis, donnent une information nouvelle et englobent le contenu de l'article. Le premier qui est sous forme de phrase nominale a une fonction incitative et le second qui est soit nominal soit verbal a une fonction informative.	Les deux titres sont clairs et précis, donnent une information nouvelle et englobent une partie du contenu de l'article. Le premier qui est nominal dans la plupart des cas ou verbal a une fonction informative et le second qui est nominal ou verbale a une fonction tantôt informative tantôt incitative.	Les deux titres ne sont pas clairs et ne donnent pas assez d'éléments. Les premiers titres sont sous forme de phrase nominale. Ils ont une visée incitative. Les seconds sont sous forme de phrase nominale ou verbale et donnent une information nouvelle mais qui reste incomplète.
Le chapeau	Le chapeau des six articles résume le contenu de l'article, tout en se basant sur l'information principale.	Le chapeau résume le contenu de chaque article, tout en se basant sur l'information principale, ou alors, il sert à donner la source d'information du journaliste.	Le chapeau sert à résumer l'information d'une manière partielle ou alors totale.

L'information	l'information principale et les réponses aux six questions sont données au début de ses articles. Dans le reste des paragraphes, il donne un aperçu historique sur le sujet en question, ou alors il rapporte le discours de ses interlocuteurs.	Il présente plusieurs informations ayant des points en commun, dans le même article. Il donne l'information de deux manières différentes.	Il donne l'information par étape pour pousser le lecteur à lire la totalité de l'article.
Le discours rapporté	Rapporté d'une manière directe ou indirecte, en impliquant directement ses interlocuteurs : il cite leur nom. Il interroge les deux parties opposées afin de laisser aux lecteurs le dernier jugement.	Il se base sur les propos des citoyens qu'il rapporte d'une manière indirecte, sans impliqué ces derniers.	Il s'appuie principalement sur le discours de ses interlocuteurs qu'il rapporte d'une manière directe tout en les impliquant directement. Il n'interroge pas les deux parties opposées.
Nature du texte	Il écrit ses articles de la manière du récit narratif : présence des trois moments du récit, à savoir, la narration, la description et le discours.	Textes énonciatifs.	Textes énonciatifs où il rapporte des faits.

Les noms	La forme nominale domine tous les textes. Les différentes catégories des noms sont classées de la même manière.		Il équilibre entre la forme nominale et la forme verbale, ou alors il laisse la forme nominale prendre le dessus. Le classement des noms est différent dans les différents articles.
Les répétitions	Nombreuses, consistent à répéter les mots-clés des textes qui relèvent du champ lexical dominant, afin d'insister sur son thème.	Pas nombreuses, dans les deux premiers articles et nombreuses dans les quatre derniers. Aussi, il utilise des mots génériques et des synonymes pour englober les mots spécifiques et éviter les répétitions.	Pas nombreuses. Il emploie les répétitions quand il s'agit des mots-clés du texte.
Les noms composés.	Nombreux avec une explication des sigles employés dans ses articles.	Pas nombreux. Les deux journalistes ont pris le soin d'expliquer les abréviations employées et les sigles.	
Les adjectifs	Nous avons relevé un nombre important, employé pour la description des situations ou alors des interlocuteurs. Ils démontrent son implication.	Nous avons relevé un nombre important, employé pour la classification. Ces adjectifs ne présentent aucune implication de la part de l'auteur.	Le journaliste n'a pas employé un nombre important d'adjectifs. Il ne s'implique pas (pas d'adjectifs évaluatifs)

Les verbes	Il n'a pas employé des verbes de modalité.	Il n'a pas employé des verbes de modalité.	Il emploie des verbes de modalité « *doivent changer », « il faut changer* ».
Les prépositions	Il emploie beaucoup de prépositions pour exprimer le temps, la durée et le lieu.	Il utilise moins de prépositions que H1 et celles qu'il utilise servent à exprimer le temps, la durée, le lieu et la simultanéité. En plus de l'emploi des locutions adverbiales.	Il n'emploie pas beaucoup de préposition. Celles employées indiquent le moyen ou l'agent sur lequel l'action s'est réalisée et le lieu.
Le choix des mots.	Le journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française. Il introduit aussi quelques mots empruntés à d'autre langue, en l'occurrence, l'arabe, l'anglais et le breton.	Le journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française sans emprunt à d'autres langues sauf dans le cas où le mot n'a pas d'équivalant en langue française.	Le journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française sans aucun écart ni emprunt à une autre langue.

La cohérence du texte.	Textes cohérents. Pour l'enchaînement et la progression de son texte, il s'est contenté d'utiliser des répétitions des mots relevant du champ lexical de son thème principal ainsi que des expressions journalistiques impersonnelles.	Les idées sont enchaînées d'une manière cohérente par le biais d'expressions journalistiques impersonnelles, des conjonctions, des substituts lexicaux ou alors des synonymes.	Les articles sont enchaînés d'une manière plus au moins cohérente. Il ne relie entre les différentes idées que de temps à autre, et ce, en reprenant les mots-clés du texte. Ajoutons à cela, l'emploi de plusieurs indicateurs de temps, dans l'article1
Objectivité/ Subjectivité	Ce journaliste n'a pas été objectif, dans ses écrits. Il s'est impliqué de différentes manières, mais sans pour autant influencer le lecteur.	Ces deux journalistes sont neutres dans leurs écrits. Ils ne s'impliquent à aucun moment et ils n'expriment pas leur opinion.	

Tableau 3 : les différences lexicales entre les écrits masculins

Après avoir relevé les points en commun ainsi que les différences entre les écrits des trois journalistes hommes que nous avons analysé auparavant, nous pouvons constater que chacun d'entre eux a pour objectif de donner l'information mais d'une manière qui diffère d'un journaliste à un autre.

Ainsi, nous pouvons remarquer qu'il y a plus de différences que de ressemblances. En effet, chaque journaliste a son propre style et sa propre méthode pour rapporter l'information.

D'abord, les trois journalistes ont onze points en commun en plus, bien évidemment, de leur objectif commun que nous avons cité plus haut.

Parmi ces points, il y a ceux qui relèvent de la technique de l'écriture journalistique : il s'agit notamment de : l'image du texte, la composante, les réponses aux six questions.
Pour ce qui est du choix des mots : les noms et les verbes sont choisis en fonction du champ lexical du thème principal de chaque article, et ce, afin que le texte soit cohérent.
L'emploi des pronoms personnels et relatifs relève de la technique de l'écriture de la langue.
Le pronom indéfini « On » a été employé par les trois journalistes afin d'éviter une implication car un journaliste doit rester objectif dans ses écrits, il ne doit pas s'impliquer.
Quant aux trois derniers points, en l'occurrence, le choix des mots et le niveau de langue ainsi que l'explication des sigles, ce sont des points qui relèvent de l'intérêt que porte chaque journaliste pour faire passer son information, et ce, de la manière la plus simple possible.

En revanche, les trois auteurs ont 16 points différents, dans leur écriture, que nous avons relevée dans le tableau ci-dessus et nous allons tenter de donner des explications à ces différences :

Pour commencer, prenons le thème et la visée, nous pouvons remarquer que les trois journalistes ont abordé des sujets différents qui relèvent des thèmes d'ordre sociaux et/ou évènementiels ou alors politique. La visée d'un article de presse peut être informative ou incitative ou bien alors une combinaison entre les deux. Elle est étroitement liée au thème, d'une part et au journaliste d'autre part. En fait, un thème peut avoir une ou plusieurs visées et c'est le journaliste qui décide de la manière dont il présente son article. Ce dernier peut écrire son article et le publier rien que pour l'information ou alors l'écrire dans le but de sensibiliser les lecteurs et les informer au même temps.
Ensuite, nous avons les titres et le chapeau. Dans ces deux éléments qui font partie de l'article, nous avons pu remarquer que chaque journaliste les utilise à sa manière. En effet, l'auteur décide soit de donner l'information principale à travers ces deux

éléments ou au contraire, il les utilise afin de susciter la curiosité des lecteurs et les pousser à lire la totalité de l'article.

La nature du texte dépend de l'auteur, en fait, chacun d'entre eux peut présenter l'information à sa manière et en prenant en considération le thème de son article.

Pour ce qui est de l'information, c'est aussi un élément lié au style d'écriture de chacun. En effet, parmi les trois journalistes, nous avons remarqué que le premier donne une seule information et la présente au début de son article, le second en donne plusieurs à la fois ayant des points en commun et le dernier la donne par étape afin de pousser le lecteur à lire la totalité de l'article.

Le discours rapporté est présenté soit d'une manière directe ou indirecte mais la différence entre les trois a un rapport avec le fait de citer ou non le nom des interlocuteurs ; cela dépend de ces derniers, c'est à eux d'accepter ou de refuser que leur nom soit publié.

Du côté de l'enchaînement et de la progression des textes, chaque journaliste adapte une méthode : enchaîner par des répétitions ou par des connecteurs logiques ou bien alors en réemployant les mots-clés du texte. Et enfin, pour ce qui est du rapport d'objectivité et de subjectivité, c'est selon le choix de chaque journaliste, en fait, certains préfèrent s'impliquer et d'autres préfèrent rester à l'écart.

b.VI.1.2. L'organisation syntaxique :

b. 1. *Les points en commun :*

1. Les phrases employées, dans la partie du discours des trois journalistes sont verbales. Chaque journaliste introduit une phrase nominale, dans l'un de ses articles.

2. Les temps des verbes du discours du journaliste sont variés entre le présent de l'indicatif, le passé composé, l'imparfait, le futur et le conditionnel présent, et ce, pour les trois auteurs.

3. La majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs.

4. Les trois journalistes clarifient la situation spatiotemporelle, dans leurs articles, en introduisant des compléments circonstanciels de temps et

de lieu, dans la partie de leur discours. Dans le discours rapporté, ils emploient rarement les compléments circonstanciels.

5. Les journalistes emploient des expressions détachées soit pour introduire des explications, enchaîner entre les idées ou alors pour se mettre à distance.
6. Les trois journalistes emploient des clivages « responsives».
7. Les trois journalistes emploient des énoncés dialogiques sous forme de : nominalisation, la subordination, apposition, négation et le conditionnel.
8. La majorité des phrases du discours rapporté sont à la voix active, vient ensuite la voix passive.
9. Dans la partie du discours rapporté, les trois journalistes n'accordent pas entre les propositions rectrices et emploient rarement les connecteurs dans les paroles de leurs interlocuteurs.
10. Dans le discours rapporté, les compléments circonstanciels ainsi que les compléments de nom sont peu employés par les trois journalistes.
11. Les trois journalistes enchainent rarement, par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives, et pour ce qui est des paroles de leurs interlocuteurs, les journalistes emploient tantôt la conjonction de coordination « et », tantôt des phrases courtes.
12. Les journalistes emploient des articles indéfinis qui servent à introduire leurs interlocuteurs, quand ces derniers leurs sont inconnus. Les articles définis sont employés pour désigner les auteurs des évènements ainsi que les lieux concernés. Et les interlocuteurs emploient plus d'articles définis qu'indéfinis, étant donné qu'ils ont une connaissance du sujet dont il est question.
13. Dans le discours rapporté, les interlocuteurs emploient rarement les présentatifs.
14. Dans le discours rapporté, les trois journalistes emploient les expressions détachées pour les mêmes objectifs : relier entre les idées, introduire une réflexion personnelle ou bien alors donner des précisions.

b. **2.** ***Les différences entre les trois journalistes*** :

Nous avons relevé les différences, dans l'écriture des trois journalistes, dans le tableau ci-dessous :

<table>
<tr><th></th><th>Le journaliste
H1</th><th>Le journaliste
H2</th><th>Le journaliste
H3</th></tr>
<tr><td>La composante de l'article</td><td>Il écrit ses articles de trois manières différentes :
1. Le type canonique : composé de deux parties : le discours du journaliste et le discours rapporté.
2. L'article est écrit sous forme de discours rapporté.
3. L'article est constitué du discours du journaliste uniquement.</td><td colspan="2">Les articles des deux journalistes sont de type canonique, composés du discours du journaliste et celui de leurs interlocuteurs.</td></tr>
<tr><td>Les titres</td><td>Tous ses premiers titres sont de nature nominale, et les seconds varient entre la forme verbale ou nominale.</td><td>Les titres employés par H2 varient entre la forme nominale qui domine et la forme verbale.</td><td>Les premiers titres sont sous forme nominale et les seconds varient entre nominal et verbal.</td></tr>
</table>

La phrase dans le discours du journaliste	Le nombre de phrases complexes est supérieur à celui des phrases simples.	Nous relevons trois cas : soit la phrase simple domine le texte, soit la phrase complexe domine ou alors la totalité des phrases sont simples.	Il y a un équilibré entre les phrases simples et les phrases complexes ou alors la majorité des phrases employées sont simples, ou encore, le nombre de phrases complexes est supérieur à celui des phrases simples.
La subordination	Il emploie des subordonnées relatives et causales, dans la partie de son discours et des subordonnées relatives, dans les propositions rectrices.	Il emploie rarement les subordonnées. Les plus employées sont les relatives, les causales et celles exprimant l'opposition ou la conséquence.	Il emploie rarement les subordonnées, les plus employées sont les relatives, les causals, celles exprimant l'opposition, la condition et le but.
La voix	La majorité des phrases employées sont à la voix passive ou factitive, ou alors il y a un équilibre entre les voix actives et passives, ou bien alors la voix active vient en première position et est suivie de la factitive.	Nous avons constaté que dans certains articles, la majorité des phrases est à la voix passive et dans d'autres articles la majorité de phrases est à la voix active et vient en dernière position la factitive.	La majorité des phrases sont à la voix active, vient ensuite la factitive et la passive.

Les connecteurs	H1 n'a pratiquement pas employé de connecteurs entre les phrases ; il coordonne ses idées en employant des répétitions des mots clés ou alors des substituts lexicaux.	H2 a employé quelques connecteurs pour accorder entre les phrases de son article.	H3 ne s'est pas basé sur les connecteurs pour accorder entre les phrases de ses articles. Il les emploie rarement.
Les rapports logiques	Les rapports logiques les plus employés sont : La comparaison, l'addition, la condition, le but et l'opposition.	Les rapports logiques employés sont : la conséquence, l'opposition, l'addition, la comparaison et la cause.	H3 n'a pas employé beaucoup de rapports logiques dans ses articles, nous en relevons : l'addition, le résultat et l'opposition.
Les verbes	Il a employé des verbes attributifs.	Il a employé les verbes d'état et aussi, dans le *second* article, un verbe de modalité « *il faut* ».	Il emploie des verbes de modalité « *il devra* », dans l'article 2, « il faut » dans les articles 3 et 6, « *il doit* » dans les articles 5 et 6.
Les articles	Les articles définis sont employés dans la partie de narration et les articles indéfinis sont utilisés pour définir et introduire les interlocuteurs.	Il emploie les articles définis en premier lieu, ensuite, les articles indéfinis.	Il équilibre entre les articles définis et indéfinis.

Les présentatifs	Nous avons relevé, dans cette partie narrative, un seul présentatif, à savoir : «*c'est*», dans l'article 1.	Dans leurs articles, H2 et H3 n'ont employé aucun présentatif.	
Les énoncés dialogiques	H1 emploie des énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté et aussi par interrogation.	Il n'emploie pas d'énoncés dialogiques ni sous forme de discours rapporté ni sous forme d'interrogation	Il emploie des énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté et aussi par interrogation.
Le discours rapporté	Le discours est rapporté de deux manières différentes : direct et indirect.	Le discours est rapporté d'une manière indirecte uniquement.	Le discours est rapporté de deux manières : direct et indirecte.
Les propositions rectrices.	La majorité des propositions rectrices donnent des détails et décrivent l'état des interlocuteurs. Il y a une variété entre phrases simples et complexes.	Les propositions rectrices utilisées sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs. La majorité des phrases introductives employées par H2 sont nominales et simples et pour H3 verbales et simples.	

Les phrases du discours rapporté	Les phrases du discours direct sont simples et courtes et celles du discours indirect sont complexes et longues. Nous pouvons constater également la présence d'un nombre important de phrases interrogatives, dans les deux types de discours rapporté.	Les phrases sont verbales et le journaliste équilibre entre simples et complexes. Avec aussi l'emploi de quelques phrases nominales.	Les phrases du discours varient entre verbale et nominale et le journaliste équilibre entre les phrases simples et complexes. Nous avons relevé aussi, l'emploi de quelques phrases nominales.
Les verbes introducteurs	Ils sont au présent de l'indicatif, dans la plupart des cas et on a aussi relevé quelques verbes au passé composé, conditionnel présent et conditionnel passé. Ils sont intransitifs. **C**ertains verbes sont de nature expressive.		Ils varient entre présent de l'indicatif, futur et passé composé, conditionnel passé.
Les verbes du discours	Ils sont au présent de l'indicatif et varient entre transitif et intransitif	**I**ls varient entre présent de l'indicatif, passé composé, futur et conditionnel passé. Ils sont variés entre transitifs et intransitifs.	Ils varient entre présent de l'indicatif, passé composé, futur et conditionnel présent. Ils varient entre verbes transitifs qui sont en première position et verbes intransitifs. Ajoutons à cela l'emploi du verbe d'opinion «*estimer* » dans l'article 5 et le verbe de modalité : « *il faut* » dans l'article 6, employé à deux reprises.

Les appositions	Il emploie les expressions détachées, dans les propositions rectrices pour introduire les descriptions.	Ils emploient rarement les appositions. Les éléments repérés sont employés pour enchainer entre les idées.
Nature du texte	La majorité de ses articles sont de nature narrative et les autres sont de nature énonciative, et ce, d'une manière simple et directe.	Leurs articles sont de nature énonciative. Ils sont écrits d'une manière simple et directe.
Objectivité/ Subjectivité	Nous avons repéré des traces de subjectivité qui montre l'implication du journaliste.	Les articles sont écrits de manière neutre, à aucun moment, les journalistes ne se sont impliqués dans leurs écrits.

Tableau 4 : les différences syntaxiques entre les écrits masculins.

Après avoir relevé les points en commun ainsi que les différences entre les écrits des trois journalistes hommes en syntaxe, que nous avons analysés auparavant, nous pouvons constater que chacun d'entre eux a pour objectif de donner l'information mais d'une manière qui diffère d'un journaliste à un autre.

Nous pouvons remarquer, dans leurs écrits, qu'il y a plus de dissemblances que de ressemblances. En effet, chaque journaliste a son propre style et sa propre méthode pour rapporter l'information.

D'abord, les trois journalistes ont quatorze points en commun en plus, bien évidemment, de leur objectif commun que nous avons cité plus haut.

Parmi ces points, il y a ceux qui relèvent de la technique de l'écriture journalistique, ou alors ceux qui relèvent de la technique de la langue ou bien alors ceux qui relèvent du style de l'écriture de chacun.

Pour les points qui relèvent de la technique journalistique, nous avons :

Premièrement, la présence de la situation spatiotemporelle, dans les articles. En fait, nous avons pu démontrer dans notre travail antérieur lors des masters 1 et 2, qu'un article de presse doit obligatoirement répondre aux six questions : « Qui ? Quoi ? Comment ? Pourquoi ? Quand ? Où ? » Et donc la présence des éléments qui situent l'évènement dans l'espace et le temps sont essentiels voir obligatoires pour la réussite d'un article.

Deuxièmement, l'emploi des expressions détachées afin d'introduire des explications, enchaîner entre les idées ou alors pour se mettre à distance. En effet, ces expressions contribuent à la cohérence du texte, d'une part et aident le journaliste à préserver son objectivité, d'une autre part.

Pour ce qui est de ceux qui relèvent des normes de la langue française, nous avons : la variation des temps verbaux, dans la partie du discours du journaliste, en fait, les temps verbaux suivent le déroulement de l'évènement. Nous avons aussi le choix entre les articles indéfinis et définis, et ce, dans les deux parties du discours, en l'occurrence, le discours du journaliste et le discours rapporté.

Pour les points en commun qui restent, il s'agit du style d'écriture de chaque journaliste, nous avons : l'emploi de la phrase verbales et l'introduction d'une seule phrase nominale, dans l'un de leurs articles. La majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs. Nous avons également, le fait que la majorité des phrases du discours rapporté sont à la voix active, vient ensuite la voix passive. Ajoutons à cela, le fait que les trois journalistes enchainent rarement, par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives, et pour ce qui est des paroles de leurs interlocuteurs, les journalistes emploient tantôt la conjonction de coordination « *et* », tantôt des phrases courtes. Aussi, le fait que les interlocuteurs emploient rarement les présentatifs. Et aussi, le fait que les trois journalistes emploient rarement les compléments circonstanciels et les compléments des noms, dans la partie de leurs discours rapporté ; ajoutons à cela,

l'emploi des expressions détachées, dans cette même partie afin de donner plus de précisions. Et enfin, nous avons aussi comme point en commun, le fait que les trois journalistes hommes emploient des clivages « responsives » et un certain nombre d'énoncés dialogiques est employé communément, à savoir, nominalisation, la subordination, l'apposition, négation et le conditionnel.

Par ailleurs, les trois auteurs ont dix-neuf points différents, dans leur écriture, que nous avons relevés dans le tableau ci-dessus et nous allons tenter de donner des explications à ces différences :

Pour commencer, nous avons la composante de l'article, en effet, chaque journaliste adapte une méthode : l'un varie dans ses écrits entre type canonique, narrer l'évènement ou bien alors se baser sur le discours rapporté et les deux autres écrivent leurs articles en appliquant le type canonique uniquement. Pour ce qui est des titres, le premier journaliste choisi des titres nominaux, le second varie entre titre nominal qui domine et titre verbal et le dernier équilibre entre les deux formes. Du côté de la phrase du discours des journalistes, aussi nous avons remarqué que chacun des trois choisi ses phrases à sa manière soit en se basant sur la phrase complexe soit sur la phrase simple ou bien alors équilibrer entre les deux.

A travers le tableau, nous avons pu constater aussi que chaque journaliste emploie la subordination de manière différente ainsi que les voix, en fait, les uns se basent sur la voix active, les autres sur la passive ou bien alors, ils équilibrent entre les deux en introduisant de temps à autre la factitive.

Du côté de l'enchaînement et de la progression des articles, chaque journaliste adapte une méthode : enchaîner par des répétitions ou par des connecteurs logiques ou bien alors en réemployant les mots-clés du texte. Et puis, l'emploi des rapports logiques varie d'un journaliste à un autre. Pour ce qui est des verbes, nous pouvons constater que H1 introduit les verbes attributifs, H2 introduit les verbes d'état et de modalité et H3 introduit les verbes de modalité. Il y a aussi, la différence dans l'emploi des articles définis et indéfinis : chaque journaliste les emploie à sa manière et selon ses connaissances. Nous avons pu constater aussi qu'il y a que H1 qui a employé les présentatifs.

Pour le discours rapporté, chacun d'entre eux le rapporte à sa manière : soit ils le rapportent des deux manières, en l'occurrence, direct et indirect soit ils le rapportent d'une manière indirecte uniquement. Pour ce point-là, nous avons pu remarquer également que le journaliste H1 se différencie des deux autres dans l'emploi des propositions rectrices. C'est le seul des trois qui introduit des descriptions dans les phrases introductives et pour les deux autres, ils emploient des phrases introductives simples et neutres.

Pour ce qui est des phrases du discours rapporté, chaque auteur les manipule à sa manière, soit en choisissant des phrases simples, soit complexe ou alors varié entre les deux. Quant aux choix des verbes introducteurs ainsi que les verbes du discours rapporté, il varie d'un journaliste à un autre, en fait, chaque journaliste conjugue ses verbes aux différents temps.

D'un autre côté, nous avons pu constater que les trois journalistes se différencient également sur l'introduction des énoncés dialogiques, en effet, le premier et le troisième emploient des énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté direct et aussi avec des phrases interrogatives, contrairement au deuxième étant donné que dans ses articles, nous n'avons relevé aucun énoncé dialogique par discours rapporté direct ou alors par interrogation. Aussi, H1 emploie des expressions détachées, dans les propositions rectrices afin d'introduire des descriptions, contrairement aux deux autres qui emploient rarement les appositions et ils les introduisent juste dans le but d'enchainer entre les idées.

Du côté de la nature du texte et du rapport de l'objectivité, nous avons pu remarquer que H1 écrit ses articles en choisissant soit le type narratif ou énonciatif et il introduit des traces qui montre sa subjectivité, et ce, contrairement aux deux autres. En effet, H2 et H3 choisissent le type énonciatif et ne laissent aucune trace de subjectivité.

Pour finir, nous pouvons constater que l'écriture des deux journalistes H2 et H3 est rapproché c'est-à dire entre eux ils ont plus de point en commun, par contre H1 adapte un style tout à fait différent des deux autres.

VI.2. Comparaison entre les écrits des trois journalistes femmes.

Après avoir analysé les dix-huit écrits des trois journalistes femmes, nous avons pu observer des ressemblances et des différences, dans leur écriture, nous les avons relevés afin d'établir une comparaison.

VI.2.1 La sémantique lexicale :

a .1 *Les points en commun :*

1. L'image du texte.
2. La composante : deux titres, un chapeau (excepté l'article 1 de F2 qui n'a pas de chapeau) et des paragraphes
3. Chaque journaliste a répondu, dans ses articles aux six questions : qui ? Quoi ? Comment ? Quand ? Où ? et pourquoi ? (sauf pour le dernier article (article 2 de F3), cet article est sous forme de rapport sur les travaux et les projets de l'entreprise portuaire.
4. Elles rapportent les paroles de leurs interlocuteurs de deux manières : direct et indirect en les impliquant directement, dans la plupart du temps.
5. Chez les trois journalistes, les deux titres se complètent et peuvent être combinés.
6. Elles emploient rarement les noms composés et elles ne donnent pas d'explications ni de précision des sigles employés.
7. Pour ce qui est des noms d'action ainsi que les noms composés, nous avons constaté que les trois journalistes équilibrent, dans leur emploi, entre ceux formés à base de radical et suffixe, et ceux à une seule base.
8. Pour les noms de personnes, nous pouvons remarquer que les trois journalistes ont introduit les noms propres, dans leurs articles ou alors des initiales, et ce, pour garder leur identité dans l'anonymat.
9. Leurs écrits sont destinés tantôt à un public averti tantôt à tous les lecteurs, avec deux visées : informative et expressive.

10. Les articles des trois journalistes sont rédigés sous forme de textes énonciatifs, explicatifs ou une combinaison entre les deux.
11. Les trois journalistes emploient très rarement les répétitions : entre deux à quatre mots, dans chaque article : Il s'agit des mots clés des textes dont les synonymes ne pourraient être plus signifiants.
12. Les journalistes ont employé des substituts lexicaux ainsi que des synonymes afin d'éviter les répétitions.
13. La majorité des adjectifs employés sont des classifiants. Elles emploient aussi les adjectifs numéraux. Pour le peu d'adjectifs évaluatifs, nous pouvons constater que leur emploi est entièrement objectif, en aucun cas, ils ne peuvent influencer le lecteur.
14. La majorité des adjectifs employés sont des épithètes du nom. En effet, nous n'avons relevé que quelques attributs du sujet, pour les trois journalistes et aussi quelques apposés.
15. Les trois journalistes n'emploient pas beaucoup d'adverbe. Et ceux employés sert à exprimer le temps, la manière et le lieu.
16. Les trois journalistes choisissent leurs verbes et les regroupent selon les champs lexicaux dominants dans les textes. Ces verbes sont classés entre trois à quatre catégories en verbes exprimant : un état, une action, un devenir et verbes introducteurs du discours rapporté. Dans pratiquement tous les écrits, les verbes exprimant une action ou un état sont en tête.
17. Les trois journalistes emploient rarement les prépositions. Celles employées servent à exprimer la durée, le temps, la direction et le lieu.
18. Elles emploient souvent des pronoms personnels et relatifs comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions. Ajoutant à cela, l'emploi du pronom indéfini « On » : employé dans l'objectif d'éviter une implication directe de la part du journaliste. Elles emploient aussi des pronoms possessifs et démonstratifs.

19. Elles ont organisé leurs articles en choisissant des mots appartenant au champ lexical du thème principal de chaque article.

20. Les idées ainsi que les paragraphes sont accordés d'une manière cohérente, par le biais des différents rapports logiques et des expressions journalistiques impersonnelles.

21. Le niveau de langue employé par chacune des trois journalistes et soutenu avec un choix de mots simples, adapté à la majorité des lecteurs, étant donné qu'elles n'ont pas pris le soin d'expliquer les sigles et les abréviations employés dans leurs écrits.

2. b *Les dissemblances dans les écrits des trois* journalistes

Nous avons relevé les différences, dans l'écriture des trois journalistes, dans le tableau ci-dessous :

	La journaliste F1	La journaliste F2	La journaliste F3
Le thème	traite des sujets qui relèvent des thèmes d'ordre social, dans la plupart des cas ou alors évènementiel.	traite des sujets d'ordre social, plus précisément des faits divers.	traite des sujets d'ordre politique, social ou alors économique.
Les titres	Les premiers titres sont sous forme de phrase nominale, mis à part un qui est verbal. Ils ont une visée incitative puisqu'ils donnent une information incomplète. Les seconds titres sont sous forme de phrase nominale ou verbale. Ces titres donnent plus de précision que les premiers.	Les deux titres varient entre la forme nominale ou verbale. Les premiers ont une visée tantôt informative tantôt incitative Les seconds ont une visée informative.	Les premiers titres sont sous forme de phrase verbale ou nominale, dans la plupart des cas. Ils ne sont pas précis. Ils ont une visée incitative. Les seconds titres, quant à eux, sont sous forme de phrase tantôt nominale tantôt verbale. Ils apportent plus de précisions, et ce, en répondant aux questions posées dans les premiers titres.

Le chapeau	La journaliste utilise le chapeau soit pour résumer le contenu de l'article et donner l'information principale ou alors le mettre sous forme d'introduction à son article où elle ajoute des éléments nouveaux	Pour F2, le chapeau est facultatif. Il sert à résumer le contenu de l'article.	Elle utilise le chapeau soit pour rapporter un message d'une manière directe ou alors pour résumer le contenu de son article en donnant un petit aperçu.
L'information	Elle donne l'information principale au début de son article en répondant aux six questions. Elle continue son article, en introduisant des explications ou alors en rapportant le discours de ses interlocuteurs, en regroupant leurs paroles pour en faire un même discours. Elle a présenté ses informations d'une manière assez dégradée, (du faible au forte)	Les faits sont rapportés étape par étape. Une manière de pousser le lecteur à vivre l'évènement dont il est question et à lire la totalité de l'article. Ses articles contiennent deux à trois informations ayant un point en commun.	La journaliste écrit son article en donnant l'information étape par étape, et ce, dans l'objectif de pousser le lecteur à lire la totalité de l'article. Dans ses écrits, F3 cite sa source d'information.

Les noms	Il y a un certain équilibre entre la forme nominale et la forme verbale : le nombre des verbes représente presque la moitié de celui des noms. Les différentes catégories des noms sont classées de deux manières différentes.	Il y a un certain équilibre entre la forme nominale et la forme verbale. Le nombre des verbes représente presque la moitié de celui des noms. Les noms sont classés de différentes manières, dans les différents articles.	Elle équilibre entre la forme nominale et la forme verbale ou laisse la forme nominale prendre le dessus. Les noms sont classés de deux manières différentes.
Les adjectifs	Elles s'engagent avec un adjectif évaluatif pour décrire une situation.		L'emploi des adjectifs est entièrement neutre.
Le choix des mots.	La journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française et a emprunté un mot à l'anglais, un à l'allemand et quatre autres à l'arabe. Elle a regroupé des noms et des verbes qui relèvent du même champ lexical.	Elle a employé un vocabulaire propre à la langue française, sans aucun écart ni emprunt à une autre langue, sauf pour un seul mot emprunté à l'arabe. Elle a regroupé des noms et des verbes qui appartiennent au champ lexical dominant.	La journaliste a employé un vocabulaire propre à la langue française, sans aucun écart ni emprunt à une autre langue, sauf pour les mots « *mouhafada* » et « *wilaya* » empruntés à la langue arabe. Elle a organisé son article en choisissant un lexique relatif à son thème.

Objectivité/ **Subjectivité**	L'objectivité a été respecté partiellement, dans le premier ainsi que le quatrième article et totalement dans le second, le troisième, le cinquième et le sixième article, puisque à aucun moment, elle n'a donné son opinion ou alors exprimé un jugement pour influencer le lecteur.	Il y a une objectivité dans les écrits mais à la fin la journaliste introduit une phrase pour s'impliquer implicitement, sans pour autant influencer le lecteur.	A aucun moment, la journaliste ne s'est impliquée. Elle est restée totalement objective.

Tableau 5 : les différences lexicales entre les écrits féminins

Pour les trois journalistes femmes, nous avons pu remarquer que l'objectif de chacune d'entre elle est celui de donner l'information.

Après avoir comparé entre les écrits des trois femmes, et ce, en relevant les points en commun et les différences, nous avons constaté qu'elles ont plus de ressemblances que de dissemblances, en lexique.

En effet, nous avons relevé vingt et une (21) ressemblances et huit (08) différences.

Commençons par les ressemblances : nous en avons celles qui sont en rapport avec la technique journalistiques, et celles qui relèvent du style d'écriture de l'auteur et celles qui relèvent des règles de la langue.

D'abord, nous avons les points en commun qui relèvent de la technique journalistique, à savoir, l'image du texte, la composante, la réponse aux six questions. En effet, tout article doit répondre à ces normes.

Ensuite, nous avons les points en commun qui ont un rapport avec le style d'écriture de chacune d'entre elle, nous relevons : Le discours rapporté : si les trois journalistes impliquent directement leurs interlocuteurs c'est pour éviter qu'elles s'engagent d'une part et pour se protéger d'une autre part, aussi celui-ci est rapporté de deux manières différentes : directe et indirecte.
Pour ce qui est des titres : les trois journalistes font en sorte que leurs deux titres se complètent et peuvent être combiné.

Pour les noms composés, ils sont rarement employés et là nous avons pu remarquer que les trois journalistes ne prennent pas le soin de clarifier ou d'expliquer les sigles employés, cela signifie qu'elles ne prennent pas en considération le niveau de tous les lecteurs. Aussi, les noms d'action et les noms composés varient entre ceux formés à base de radical et suffixe et ceux formés avec une seule base.

Dans tous les écrits féminins que nous avons analysés, nous avons constaté que les trois journalistes présentent les deux visées : informative et expressive. En fait, elles ont toujours un objectif explicite ou implicite : celui d'écrire pour changer les choses.

Les trois journalistes emploient très rarement les répétitions, d'ailleurs pour l'éviter, elles utilisent les substituts lexicaux et les synonymes ainsi que les substituts grammaticaux.

Nous avons remarqué aussi qu'elles n'emploient pas beaucoup d'adjectifs, d'adverbes et de prépositions tout en évitant les évaluatifs, et ce, dans l'objectif de rester neutre. Et dans ce cadre, elles emploient aussi le pronom indéfini « *on* » et elles rédigent leurs articles sous forme de textes explicatifs. Et d'autre part, la majorité des adjectifs employés sont des épithètes de noms.

Les trois journalistes insistent sur la cohérence du texte et l'enchaînement des idées, la raison pour laquelle, elles se basent sur les connecteurs logiques et choisissent des verbes et des noms en relation avec le thème principal de l'article. Cela signifie que les trois femmes accentuent sur la beauté du texte. Elles adaptent un niveau de langue soutenu avec un choix de mots simples.

Par ailleurs, les trois journalistes introduisent les noms propres de leurs interlocuteurs afin de les impliquer directement ou bien alors leurs initiales afin de garder leur identité dans l'anonymat.

Passons maintenant aux dissemblances, nous avons dit auparavant qu'elles sont moins nombreuses que les ressemblances. Nous les avons relevées plus haut et nous allons essayer de trouver des explications à ces différences :
Tout d'abord, le thème, il diffère d'une journaliste à une autre parce que chacune d'entre elle à son propre terrain de couverture.

Ensuite, les titres et le chapeau, leur choix est personnel. En fait, Chacune des journalistes formule les titres à sa manière soit en les précisant afin de donner une idée sur le contenu de l'article ou alors en les laissons ambigües afin d'accrocher les lecteurs. Le chapeau quant à lui est utilisé d'une façon qui diffère d'une journaliste à une autre : il peut être facultatif pour l'une ou sert à donner un aperçu ou alors rapporter un discours pour les autres.

L'information quant à elle est présentée de différente façon, cela dépend du style personnel de l'auteur.

Pour ce qui est du classement des noms et des adjectifs, chacune le fait à sa manière. Du côté du choix des mots, la première a emprunté quelques mots à trois langues différentes et les deux autres ont emprunté à leur langue maternelle uniquement. Et nous avons remarqué que F1 s'est impliquée à la fin de son article d'une manière directe contrairement à F2 qui la fait d'une façon implicite, par contre F3 est resté totalement objective.

VI.2.2. L'organisation syntaxique :

Après avoir analysé les dix-huit articles des trois journalistes femmes, nous avons relevé des ressemblances et des dissemblances, dans leurs écrits dans le cadre de notre étude comparative.

a. ***Les points en commun :***

1. Les trois journalistes écrivent leurs articles en appliquant le type canonique, dans la plupart des cas, ou alors en se basant sur leur propre discours uniquement.

2. Les trois journalistes donnent à leurs premiers titres une forme nominale, dans la plupart des cas, et les seconds titres prennent une forme tantôt verbale tantôt nominale, et ajoutons à cela que dans la plupart des cas, les journalistes introduisent, dans les titres nominaux, un verbe au participe passé qui assure une fonction adjectivale.

3. Dans la partie de leur discours, les journalistes n'emploient que des phrases verbales. Et nous avons constaté que les trois journalistes organisent leurs articles de trois manières différentes : un équilibre entre les phrases simples et complexes, ou alors, la phrase simple domine, ou bien alors, la phrase complexe domine.

4. Elles ont employé des subordonnées relatives, des causales et d'autres exprimant le but, le temps et l'opposition.

5. Dans les articles des trois journalistes, nous avons constaté que dans la plupart du temps c'est la voix active qui est en première position, vient ensuite la voix passive ; sinon elles équilibrent entre les deux voix passive et active.

6. Les trois journalistes se basent sur l'emploi des rapports logiques afin de relier entre les idées de leurs articles. En effet, les rapports logiques les plus employés sont : Le temps, la cause, le but, l'addition et l'opposition.

7. Les temps des verbes de narration sont variés entre le présent de l'indicatif, le passé composé, l'imparfait, le plus que parfait, le participe présent et le futur. Pour ce qui est de la dominance, le passé composé domine dans la plupart du temps arrive ensuite le présent de l'indicatif.

8. Les trois journalistes varient entre les verbes transitifs et intransitifs, en fait dans certains articles, les verbes transitifs prennent le dessus et dans d'autres c'est les verbes intransitifs qui viennent en première position. Ajoutons à cela l'emploi du verbe de modalité « *il faut* », employé à deux reprises, par F1 et l'emploi du verbe d'état : « *semble* » et le verbe de modalité « *falloir* », par F3.

9. Nous avons constaté que les journalistes n'emploient pas beaucoup d'articles et pour ceux employé, il y a un équilibre entre les articles définis et indéfinis ou alors le nombre d'article indéfini est supérieur à celui des articles définis.

10. Dans leurs articles, les journalistes n'ont employé aucun présentatif ni dans leur discours ni dans celui de leurs interlocuteurs, mis à part une seule fois par la journaliste F3.

11. Les trois journalistes clarifient la situation spatiotemporelle, dans leurs articles, en introduisant des compléments circonstanciels de temps et de lieu, dans la partie de leur discours. Dans le discours rapporté, elles emploient rarement les compléments circonstanciels.

12. Les journalistes emploient de temps à autre, des éléments détachés avec différentes fonctions. En effet, ces appositions ont servi à : relier entre les idées précédentes, exprimer la durée dans le temps, fonctionner comme un substitut lexical utilisé pour éviter les répétitions, introduire une explication ou bien alors montrer l'importance de l'information d'une part et attirer le lecteur, d'une autre part.

13. Les trois journalistes ont employé des énoncés dialogiques sous forme de nominalisation au niveau des titres, et aussi les deux journalistes F1 et F3 ont introduit quelques phrases nominales, dans leurs articles. Nous relevons aussi des énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté

d'une manière directe, des subordinations, des appositions et des négations.

14. Elles ont employé aussi des clivages responsives.

15. Les propositions rectrices employées par les trois journalistes sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs. Elles sont de nature verbale et simple, dans la plupart des cas.

16. Les verbes introducteurs varient entre trois temps, en l'occurrence, le passé composé, le futur et le présent.

17. La voix active est en première position, arrive ensuite la passive, et ce dans les phrases introductives et les phrases du discours rapporté.

18. Il n'y a pas d'enchainement par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives. Concernant les paroles des interlocuteurs, nous relevons la conjonction de coordination « *et* » ainsi que des connecteurs exprimant : la cause, le but et l'opposition.

b. ***Les dissemblances dans les écrits des trois journalistes*** :

Nous avons relevé les différences, dans l'écriture des trois journalistes, dans le tableau ci-dessous :

	La journaliste F1	**La journaliste F2**	**La journaliste F3**
Le discours rapporté	Elle rapporte le discours de deux manières : directe et indirecte. Ou alors, d'une manière indirecte uniquement ou bien alors d'une façon directe.	Elle rapporte le discours de deux manières directe et indirecte ou alors, d'une manière indirecte. En plus, ce n'est pas la journaliste qui a interrogé les interlocuteurs mais elle s'est juste contentée de rapporter ce qui a été dit et écrit sur les rapports.	Le discours est rapporté de deux manières : directe et indirecte, ou bien alors d'une manière indirecte uniquement.
Les phrases du discours rapporté	Les phrases du discours rapporté sont toutes verbales et la phrase simple y domine ou alors elle équilibre entre la phrase simple et complexe.	Les phrases du discours rapporté sont toutes verbales et la phrase simple y domine ou alors les phrases simples et complexes sont en équilibre.	Les phrases sont toutes verbales et la phrase simple domine, dans certains articles et la complexe domine, dans d'autres. Ou bien alors, il y a un équilibre entre les deux.

La subordination dans le discours rapporté	Elle a employé des subordonnées relatives et une autre qui exprime le but et aussi le temps.	F2 a employé des subordonnées relatives, une subordonnée exprimant le but et une autre exprimant l'addition.	Elle a employé une subordonnée causale et des relatives.
Les expressions détachées.	Les expressions détachées sont employées pour introduire une implication directe, enchainer entre les idées ou alors donner plus de précision sur une situation donnée.	Les expressions détachées ont servi à démontrer la surprise de la victime, préciser que ce n'est pas la journaliste qui a interrogé l'interlocuteur, ou alors pour enchainer entre les idées.	Les éléments détachés ont servi à introduire les paroles d'un autre interlocuteur, expliquer comment elle a eu le discours des locuteurs et enfin accorder entre les idées du texte.
Les verbes du discours	Il y a une variété de trois temps : présent de l'indicatif, passé composé et imparfait. Arrive ensuite, le futur antérieur et le conditionnel passé. La majorité des verbes sont transitifs, arrive ensuite les verbes intransitifs.	Il y a une variété de quatre temps : présent de l'indicatif, passé composé, futur et imparfait. Arrive ensuite, le plus que parfait et le participe présent. Les verbes intransitifs sont en première position vient ensuite les verbes transitifs.	Il y a une variété de cinq temps : présent de l'indicatif, passé composé, futur, imparfait et conditionnel présent, arrive ensuite, le plus que parfait, en dernière position. Les verbes intransitifs sont en première position vient ensuite les verbes transitifs. Ajoutons à cela, l'emploi du verbe de modalité « devoir », dans l'article2.

Les actualisateurs	Les interlocuteurs emploient tantôt des articles définis tantôt indéfinis, d'une manière équilibrée.	Les interlocuteurs n'emploient pas beaucoup d'articles et les plus employés sont les articles indéfinis.
Les énoncés dialogiques	Elles n'ont pas employé d'énoncés dialogiques ni sous forme d'interrogation ni sous forme de conditionnel.	Elle emploie des énoncés de dialogiques sous forme d'interrogation et aussi le conditionnel.
Nature du texte	Leurs articles sont de nature explicative avec effacement ou implication, dans certains cas de l'auteur, et prennent, dans la plus part du temps la forme d'un fait-divers.	Les articles sont de nature énonciative.
Objectivité/ Subjectivité	Elles ont pu respecter la règle d'objectivité partiellement. En effet, les journalistes ont introduit des expressions qui démontrent une implication tantôt directe tantôt indirecte de leur part.	Elle a pu respecter la règle d'objectivité totalement. En effet, à aucun moment, elle n'a donné son opinion ou alors exprimé un jugement pour influencer le lecteur.

Tableau6 : les différences syntaxiques entre les écrits féminins.

Pour les trois journalistes femmes, nous avons remarqué que l'objectif de chacune d'entre elle est celui de donner l'information.

Après avoir comparé entre les écrits des trois journalistes de sexe féminin, et ce, en relevant les points en commun et les différences, nous avons constaté que contrairement aux hommes, elles ont plus de ressemblances que de dissemblances.

Nous avons relevé dix-huit (18) ressemblances, en plus bien évidemment de celle citée plus haut qui consiste à leur objectif premier, celui de donner l'information ; et neuf (09) différences.

Commençons par les ressemblances : nous en avons celles qui sont en rapport avec la technique journalistique, et celles qui relèvent du style d'écriture de l'auteur et celles qui relèvent des règles de la langue.

D'abord, nous avons les points en commun qui relèvent de la technique journalistique, à savoir :

Premièrement, la composante de l'article, en effet, dans la plupart des cas, les trois journalistes rédigent leurs articles en appliquant le type canonique.

Deuxièmement, la présence de la situation spatiotemporelle, dans les articles, en fait, un article de presse doit obligatoirement répondre aux six questions : « Qui ? Quoi ? Comment ? Pourquoi ? Quand ? Où ? » Et donc la présence des éléments qui situent l'évènement dans l'espace et le temps est essentiel voir obligatoire pour la réussite d'un article.

Troisièmement, l'emploi des expressions détachées, dans leur discours, dans le but d'introduire des explications, exprimer la durée dans le temps, enchaîner entre les idées, fonctionner comme un substitut lexical utilisé pour éviter les répétitions, ou alors pour se mettre à distance. En effet, ces éléments contribuent à la cohérence du texte, d'une part et aident le journaliste à préserver son objectivité, de l'autre part.

Ensuite, nous avons les points en commun qui ont un rapport avec le style d'écriture de chacune d'entre elle, nous relevons : Le fait d'insister sur la cohérence du texte et l'enchaînement des idées, c'est la raison pour laquelle, elles se basent sur les connecteurs logiques. Cela signifie que les trois femmes accentuent sur la beauté du texte.

Le choix des titres, en fait, nous avons pu remarquer que les trois journalistes choisissent leurs titres d'une manière presque identique.

Nous avons également le fait que les trois journalistes optent pour les phrases verbales et actives, dans leurs discours et organisent leurs articles de trois manières différentes : un équilibre entre les phrases simples et complexes, ou alors, la phrase simple domine, ou bien alors, la phrase complexe domine. Aussi, le fait que les trois

rédactrices n'emploient pas de présentatifs. Elles choisissent aussi des propositions rectrices verbales, actives, simples et neutres sans donner d'information sur les interlocuteurs. Et le choix de mettre la voix active, en première position, dans leurs écrits, ce qui implique le choix des verbes transitifs ou intransitifs. Nous avons également, la ressemblance dans le choix des mêmes types d'énoncés dialogiques ainsi que les clivages. Ajoutons à cela, le fait qu'elles n'enchainent pas par le biais de connecteurs, entre les phrases introductives.

Pour les ressemblances qui relèvent des normes de la langue française, nous avons : la variation des temps verbaux, dans la partie du discours du journaliste, en fait, les temps verbaux suivent le déroulement de l'évènement. Nous avons aussi le choix entre les articles indéfinis et définis. Et aussi l'emploi des subordonnées relatives, des causales et d'autres exprimant le but, le temps et l'opposition.

Passons maintenant aux dissemblances, nous avons dit auparavant qu'elles sont moins nombreuses que les ressemblances. Nous les avons relevées plus haut et nous allons essayer de trouver des explications à ces différences :
En effet, nous avons relevé neuf dissemblances entre les trois journalistes, pour commencer, nous avons : le discours rapporté : chacune des trois journalistes rapporte le discours à sa manière, cela relève, d'un choix personnel de la part de l'auteur. Et avec cela, chaque journaliste choisie les phrases du discours à sa manière en prenant en compte la façon dont les paroles sont rapportées : directement ou indirectement.

Chacune des trois journalistes emploie des subordonnées de natures différentes, cela dépend, en fait, de la nature des rapports entre les différentes phrases.
Pour ce qui est des verbes introducteurs ainsi que ceux du discours rapporté, ils varient en fonction du temps de l'évènement.

Du côté des actualisateurs, cela dépend des interlocuteurs de chaque journaliste.
La différence de la nature du texte, quant à elle, dépend du thème ainsi que du terrain de couverture de chaque journaliste.

Aussi, chacune d'entre elle emploie les expressions détachées pour une raison particulière qui la différencie des autres ; et pareillement pour les énoncés dialogiques qui marquent la différence entre les trois.

Pour le dernier point : celui de l'objectivité vis-à-vis de l'information, nous avons pu constater que les deux premières journalistes n'ont pas pu s'empêcher d'introduire quelques traces de leur subjectivité, contrairement à la troisième qui a pu respecter entièrement la règle de l'objectivité.

VI.3. Comparaison entre les écrits journalistiques des femmes et des hommes.

Après avoir comparé entre les écrits des trois journalistes hommes ensuite ceux des trois journalistes femmes, nous avons tenté d'établir une comparaison entre les écrits des femmes et ceux des hommes. Nous avons adapté la même méthode, c'est-dire, relever les points en commun entre les écrits des deux sexes ainsi que les différences, et ce du point de vue de la sémantique textuelle en premier lieu et syntaxique en second lieu.

VI.3.1. ***Les points en commun :***

a.1.La sémantique lexicale :

1. L'image du texte.
2. La composante.
3. La réponse aux six questions.
4. Les six journalistes choisissent leurs verbes en fonction du thème principal de leur article et les regroupent selon les champs lexicaux dominants. Ces verbes sont classés entre trois à quatre catégories en verbes exprimant : un état, une action, un devenir et verbes introducteurs du discours ra8+pporté. Dans pratiquement tous les écrits, les verbes exprimant une action sont en tête ou ceux exprimant un état.
5. Ils emploient les pronoms personnels et relatifs comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions. Ajoutons à cela, l'emploi du pronom indéfini « *On* » : employé dans l'objectif d'éviter une implication directe de la part du journaliste.
6. Ils ont organisé leurs articles en choisissant des mots appartenant au champ lexical du thème principal de chaque article.

7. Ils emploient fréquemment les adjectifs qualificatifs épithètes du noms.
8. L'emploi des adverbes est peu fréquent et ceux employés expriment la manière, vient ensuite les adverbes de temps et de lieu.
9. La majorité des prépositions employées servent à exprimer la durée, le temps, la direction et le lieu.
10. Pour ce qui est de l'information, les femmes et les hommes adaptent la même méthode : en effet, certains journalistes donnent l'information par étape ou alors au début de l'article.
11. Le classement des noms est identique chez les journalistes des deux sexes, en fait, certains d'entre eux classent les noms de leurs écrits de la même manière et certains d'autres les classent d'une manière qui diffère d'un article à un autre.
12. Les femmes et les hommes emploient un vocabulaire propre à la langue française avec quelques emprunts à d'autres langues.

a.2.<u>La typologie textuelle :</u>

1. Les six journalistes ont le même objectif, celui de donner l'information.
2. Les six journalistes clarifient la situation spatiotemporelle, dans leurs articles, en introduisant des compléments circonstanciels de temps et de lieu, dans la partie de leur discours.
3. Les temps des verbes du discours des journalistes sont variés entre le présent de l'indicatif, le passé composé, l'imparfait, le futur et le conditionnel présent, et ce, pour les six auteurs.
4. Ils emploient le même type de subordonnées. Les plus employées sont les relatives, les causales et celles exprimant l'opposition, la condition et le but, et de ce fait, les rapports logiques les plus employés sont presque identiques.
5. La voix active est en première position, arrive ensuite la passive, et ce dans les phrases introductives.
6. Dans le discours rapporté, les compléments circonstanciels ainsi que les compléments de nom sont peu employés par les six journalistes.

7. Dans le discours rapporté, les six journalistes emploient les expressions détachées pour les mêmes objectifs : relier entre les idées, introduire une réflexion personnelle ou bien alors donner des précisions.

8. La majorité des phrases du discours rapporté sont à la voix active, vient ensuite la voix passive et factitive.

9. Dans le discours des journalistes ainsi que dans le discours rapporté, l'emploi des présentatifs est presque inexistant.

10. Les propositions rectrices employées par les journalistes sont neutres et ne donnent aucune information sur les interlocuteurs mis à part H1 qui décrivait l'état de ses interlocuteurs.

11. Les six journalistes n'accordent pas entre les propositions rectrices.
12. Ils ont tous employé des clivages « responsives».

13. Chaque journaliste adapte une manière pour rapporter le discours : combiner entre le direct et l'indirect, se contenter de le rapporter d'une manière directe ou indirecte uniquement.

VI.3.2. *Les dissemblances entre les écrits :*

b*.1. Sémantique lexicale :*

Les journalistes hommes	Les journalistes femmes
• Les deux titres de l'article sont dissociés et ne peuvent pas être combinés. Aussi les premiers titres sont sous forme nominale.	• Les deux titres de l'article se complètent en se combinant et peuvent former une seule phrase. Les premiers titres prennent une forme tantôt nominale tantôt verbale.
• Le chapeau a une seule fonction.	• Le chapeau a plusieurs fonctions.
• En rapportant le discours, ils n'impliquent pas toujours leurs interlocuteurs.	• Elles impliquent directement leurs interlocuteurs, en citant leurs noms dans la plupart du temps.
• Leurs écrits ont une visée informative ou incitative ou les deux à la fois.	• Les deux visées sont souvent combinées, explicitement ou implicitement.
• Rapporter l'information est plus important que la beauté du texte étant donné qu'ils ne prennent pas toujours le soin d'accorder entre les idées et les paragraphes.	• Elles donnent l'information tout en prenant soin de la beauté du texte. En effet, les idées ainsi que les paragraphes sont accordés d'une manière cohérente, par le biais des différents rapports logiques et des expressions journalistiques impersonnelles.
• Emploi fréquent des répétitions.	• Emploi rare des répétitions, pour l'éviter, elles emploient des substituts lexicaux ainsi que des synonymes.

• Emploi fréquent des adjectifs évaluatifs.	• emploi rare des adjectifs évaluatifs et ceux employés sont neutres.
• Les trois journalistes emploient un nombre important de noms d'action à base de radical et suffixe.	• Les trois journalistes équilibrent, dans leur emploi, entre ceux formés à base de radical et suffixe, et ceux à une seule base.
• Ils sont objectifs et dans le cas où ils s'impliquent ils le font directement.	• Elles sont objectives et leur implication est implicite.
• Ils traitent des sujets d'ordre social et/ou évènementiel et politique.	• Elles traient des sujets d'ordre social, évènementiel, politique et économique.
• Les trois auteurs prennent le soin d'expliquer les abréviations et les sigles employés, et les noms composés sont nombreux.	• Elles ne donnent pas d'explications ni de précisions des sigles employés et les noms composés ne sont pas nombreux.
• Le niveau de langue utilisé par chacun des trois journalistes, dans leurs articles est soutenu avec un choix de mots simples adaptés au niveau de tous les lecteurs.	• Le niveau de langue employé par chacune des trois journalistes est soutenu avec un choix de mots simples, adaptés à la majorité des lecteurs, étant donné qu'elles n'ont pas pris le soin d'expliquer les sigles et les abréviations employés dans leurs écrits.
• La nature du texte est différente d'un journaliste à un autre, le premier écrit sous forme de récit narratif et les deux autres sous formes de texte énonciatifs.	• La nature du texte est identique chez les trois journalistes : elles appliquent dans la plupart des cas le texte énonciatif.

Tableau 7: les différences lexicales entre les écrits féminins et masculins

b.2. La typologie textuelle :

Les journalistes hommes	Les journalistes femmes
1. Les trois journalistes écrivent leurs articles différemment, la preuve : les dissemblances, entre les trois hommes, dépassent les ressemblances.	Les trois journalistes écrivent d'une manière rapprochée, la preuve : les ressemblances dépassent les dissemblances.
2. Ils écrivent leurs articles différemment. Le premier emploie trois manières différentes : Le type canonique, l'article est constitué du discours rapporté ou alors du discours du journaliste seulement. Les deux autres journalistes écrivent leurs articles en appliquant le type canonique.	Elles écrivent leurs articles de la même manière, en appliquant le type canonique, dans la plupart des cas, ou alors en se basant sur leur propre discours uniquement.
3. Les titres diffèrent d'un journaliste à un autre. La majorité des titres employés par H1 sont de nature nominale. Les titres employés par H2 varient entre la forme nominale qui domine et la forme verbale. Dans les titres employés par H3, il y a un équilibre entre la forme nominale et la forme verbale.	Les trois journalistes choisissent leurs titres de la même manière : elles donnent une forme tantôt nominale, tantôt verbale et ajoutons à cela que dans la plupart des cas, les journalistes introduisent, dans les titres nominaux, un verbe au participe passé qui assure une fonction adjectivale.
4. Les phrases employées, dans la partie du discours des trois journalistes sont verbales et chacun d'entre eux introduit une phrase nominale, dans l'un de ses articles.	Dans la partie de leur discours, les journalistes n'emploient que des phrases verbales.

5. Chaque journaliste organise ses articles à sa manière : chez H1 : Le nombre de phrases complexes est supérieur à celui des phrases simples. Chez H2 : nous relevons trois cas : soit la phrase simple domine le texte, soit la phrase complexe domine ou alors la totalité des phrases est simple. Chez H3 : Il y a un équilibre entre les phrases simples et les phrases complexes ou alors la majorité des phrases employées sont simples, ou encore, le nombre de phrase complexe est supérieur à celui des phrases simples.	Les trois journalistes organisent leurs articles de trois manières différentes : un équilibre entre les phrases simples et complexes, ou alors, la phrase simple domine, ou bien alors, la phrase complexe y domine.
6. La majorité des phrases employées sont à la voix passive ou factitive, ou alors il y a un équilibre entre les phrases actives et passives. Ou bien alors, dans d'autres articles la majorité de phrases sont à la voix active.	Dans la plupart du temps c'est la voix active qui est en première position, vient ensuite la voix passive ; sinon elles équilibrent entre les deux voix passive et active.
7. Les trois journalistes emploient des énoncés dialogiques sous forme de : nominalisation, la subordination, apposition, négation et le conditionnel.	Les trois journalistes ont employé des énoncés dialogiques sous forme nominalisation au niveau des titres. Nous relevons aussi des énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté d'une manière directe, des subordinations, des appositions et des négations.
8. Ils emploient moins souvent les rapports logiques pour enchainer entre les idées de leurs articles.	Elles se basent sur l'emploi des rapports logiques afin de relier entre les idées de leurs articles.

9. La majorité des verbes employés sont des verbes transitifs, ensuite vient en seconde position les verbes intransitifs.	La majorité des verbes employés sont des verbes intransitifs, ensuite vient en seconde position les verbes transitifs.
10. Ils emploient des expressions détachées soit pour introduire des explications, enchaîner entre les idées ou alors pour se mettre à distance. En fait, H1 emploie les expressions détachées, dans les propositions rectrices pour introduire les descriptions. H2 et H3 emploient rarement les appositions. Les éléments repérés sont employés pour enchainer entre les idées	Elles emploient les éléments détachés avec différentes fonctions : relier entre les idées précédentes, exprimer la durée dans le temps, fonctionner comme un substitut lexical utilisé pour éviter les répétitions, introduire une explication ou bien alors montrer l'importance de l'information d'une part et attirer le lecteur, d'une autre part ; aussi pour introduire une implication directe, ou alors donner plus de précision sur une situation donnée, ou bien encore introduire la surprise et donner des détails sur la source d'information.
11. Les journalistes emploient des articles indéfinis qui servent à introduire leurs interlocuteurs, quand ces derniers leurs sont inconnus. Les articles définis sont employés pour désigner les auteurs des évènements ainsi que les lieux concernés.	Elles n'emploient pas beaucoup d'articles et pour ceux employés, il y a un équilibre entre les articles définis et indéfinis ou alors le nombre d'article indéfini est supérieur à celui des articles définis.
12. H1 a employé des verbes attributifs, H2 des verbes d'état et de modalité et H3 des verbes de modalité.	F1 a employé un verbe de modalité « *il faut* », à deux reprises, et F3 a employé un verbe d'état : « *semble* » et le verbe de modalité « *falloir* ».

13. Dans la plupart du temps, les articles sont écrits d'une manière neutre, et dans les rares fois où ils s'impliquent, ils le font d'une manière explicite.	Elles ont pu respecter la règle d'objectivité partiellement. En effet, les deux premières journalistes ont introduit des expressions qui démontrent une implication indirecte de leur part. cette implication est exprimée implicitement.
14. Il y a que le journaliste H1 qui a employé, dans les propositions rectrices, des subordonnées relatives. Et, ils n'ont pas employé de subordonnées dans le discours rapporté.	Elles emploient des subordonnées relatives et une autre qui exprime le but et aussi le temps, l'addition, dans la partie du discours rapporté.
15. Pour enchainer entre les paroles de leurs interlocuteurs, les journalistes emploient tantôt la conjonction de coordination « *et* », tantôt des phrases courtes.	Concernant les paroles des interlocuteurs, nous relevons la conjonction de coordination « *et* » ainsi que des connecteurs exprimant : la cause, le but et l'opposition.
16. Les verbes introducteurs sont au présent de l'indicatif, dans la plupart des cas et on a aussi relevé quelques verbes au passé composé, futur, conditionnel présent et conditionnel passé. Ils sont intransitifs. Et **c**ertains verbes sont de nature expressive.	Les verbes introducteurs varient entre trois temps, en l'occurrence, le passé composé, le futur et le présent.
17. Les interlocuteurs emploient plus d'articles définis qu'indéfinis.	Les interlocuteurs emploient tantôt des articles définis tantôt indéfinis, d'une manière équilibrée ou bien alors les articles indéfinis prennent le dessus.

18. Pour H1, les phrases du discours direct sont simples et courtes et celles du discours indirect sont complexes et longues. Nous pouvons constater également la présence d'un nombre important de phrases interrogatives, dans les deux types de discours rapporté. H2 et H3 quant à eux équilibrent entre les simples et complexes et ils introduisent des phrases nominales.	Les phrases du discours rapporté sont toutes verbales et la phrase simple y domine ou alors elles équilibrent entre la phrase simple et complexe ou bien alors c'est la phrase complexe qui prend le dessus.
19.Les propositions rectrices varient entre simples et complexe chez H1. Elles sont nominales chez H2, verbales et simples pour H3.	Les propositions rectrices sont de nature verbale et simple, chez les trois journalistes.

Tableau8 : les différences syntaxiques entre les écrits féminins et masculins

Après avoir établi ces relevés, nous pouvons constater qu'il y a plus de dissemblances que de ressemblances, en sémantique lexicale et aussi en typologie textuelle. En effet, nous relevons 12 ressemblances et 13 dissemblances, pour la première ; et nous avons 13 ressemblances et 19 dissemblances, pour la seconde.

Pour ce qui est des points en commun lexical : les trois premiers relèvent de la technique de l'écriture journalistique, en effet, tous les articles de presses, doivent répondre à certains critères : l'image du texte, la composante et la réponse aux six questions. Ajoutons à cela l'emploi du pronom indéfini « *On* » : employé dans l'objectif d'éviter une implication directe de la part du journaliste ; et aussi la manière de présenter l'information.

Et du coté syntaxique, les point en commun qui relèvent de la technique journalistiques sont notamment l'objectif de chaque journaliste : donner l'information, la clarification de la situation spatiotemporelle, le fait que les propositions rectrices employées par les journalistes soient neutres, et ce, dans l'objectif de garder leur distance, et enfin, le fait que chaque journaliste adapte une manière pour rapporter le discours : combiner entre le direct et l'indirect, se contenter de le rapporter d'une manière directe ou indirecte uniquement.

Ensuite, nous avons ceux qui relèvent des règles de l'écriture de la langue, pour que la compréhension du texte soit à la portée de tous les lecteurs, en l'occurrence, le choix des verbes en fonction du thème principal de leur article, aussi l'emploi des pronoms personnels et relatifs comme substituts grammaticaux, et ce, afin d'éviter les répétitions, le choix des mots appartenant au champ lexical du thème principal de chaque article, et enfin, le fait d'employer un vocabulaire propre à la langue française avec quelques emprunts à d'autres langues. Et en syntaxe, nous avons la variation des temps verbaux,

Et enfin, pour ce qui est de l'emploi des adjectifs qualificatifs épithètes du nom, des adverbes, des prépositions et aussi les classement des noms, il s'agit d'une simple coïncidence.

Par ailleurs, le reste des points communs relevés en syntaxe, notamment, l'emploi des mêmes types de subordonnées, le fait que la voix active soit en première position dans les phrases introductives ainsi que dans les phrases du discours rapporté, et aussi l'emploi rare des compléments circonstanciels ainsi que les compléments de nom, dans le discours rapporté, mais aussi l'emploi des expressions détachées pour les mêmes objectifs, la rareté aussi de l'introduction des présentatifs, dans le discours des journalistes ainsi que dans le discours rapporté ; aussi le fait que les six journalistes n'accordent pas entre les propositions rectrices, l'emploi des clivages « responsives» ; il s'agit tout simplement d'un certains nombres de normes appliqués par les journalistes des deux sexes.

Par ailleurs, pour ce qui est des dissemblances, nous avons relevé 13 lexicales et 19 syntaxiques entre les écrits des femmes et des hommes. Ajoutons à cette liste le fait que les femmes ont une écriture rapprochée contrairement aux hommes. Nous pouvons expliquer cela par le fait qu'entre les trois journalistes femmes il y a plus de

ressemblances que de dissemblances, et ce, contrairement aux trois journalistes hommes.

Du côté du lexique, nous commençons par les titres, en effet, les journalistes hommes et les journalistes femmes formulent leurs titres différemment, en effet, ceux des premiers sont dissociés, l'un d'entre eux nous donne une idée sur le contenu de l'article. Par contre, ceux des seconds, sont associés : c'est seulement en les combinant que nous pouvons comprendre de quoi s'agit-il.

Les journalistes hommes utilisent le chapeau pour résumer totalement ou partiellement le contenu de l'article et les journalistes femmes le mettent pour résumer ou rapporter le discours des interlocuteurs ou alors introduire l'information.

Dans les articles que nous avons analysés, les femmes ont toujours deux visées : informative et incitative qui est présentée d'une manière implicite ou explicite. Elles visent toujours à changer les choses. Les hommes quant à eux ont pour objectif premier de donner l'information et le côté incitatif est classé en seconde position.

Nous pouvons remarquer également dans l'écriture journalistique féminine l'importance de la cohérence et la beauté du texte. En effet, elles donnent l'information sans négliger le côté esthétique du texte ; contrairement à l'écriture masculine où cette notion est plutôt facultative. La preuve, nous trouvons, dans les articles écrits par les femmes l'emploi fréquent des connecteurs logiques afin de relier entre les idées contrairement aux hommes. Et toujours dans ce même cadre, les femmes évitent les répétitions et emploient les substituts lexicaux.

Par ailleurs, les femmes traitent des sujets plus variés que les hommes. Nous trouvons chez elles des thèmes d'ordre social, évènementiel, politique et économique. Du côté des hommes, nous trouvons le social et l'évènementiel et aussi politique.

Pour ce qui est de l'implication, les hommes le font directement, et ce, en employant des adjectifs évaluatifs que nous ne trouvons pas en grand nombre chez les femmes. Ajoutons à cela le fait que les femmes engagent plus souvent leurs interlocuteurs, en introduisant leur nom, en fait, leur implication est plutôt discrète. Nous pouvons expliquer cela en nous rapportant à la société qui exige plus de protection pour les femmes.

Nous avons pu remarquer aussi que les hommes emploient un nombre important de noms d'action à base de radical et suffixe , et ce, contrairement aux femmes, qui ont plutôt tendance à équilibrer entre l'emploi des noms d'action à base de radical et suffixe et ceux à une seule base. Un autre point que nous avons relevé, dans notre tableau, est celui de l'explication des sigles ainsi que les abréviations employées : nous avons pu constater que les femmes ne prennent pas en considération le niveau de tous les lecteurs. En effet, elles ne donnent pas de précisons, contrairement aux hommes qui prennent le soin d'expliquer chaque sigle et abréviation employés ; et de ce fait, nous pouvons en déduire que les hommes utilisent un niveau de langue soutenu avec un choix de mots simples, adaptés au niveau de tous les lecteurs. Quant aux femmes, elles utilisent aussi un niveau de langue soutenu mais elles ne prennent pas en considération le niveau de tous les lecteurs.

Pour ce qui est de la nature du texte, chez les hommes, elle diffère d'un journaliste à un autre mais chez les femmes, elle est identique. En effet, elle varie entre narrative, expressive ou énonciative, chez les hommes et elle est énonciative uniquement chez les femmes et prend même, dans la plupart des cas, la forme d'un fait-divers.

En revanche, pour ce qui de la syntaxe, nous avons donc relevé dix-neuf différences, comme on l'a dit plus haut. Tout d'abord, nous avons le fait que les journalistes hommes écrivent de manières différentes les uns des autres contrairement aux femmes qui écrivent d'une manière rapprochée les unes des autres, nous pouvons le constater par le fait que les ressemblances syntaxiques sont moins nombreuses que les dissemblances.

Ensuite, les journalistes hommes écrivent leurs articles de manières différentes contrairement aux journalistes femmes qui adaptent, dans la plupart du temps, le type canonique. Nous avons constaté également que les journalistes hommes choisissent leurs titres différemment et optent pour la forme nominale, dans la plupart des cas, contrairement aux journalistes femmes qui choisissent leurs titres d'une manière presque identique et varient entre la forme nominale et verbale.

Pour ce qui est des phrases du discours du journaliste, nous avons pu constater que les journalistes hommes se différencient des journalistes femmes, dans le fait d'introduire une phrase nominale, dans la partie de leur discours contrairement aux

femmes qui n'emploient que des phrases verbales et aussi, dans la variation des formes simples et complexes, et les voix passives et actives.

Nous pouvons remarquer également dans l'écriture journalistique féminine l'importance de la cohérence et la beauté du texte. En effet, elles donnent l'information sans négliger le côté littéraire du texte ; contrairement à l'écriture masculine où cette notion est plutôt facultative. La preuve, nous trouvons, dans les articles écrits par les femmes l'emploi fréquent des connecteurs et de rapports logiques afin de relier entre les idées et assurer un bon enchainement, contrairement aux hommes. Et aussi, les hommes enchainent entre les paroles de leurs interlocuteurs en employant la conjonction de coordination « *et* » ou alors des phrases courtes ; et les femmes emploient la conjonction de coordination « *et* » avec d'autres connecteurs.

Nous avons également, relevé une différence dans le choix des verbes entre les deux sexes. En effet, les hommes emploient plus de verbes transitifs qu'intransitifs contrairement aux femmes, et ces dernières introduisent également des verbes d'état et de modalité.

L'emploi des expressions détachées est différent entre les femmes et les hommes, en fait, les femmes les utilisent plus fréquemment et pour des fonctions variées mais les hommes les introduisent moins souvent, ils le font uniquement dans le but d'introduire une explication ou alors enchainer entre les idées.

Les journalistes des deux sexes emploient les articles d'une manière plus au moins différentes, en effet, les premiers emploient plus d'articles définis qu'indéfinis contrairement qu'aux seconds.

Aussi, les propositions rectrices varient entre verbales/ nominales, simples / complexe chez les hommes, et elles sont de nature verbale et simple chez les femmes.

Les phrases du discours rapporté varient entre simple et complexe d'une manière équilibrée, chez les hommes et elles sont toutes verbales et la phrase simple y domine, chez les femmes.

Nous avons aussi remarqué que les hommes n'ont pas employé de subordonnées, dans le discours rapporté, et ce, contrairement aux femmes.

Par ailleurs, l'emploi de certains énoncés dialogiques marque aussi la différence entre les journalistes des deux sexes, en effet, les hommes introduisent des énoncés dialogiques en employant la forme nominale au niveau des titres et leur texte ; par subordination, apposition, négation et le conditionnel. Quant aux femmes, elles introduisent des énoncés dialogiques sous forme de phrases nominales au niveau des titres, aussi des énoncés dialogiques sous forme de discours rapporté d'une manière directe, des subordinations, des appositions et des négations.

Aussi, les hommes ont employé des verbes attributifs, des verbes d'état et de modalité et les femmes n'ont employé que des verbes de modalité.

Pour ce qui est des verbes introducteurs, les hommes les conjuguent à des temps plus variés que les femmes ; et ils emploient aussi des verbes expressifs.

Dans les articles des hommes, les interlocuteurs emploient plus d'articles définis qu'indéfinis mais chez les femmes, les interlocuteurs équilibrent entre les articles définis et indéfinis ou alors c'est les articles indéfinis qui prennent le dessus.

Les deux sexes se différencient aussi dans l'emploi des phrases du discours rapporté, en effet, chez les hommes, les phrases du discours direct sont simples et courtes et celles du discours indirect sont complexes et longues, aussi ils introduisent des phrases interrogatives, dans les deux types de discours ; et chez les femmes, les phrases du discours sont toutes verbales avec une dominance de la phrase simple, dans la plupart des cas ou alors elles équilibrent entre la simple et la complexe.

Quant aux propositions rectrices, elles sont tantôt simples, tantôt complexes, chez les hommes et ils introduisent même des phrases nominales, mais chez les femmes, toutes les phrases introductives sont verbales et simples.

Du côté de l'objectivité des journalistes, les hommes écrivent d'une manière neutre et quand ils s'impliquent, ils le font d'une manière explicite, par contre, les femmes respectent l'objectivité, d'une manière partielle et s'impliquent d'une manière implicite.

Synthèse du chapitre

A la fin de ce chapitre, nous pouvons constater qu'il existe une différence entre l'écriture journalistique des femmes et celle des hommes.

D'abord, les écrits des trois journalistes hommes sont différents, chacun à son style d'écriture, contrairement aux écrits des trois journalistes femmes, qui sont rapprochés. En fait, le style de leur écriture est presque identique.

Ensuite, les écrits des hommes et des femmes se différencient les uns des autres sur plusieurs plans qui sont en rapport avec le choix des mots, les techniques appliquées dans le respect de la langue, la manière de formulation des titres, l'objectivité/subjectivité, la visée communicative, l'importance de la cohérence du texte et la relation entre l'auteur et son texte. Aussi la composante de l'article, le choix des titres et celui des phrases et des verbes, la manière adaptée pour la cohérence du texte, la façon de rapporter le discours, l'emploi différent des appositions et des subordonnées. Aussi, la différence dans la nature des textes et dans le degré du respect de l'objectivité vis-à-vis de l'information.

Enfin et en combinant les deux parties que nous avons présentées ci-dessus, nous pouvons en conclure que sur les deux plans : lexical et syntaxique, les femmes et les hommes écrivent de deux manières différentes. Les journalistes des deux sexes rédigent leurs articles différemment tout en respectant et les règles journalistiques et les règles de la langue.

Conclusion Générale

*C*onclusion générale

A travers notre modeste travail, nous avons fait le tour de plusieurs points, et ce afin de pouvoir trouver une ou des réponses à notre problématique : «***Existe-t-il une influence du genre dans les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien « la Voix de l'Oranie ? ».*** Ou alors, en posant la question différemment et en toute simplicité : « *Quel est le rôle de la variable du genre dans l'écriture journalistique ? »*

Dans un premier temps, nous avons traité la question sur différents plans, à savoir, la relation femme / homme et la domination, l'école et la relation entre fille et garçon, la question de variations sociologiques sur le sexe des métiers, l'écriture et la publication, la journaliste en espace public et enfin la différence sexuelle dans l'utilisation de la langue. Et après cette première étude, nous avons constaté que la relation femme / homme est représentée comme dominée/ dominant. Cette différence entre les deux sexes a ouvert la porte à plusieurs recherches. En fait, sans l'existence de cette distinction entre les deux sexes, il n'y aurait pas eu d'études sur le domaine.

On a pu constater qu'avec cette opposition, la femme a été mise à l'écart, dans le monde du travail et elle a dû se battre afin de s'imposer et nous avons vu qu'elle a pu relever le défi en se faisant une place auprès des hommes. Malgré cela, la femme est toujours considérée comme inférieure et elle doit toujours se battre afin de maintenir une position, dans le monde professionnel.

Du côté du travail, on peut conclure que la femme doit toujours s'imposer pour montrer qu'elle peut être aussi performante qu'un homme même si aux yeux de ce dernier, elle reste toujours classée en seconde position et d'ailleurs c'est la raison pour laquelle on a voté des lois en faveur des femmes.

Et pour ce qui est de l'utilisation de la langue, les différentes études qu'on a abordées révèlent l'existence d'une langue de femme et une langue d'homme et c'est pour cela le concept de bilinguisme a été mis en place par M.R.Key.

Dans le monde de la presse, on a pu constater que la femme journaliste s'est imposée en espace public et travaille dur pour se mettre une place auprès des hommes, et d'ailleurs cela commence à se mettre en place vu le nombre croissant des femmes dans ce domaine.

Pour conclure, les femmes et les hommes sont insérés dans un système de domination qui place l'homme en position de force la femme en second rang, et ce, dans tous les domaines. Ceci dit pour espérer un renversement de situation, en faveur des femmes, il faut commencer à travailler sur l'école et l'éducation des enfants en premier lieu et leurs inculquée dès leur plus jeune âge l'idée de la mixité et surtout le respect de l'autre. D'autant plus qu'on a pu observer que cette division entre les deux sexes est ancrée dans les esprits et ne risque pas de disparaitre d'aussi tôt car les stéréotypes ont la vie longue.

Dans un second temps, nous avons établi une analyse de 36 articles écrits par 06 journalistes du quotidien « **La Voix de l'Oranie** » que nous avons comparés par la suite et après ce travail, nous avons pu trouver la réponse à notre question qui nous a permis de confirmer notre hypothèse posée à la fin de notre premier chapitre.

En effet, l'opposition entre les deux sexes a de l'influence sur l'utilisation de la langue. Du point de vu lexical et syntaxique, les femmes et les hommes présentent l'information de différentes manières. Nous avons pu en conclure que les hommes écrivent différemment les uns des autres, et les femmes ont une écriture qui se rapproche, pour ne pas dire elles ont le même style, nous allons dire qu'elles utilisent la langue d'une façon plus au moins identique ; la preuve, le nombre de dissemblance est supérieur à celui des ressemblances, chez les hommes et la situation est inversée, chez les femmes.

Donc on peut constater que le sexe a de l'influence sur les formes linguistiques utilisées par les journalistes du quotidien « **La Voix de L'Oranie** ». Cette différence consiste à un emploi lexical et syntaxique différent : les femmes et les hommes ne s'expriment pas de la même manière, du moins lexicalement et syntaxiquement parlant. En fait, ils écrivent différemment, tout en respectant les règles journalistiques et les règles de la langue française, d'une part et en veillant à préserver l'objectif principal de tous les journalistes, qui est celui de transmettre l'information, d'une autre part.

Ensuite, les écrits des femmes et des hommes se différencient les uns des autres sur plusieurs plans qui sont en rapport avec le choix des mots, les techniques appliquées dans le respect de la langue, la manière de formulation des titres, l'objectivité/subjectivité, la visée communicative, l'importance de la cohérence du texte et la relation entre l'auteur et son texte. Aussi la composante de l'article, le choix des titres et celui des phrases et des verbes, la manière adaptée pour la cohérence du texte, la façon de rapporter le discours, l'emploi différent des appositions et des subordonnées. Aussi, la différence dans la nature des textes et aussi dans le degré du respect de l'objectivité vis-à-vis de l'information.

Enfin, il reste à savoir si les journalistes des deux sexes ont d'autres points, sur d'autres axes, qui marquent la différence, dans leurs écrits. Une question à laquelle on essayera de répondre, dans nos recherches ultérieures.

*B*ibliographie

A

Aebischer V., 1985, « *Les femmes et le langage, représentations sociales d'une différence »*, Paris, PUF.

Aebischer Verena. et **Forel Claire**, 1983, « *Parlers masculins, parlers féminins ?*, " Sur les traces de l'Imaginaire linguistique", Paris, Delachaux et Niestlé. p. 105-139.

Armstrong Nigel , Cécile Bauvois, « La langue française au féminin », L'Harmattan, Paris, 2001.

Bailly Sophie, 2001, communication personnelle, (1992 :25-30) in « La langue française au féminin »p.71.l'Harmattan, Paris.

Bailly Sophie, 2008 – *Les hommes les femmes et la communication Mais que vient faire le sexe dans la langue ?* Paris, L'Harmattan, 247 p. « De la différence sexuelle ou de la différenciation sexuée, sexée », p15-23.

B

BARD. C, 1999**,** *Un siècle d'antiféminisme,* Paris, Fayard, "La féminisation des noms de métiers", p. 431-448. Trad. Espagnole : **2000 – *Un siglo de antiféminismo*,** sous la dir. de Christine BARD, "La feminizacion de los nombres de las profesiones", Madrid, Ed. Biblioteca Nueva, p.361-370.

Baudelot.C, Establet R. « Allez les filles, Paris, Seuil, 1992.

Bauvois Cécile, « L'assourdissement des sonores finales en français : une distribution sexolectale typique » in « La langue française au féminin »p.22 l'Harmattan, Paris 2001.

Belmahi-Tir Ilhem, 23-24 Août 2005, « *Syndicat National des Journalistes » - Algérie*, Rabat, Maroc.

Benveniste E, 1974, « *Problèmes de linguistique générale »*, Paris, Gallimard.

Bourdieu P, 1998, « *La domination masculine »*, Paris, Le Seuil.

C

Canut Cécile et Jean-Marie Prieur, 2011 - *1968-2008. Événements de paroles,* « De la virilité ou du féminin des hommes. Ou des images et des imaginaires d'aujourd'hui », Paris, ed. Michel Houdiard p.285-305.

D

Durkheim, « De la division du travail social », PUF, Paris, 1986, p20

E

Emule de Piron, Grécourt et Gervais, 1791, : «Les travaux d'Hercule, ou la Rocambole de la Fouterie », à Paris, l'an deuxième de la liberté, p 4

F

FRYDMAN René, «A quoi rêvent les Hommes?», MURIEL FLIS-TREVES colloque, édition Odile Jacob, novembre 2006, Paris.

G

Gervais Marie-Marthe, 2001, « Le monde et la féminisation des titres » in « La langue française au féminin »p.153 l'Harmattan, Paris.

Guionnet Christine § Neveu Eric in « Féminins/ Masculins, sociologie du genre » Armand Colin, Paris, 2004

H

Héritier Françoise. Le sang du guerrier et le sang des femmes. In: *Les Cahiers du GRIF*, N. 29, 1984. l'africaine sexe et signe. pp. 7-21.

Héritier Françoise: « Masculin/ Féminin II Dissoudre la Hiérarchie » édition Odile Jacob, septembre 2002, Paris. Page 394.

Houdebine-Gravaud A.-M., éd. 1998, *La féminisation des noms de métiers a féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues,* (sous la dir. d'A-M HOUDEBINE-GRAVAUD), Paris, L'Harmattan, 198 p. et dans cet ouvrage, Préface, p.11-15 et "De la féminisation des noms de métiers", p. 17-39

Houdebine-Gravaud A.-M, 2001, dans « Cahiers Masculin/ Féminin », université Lumière-Lyon 2. Nature, langue, discours sous la direction de Merete Stistrup Jensen, presses universitaire de Lyon.

Houdebine-Gravaud A.-M, 2002 – *L'imaginaire linguistique* (sous la dir. d'A-M HOUDEBINE-GRAVAUD), Paris, L'Harmattan, 152 p. et dans cet ouvrage, "L'imaginaire linguistique: un niveau d'analyse et un point de vue théorique", p. 9-21.

I

Irigaray L. (dir.), 1987, "*Le sexe linguistique*", *Langages* 85, Paris, Larousse.

KANDEL Liliane, 2004 – *Féminismes et nazisme,* préface de Elisabeth de FONTENAY, " L'esthétisation dans l'art nazi ", Paris, Odile Jacob, p.169 – 182.

K

Key Marie Ritchie par Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images » in « Langage et Société » n°106-décembre 2003.p.39

Mathieu Marie-Jo, 2002 - *Extension du féminin. Les incertitudes de la langue,* "Différenciations sexuelles et identification sociale des femmes", Paris, Champion, p.13-23.

Mauss Marcel in « Féminin /Masculin, sociologie du genre » p.09, Edition : Armand Colin, Paris, 2004

M

Samira Menah. représentante du SNJ, El Moudjahid 9 mars 2009

Merllié Dominique, « Le sexe de l'écriture. Note sur la perception sociale de la féminité », Actes de la recherche en science sociales, 83, juin 1990, p.40-51.

Meynaud H.Y, « L'accès au dernier cercle : la participation des femmes aux instances de pouvoir dans les entreprises », Revue française des affaires sociales, 42ème année, 1, janvier-mars 1988, p.67-87

Miche de Manassein, De l'égalité des sexes, Paris, CNDP, 1995, p 225

N

Neveu E., 2000, "*Le genre du journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession*", *Politix*, n° 51, p. 179-212.

.

Pooley Tim, « Les variantes sociolinguistiques féminines : essai de synthèse » in « La langue française au féminin »p.55 l'Harmattan, Paris 2001.

P

Pruvot Geneviève dans sa thèse de doctorat intitulée : «L'accès des femmes à la violence légale. La féminisation de la police, 1935-2005 », sous la direction de Rose-Marie Lagrave, EHESS, décembre 2005.

R

Ringoot R, 2002, *Périodicité et historicité de l'info en ligne*, Médiamorphoses.

Roselyne Ringoot § **Philippe robert-Demontrond**, 2004,«L*'analyse de discours* » p87, édition Apogée.

S

Singy P. éd., 1998, *Les femmes et la langue*, Paris, Delachaux et Niestlé (et dans ce collectif, son article : "Sociolinguistique, gender studies : l'insécurité linguistique en question", p. 9-22).

Soulié Charles, « Anatomie du goût philosophique », Actes de la recherche scientifique en sciences sociales, 109, octobre 1995, p.3-28.

V

Van Zounnen, 1994, Feminist Media Studies, Londre, Sage, p,63

Vouillot Françoise (2002) « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », L'orientation scolaire et professionnelle, vol. 31, n°04. P 77.

Eliane VASCONCELLOS, 1994 – « *La femme dans la langue du peuple au Brésil »,* traduit du brésilien par Monique Le Moing et Marie-Pierre Mazeas, Paris, L'Harmattan, 127 p. "La langue et les femmes", p. 7-26, A-M Houdebine, travail en comparaison sur le français, préface-article.

Y

Yaguello M., 1978, *Les mots et les femmes. Essai d'approche sociolinguistique* de la condition féminine, Paris, Payot

ARTICLES (revues internationales)

1979 - ***Dilbilim,*** IV, revue du département de français de l'Ecole sup. des Langues étrangères, Université d'Istanbul, Istanbul, "La différence de sexe et la phonologie", p. 52-64.

1992 - ***Recherches Féministes*****,** "Sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain - Etat des lieux après la circulaire", vol. 5/1, Université Laval, Québec, p.153-159.

1993 - ***Dilbilim,*** **Hommage à Berke Vardar,** revue du département de didactique des langues étrangères de la Faculté des Lettres de l'Université d'Istanbul, Istanbul, "Gestion et éthiques linguistiques : Note sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain", p.159-167.

2000 – *Revue des Lettres et de Traduction***,** 6, 2000, "Du féminin des femmes, femme, langue, corps, écriture", Université Saint-Esprit, Faculté des Lettres, Kaslik, Liban, p. 267-283.

ARTICLES (revues nationales)

1977 - ***Tel Quel,*** 74, "Les femmes et la langue", Paris, Seuil, p. 84-95.

1995 - ***Cahiers des Annales de Normandie***, 26, Mélanges offerts à René Lepelley, Caen, " Des femmes dans la langue et les discours", p. 385-398.

2003 – ***Langage et société,*** n°106, déc. 2003, Hommes/femmes : Langues, Pratiques, Idéologies, "Trente ans de recherche sur la différence sexuelle ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images", Paris, MSH, p.33-61. publié sur le site http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-4-p-33.htm

« Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarités », **Rapport à la ministre chargée de la Parité** remis le 03 mars 2005, collection des **rapports officiels**. **La documentation** Française. Mission présidée par Françoise Milewski.

WEBOGRAPHIE

http://www.un.org/womenwatch/daw/public/w2000/08-640_Women2000_FR_REV.pdf

http://www.oecd.org/fr/social/femmes-developpement/46501090.pdf

http://www.lecanaldesmetiers.tv/orientation/place_aux_filles/ressources/ma_personnalite/genres.pdf

http://www.wluml.org/fr/node/6018, Dossier : Femmes dans les médias*(Mercredi 03 Mars 2010)le quotidien Liberté*

http://www.letempsdz.com/content/view/111582/1/Nacer Bellachhab.

http://www.erwanngaucher.com/article/24/01/2013/journalistes--linegalite-hommes-femmes-continue/1063#sthash.d8U1PZv8.dpuf

http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=24232&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

http://rabat.unesco.org/rubrique.php3?id_rubrique=276; Jamal Eddine NAJI, « Journalisme maghrébin au féminin », Vécu professionnel de la femme journaliste dans les cinq pays du Maghreb. UNESCO. Bureau Multipays de Rabat, Décembre 2006

*A*nnexe 1

Le corpus :

A. Voici les 18 articles écrits par les trois journalistes hommes :

1. *Les articles de H1*

Article1

Centre des chèques postaux d'Es-Sénia[134]

Cohue quotidienne des titulaires de CCP

Les réclamations des usagers réguliers de la poste se font de plus en plus entendre ces derniers jours à Oran. Au niveau de l'unité des CCP d'Es-sénia, c'est la cohue quotidienne des titulaires de compte qui viennent souvent de régions de l'intérieur du pays pour régulariser leur situation, celle de la délivrance des chéquiers, bien entendu.

Une situation plutôt ubuesque si l'on considère que ce genre de problèmes, tel que ***le changement*** d'adresse ou encore ***le changement*** de noms, pourrait être réglé au niveau des bureaux ***des postes*** au plan local, via les bureaux d'accueil ***des CCP.*** Ne parlons pas de la formule du site WEB des CCP qui paraît aux yeux de beaucoup de clients comme blasphématoire.

Il y a des méthodes qui frôlent la folie, clame ***un usager*** de ***la poste*** qui a perdu son sang-froid et qui se demande si la perturbation du fonctionnement des émissions ***des chéquiers*** invoquée par la panne technique est la seule responsable de tous ces désagréments.

« Je viens de Tighennif. Je suis là depuis 6 heures30 du matin et comme vous le voyez, il est plus de 10 heures et je ne suis pas encore passé. C'est la deuxième fois que je me déplace à Oran pour régler ma situation, hélas. Tout cela parce que j'ai changé mon adresse et je dois encore attendre.

C'est carrément absurde. Cela fait près de deux mois que j'attends mon chéquier. J'ai été obligé d'emprunter de l'argent pour fêter l'Aïd El kébir. Au départ, on nous a dit qu'il y a une panne technique. Aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'on va nous sortir. Pourquoi a-t-on supprimé le chèque de secours», explique avec un air désabusé ce vieux cheikh, enfoui dans sa gandoura. Un autre **usager,** secoué dans ses certitudes, explique que rien ne peut justifier la faille de la machine d'impression : «J'habite à Sig. J'ai de l'argent mais qui demeure bloqué à cause du chéquier. J'ai introduit deux demandes de chéquier par le site WEB et par le bulletin de demande en novembre dernier. Sans suite. Mais là encore, en plus des désagréments, je perds une journée de travail. Le hic est que je suis détenteur d'une carte

[134] Article publié le 01 février 2007.

monétique, et comme par hasard toutes les machines sont bloquées depuis mars dernier.

Je me demande pourquoi on complique les choses ?» s'interroge ce père de famille qui jure que ce sera la dernière fois qu'il se déplacera à Oran pour réclamer. « Ils oublient que les usagers ont des droits à faire valoir. Si, au moins, ici, ils nous font des excuses pour ce genre de déplacement inutile. Ou encore, faire un communiqué de presse pour éviter aux gens ce déplacement», s'écrie la mort dans l'âme un homme asthmatique qui ne pouvait plus tenir longtemps dans cette salle exiguë de 4 mètres carrés et qui n'arrive plus à contenir tout ce beau monde. Un monde de plus en plus nombreux à se masser, chaque jour que Dieu fait, devant le centre régional du dispatching d'Es-Sénia, sachant que le nombre de retours de chèques ne cesse de grossir, de jour en jour. Ferhat, étudiant, attend depuis 7 mois, son **chéquier** pratiquement bloqué à cause du changement d'adresse : « C'est la huitième fois que je viens ici, c'est aussi la huitième demande par écrit que je fais, avant que je ne ramène la résidence légalisée «. Une situation analogue à de nombreux titulaires de compte qui ont vu leur demande rejetée, à cause de certaines rigidités pas souvent acceptables. **Rejet**, le mot est lâché et ce sont pratiquement 1080 cas de **rejets** enregistrés pour la seule wilaya d'Oran, comme le signale M. Mehdi Khiter, directeur régional des CCP d'Oran qui explique qu'il est tout à fait normal qu'il y ait ce genre de **rejets** avec les changements d'adresse. Mieux, dit-il, un chèque ne va pas à un lieu public, un Café, un bain maure, un hôtel ou une épicerie. Il faut, note-t-il avec une forte dose de conviction et de responsabilité, que les mentalités changent. Trouvez-vous normal qu'on puisse traduire avec idiotie une adresse en Arabe, comme par exemple la cité des oliviers alors qu'il existe un quartier qui s'appelle Ezzitoune. Nous sommes obligés de rejeter les dossiers, car souvent incomplets, parfois imprécis. A la poste, Il n'y a pas d'arbitraire. Il y a la transparence. Pour le reste, il y a une panne technique qui s'est produite le 15 décembre dernier, à l'origine du retard dans l'émission de chéquiers, néanmoins elle a vite été rétablie. Cependant, nous souhaitons que les collectivités locales puissent donner un nom aux rues et îlots d'habitations.

Article 2

39ème anniversaire de la récupération de la base navale de Mers El Kébir[135]

Les forces navales fêtent l'événement dans la ferveur

Le Commandement des forces navales de la façade maritime Ouest a commémoré, hier, l'anniversaire du recouvrement de la souveraineté sur la base navale de Mers El-Kébir, occupée anciennement par les forces coloniales françaises.

L'événement était rehaussé par la présence du colonel Missoum Mohamed, *commandant* de *la base maritime*, du wali d'Oran, Tahar Sekrane, ainsi que de nombreuses personnalités civiles, militaires et moudjahidin, qui se sont recueillis sur place pour célébrer cette date charnière de notre histoire contemporaine avec le recouvrement de *la souveraineté* totale par le biais de l'Armée nationale populaire sur *cette base*. *L'événement* a été marqué également par la tenue de journées « portes ouvertes» destinées à mieux faire connaître au public qui s'est déplacé nombreux, durant toute la semaine écoulée, les missions des *Forces navales*. On sait que ces missions sont aussi nombreuses que diverses et qu'elles englobent, entre autres, la lutte contre l'émigration clandestine qui a nécessité, ces dernières années, l'organisation de nombreux secours et sauvetages en mer pour sauver des milliers de personnes aussi bien des ressortissants algériens qu'étrangers.

Il importe de souligner que *la base navale de Mers El Kebir* est un autre motif de fierté pour

l'Armée nationale populaire(ANP) qui se veut le prolongement de l'héroïque *Armée* de libération nationale(ALN).

Pour rappel, *la base* a été récupérée le 2 février 1968. Elle constitue, au plan stratégique, l'une des zones les plus importantes du bassin méditerranéen et qu'elle constituait un point de contrôle des passages des navires et de riposte *maritime* par les forces d'occupations coloniales françaises. Pour remonter un peu dans l'histoire, Mers El Kébir a, de tout temps, suscité la convoitise des occupants qui se sont succédés comme les Espagnols, qui ont en fait leur bastion, puis les Français. La base navale de Mers El Kébirqui a fait l'objet d'une attention toute particulière a connu depuis le recouvrement de la souveraineté l'objet de travaux d'élargissement de ses infrastructures avec notamment la réalisation de plusieurs unités d'entretien, de maintenance et de réparations navales.

[135] Article publié le 03 février 2007.

Article 3

EHS Sidi Chami[136]

Gel de l'arrêt de travail

Dans un communiqué adressé, hier, à notre rédaction, le conseil syndical UGTA de la corporation EHS Sidi Chami annonce officiellement le gel de l'arrêt de travail décidé le 24 janvier 2007.

Aussi, annonce t-il, la tenue d'une réunion, la semaine prochaine, entre le syndicat et le directeur de l'hôpital, autour des engagements pris par le directeur sur la plate-forme de revendications. Engagements, selon les termes du communiqué, qui ont été décidés en commun accord et qui devraient être réalisés au courant de l'année 2006.

A savoir, les conditions de travail, la formation continue, le transport et l'application des décisions du ministère pour l'amélioration des conditions de séjour des malades.

[136] Article publié le 01 février 2007.

Article 4

Du nouveau à la poste[137]

La carte monétique à partir du 15 février à Oran

La deuxième quinzaine de ce mois de février sera marquée par l'émission de carte monétique dans les bureaux de poste d'Oran.

C'est ce qu'a annoncé mercredi dernier le directeur régional des CCP d'Oran, Mehdi Khiter qui précise que la nouveauté est qu'avec l'entrée en service de cette carte électronique la manipulation des chèques sera réduite pour l'essentiel au grand profit des clients. Des clients, estimés à plus de 3 millions à travers la région Ouest. Il n'en demeure pas moins que la manipulation des chèques, en dépit des efforts consentis pour réduire le temps au niveau des guichets, prend

un temps fou, comme en témoignent ces interminables chaînes devant les guichets de poste et qui offrent malheureusement une image dévalorisante d'une institution dont la mission première de service public est de satisfaire les clients.

Une institution qui a consenti récemment des investissements colossaux pour une meilleure exploitation de ce système de substitution de chèque postal, un système au spectre large,

explique le responsable des CCP qui soutient que le nouveau système présente un autre avantage, outre la traçabilité des flux, celui d'être indépendant des points de remise de chèques. Est-ce à dire que les jours du chèque postal sont comptés? A cette interrogation notre interlocuteur préfère répondre par la négative tant il est vrai que la généralisation de ce projet bute sur un certain nombre de mises à jour du fichier des clients, notamment suite

aux changements d'adresses des clients. Par ailleurs, nous apprenons que la direction régionale des CCP d'Oran vient de mettre en place un programme de rattrapage pour la création d'une moyenne de 1250 dossiers par jour et partant pour accélérer la production des carnets de chèques après les pannes enregistrées récemment sur le réseau informatique.

[137] Article publié le 03 février 2007.

Article 5

Journée portes ouvertes sur la formation professionnelle[138]

Les entreprises ne jouent pas le jeu

Le talon d'Achille du secteur de la formation semble être l'apprentissage, comme l'a indiqué hier, le directeur de Wilaya Abdelkader Benhaoueiche, a l'issu de l'inauguration des journées portes ouvertes sur la formation professionnelle qui se sont tenues hier au palais de la culture.

L'intervenant a fait remarquer que la plupart des entreprises ne jouent pas le jeu. Des entreprises, déplorent-ils, qui agissent le plus souvent en violation de la loi sur l'apprentissage des jeunes, notamment après leur placement dans les chantiers. En l'absence d'un véritable système de suivi, beaucoup de jeunes apprentis préfèrent ne pas terminer la durée de leur formation sur site et viennent ainsi allonger la longue liste des déperditions dans les rangs des formations principalement dans les métiers du bâtiment. Le directeur du Wilaya de la formation professionnelle met cette déperdition sur le compte de déficit et la culture managériale chez de nombreux chefs d'entreprises. A l'exception des entreprises publiques qui ont largement ouvert leur porte aux apprentis, du moins celles qui continuent d'exister, le reste des entreprises étant loin de jouer le jeu. Monsieur *Benhaoueiche* qui est revenu à la charge sur l'objectif premier de ses journées, celui de diffuser l'information sur les options de formation qu'offre le secteur et donner aux jeunes demandeurs la possibilité de s'inscrire jusqu'au 24 février, date de l'ouverture solennelle de la formation précisera que tous les établissements de la formation qui ont exposé 3 instituts nationaux de formation professionnelle, et 15 centres de formation professionnelle répartis à travers la wilaya d'Oran sont concernés par la formation des jeunes pour cette cession d'hiver. La nouveauté, cette fois-ci vient de l'institut de formation d'Ain-Turk qui dispensera la cuisine, une spécialité très demandée de nos jours, au même titre que les métiers des bâtiments et les multimédias outre la formation dans d'autres corps de métiers à l'exemple d'exploitation informatiques, la comptabilité, la coiffure et le prêt à porter. Autre nouvelle : l'ouverture de la CFPA de Gdyel, à titre provisoire du moins, pour la formation de certaines sections comme l'électricité, la comptabilité et la peinture est prévue. Un détail : la wilaya d'Oran vient de bénéficier, dans le cadre du plan quinquennal, de deux centres de formation dotés d'une capacité de 250 places. Il s'agit notamment de ceux de Chtaïbou et d'Ain-Beida.

[138] Le 05 février 2007

Article6

Les abribus de la discorde 139

La commission d'embellissement mise à l'index

Plusieurs artères de la ville d'Oran sont équipées depuis quelques temps de mobiliers urbains, notamment des abribus « sans pour autant-soutiennent des sources- que les services communaux n'aient été consultés »…

Pire, leur installation, jugée irrégulière, serait en contradiction avec le plan de transport et le règlement local régissant le domaine public, il faut dire que cette manière quelque peu précipitée des choses, cache un certain nombre de pratique que les citoyens croyaient révolues et qui nuisent aux intérêts de la commune, au regard des textes de loi en vigueur régissant le domaine public. Des textes de loi qui stipulent, du reste, que toute exploitation est soumise à une autorisation préalable du comité de daïra dûment approuvée par les services compétents de transport , de l'urbanisme et bien entendu des services communaux ainsi que du strict respect du cahier des charges qui définit les conditions d'exploitation des espaces à l'échelle de la wilaya. Il faut souligner que les interrogations se sont multipliées ces derniers jours au niveau de la commune d'Oran sur, dit-on, « l'irrégularité d'une telle opération, si l'on considère que le partenaire de la commune ne devait être connu que le mois de mars prochain, comme le veut la tradition dans tout processus d'évaluation des offres ». « En tous cas, ce qui est sûr, explique notre source, c'est qu'il est aussi question d'une curieuse manière d'écarter de la course certains concurrents

qui auraient soumissionné suite à l'avis d'appel d'offres national portant concession des espaces à exploiter dans le cadre de la publicité, relevant du domaine public de la commune lancé le mercredi 31 janvier 27 par voie de presse sous le n°02/207 ».L'autre point qui soulève une interrogation est que cette décision engage, du moins au plan officiel, la commission communale d'embellissement qui aurait pris la responsabilité « d'autoriser » ce promoteur à implanter ces abribus. Autrement qui aurait pris une telle responsabilité, se le demande une source responsable communale qui crie tout simplement à la violation de …la réglementation. « Non seulement, déplore-t-on de même source, les abribus ont été implantés mais des espaces publicitaires sont donnés sans qu'ils soient payés, foulant de la source aux pieds la réglementation relative à l'exploitation des affiches publicitaires. » « Le plus déplorable, ajoute-t-on , est que cette démarche s'inscrit malheureusement en porte-à-faux avec les directives du président de l'APC d'Oran , très soucieux des droits d'occupation du domaine publique , comme il l'a publiquement déclaré il y a quelques semaines

[139] Le 07 Février 2007

à l'occasion du briefing hebdomadaire au niveau de l'hémicycle. Allusion faite au contentieux existant avec certaines agences publicitaires qui détiennent des conventions depuis 2003 et qui n'ont versé aucun sous jusque-là. Le passif en question risque de pénaliser lourdement la commune qui a du mal sur le plan des rentrées fiscales.

2. *Les articles de H2*

Article1

Prix de la République pour la plus belle ville du pays[140]

Une opération purement administrative

Les services de l'administration locale d'Oran s'affairent, depuis quelques jours, à travers les différentes cellules installées à l'occasion de la grande fête prévue pour ce 20 février, plus précisément le Prix de la République, destiné à récompenser la plus belle ville d'Algérie.

A cette fin, des journées d'études sur la ville sont prévues avec notamment un premier chapitre ayant trait au volet historique et millénaire de la ville d'Oran. Ces activités seront animées par des spécialistes en la matière. L'autre chapitre programmé concernera la bonne gouvernance locale. En parallèle, d'autres manifestations sont prévues avec des expositions de l'ensemble des travaux et projets réalisés ou en cours à travers la wilaya. L'APC, pour sa part, présentera en détail le projet qui lui tient tant à cœur, celui du téléphérique. Pour leur part, les services des transports auront à charge de présenter l'ambitieux projet de tramway d'Oran. La médiathèque d'Oran sera elle aussi mise à contribution et se trouvera, une fois encore, sous les feux des projecteurs. A cette occasion, toutes les facettes de cet imposant projet seront présentées au public.

Des défilés de mode seront aussi organisés et ils mettront en relief l'habit des différentes périodes que la ville à traversées, à savoir l'ère Othomane, espagnole et française. Ainsi, c'est aussi l'aspect économique, social et culturel de la ville qui sera bien mis en évidence. Toutes ces manifestations devront donc convaincre l'observatoire composé, pour l'essentiel, de membres des services du ministère de l'Environnement qui fera fonction de jury et aura pour délicate mission l'élection selon des critères bien précis la plus belle ville du pays. Pour rappel, des opérations de toilettage sont prévues à travers les différents quartiers de la ville ainsi que l'éradication de tous les points noirs sur le plan de l'éclairage. Il est également prévu dans ce même cadre, des opérations d'embellissement avec notamment le balcon le mieux fleuri qui sera lui aussi récompensé. Ceci, bien sûr, avec la participation des citoyens dont la contribution est indispensable. Il est cependant utile de faire remarquer que ce programme se limite, du moins pour l'instant, aux seuls services de l'administration locale. En effet, selon les déclarations de nombreux citoyens approchés,

[140] Article publié le 03 février 2007.

un déficit en informations ciblant la population rend celle-ci assez sceptique quant à la réussite de cette opération. Selon certains échos, les petites villes de l'intérieur du pays sont loin d'adhérer à ces manifestations qui restent pour l'instant purement administratives.

Article2

Les maladies contagieuses inquiètent[141]

368 cas de gale à l'Ouest du pays

Les statistiques dressées à partir des rapports sur la dégradation de l'état de santé de la population au niveau de la région Ouest du pays sont des plus alarmantes.

L'absence d'hygiène demeure le facteur essentiel, d'après les chiffres avancés par le Haut commandement de la gendarmerie au niveau de la deuxième Région militaire. C'est ainsi que 368 cas de gale ont été décelés ce qui est en nette augmentation depuis l'apparition de l'épidémie l'année dernière, ceci en comparaison avec les 8 cas seulement recensés durant l'année 2005. En parallèle avec ces maladies contagieuses, un autre fléau tout aussi inquiétant, concerne la leishmaniose où 521 cas ont été déclarés contre seulement 3 cas en 2005.

Cette situation est étroitement liée au non respect des normes minimales d'hygiène ainsi qu'à l'absence de toute prévention contre ces fléaux. Ces maladies sont loin d'être des cas isolés, puisque au niveau de la région Ouest, d'autres cas ont été enregistrés comme les 680 cas de fièvre maltaise ou encore les 111 cas de rougeole et les 46 cas de typhoïde qui avaient créé un vent de panique dans le secteur de la santé. Il faut toutefois signaler que les maladies et les épidémies déclarées, dans la région Ouest du pays ont atteint le nombre de 1786 cas, tous étroitement liés à l'absence hygiène et à la protection de l'environnement. Sur un autre chapitre, la région Ouest à connu un taux important de déperdition scolaire ainsi que des arrêts brutaux de la scolarisation, avec notamment 269 cas d'arrêts brusques dont 113 au niveau des lycées, 104 cas au niveau du fondamental et 40 cas dans le palier du primaire. Les services de la gendarmerie nationale ont aussi enregistré 52 cas d'arrêt au niveau de l'enseignement supérieur, ceci en comparaison avec l'année 2005 où 52 cas seulement au niveau des différents paliers avec 13 étudiants au niveau de l'enseignement supérieur. Selon les mêmes services, l'une des causes principales serait liée au problème de transport qui touche principalement les élèves de lycées, puisque cette frange a connu l'arrêt brusque de 132 élèves durant les deux dernières années. Cette catégorie d'élèves est issue, en grande partie, de familles défavorisées et de situation de grande précarité ce qui ne permet pas de subvenir correctement aux besoins des enfants scolarisés.

[141] Article publié le 03 février 2007.

Article 3

Près de deux mois après l'Aïd Adha[142]

Les communaux touchent enfin leurs primes

Le retard enregistré dans le versement des primes de rendement aux agents communaux, aura créé, ces derniers jours, une certaine amertume chez ces personnels. Selon leur section syndicale, le tir vient d'être rectifié, puisque l'opération de régularisation a été lancée hier seulement.

Cette sensation d'amertume était légitime du fait qu'un retard était déjà signalé pour la prime annoncée mais jamais octroyée à l'occasion de l'Aïd Adha. Pour rappel, cette prime de 2500 dinars, jugée par les agents communaux insuffisante, était attendue la veille de la grande fête du sacrifice, puis le silence total a poussé à une certaine résignation chez ces mêmes agents qui pensaient légitimement que cette prime a été purement et simplement supprimée.

C'est donc par la voix de l'un des membres du syndicat communal qu'il nous a été confirmé que le versement de la première prime dite de rendement, qui oscille entre 10.000 et 13.000 dinars et qui intéresse environ 4000 travailleurs communaux, a été effectué, hier samedi. Ceci fait que les agents communaux pourront en bénéficier ces jours-ci. En parallèle et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, l'autre prime promise pour l'Aïd, vient d'être légèrement revue à la hausse. Ainsi, selon toujours la section syndicale, cette prime passera à 3000 dinars et l'opération de régularisation se fera au courant de cette semaine.

[142] Article publié le 04 février2007

Article 4

Renouvellement du parc auto communal[143]

La formation des agents accompagne le processus

La convention d'achat établie entre la mairie d'Oran et le concessionnaire représentant la marque française Renault retenu dans le cadre du renouvellement du parc communal, intègre aussi un chapitre important relatif à la formation de techniciens, mécaniciens et chauffeurs, notamment pour les véhicules récemment acquis. C'est donc suite à des négociations entre les deux parties que 20 conducteurs et une dizaine de mécaniciens bénéficieront d'un stage de courte durée au niveau des ateliers de Renault installés à Alger. Cette opération fait suite aux nouvelles acquisitions de véhicules par la commune auprès de ce même concessionnaire.

Dans le cadre de cette opération, 10 camions ont été réceptionnés la semaine écoulée. Une autre convention d'achat établie avec un autre partenaire, en l'occurrence Ford, aura permis elle aussi l'acquisition de 10 camionnettes légères. Les divisions techniques ainsi que les secteurs urbains Ibn Sina et Sidi El Bachir, en sont les principaux bénéficiaires. Ceci en attendant la réception, la semaine prochaine, d'un arrivage composé de 24 autres camions. La division de l'hygiène et de l'assainissement bénéficiera, à son tour et dès lundi, de 6 camions provenant de l'entreprise nationale SNVI. Ceci, explique-t-on, en attendant de rejoindre le nouveau dépôt de la DHA le 15 du mois en cours au niveau de Petit Lac, pas loin du pont d'Asmidal.

[143] Article publié le 04 février2007

Article 5

Direction régionale du commerce d'Oran[144]

Prés de 5 tonnes de pâté de volaille retirées du marché

Suite aux rapports établis par les inspections contrôleurs de la direction du Commerce d'Oran, trois cessations d'activités ont été prononcées, parmi lesquelles un restaurant, une pizzeria et un commerce spécialisé dans la vente de boissons alcoolisées. C'est ce qui ressort du bilan hebdomadaire présenté par les agents de la DCP qui s'étale sur la période du 27 au 31 du mois de janvier. C'est ainsi que le département en charge du contrôle des pratiques commerciales, a enregistré durant cette semaine 132 interventions et relevé 28 infractions ayant été sanctionnées par autant de procès verbaux et poursuites judiciaires. Suite à ses constats, 5 propositions de fermeture ont été formulées. Parallèlement, les inspecteurs relevant de l'autre département en charge du volet de la qualité, auront, durant la même semaine, effectué 170 opérations de contrôle et relevé 10 infractions, ce qui a permis de dresser 6 procès verbaux avec le même nombre de poursuites judiciaires, 3 cessations d'activité ont été prononcées et mises à exécutions.

Elles concernent un commerce spécialisé dans la vente de boissons alcoolisées, à l'intérieur duquel 87 unités de vin rouge dépassant largement la date de péremption, donc de qualité nocive pour la santé du consommateur. Le produit périmé a été saisi. Les deux autres établissements, un restaurant et une pizzeria, ont été fermés pour non-respect des normes élémentaires d'hygiène et mauvaise conservation de produits alimentaires. En parallèle, une quantité importante de pâté de volaille importée et jugée de qualité douteuse a été soustraite du circuit commercial et soumise à des analyses approfondies au niveau des laboratoires de la direction régionale du Commerce. La quantité de ce pâté de volaille est estimée à 4.8 tonnes. La valeur marchande des produits saisis a été estimée à un million de dinars environ.

[144] Le 05 février 2007

Article 6

Alimentation des cantines scolaires en gaz[145]

Dialogue de sourds entre l'APC et Sonelgaz

Sur les 44 cantines scolaires, existants au niveau des établissements de la ville d'Oran, certaines sont privées d'alimentation en gaz à cause d'un dialogue de sourd entre les services de l'APC en charge du dossier et la Sonelgaz comme partenaire prestataire.

Il s'agit des écoles situées dans des quartiers dits défavorisés comme Haï Bouamama et Sidi El houari. Le litige concerne le mode de règlement de la prestation fournie. Selon le représentant de la mairie, le paiement **suivre dés que Sonelgaz aura assuré le raccordement. C'est d'ailleurs le même blocage qui existe entre les deux partenaires, pour le volet relatif au raccordement et à l'alimentation en gaz pour les besoins de chauffage dans certains établissements. Pour ce qui est des cantines scolaires, et sur proposition avancée lors de la réunion tenue entre les représentants de la direction de l'Education et ceux de l'APC, une correspondance pourrait être adressée au wali d'Oran afin de faciliter le déblocage de la situation dont la persistance ne pénalise en fin de compte que les élèves. Deux des cinq établissements activant dans la circonscription de Bouamama avec 1750 élèves bénéficiaires et un à Sidi Houari sont pour l'instant touchés par cette paralyse. Le recours à la bouteille de gaz butane n'arrange guère la situation du fait du mode de paiement en monnaie liquide qui perturbe les opérations comptables et qui n'est pas adéquat. Pour rappel, à Oran 10200 élèves bénéficient des avantages qu'offrent les 44 cantines équipées et régulièrement en activité. D'un autre côté, les conditions d'hygiène et de bonne santé du personnel en charge de la préparation des repas aura été l'autre sujet traité entre les différents partenaires en charge du dossier. Concernant ce violet, des mesures importantes ont été prises. On reconnait que certaines difficultés excitent dans la gestion des cantines scolaires depuis leur réhabilitation. Ces mesures tient-on à faire savoir, seront surmontées au fur et à mesure. De la sorte, la prise en charge sera meilleure et les élèves n'auront pas de souci à se faire de ce côté.

[145] Le 06 février 2007

3. *Les articles de H3 :*

Article1

En gérance libre[146]

La grève n'aura pas lieu

Même s'ils ont décidé d'annuler la grève à laquelle ils avaient appelé, les exploitants libres des stations-service ne baissent pas les bras.

Ils maintiennent leur demande de concession, «seule solution à même d'assurer la pérennité des emplois». La Fédération nationale des exploitants libres des stations service vient d'annoncer sa décision de surseoir à son préavis de grève qui expire aujourd'hui. «La décision est motivée par la saisine par le chef de l'Etat du dossier et l'ouverture d'une enquête pour cerner l'affaire. Nous nous en tiendrons à la décision souveraine du chef de l'Etat qui pourrait intervenir dans les 15 jours à venir», a déclaré, hier, Mustapha Boudjemlal, le président de la Fédération contestataire. Au cours d'une conférence de presse tenue au siège de l'UGCAA (Union générale des commerçants et des artisans algériens), les membres de la fédération ont battu en brèche les arguments avancés par la direction de Naftal lors de sa conférence de presse de mercredi passé. La fédération conteste le chiffre de 24 stations qui n'ont pas encore signé le contrat et défie même Naftal de démontrer sa propriété «juridique» sur les stations. «Si nous ne sommes que 24, pourquoi l'entreprise a-t-elle peur de la grève?» s'est interrogé le président.

Et d'ajouter que les responsables de Naftal sont revenus sur certains engagements signés dans un procès-verbal la réunion de dimanche passé. «Ce n'est pas sérieux de sa part, quand elle dit qu'il n'y a que 24 exploitants qui n'ont pas signé alors que ses contrats qu'elle fait valoir n'ont aucune valeur juridique. On défie Naftal de démontrer des titres de propriété en bonne et due forme.

Elle dit qu'elle a acheté les stations, où sont les actes? Sonatrach n'a acheté que celles ayant appartenu à British Petrolium, elle n'a pas acheté les stations de Shell et Esso. C'est du bluff», dira-t-il. «Si grève il y a, cela va avoir des répercussions sur la distribution du carburant car nous sommes représentés à Alger avec 89 stations, à Oran avec 67 stations, à Annaba avec 24, etc.»

Les membres de la fédération estiment que seule la concession est à même de résoudre le différent.

[146] Article publié le 04 février2007

«Nous maintenons la demande de concession qui assurera la pérennité de la propriété de l'Etat sur les stations et nous permettra de sortir de la précarité en créant des activités annexes. Ainsi, nous pourrons créer dans la première année plus de 2000 emplois», dira de son côté M. Aiouas, membre de la fédération.

«Si jamais elles deviennent la propriété de Naftal, cette dernière peut les vendre et personne ne va l'en empêcher», met-il en garde. «En plus, nous assurons l'exclusivité de l'approvisionnement à Naftal», soulignera-t-il encore en mentionnant au passage, textes juridiques à l'appui, que ni Naftal ni Sonatrach ne possèdent des titres de propriété sur les 350 stations libres. «Elles n'ont aucune preuve juridique prouvant leur propriété sur ces stations».

Et d'ajouter que Naftal «se base sur une lecture erronée de l'ordonnance portant nationalisation des hydrocarbures qui ne concerne que les richesses se trouvant dans le sous-sol».

La demande de concession a, en tout cas, été retenue comme seule solution, ce qui fait dire à l'intervenant qu'il n'est pas question de signer un contrat de location gérance «même s'il est imposé par une quelconque institution que ce soit».

Article 2

Des entreprises hors-la-loi en Algérie[147]

27% des travailleurs non déclarés

Une enquête menée par l'inspection du Travail en 2006 a démontré que 27% des travailleurs en Algérie, sur une population active de près de 10,1 millions, ne sont pas déclarés à la sécurité sociale.

Ces données sont confortées par la CNAS, l'ONS. L'enquête menée par l'inspection du travail en 2006 a touché 16.258 entreprises employant moins de 20 salariés. C'est ce qu'a déclaré, hier, le ministre du Travail, TayebLouh, au cours d'une conférence de presse. Le nombre d'infractions à la législation du travail constatées est de l'ordre de 63.000. Ces entorses à la loi ont donné lieu à l'établissement de 21.300 PV d'infraction portés devant la justice.

Les entreprises inspectées emploient, toujours en infraction à la loi, plus de 900 étrangers en 2006 au sein de 896 entreprises.

L'inspection du travail a également eu à traiter des milliers de conflits individuels, selon le constat fait par le ministre: «il y a eu une faiblesse du rendement du bureau de réconciliation».

C'est pour cela d'ailleurs qu'il appellera au renforcement de son rôle. Toujours dans le monde du travail, le ministre a aussi fait état de la diminution du nombre de grèves en 2006 par rapport à l'année précédente, avec respectivement 10 et 23.

Et dans le but de lutter contre ce genre de pratiques illégales, la non-déclaration des travailleurs, le ministre vient «d'ordonner l'ouverture d'une enquête nationale pour déterminer les causes de la généralisation de cette pratique au sein de l'entreprise algérienne». Une enquête qui «doit fournir ses résultats dans les trois mois à venir et qui servira de base dans la lutte efficace contre le travail au noir», a expliqué le ministre. Interrogé sur le code du travail, TayebLouh a indiqué que celui-ci sera prêt en avant-projet avant la fin de l'année. Il devra être présenté pour enrichissement à la tripartite avant son entrée en vigueur.

[147] Article publié le 05 février 2007

Article 3

Logements AADL[148]

Des postulants menacent d'occuper la rue

Les citoyens demandeurs de logements auprès de l'AADL ne comptent pas baisser les bras. Ils ont l'intention d'occuper la rue à Alger.

Animée par la chargée de la communication de l'agence, la conférence de presse tenue, hier, au siège de la direction de l'AADL, devait apporter des réponses à un certain nombre d'interrogations venant de la part des bénéficiaires des logements et de ceux qui attendent des réponses à leurs demandes déposées depuis 2001. Mais force a été de constater que cette rencontre avec la presse -et combien sont rares les conférences de ce genre- a été consacrée seulement aux programmes complémentaires de 65.000 logements AADL-CNEP. La chargée de la communication, Mme Bourenan, a surtout tenu à jeter la balle dans le camp de la CNEP Banque, devant la multitude d'interrogations des bénéficiaires qui n'ont toujours pas reçu de réponses favorables. «Nous tenons à préciser que l'AADL n'est chargée que de la réception des dossiers et leur traitement, ensuite nous les transmettons à la CNEP Banque qui se charge de la finalisation des projets et de la construction des logements», a-t-elle indiqué.

Une manière, dira-t-on, de détourner la protestation vers la CNEP Banque. Cette impression est renforcée lorsque ladite chargée de communication indique que «l'AADL a reçu pour Alger 90.000 demandes, dont 83.000 sont éligibles et 25.000 ont déjà été satisfaites». Reste que les 47.000 demandes non encore satisfaites sont transmises à la CNEP

Banque qui devra les satisfaire. L'AADL évoque dans la foulée qu'elle est toujours en train de recevoir les demandes des citoyens, mais qu'elle n'allait pas leur répondre «parce qu'elle n'a pas de programmes inscrits à l'ordre du jour». Voilà qui pourrait soulever les interrogations des demandeurs qui s'inquiètent du sort de leurs demandes, après des années d'attente.

A cet effet, il faut signaler que des représentants des demandeurs ayant déposé leurs demandes en 2001 et 2002 étaient présents à la conférence. Leur tentative de comprendre la situation ou d'avoir des clarifications ont été vaines. C'est la raison pour laquelle ils comptent «organiser un sit-in ou bloquer la route de Saïd Hamdine, juste devant le siège de l'AADL en signe de protestation». Dans la foulée, ils ont évoqué

[148]Article publié le 07 Février 2007

«des cas de personnes ayant déposé des demandes en 2003 et qui ont bénéficié de logements». «Une aberration», selon les mêmes personnes qui demandent à ce que des clarifications leur soient apportées. «Ce transfert des responsabilités», pour reprendre l'expression d'un des membres du comité, «n'est pas une raison valable pour se taire», évoquant au passage avoir déjà saisi les plus hautes autorités du pays à ce sujet. Depuis quelques jours, des dizaines de citoyens, représentant un comité de demandeurs, ne cessent de faire le pied de grue devant le siège de l'agence pour s'enquérir du sort qui est réservé à leurs demandes.

Article 4

Offres financières pour l'électrification de la rocade ferroviaire Est-Ouest[149]

Allemands, Italiens et Français en course

L'ouverture publique des plis concernant les offres financières pour l'électrification de la rocade ferroviaire Est-Ouest, divisée en deux lots et d'une longueur totale de 1.700 kilomètres, a eu lieu hier au siège de la SNTF.

Trois groupements d'entreprises ont été ainsi sélectionnés, à savoir le groupement italien Balfour Beatty Rail, qui a proposé pour le lot Ouest seulement une offre financière de 27,5 milliards de dinars et une offre en devises de 214 millions d'euros, et une durée de réalisation de 36 mois.

Le deuxième groupement est l'Allemand Siemens qui a soumissionné pour les deux lots, Est et Ouest. Il offre à ce propos 30 milliards de DA et 223 millions d'euros pour le lot Est, et 21 milliards de dinars et 154 millions d'euros pour le lot Ouest. Il s'engage à achever les travaux en 40 mois.

La troisième offre vient du groupement français Alstom qui propose 62 milliards de dinars et 405 millions d'euros pour les deux lots, avec comme durée de travaux 40 mois. La commission d'étude et d'évaluation devra se réunir incessamment pour étudier les offres et devra annoncer le nom de l'heureux élu dans les 15 jours à venir. Les travaux devront commencer juste après. Mais, à en croire des indiscrétions, l'offre de Siemens serait la mieux-disante pour l'entreprise, en attendant le choix de la commission.

L'électrification des lignes ferroviaires permettra d'améliorer les prestations aux voyageurs de l'entreprise qui s'attend à transporter annuellement, à compter de 2010, pas moins de 80 millions de personnes. Elle vise également à répondre à l'accroissement du trafic, pour mieux s'insérer dans les villes, préserver l'environnement et réduire les coûts d'exploitation. Ce mode de transport offre également des avantages techniques et d'exploitation, des avantages économiques et sociaux, selon les responsables de l'entreprise nationale de transport ferroviaire. En plus de la réalisation du projet, le groupement sélectionné s'engage également à faire la conception du projet. La fourniture des équipements, les travaux de montage, les essais, et la maintenance, sur 5 ans, sont également à la charge du groupement qui formera en plus le personnel de la SNTF devant prendre le relais plus tard.

[149] Article publié le 08 février 2007

Article 5

M.S.P150.

Soltani veut des marches populaires

Le président du MSP a estimé jeudi, lors d'un rassemblement de soutien à la cause palestinienne organisé à la salle Badji Mohamed d'El-Mouradia, que « le soutien de son parti aux Palestiniens est plus que jamais d'actualité… »

AboudjerraSoltani a souligné, par ailleurs, que ledit soutien sera renforcé « avec l'organisation de manifestations et de marches populaires à travers le pays ». La guerre entre les frères ennemis palestiniens et la destruction par les israéliens du mur de l'enceinte de l'Esplanade des mosquées ont, en effet, constitué l'essentiel de l'intervention du président du MSP devant quelques dizaines de citoyens présents à la rencontre.

AboudjerraSoltani a rappelé que la mobilisation du parti en vigueur de la cause est toujours d'actualité, invitant les autres partis à faire de même. « Nous ne ménagerons aucun effort pour soutenir les Palestiniens », a rappelé Soltani qui a appelé par la même occasion à une mobilisation de la nation arabe et musulmane à cet effet. « Une nation plus que jamais divisée », constate le chef du MSP, « une division qui renforce les ennemis ». Tout en appelant à mettre de côté les divergences inter-palestiniennes, le président du MSP a pris corps et âme la défense du choix porté par les Palestiniens sur un gouvernement du Hamas.

Le règlement de la crise palestinienne passe tout d'abord par l'union des rangs palestiniens, ajoute Soltani pour qui « ils (les palestiniens) sont les seuls à prendre en charge la dure mission de lutter contre l'occupant, les Arabes ne pouvant que les soutenir. » Du haut de sa tribune, il lance une feuille de route, pour une sortie de crise contenant 7 points. Celle-ci commence par la cessation des hostilités inter-palestiniennes et doit avoir pour finalité la reconnaissance de l'Etat palestinien.

[150] Le 10 Février 2007

Article 6

Chambre algérienne du commerce et de l'Industrie[151]

13 milliards de dettes en suspens

L'assemblée ordinaire de la CACI chambre algérienne du Commerce et de l'Industrie) a été l'occasion pour les adhérents et présidents de chambres régionales de dresser un bilan, caractérisé par des insuffisances énormes qui continuent à entraver le bon fonctionnement.

Constat sans complaisance. C'est le moins que l'on puisse dire des interventions des membres de la CACI, réunis à Alger pour l'AG ordinaire. Que ce soit sur le plan organique, sur le plan de fonctionnement ou des finances, tout le monde s'accordait à dire que beaucoup de choses doivent changer dans cette chambre. Tout d'abord, sur le plan de la réglementation, ou celui du statut, les membres ont expliqué que le statut actuel ne permet pas aux chambres d'exercer pleinement leur rôle sur le plan économique et de consultation. C'est surtout le bicéphalisme qui est dénoncé. Il faut savoir que la CACI a un président élu par les membres et un directeur général désigné par les autorités. Et c'est là que le blocage se situe, explique Boubaker Guettala, président de la chambre de commerce des Aurès. « Il faut mettre fin à cette situation, sinon il ne sert à rien de créer des chambres de commerce », a-t-il indiqué. Il ajoutera que le fonctionnement des chambres est opaque, ne permettant même pas aux membres d'avoir accès au bilan financier de l'institution. « Dans le budget annuel, il y a nos cotisations et nous n'avons pas le droit de regard », s'étonne notre interlocuteur. Son collègue, le président de la chambre de la Tafna, Saïdi Saïd, revient sur l'absence de financement et les dépenses des chambres, tout en insistant sur la nécessité d'instaurer des règles de clarté dans la gestion des chambres. « Aujourd'hui, on ambitionne de créer 48 chambres à travers le territoire national alors que le fonctionnement des 28 existantes laisse à désirer ! » Et d'ajouter que les chambres ne sont même pas consultées dans les décisions qui engagent l'économie du pays ou les décisions locales. Un même état des lieux fait par la majorité des intervenants au cours de cette journée d'hier consacrée au bilan des activités de 2006 et des perspectives de 207. Le président de la chambre, Brahim Bendjabar, parle, lui, d'un bilan positif mais insuffisant. Pour lui, il faut changer les textes réglementant le fonctionnement de la chambre algérienne de commerce pour aller de l'avant. Il s'étonne qu'en 2007, des chambres de commerce n'aient pas encore de siège. Ceci pour des raisons financières et c'est là qu'il demande officiellement l'intervention de l'Etat. « Nous demandons à ce que l'Etat éponge nos dettes qui s'élèvent à 13 milliards de centimes », a-t-il indiqué. Il se dira désolé que même des délégations d'hommes

[151] Le 14 Février 2007

d'affaires étrangers soient prises en charge par les membres eux-mêmes. Des dettes qui se sont accumulées au fil des années, dira-t-il. Il dira aussi que la CACI a l'intention de récupérer le grand salon des expositions d'Alger, qui a été construit par la Chambre durant les années 80 grâce à un prêt cannois de 12 millions de dollars. Intervenant lors des débats, le représentant du Commerce au ministère de tutelle tentera d'apaiser les esprits en promettant d'apporter certains correctifs. Il dira aussi que le ministère a proposé des avant-projets de loi pour faire participer la CACI dans la gestion des zones d'activités commerciales. Il dira également qu'il sera mis fin à l'anarchie qui caractérise les quinzaines commerciales. A signaler enfin que les membres de la CACI ont voté le budget de fonctionnement de la Chambre qui s'élève à 14 milliards de centimes.

a. ***Les 18 articles écrits par les trois journalistes femmes:***

1. *Les articles de F1 :*

Article 1

Des châteaux d'eau réalisés depuis 13 ans non encore opérationnels[152]

Le problème de l'eau potable perdure à Bouamama

Le problème se pose tant à El-Hassi qu'à Haï Sanouabar (Les Planteurs) où plusieurs lotissements ne sont toujours pas alimentés de ce liquide vital.

Pour faire face à de telles ca-rences, les habitants de ces lotissements sont contraints de s'approvisionner en eau auprès des colporteurs qui commercialisent des quantités importantes d'eau potable et même de l'eau destinée aux tâches ménagères. «Nous avons interpellé les instances habilitées pour ce problème mais le résultat est toujours le même. A chaque fois qu'elles sont interpellées, les autorités nous font des promesses qui ne sont jamais concrétisées» diront quelques habitants du quartier d'El Hassi avant que d'autres n'ironisent «Au niveau de la majorité des lotissements, les compteurs de consommation d'eau ont été installés à l'intérieur des habitations. C'était pour nous un jour de fête et nous avions cru alors que le bout du tunnel était proche. Peine perdue et espoir déçu!.

On a l'impression que c'est pour faire diversion que les services habilités ont installé les compteurs qui n'ont toujours pas fonctionné». Interrogé à ce propos, le délégué du secteur urbain Bouamama, M. M.BensafiSmaïl, dira «Effectivement, les compteurs ont été installés au niveau de quelques lotissements, mais il a été aussi question de procéder à la réalisation du réseau AEP dans ces lotissements et par la suite raccorder les foyers». Notre interlocuteur ajoutera que le réseau AEP devait être réalisé par la direction de l'Hydraulique avec la collaboration de l'ADE. Il faut savoir que deux réservoirs l'un d'une capacité de 2000 m3 réalisé non du stade Habib Bouakeul et l'autre d'une capacité de 1000 m3 à Haï Sanaoubar ont été réalisés pour alimenter le secteur urbain Bouamama en eau potable. Cependant, après de longues années, ces réservoirs ne sont toujours pas opérationnels. Les habitants de ce secteur urbain diront que deux autres châteaux d'eau se trouvent dans la même situation. Pire encore, on apprendra qu'un château d'eau implanté à El Hassi est squatté par des familles. Il faut savoir que la réalisation de

[152] Article publié le 01 février 2007.

château d'eau ou de réservoirs coûte des centaines de millions et que ces importants investissements sont malheureusement condamnés à s'évaporer puisque le projet qui les a consommés reste inutile. L'on soulignera, notamment, que la réalisation de ces ouvrages ne date pas d'hier. En fait, selon le délégué du secteur urbain Bouamama «le château d'eau sis à proximité du stade Bouakeul a été réalisé en 1994 et celui de Sanaouber II en 1950 et que les deux ne sont toujours pas opérationnels pour défaut de canalisation et absence du réseau d'AEP». Ceci dit, cela fait 12 et 13 ans que ces châteaux d'eau ont été réalisés et que tout ce temps n'a pas été mis à profit par les instances habilitées pour réaliser la canalisation qui devrait faire parvenir l'eau aux foyers qui l'attendent depuis une éternité !

Article 2

Port d'Arzew[153]

Trois harraga arrêtés dans un navire norvégien

Le 31 du mois de janvier, les éléments de la police des frontières du port d'Arzew ont découvert, dans un navire qui venait d'accoster au quai S2, trois jeunes candidats à l'émigration clandestine.

Ces derniers, en l'occurrence A.H., âgé de 20 ans, B.A. (19 ans) et K.F. (17 ans), se sont introduits dans ce navire alors qu'il était au large, attendant l'autorisation de rejoindre le quai. Ils se sont agrippés aux chaînes d'amarrage pour atteindre le navire et s'y dissimuler. Les trois compères comptaient rester ainsi le temps que le navire soit chargé et reprenne la mer pour l'autre rive de la Méditerranée. Cependant, la fouille du navire

par la police des frontières algériennes a fait avorter leur plan. Arrêtés, les trois mis en cause ont été remis aux éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Arzew.

Soumis à un interrogatoire, les trois harraga ont déclaré qu'ils ont pris le départ à bord d'une barque pneumatique appartenant à B.A. à partir de la plage des Gazelles, et qu'ils croyaient ainsi qu'ils n'allaient pas être dénichés par les éléments de la PAF qui ne laissent plus rien filtrer au niveau du port. Les trois candidats à l'émigration clandestine, A.H., B.A. et le mineur K.F. ont été présentés hier au juge d'instruction près le tribunal d'Arzew sous le chef d'inculpation de tentative d'embarcation clandestine.

[153] Article publié le 04 février 2007

Article 3

Ils étaient à bord d'une Peugeot 206[154]

Des voleurs arrêtés après une course-poursuite

Samedi dernier, en fin d'après-midi, une patrouille de la 4ème sûreté urbaine assurant une ronde routinière dans le quartier de Saint Eugène a pris en filature une voiture de marque Peugeot 206 ayant à son bord deux individus.

Ces derniers, en l'occurrence M.O, âgé de 22 ans et B.A âgé de 25 ans, venaient de voler à la sauvette le sac d'une femme et pris la fuite à bord du véhicule sus-cité. Refusant de se rendre, les deux jeunes hommes ont commencé une course folle, poursuivis par les policiers sirènes retentissantes.

Du quartier de Saint Eugène, ils sont passés par El Hamri, Boulanger et le boulevard de l'ANP avant d'être immobilisés dans une ruelle du quartier de Saint Hubert. En fait, une voiture de police a percuté le véhicule des deux voleurs pour réussir à le mobiliser. M.O et B.A ont été présentés, hier, au juge d'instruction près le tribunal d'Es Seddikia pour vol qualifié et délit de fuite.

[154] Article publié le 05 février 2007

Article4

Sheraton Hôtel & Towers[155]

«Le ciel d'Oran» pour les déjeuners d'affaires

Le restaurant gastronomique du Sheraton &Towers, 'Le ciel d'Oran', a ouvert ses portes hier, pour la première fois depuis sa mise en activité, pour le repas de midi.

La carte du premier déjeuner au 'ciel d'Oran' a été concoctée par le chef EricCrochetière. En fait, c'est en réponse à la demande de sa clientèle, composée essentiellement d'hommes d'affaires et de personnes aux goûts raffinés que le staff du Sheraton &Towers a décidé d'ouvrir le restaurant pour le déjeuner. M. Benoit Jeannin, directeur-adjoint de la restauration, a souligné : «Notre devise étant de présenter le meilleur service et d'assurer la satisfaction à nos clients, l'ouverture du 'ciel d'Oran' pour le repas de midi ne s'est pas faite du jour au lendemain ; cela a pris plus d'un mois de préparation».

«Pour la pause déjeuner, ajoutera-t-il, quatre nouveaux recrutements de jeunes oranais ont été enregistrés. Ces jeunes gens ont été formés pour les postes à pourvoir au sein de ce restaurant». De samedi à jeudi, aussi bien pour les réunions d'affaires que des rencontres professionnels, 'Le ciel d'Oran' est incontestablement le lieu idéal, un lieu qui offre un cadre des plus raffiné, calme et agréable et où un somptueux menu gastronomique, rapide et aux couleurs de la mer, confectionné par une équipe de cuisiniers chevronnés, les attendra. Ainsi 'Le ciel d'Oran', qui a séduit tous ceux qui ont eu le plaisir de s'y rendre pour dîner, le seront davantage s'ils y déjeunent. De jour, la vue panoramique qu'offre 'Le ciel d'Oran' est encore plus captivante.

[155] Article publié le 05 février 2007

Article5

Colloque international d'Istanbul [156]

Oran représentée par le DUCH

La ville d'Oran va finalement participer au colloque international organisé dans la ville turque d'Istanbul au profit des villes anciennes dans le cadre du programme Archimède.

Aux dernières nouvelles, le DUCH d'Oran a été désigné par le wali pour prendre part à ce colloque, le 1er d'une série de rencontres programmées dans le cadre du projet Archimède et qui se tiendront à chaque fois dans l'une des villes concernées par le projet suscité, dont Oran fait partie. Pour rappel, il a été annoncé-il y a quelques jours-que la participation de la ville d'Oran à ce colloque était compromise à cause d'un quiproquo entre la wilaya et la commune d'Oran autour des noms des personnes désignées pour représenter la ville. En fait, la wilaya voulait que ce soit un spécialiste en urbanisme qui soit désigné par la mairie alors que cette dernière avait porté son choix sur l'instigateur du projet, c'est-à-dire la personne ayant œuvré pour l'inscription de la ville d'Oran sur la liste des bénéficiaires du projet Archimède. On estime que la mairie n'avait pas pris en considération la nécessité qu'il y avait à déléguer pour ce type de mission un urbaniste en mesure d'assimiler les termes techniques devant contribuer à la concrétisation de cet important projet. On avance qu'à cette occasion, un urbaniste peut se frotter aux experts internationaux qui prendront part au colloque de Turquie et le moment venu faire bénéficier la ville d'Oran des connaissances qu'il aura acquises auprès d'eux, notamment dans le domaine de la restauration du vieux bâti. Pour rappel, c'est dans le cadre de coopération entre l'Union européenne et les différentes métropoles au bassin méditerranéen que la ville d'Oran, plus particulièrement le quartier mythique de Sidi-El-Houari a été inscrit sur la tablette des bénéficiaires du projet Archimède. Il est appelé, assure-t-on, à recevoir une partie des 700.000 euros consacrés par la Commission européenne à la réhabilitation et à la préservation des sites historiques. Parmi les villes méditerranéennes devant bénéficier de cette cagnotte, l'on notera Bordeaux, Mina (Liban), Beyrouth, Venise, Istanbul et Genève. Il y a lieu de rappeler que c'est grâce à l'appui de la candidature d'Oran par la ville de Bordeaux que Sidi-El-Hourai a été retenu lors de la session de la Commission en septembre 2006.

[156] Le 10 février 2007

Article 6

Démantèlement d'un réseau international à Oran 157

A 75 ans, elle mouille dans un trafic de drogue

Le réseau international de trafic de stupéfiants à l'origine de l'affaire des 5 kilos de kif saisis le 26 janvier dernier au port d'Oran, à bord d'une Renault Clio, a été démantelé par la brigade des stupéfiants de la sûreté de la wilaya d'Oran.

La cargaison prohibée destinée au marché européen devait embarquer à bord du Tassili II en partance pour Alicante. B.Y, âgé de 28 ans, qui est le propriétaire de la Clio devait assurer son transport. Ce dernier a été arrêté lorsque les stupéfiants dissimilés dans une roue de secours ont été découverts. Lors de son interrogatoire, il a déclaré aux policiers que la marchandise ne lui appartenait pas et que, deux jours avant son départ, il a prêté son véhicule à un certain Djamel qui l'aurait gardé pendant quelques heures. Les enquêteurs devaient ainsi explorer toutes les pistes. Il s'avère que B.Y. n'est pas à son premier déplacement à Oran. L'enquête a révélé qu'il se rendait fréquemment chez une vieille dame (75 ans) habitant à l'USTO et qu'il est tout le temps en contact avec deux individus. Confondu, le mis en cause a fini par avouer que ses acolytes sont M.A. (28 ans) et H.M. (42 ans). Il dira aussi que son rôle consistait à convoyer la marchandise en contrepartie d'une rémunération, à raison de 400 euro pour chaque kilogramme. B.Y. ajoutera que le kif est fourni par H.M. originaire de Maghnia à M.A., à raison de 8 millions de kilogramme, et parfois plus quand il s'agit d'une quantité supérieure et que c'est ce dernier qui la lui remet pour le transfert outre-mer. M.A. a été ainsi arrêté. Selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya, la perquisition effectuée au domicile de la vielle dame citée s'est soldée par la découverte et la saisie d'instruments servant au découpage de la marchandise prohibée et d'autres permettant de la cacher à l'intérieur de la roue de secours. Présentés le 31 janvier 2007, au juge d'instruction du tribunal d'Essedikia, B.Y. et M.A. ont été mis sous mandat de dépôt. Ils devront répondre du chef d'inculpation de trafic international de stupéfiants. Pour sa part, la vielle dame a été mise sous contrôle judiciaire. Le fournisseur H.M., lui est toujours en fuite et est activement recherché.

[157] Le 13 Février 2007

2. *Les articles de F2 :*

Article 1

Vol d'un taxi de la ligne Oran-Arzew[158]

Le véhicule toujours introuvable

Au courant de ce week-end, un taxieur assurant la ligne Oran-Arzew a été délesté de son véhicule. En effet, la victime rentrait vers Oran avec une cliente, lorsque deux individus l'ont intercepté pour lui demander de les conduire, eux aussi à Oran. Il a bien évidemment accepté, ignorant tout du plan de ces derniers. Ce n'est qu'en cours de route que les deux pseudo-clients menaceront le chauffeur du taxi avec des armes blanches et exigé de lui de changer de direction. Ils le dirigeront vers un endroit isolé et lui demanderont d'arrêter le véhicule.

Etant à leur merci, il obtempéra et descendit de la voiture. La jeune fille en fit de même. Toujours sous la menace de leurs armes blanches, les bandits s'empareront du portable de la jeune fille et s'en iront à bord de la voiture. Le chauffeur du taxi déposera une plainte au niveau de la sûreté d'Arzew pour le vol de son véhicule. Signalons que le nombre de vols de véhicules taxi a augmenté ces derniers temps. Les taxieurs ont plus d'une fois signalé ce problème aux instances habilitées, mais ils continuent à être les proies faciles des voleurs de véhicules.

[158] Article publié le 03 février 2007.

Article2

Forêt de M'sila[159]

Un chauffeur de taxi tué par des malfrats

Jeudi dernier, les éléments de la gendarmerie nationale ont été informés qu'un crime venait d'être commis au niveau de la forêt de M'sila et se sont immédiatement déplacés sur les lieux.

Sur place, ils découvriront la dépouille d'un jeune homme à l'intérieur d'une voiture de marque Peugeot 504. La victime présentait deux traces de coups de couteau, l'une au niveau du thorax et l'autre de l'abdomen. Toujours occupés par cette triste affaire qu'ils doivent élucider, les gendarmes ont été rejoints par une jeune fille accompagnée d'un citoyen. Cette dernière leur expliquera qu'elle est la fiancée de la victime qu'elle identifie sous les initiales de T.C.N., âgé de 32 ans. Elle déclare que son défunt fiancé réside dans la commune de Bousfer. La déclarante explique qu'elle était en compagnie de T.C.N. et qu'ils ont été accostés par deux individus à l'air menaçant.

La jeune fille dira que son fiancé «a essayé de les raisonner, mais que ces derniers n'avaient qu'un plan en tête, nous voler. Sous la menace des armes blanches, ils réussiront à prendre le poste de la voiture, le portable de T.C.N, une somme d'argent ainsi que mes boucles d'oreilles en or avant de s'en aller tranquillement pour se cacher dans la forêt. Cependant, T.C.N ne s'avouera pas vaincu, il a poursuivi les voleurs» assure-t-elle. La jeune fille a également déclaré aux gendarmes qu'elle a poursuivi son fiancé et qu'elle l'a retrouvé gisant dans une mare de sang. Ne perdant pas son sang froid, elle l'a traîné jusqu'à la voiture et couru jusqu'à la route pour chercher de l'aide. Signalons que la jeune fille B.KH, était en état de choc terrible et que son état a empiré lorsqu'elle a appris que son fiancé a succombé à ses blessures. La dépouille du taxieur a été évacuée vers le service de médecine légale et une enquête a été ouverte par les éléments de la brigade de gendarmerie de Messerghine. Rappelons que la forêt de M'sila, qui se trouve à 20 km de la commune Messerghine et 8 km de celle de Bousfer, est devenue un coupe-gorge où sévissent des bandes spécialisées dans les agressions et les vols et qui ne reculent devant rien pour arriver à leurs fins.

[159] Article publié le 03 février 2007.

Article 3

Accusé de dilapidation de deniers publics[160]

L'ex-maire de Béthioua condamné à 2 ans de réclusion

Jugé le 9 janvier pour dilapidation de deniers publics, l'ex-maire de Béthioua, dont l'affaire a été, ce jour-là, mise en délibéré, a été condamné hier par le tribunal d'Es Seddikia (Oran) à deux ans de prison ferme.

Pour rappel, le représentant du ministère public avait requis à son encontre la peine de six ans de réclusion. Par ailleurs, quatre autres mis en cause dans cette affaire, contre qui le délit de complicité a été retenu, ont écopé d'une année de prison ferme. Quant au dernier, il aura droit à une année de prison avec sursis. Signalons que la peine de trois ans de prison ferme avait été requise contre ces cinq individus. Rappelons que cette affaire avait été reportée à plusieurs reprises avant d'être jugée le 9 janvier au niveau du tribunal d'Es Seddikia.

Les griefs de dilapidation de deniers publics se rapportant à la passation de marchés non conformes à la réglementation, dont la location du marché hebdomadaire à des tiers, sans passer par la commission habilitée, ont été retenus contre le principal prévenu qui réfutera en bloc ces accusations.

Appelé à la barre, l'ex-maire de Béthioua a expliqué, lors de son audition, que toute cette affaire n'est qu'un tissu de mensonges fomenté par ses adversaires. Ses complices réitéreront des propos identiques. Quant aux témoins cités, il y aura ceux du camp du maire, qui crieront à la mise en scène, et ceux qui essayeront de l'enfoncer davantage. Après un réquisitoire conclu par la demande d'une peine de six ans de prison ferme, l'affaire a été mise en délibéré pour le 30 janvier. Mais le juge devait prolonger ce délai jusqu'au 6 de ce mois. Hier donc, il a prononcé à l'encontre du principal accusé une peine de deux ans de prison ferme.

[160] Article publié le 07 février 2007

Article 4

La prostitution masculine et féminine en Algérie en débat[161]

Un tabou cassé

Une conférence-débat ayant thème pour la prostitution masculine et féminine en Algérie a été organisée, ce jeudi, au niveau de la bibliothèque biomédicale. La conférence a été animée par deux sociologues qui avaient au préalable établi une étude sur le terrain à travers trois wilayas Tamanrasset, Alger et Oran. Bien que le sujet soit considéré comme tabou, plusieurs responsables et spécialistes tentent de briser la glace de ce qu'on appelle encore le plus vieux métier du monde «la prostitution». Les intervenants reviendront nécessairement sur les causes qui ont poussé cette frange de la société à recourir à ce métier. Certains viseront essentiellement la misère d'une grande majorité des femmes qui se retrouvent confrontées à la vie alors qu'elles n'ont aucune formation ni niveau culturel.

Ceci ne veut certainement pas dire que les plus instruits ne sont pas touchés par ce fléau qui prend des proportions alarmantes. L'une des intervenantes expliquera, que pour réaliser une étude sur la prostitution à Tamanrasset, nous avons confronté plusieurs obstacles. La société dans cette région est matriarcale ce qui fait que dans bien des cas, ce sont des femmes qui gèrent les prostituées. D'autre part, ces mêmes intervenantes reviendront également sur la prostitution masculine dont on ne parle que très rarement mais qui fait des ravages. Les causes qui conduisent à ces pratiques sont aussi multiples que différentes et les hommes qui ont choisi ce métier doivent d'abord assumer leur homosexualité et faire face à une société qui exclut ce genre de personnes. Les causes sont multiples; il y a ceux qui sont passés de l'autre côté après un traumatisme sexuel qu'ils ont eu à subir dans leur jeunesse (abus sexuel). Pour certains, ils ont et depuis toujours un penchant féminin. Pour ce qui est des chiffres concernant la prostitution, les intervenantes diront qu'il est impossible d'établir des statistiques. S'agissant des tranches d'âge, on assure qu'elles sont de plus en plus jeunes. Mais ce qu'il y a lieu de retenir c'est que la prostitution prolifère et prend racine dans les classes sociales les plus défavorisées.

[161] Article publié le 24 février 2007

Article5

L'accusé condamné à 5 ans de réclusion [162]

Le monstre a abusé d'une enfant de 4 ans

Lors de son audience d'hier, la Cour criminelle d'Oran a condamné T.C.A. accusé de tentative d'attentat à la pudeur sur une mineure de moins de 16 ans.

Les faits de cette affaire se sont déroulés le 8 avril 2006 au niveau de la localité de Bousfer où le prévenu habite et exploite un kiosque. C'est justement dans ce local où il vend des bonbons et cigarettes que cet horrible acte a été perpétré. Le 09 du mois en cours, la dénommée M.I. se présente au poste de gendarmerie pour porter plainte contre le prévenu sus cité qu'elle accuse d'avoir attenté à la pudeur de sa fillette, B.I. âgée d'à peine quatre ans. Selon les révélations que la fillette à faites à sa mère, elle était allée s'acheter des sucreries au niveau de ce kiosque. C'est-là que le prévenu se jettera sur elle et la serra contre lui, en continuant à la caresser. Pire encore, il se saisira de son sexe qui introduira dans la bouche de l'enfant, sans se soucier du traumatisme qu'il lui occasionne. Ne pensant qu'à assouvir son désir bestial, il dénudera la fillette pour l'obliger à faire l'innommable. Une fois ses bas désirs assouvis, il la relâchera. C'est en larmes que l'enfant racontera ce quoi venait de lui arriver à sa mère. Laquelle s'empressera de porter plaine contre l'auteur. Présenté au magistrat instructeur, le mis en cause niera les faits qui lui sent reprochés. Cependant, lors d'une confrontation avec la jeune victime, l'enfant maintiendra ses premières déclarations. Appelé, hier à la barre, le prévenu niera les griefs qui lui sont reprochés et expliquera que, ce jour-là, il ne se trouvait même pas dans son kiosque, ajoutant que toute cette affaire a été montée de toutes pièces et qu'en réalité il s'agit de la vengeance de la mère de la petite qui avait eu des démêlés avec lui et qui s'était juré de lui faire payer.

Mais, lui rétorquera le juge, l'examen biologique confirme que le liquide séminal trouvé sur l'enfant correspond au votre. Ceci n'empêcha pas l'accusé de maintenir ses dénégations. Lors de son réquisitoire, le représentant du ministère public ne trouvera aucun qualificatif pour qualifier ce que cette enfant a subi. Il requiert la peine de 15 ans de réclusion. La défense plaidera les circonstances atténuantes. A l'issus des délibérations, le mis en cause a été condamné à la peine de 05 ans de réclusion.

[162] Le 12 Février 2007

Article 6

Détournement de 8 milliards à la BADR [163]

Les accusés condamnés en appel à 7 ans de réclusion

La Cour d'appel d'Oran s'est prononcée sur l'affaire de la BADR en condamnant les mis en causes, accusés de détournement, à des peines de 7 ans de prison ferme.

Le préjudice subi par cette banque a été estimé par l'expertise à 8 milliards de centimes. Jugée en première instance par le tribunal d'Es-Sedikia, les mis en cause avait été condamnés à des peines de 3, 5 et 10 ans de prison ferme. Cette dernière peine a été prononcée par couturasse contre les deux principaux prévenus : C.H., le compensateur de cette banque et C.N., un commerçant. Les faits de cette affaire remonte à l'année 2005 où, suite à un contrôle, les responsables de la banque ont eu la dégradable surprise de constater l'existence d'un trou de 8 milliards de centimes. Le pot aux roses a été découvert par le remplaçant du compensateur qui venait de prendre un congé qu'il prolongera pour pouvoir prendre la fuite. Une plainte est alors déposée auprès de la direction. Cette dernière cherchera à joindre le responsable en question mais en vain. Les services compétents seront alors saisis et une enquête ouverte. Les investigations entreprises permettront de déterminer comment ce responsable a pu détourner autant d'argent. D'autres personnes seront à leur tour inculpées dans cette affaire. Ces dernières ont été condamnées à des peines de 3 et 5 ans de prison ferme. Le représentant du ministère public prés de la Cour d'appel d'Oran a demandé une augmentation de la peine. La défense plaidera non coupable et expliquera que ses mandants ne sont pas responsables de ce détournement. «Certes, avanceront leur avocats, ils ont loué leur registre à des tiers pour travailler mais à aucun moment, ils n'ont été complices de détournement. On ne peut leur reprocher un délit qu'ils n'ont pas commis».

[163] Le 13 Février 2007

3. *Les articles de F3 :*

Article1

Sa mission, remettre de l'ordre dans la mouhafada[164]

Bouhadja prochainement à Oran

«Les élections législatives approchent et les conflits fratricides au sein du FLN n'ont d'autres choix que de se mettre de côté pour couper l'herbe sous les pieds des détracteurs du vieux parti qui semblent prêts à tout pour ne pas manquer leur coup cette fois-ci».

C'est le message qu'a essayé de transmettre le porte-parole du FLN M. Bouhadja Saïd qui résumait ainsi la mission principale de sa visite prochaine à Oran. Une visite qui s'inscrit dans le cadre de la remise à l'ordre et la structuration du parti en perspective des prochaines échéances électorales. Contacté par téléphone, le directeur de la communication du FLN, affirme que la wilaya d'Oran sera sa prochaine étape après Mostaganem où il a procédé à l'installation d'une commission transitoire. Une mission qui semble avoir réussi sans grandes difficultés au moment où les indicateurs du climat qui règne dans le parti à Oran la prédirent moins facile que celle de Mostaganem en raison des réticences encore affichées par les représentants des trois ailes qui composent le parti et qui le divisent plus ou moins, ne serait-ce qu'aux yeux des détracteurs. Les dernières nouvelles recueillies localement font état de contacts intenses menés depuis quelques jours par les frères ennemis en vue de régler leurs différends et leurs conflits dans l'intérêt de leur parti. A ce sujet, l'on croit savoir que les différents intervenants dans cette mission œuvrent pour la création d'une commission devant comprendre dans ses rangs les représentants des trois tendances pouvant faire le consensus de tout le monde.

Une démarche qui vise à faciliter la tâche à la direction du parti et donner une image disciplinée à leurs responsables. De son côté, M. Bouhadja mettra l'accent sur le fait que quel que soit le nombre des ailes qui existent à Oran, elles n'auront, tout compte fait, qu'un seul vis-à-vis à Alger et une seule direction légitime. C'est pourquoi il serait, selon des cadres du parti, plus rationnel et mieux indiqué de faire son propre ménage, surtout que les autres formations politiques semblent, pour le moment, épargnées par le vent de la contestation. Il faut souligner que la Mouhafada d'Oran est dépourvue de représentation légitime depuis le lendemain de l'élection présidentielle de 2004. Cependant et malgré les conflits qui le déstabilisent, le FLN a tout de même réussi à récupérer l'ensemble des sièges sénatoriaux qui lui avaient échappé.

[164] Article publié le 01 février 2007.

Article2

Son chiffre d'affaires a atteint l'année dernière 2,800 milliards de Da[165]

Le port d'Oran attend l'argent du développement

Alors que l'horloge de l'économie algérienne tente de fixer ses aiguilles à l'heure du marché mondial, les entreprises portuaires nationales essaient de se positionner impérativement dans cette nouvelle frénésie afin de ne pas être en reste de cette mutation.

Les efforts d'investissement pour la modernisation des ports consentis par le gouvernement algérien, en un temps court, révèlent la dimension stratégique et l'importance de l'entreprise portuaire qui demeure un élément névralgique de l'économie algérienne. Dans ce contexte, l'on croit savoir que l'étude du projet d'extension du port d'Oran, réalisée par un bureau français, a livré son travail dans 05 rapports dont les grandes lignes axent globalement sur la nécessité de revitalisation des ports algériens et leur adaptation aux normes internationales. Un tel objectif exige un investissement de grande envergure et qui nécessite la mobilisation des capitaux privés, un domaine dont la concrétisation et modalités de mise en œuvre relèvent du seul ressort de l'Etat. En attendant d'arriver à ce stade, l'entreprise portuaire continue à fonctionner avec les moyens du bord, surtout que de nombreux défis l'attendent à la lumière des grands projets en voie de lancement, entre autres, le projet de l'autoroute Est-Ouest. A ce sujet, le premier responsable du port d'Oran, M. Louhibi, nous fait savoir que la structure doit accueillir 400 engins appartenant à l'entreprise chinoise ayant décroché le marché de réalisation de la tranche ouest de l'autoroute. Les espaces nécessaires à la réception de ces engins ont été dégagés et le dispositif organisationnel mis en place par l'entreprise portuaire. On pense que les Chinois semblent prendre plus de temps que prévu pour installer leurs chantiers puisque qu'aucun convoi, ni matériel ni humain, n'est encore arrivé. En effet, il est utile de souligner qu'en plus des engins, le port va accueillir 7000 ouvriers chinois sur les 35000 prévus pour les chantiers de la partie ouest de l'autoroute. Par ailleurs, et concernant les indicateurs de la santé financière de l'entreprise portuaire, il y a lieu de signaler que son chiffre d'affaires a atteint, l'année écoulée,2,800 milliards de dinars. Quant aux objectifs de l'année en cours, le P-dg du port, M. Louhibi explique que si les engagement des activités d'importation et d'exportation du port sont respectés pour l'année 2007 le volume du tonnage de l'activité atteindra les 4,2 millions de tonnes. Ceci ne pourra se faire que si cet objectif est accompagné des efforts

[165] Article publié le 04 février 2007

d’équipement du port pour une meilleure fluidité de l’activité. L’aspect sécuritaire de la structure portuaire n’a pas été en reste des mutations, puisque le port est depuis quelque temps harmonisé aux dispositions définies dans la convention internationale de la sécurité des ports dont il est signataire.

Article3

Leur bonheur n'aura duré que deux jours[166]

Les indus occupants du RHP d'Aïn El Beïda expulsés

Les 18 logements de type RHP squattés vendredi dernier par 17 familles dans la localité de Aïn El Beïda, relevant de la commune d'Es Sénia, ont été restitués à l'agence foncière de wilaya.

Cela n'a été rendu possible qu'après l'opération d'expul-sion des indus occupants qui s'est déroulée, hier matin, et à laquelle, ont participé les éléments du groupement de la gendarmerie territorialement compétent ainsi que les représentants des autorités d'Es Sénia et de l'agence foncière. Selon le chef daïra d'Es Sénia, M. Hadjam, l'opération d'expulsion a nécessité la mobilisation de 06 grands engins. Les objets trouvés dans le site sont actuellement réquisitionnés par les services habilités. S'agissant des auteurs de l'occupation illégale des logements, nos sources assurent qu'ils seront traduits en justice pour leur acte.

A ce sujet, on tient à signaler que ce genre d'atteinte à la loi n'est pas le premier du genre puisque et que souvent des logements construits et livrés à l'Etat en attendant leur distribution sont exposés à de tels comportements en l'absence d'un calendrier pour leur attribution aux personnes auxquels ils sont destinés. Du côté des familles expulsées, on soutient qu'elles ont été recensées lors de l' opération réalisée en 1999 par le bureau d'études URSA dans la perspective d'un projet de relogement de la population du bidonville d'Aïn El Beïda au titre du programme de résorption de l'habitat précaire «RHP» financé par la Banque mondiale. Pour rappel, le recensement avait abouti à l'établissement des listes finales des familles devant bénéficier dudit programme et dont le nombre s'élevait alors à 1600 familles.

Toujours à propos de ce problème, le président de la commune d'Es Sénia, M. Kaddouri Habib déclare que les différents services intervenant au titre du programme RHP ont été invités à procéder à la vérification de ces détails et voir si ces familles font effectivement partie des anciens habitants du bidonville et que leurs noms figurent bien sur les listes des bénéficiaires. Sur la totalité du programme RHP comprenant 1600 logements, la localité n'a reçu que 193 unités distribuées et actuellement occupées alors que 56 sont en attente de distribution. Pour ce qui est des autres programmes, la commune n'a eu à

[166] Article publié le 05 février 2007

distribuer que 230 logements sociaux au titre du programme de 2002.

Selon son premier responsable et depuis la commune n'a bénéficié d'aucun programme social ? C'est, explique-t-on pour cela qu'elle est confrontée à un problème de saturation des assiettes foncières pour l'accueil de ce type de programme d'habitat. Une problématique qui ne peut, visiblement, être réglée que par le renforcement des programmes des autres formules d'habitation ou bien alors leur transfert vers d'autres extensions.

La commune d'Es Sénia compte de nombreux bidonvilles qui pèsent lourd sur son cachet urbain et entravent par conséquent la stratégie de son développement. Pour le moment, la commune compte deux centres de recasement qui se trouvent tous les deux dans une situation de saturation.

Article4

Les Planteurs[167]

La deuxième opération de relogement reportée à juin

La deuxième opération de relogement des familles des Planteurs ne sera pas gérée de la même manière que la précédente.

En effet, la commission de la wilaya en charge du dossier vient de mettre en place de nouvelles mesures fixant les modalités de recensement et la sélection des familles ouvrant droit aux nouveaux logements inscrits au programme du projet portant réaménagement dudit quartier et transfert de sa population vers d'autres zones. Selon le chef de daïra d'Oran par intérim, M. Laârdja Cheikh, les autorités de la wilaya s'emploient à éviter le moindre facteur pouvant dénuer l'objectif même de ce projet de sa substance, c'est à dire la suppression et l'éradication de la plus hideuse des ceintures de la misère au niveau de la wilaya d'Oran. En agissant de la sorte, l'objectif est d'offrir à la population des habitations descentes. Les insuffisances ayant marqué la première opération de transfert et les perturbations qui l'ont accompagnée ont étalé au grand jour ses limites, son inefficacité et l'absence de rigueur. Les cartes ouvrant droit au logement, délivrées initialement ont changé de mains et ont même été vendues sur le marché de la spéculation et de passe-droit. Certaines ont été cédées contre 120.000 Da, argumente notre interlocuteur avant de poursuivre que les moins aptes financièrement ont eu recours à certaines pratiques frauduleuses telle que la falsification des cartes qu'ils ont scannées.

D'autre part, il a été constaté que des propriétaires qui avaient loué leurs maisons ont brusquement et bruyamment revendiqué le droit au logement et forcé les locateurs à évacuer leurs habitations en contrepartie d'indemnités dérisoires et insignifiantes. Ceci s'est produit parce que les logements neufs étaient destinés aux occupants et non pas aux propriétaires. Devant les insuffisances et les anomalies ayant caractérisé la première opération de relogement, les autorités de la wilaya ont, cette fois-ci, décidé de prendre des mesures préventives et d'offrir le maximum des garanties à la nouvelle démarche. Comment cela est-il possible, avons-nous questionné le représentant direct de l'exécutif de la wilaya M. Laârdja. En réponse à cette question, l'intéressé nous a d'abord fait savoir qu'il sera procédé à l'établissement de nouvelles cartes confectionnées sur la base de données introduites dans un système informatique qui offre le maximum de

[167] Article publié le 06 février 2007

précautions et de garanties. Un système en mesure de détecter toutes actions frauduleuses visant à transférer le droit de l'accession au logement d'un attributaire légal à un autre illégal. Les futures cartes seront dotées d'une sorte de références chiffrées qui seront préservées au niveau des instances officielles et qui serviront d'outils de vérification de l'authenticité des cartes distribuées. Le droit d'accession à cette dernière reviendra aux occupants des habitations concernées par l'opération de relogement et non plus aux propriétaires. En cas de démolition, le droit aux indemnités revient aux propriétaires qui détiennent des documents réglementaires et des actes de propriété régulièrement enregistrés et publiés. Pour ce qui est des personnes exerçant actuellement des activités commerciales, notre source assure qu'elles auront toujours la possibilité de la poursuive une fois relogées, à condition que cet exercice soit conforme à la loi. Autrement, les commerçants doivent être titulaires d'un registre de commerce en leurs noms et non pas au nom de tiers comme c'était le cas la fois précédente où des commerçants ont réclamé le droit à l'exploitation des locaux commerciaux aménagés au bas des immeubles construits dans les nouvelles cités. Il s'est finalement avéré qu'ils étaient en situation irrégulière et de surcroît passibles de poursuites judiciaire. En effet, parmi ces commerçants, certains exerçaient tout simplement sans registre de commerce alors que d'autres activaient avec des registres établis au nom de personnes décédées mais non déclarées. Sur cette question, l'on soutient que la gestion de ce dossier pourrait bien être confiée à l'OPGI afin que sa gestion soit faite en fonction des normes pratiquées actuellement. Par ailleurs et s'agissant du calendrier de la deuxième tranche de relogement, l'on croit savoir qu'elle est reportée jusqu'au mois de juin prochain afin d'éviter que la scolarisation des enfants soit perturbée. Ainsi, ils auront la possibilité de se faire inscrire dans les établissements du site où ils seront transférés. A propos de ce dernier point, les autorités ont prévu la réalisation de trois autres écoles du cycle primaire, deux CEM et un seul lycée en plus de celui de Haï Es Sabbah. Il est toujours utile de souligner que le projet des Planteurs relève d'un programme gouvernemental triennal financé à 100% par l'Etat algérien après la rétraction des organismes onusiens et leur désengagement des recommandations de la première conférence sur la lutte contre l'exclusion et la pauvreté tenue à Alger en 2001.

Article5

Coopération parlementaire Algéro-US 168

Des sénateurs américains à Oran

Comment consolider et renforcer les relations algéro-américaines à travers une coopération directe entre les institutions parlementaires algériennes et leurs homologues américaines ?

C'est de cette question que se cristallise l'objectif de la mission menée à Oran par une délégation représentant la Conférence nationale des législations d'Etat (organisme américain) et l'institut de formation et d'études législatives.

Cette visite qui intervient au terme d'un séminaire sur la relation entre les parlements de la presse, organisé par ledit institut à Alger et ayant regroupé des sénateurs algériens et américains avec des représentants de la presse nationale, et qui se veut semi-officielle. En effet, il s'agit pour ces sénateurs de faire un peu de tourisme dans la région ouest de l'Algérie et profitent de cette opportunité pour prendre connaissance du fonctionnement des institutions électives locales à savoir les assemblées populaires de Wilaya et communales.

Justement et à ce propos, les élus de l.APW et les sénateurs américains qui portent la couleur des démocrates se sont livrés à un grand débat sur l'importance des échanges d'expérience entre les élus du peuple des deux pays dans l'enrichissement des législations. En effet, les américains soutiennent que la législation algérienne est plutôt proche des textes français et leur but, justement, à travers ce type d'(initiative vise à enrichir le potentiel algérien en matière de législation, avec « le made in américa ». un raisonnement qui n'a pas manqué de susciter des réactions diverses parmi l'assistance dont l'un de sa composante, de surcroit un juriste de formation, riposte et répond au sénateur américain Mr Rauschendrger, qui avait initié le débat, que la législation algérienne n'est inspirée nullement de la législation française et qu'elle reposait dans ses fondements de bases sur le droit universel en tenant compte, bien sûr, des spécificités qui sont propres à son peuple et à sa société.

Le sénateur américain expliquera que son intention et celle de l'institution qu'il représente n'est nullement d'imposer à d'autres législateurs d'adopter la vision américaine en matière de législation, mais c'est de faire profiter les autres de leur expérience. Il mérite de souligner, qu'en plus des rencontres avec les membres des assemblées locales, les trois sénateurs américains auront le droit à une visite dans quelques complexes

[168] Le 08 Février 2007

pétrochimiques, dans la zone industrielle d'Arzew et une petite virée à travers des sites touristiques à Oran

Article06

*Cession des biens de l'Etat dans la ville d'Oran*169

Des commissions pour chaque secteur

Les services de la daïra d'Oran planchent actuellement sur l'examen de l'étude des dossiers déposés à leur niveau et qui se trouvent en souffrance depuis la moitié des années 90.

L'opération est engagée conformément aux directives données conjointement par les ministères de l'Habitat et celui de l'Intérieur et des Collectivités locales, visant l'accélération dans le traitement des dossiers liés à la cession des biens de l'Etat, tous secteurs confondus. A cet effet, la commission de daïra en charge du dossier tient depuis quelques semaines des réunions régulières au cours desquelles ses membres étudient les demandes d'acquisition des biens concernés par la cession et dont la plupart sont des logements en fonction ou d'astreinte. Vu le nombre important des dossiers à traiter, il a été décidé de consacrer des séances exclusives pour chaque secteur, de manière à assainir leur situation une bonne fois pour toutes. Dans ce sens, il est utile de souligner que le secteur de l'enseignement, à lui seul, compte pas moins de 300 dossiers et que la quasi-totalité de ces derniers concernent l'acquisition des logements de fonction occupés à ce jour par les enseignants ou les directeurs d'établissements solaires. A savoir que l'opération de cession des logements de fonction réalisés pour le compte du secteur de l'éducation et construits dans leur grande majorité à l'intérieur des établissements éducatifs avait commencé au début de l'année 90 pour être gelée en 1998.

[169] Le 11 Février 2007

Annexe 2

Les règles de la féminisation des noms des métiers dans la circulaire du 11 Mars 1986 (J.O 16.03.86)

Circulaire du 11 Mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre.[170]

Paris le 11 Mars 1986.

Le premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoite Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier et de fonction, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels :
- Dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat :

[170] ***Dilbilim,*** **Hommage à Berke Vardar,** revue du département de didactique des langues étrangères de la Faculté des Lettres de l'Université d'Istanbul, Istanbul, "Gestion et éthiques linguistiques : Note sur la féminisation des noms de métiers en français contemporain", p.159-167. 1999.

- Dans les textes de marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties :
- Dans les ouvrages d'enseignements, de formations, et de recherches utilisés dans les établissements, institutions, ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mis en œuvre de ces dispositions.

LAURENT FABUS

Annexe 3

Il paie les frais de son refus de prolonger son contrat

Belaili interdit d'entrainement à l'ES Tunis

Page 21

SIDI BEL-ABBÈS

Colère des postulants aux logements sociaux à Tessala

Page 24

www.voix-oranie.com

La Voix de l'Oranie

SAMEDI 1ER FÉVRIER 2014 — QUOTIDIEN D'INFORMATIONS NATIONALES — N°4323 - PRIX : 10 DA

ORAN

Un nouveau siège et toujours pas de chef de daïra

Photo A. Tahar

Après plusieurs mois de retard, la réception du nouveau siège de la daïra d'Oran est prévue pour le début du mois en cours mais il n'y a toujours pas de chef de daïra pour la capitale de l'Ouest.

Page 2

Oran

Misserghine
Acte de sabotage suivi de vol
Page 2

Bien que bénéficiant récemment d'une réhabilitation
Le pont de Savignon montre déjà des signes d'affaissement
Page 3

Oranie

Aïn Témouchent
Plus de 264 tonnes de poissons exportées en 2013
Page 5

Relizane
La liste des 467 logements sociaux affichée
Page 6

Ouled Brahim (Saïda)
Plus de 170 familles attendent toujours le raccordement au gaz de ville
Page 7

Nationale

Énièmes provocations des voisins de l'Ouest contre l'Algérie
Ksentini, pour une rupture diplomatique avec le Maroc
Page 9

Culture

En hommage à Mohamed Belaroussi
«Louebet Ezzaouedj» à l'affiche au TRO
Page 12

Sport

LNFA - Ligue nationale amateur (16e journée)
La deuxième place en jeu
Page 20

ANEP Agence d'Oran

déménage au 17, rue Larbi El-Hadi (face à la BNA Khemisti - à 30m de l'ancien siège)

ORAN

Oran

Un nouveau siège et toujours pas de chef de daïra

CHERIF M.

Après plusieurs mois de retard, la réception du nouveau siège de la daïra d'Oran est prévue pour le début du mois en cours mais il n'y a toujours pas de chef de daïra pour la capitale de l'Ouest.

En plus des services opérationnels au niveau de l'ancien siège de la daïra d'Oran qui se trouve sur le boulevard de l'ALN, cette structure flambant neuf devra apporter des allégements au service des passeports biométriques, actuellement situé à Sidi El Houari. Par ailleurs, il est à noter que voici près de trois mois qu'Oran ne dispose pas d'un chef de daïra, car depuis le départ de l'ancien chef de daïra, Mohamed Bouchama, pour remplir la fonction de secrétaire général au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, aucune nomination n'a été prononcé à la tête de la daïra d'Oran et c'est le premier responsable de la daïra de Bir El Djir, M. Baïchich, qui assurait l'interim et ce, jusqu'à ce qu'un nouveau intérimaire soit nommé, en début de la semaine en cours. Pour revenir au nouveau siège, rappelons que celui-ci est situé sur la route du Ravin blanc, reliant le nord point de la Cité Djamel-Eddine à l'établissement portuaire d'Oran, à proximité de la future mosquée Ibn Badis. Le projet du nouveau siège de la daïra d'Oran qui est chapeauté par la direction de l'Administration locale (DAL) de la wilaya d'Oran, a été confié à six entreprises nationales pour accélérer la cadence des travaux de réalisation. La nouvelle bâtisse qui dispose d'une coupole vitrée, est érigée en forme de murs-rideaux vitrés pour s'adapter au cachet architectural de cette zone. Equipé de deux ascenseurs, le futur siège de la daïra qui se trouve non loin du siège de l'activité Aval de la Sonatrach, est composé d'un R+3. Il compte également un sous sol et un parking commun avec la mosquée Ibn Badis, pouvant accueillir une cinquantaine de véhicules. Il devra accueillir tous les services techniques et administratifs de la daïra d'Oran. En effet, les locaux du futur siège de la daïra d'Oran accueilleront tous les services, à savoir ceux de la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et ceux techniques.

Trafic de stupéfiants et contrebande de carburant à dos d'âne

8 ans de réclusion dans l'affaire des 46 kg de kif

H.Y.

Ce jeudi, le tribunal criminel de la cour d'Oran a condamné Z.H. à 8 ans de réclusion pour le trafic de stupéfiants. Ce dernier a été cité par un autre mis en cause, à savoir B.S., un mineur qui a été interpellé le 2 octobre 2012, à proximité de la frontière marocaine avec deux ânes, par les GGF, permettant ainsi la saisie de 46.700kg de kif. Cette marchandise prohibée était dissimulée dans des jerricans en plastique ayant servi au préalable à la contrebande de carburant. Le déclarant B.S., après avoir été intercepté par les éléments sécuritaires avaient expliqué que Z.H. et Z.M. se trouvaient avec lui et avaient participé à cette introduction de stupéfiants et ce, après avoir exporté du carburant. Mais au moment de l'intervention des GGF, ceux-ci ont pris la fuite. Il expliquera également que cette opération devait rapporter la somme de 20.000 Da à Z.H. qui avait sollicité un trafiquant marocain appelé «Karmoussa», pour lui transporter le kif et ce, après avoir lui avoir vendu du carburant détourné d'Algérie. Suite à ces déclarations, une enquête est ouverte et un avis de recherche est lancé contre les deux frères et ce n'est que plusieurs mois après les faits et apprenant qu'il était cité dans une affaire de trafic de stupéfiants que le mis en cause Z.H s'était présenté de son propre chef aux éléments sécuritaires, réfutant ainsi les accusations portées à son encontre. Arrêté, il a été présenté par devant le magistrat instructeur près du tribunal de Maghnia puis écroué pour importation de stupéfiants. Ensuite, son dossier a été transmis devant le pôle judiciaire spécialisé d'Oran pour un complément d'instruction. Cité ce jeudi à la barre du tribunal criminel de la cour d'Oran et pour assoir sa défense, le mis en cause dira être plutôt dans la contrebande de carburant, niant avoir un quelconque lien avec le trafic de stupéfiants. Ce qui fera sourire ironiquement la présidente de l'audience qui lui lancera: «Et la contrebande de carburant n'est pas un crime économique?» Une question qui le laissera muet. Revenant sur les faits, le représentant du ministère public a alors requis à son encontre la peine de vingt ans de réclusion. La défense a, quant à elle, plaidé sa non culpabilité pour le trafic de stupéfiants.

Misserghine

Acte de sabotage suivi de vol

KH. BENBRIK

Toute une ligne de éclairage public, située à la sortie de la ville de Misserghine vers la commune d'Es Sénia réalisée en 2011 et demeurée inactive depuis, a été sabotée par des malfaiteurs et ce, pour le retrait de tous les câbles électriques alimentant les poteaux.

Cet état de fait est survenu suite à l'absence d'alimentation de cette ligne en énergie électrique depuis juillet 2011. L'insécurité de la zone qui demeure dans le noir a favorisé cet acte de vandalisme et de vol.

Les habitants de cette zone qui demeurent, eux aussi, dans le noir, pointent le doigt sur les pouvoirs publics qui n'ont pas permis l'alimentation de la ligne sans prétexte de surcharge.

Alors que depuis 2011 et malgré les nombreux appels des résidents, la ligne est demeurée inactive et ce, bien qu'une enveloppe budgétaire ait été consacrée par l'APC pour sa réalisation.

Par ailleurs, les bandes de malfaiteurs et malgré le renforcement des patrouilles de police qui ne ménagent aucun effort pour contrôler tous les mouvements suspects, déjouent leur vigilance et accomplissent leur vile besogne, en particulier dans les zones où les lampes défaillantes ne sont pas remplacées par les services concernés de l'APC.

Gendarmerie nationale

Saisie de plus de 96 tonnes de kif introduit du Maroc en 2013

ZITOUNI M.

Le 2ème commandement régional de la gendarmerie d'Oran a tenu en fin de semaine un point de presse animé, hier, par le général Othmani, commandant régional de la gendarmerie nationale. De nouvelles mesures ont été appliquées avec le renforcement de son dispositif pour lutter efficacement contre le trafic de drogue et la contrebande devenus par la force des choses un véritable phénomène nuisible à l'économie nationale et à la société dans son ensemble. Ainsi, ces mesures semblent toutefois apporter leur fruit face aux nouvelles techniques utilisées par les trafiquants pour introduire leur poison sur le sol algérien. A ce propos, des tranchées ont dressées sur plusieurs mètres par les unités des gardes-frontières, un dispositif ayant permis de mettre un terme aux ruses des trafiquants et des contrebandiers notamment en matière de stockage de ces produits prohibés. Le 2ème commandement a dû également renforcer son dispositif de contrôle grâce à une présence accrue sur le terrain. De nouvelles unités ont été donc déployées et des équipements supplémentaires ont été également mis à la disposition de ce corps pour garantir la sécurité des biens et des personnes et protéger l'économie nationale. L'institution va se doter de nouveaux équipements pour renforcer la surveillance électronique, un nouveau concept qui permettra à la gendarmerie d'être au diapason des progrès réalisés dans le monde. A ce titre, le bilan d'activité fait ressortir que plus de 96 tonnes de résine de cannabis ont été saisies en 2013 contre plus de 55 tonnes en 2012. Une hausse qui renseigne sur le travail de fond mené par les unités spécialisées dans la lutte contre le trafic et la commercialisation de la drogue. Quelque 1.770 personnes ont été aussi arrêtées en 2013 contre 1.246 en 2012. Les gendarmes ont traité 1.141 affaires liées à la commercialisation et le trafic de drogue contre 877 en 2012. Le plus grand nombre d'affaires a été enregistré dans les wilayas de Tlemcen et d'Oran. Tout en en avant sur les priorités et sur les missions de ce corps sécuritaire, le général Othmani a tenu à expliquer les efforts consentis par la gendarmerie pour améliorer le rapprochement des citoyens de cette institution. Un rapprochement qui se traduit par la réalisation de nouvelles infrastructures pour renforcer la couverture sécuritaire dont des postes de surveillance au niveau de la bande frontalière.

La Voix de l'Oranie
ORAN PRESSE service
Directeur Fondateur
GHALEM ABDOU
Directeur de la publication
Hocine Delmi
Siège social:
3, rue Rous Rayah Tal Guitarna (ex Boulanger) Oran 31000
Tél : 041.24.10.59
Fax : 041.24.34.12
041.24.18.01
vo_redac@yahoo.fr
Pour vos courriers
BP n°1055
Oran Ousseama 31012
Impression : S.I.O.
Emails
SPORT : sport.voix@gmail.com
vor_sport@yahoo.fr
ORAN : oran.voix@gmail.com
ORANIE : oranie.voix@gmail.com
EVENEMENT : actuel.voix@gmail.com
CULTURE : rendez-vous.voix@gmail.com
Service Pub
Tél /Fax : 041.24.53.76
Email : ops.pub@gmail.com
Bureau d'Alger
Maison de la Presse Houle
2, rue Farid Zaouiaèche
Tél.: 021.46.29.58
Fax: 021.46.29.59
BUREAU SIDI BEL-ABBÈS
0555 202 355
lavoixo22000@yahoo.fr
Impression Ouest : SIO
Diffusion (Ouest)
Eurl MPS El Bahia - El Djadida
Tél: : (0561) 53.81.19
(0560) 17.76.03

Les manuscrits, photographies et illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Il paie les frais de son refus deprolonger son contrat

Belaili interdit d'entrainement à l'ES Tunis

F. KARIM

L'ex-milieu de terrain du MC Oran, Youcef Belaili, est en passe de vivre l'enfer à l'ES Tunis lors de la deuxième partie de la saison à cause de son refus de prolonger son contrat avec le club de la capitale tunisienne.

Les prémices de la mésaventure qui attend l'ex-milieu offensif des hamraoua ont commencé jeudi lorsque le président du club phare de la Tunisie a interdit au joueur de prendre part aux entraînements. Les raisons évoquées sont d'ordre disciplinaires, mais tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit plutôt d'un moyen de répression de la part du boss tunisois, par lequel il veut régler des comptes avec le natif d'Oran.

En tout cas, ce n'est pas la première fois que l'on tente de coller à Belaili cette étiquette de joueur indiscipliné, histoire bien sûr de porter préjudice à son image de marque afin de dissuader les clubs européens désireux de s'offrir ses services de l'engager.

D'ailleurs, depuis que Belaili a reçu des contacts concrets, notamment de la part de part de Montpellier, la pression ne cesse d'augmenter sur les épaules du jeune joueur algérien de la part de la direction de l'Espérance.

Les dirigeants tunisois ont préféré bloquer leur joueur qui souhaitait partir en France dès cet hiver, tout en lui exigeant de renouveler son bail qui expire en juin prochain. Cette position de l'EST a fait face à une résistance du joueur qui n'a pas voulu céder, consentant même à terminer la saison sous les couleurs des Sang et Or, et partir ainsi en fin de saison dans un transfert libre.

Mais d'ici là, il devrait voir des couleurs de la part de la direction tunisoise. Ça a commencé d'ailleurs avec cette interdiction du joueur de prendre part aux entraînements de son équipe. Belaili devrait même être mis au frigo lors des prochaines rencontres de son équipe. Une manière de faire de la part des dirigeants tunisois et par laquelle ils visent à porter un coup dur à la cote de leur joueur.

MC Oran - ES Sétif

Mettre fin à la suprématie sétifienne

Photo A. Tahar / La Voix

GHARBI M.

Pour se racheter de leur dernière qualification difficile en Coupe d'Algérie aux dépens de la modeste formation du NC Magra, les gars du Mouloudia d'Oran s'efforceront de bien se comporter aujourd'hui à domicile avec la réception de l'ES Sétif pour le compte de la 17e journée du championnat de Ligue 1. Ayant réalisé le premier objectif, c'est-à-dire assurer le passage au tour suivant en Dame coupe, les Oranais se sont par la suite focalisés sur leur concentration en prévision de ce choc face au champion d'Algérie en titre, qui ne s'annonce pas de tout repos. Une victoire permettra au MCO de retrouver la confiance. C'est d'ailleurs le souhait le plus cher de l'entraîneur, Djamel Benchadli, qui a travaillé dur pour imprégner un esprit de conquérant aux joueurs, car les camarades de Berradja vont devoir affronter une équipe de Sétif en pleine période de doute suite aux problèmes internes, qui pèsent sur l'équipe. C'est dire que l'occasion sera propice pour les Rouge et Blanc afin de renouer avec le succès en championnat et se remettre à nouveau sur scelle. D'aucuns estiment également que le MCO sera face à une réelle occasion pour mettre un terme à une suprématie de l'Entente de Sétif qui a pris goût aux succès à Oran ces dernières années. En dix ans, les Hamraoua se sont imposés une seule fois en 2010-2011 et ont réalisé un seul nul une année auparavant. Les autres rencontres se sont soldées par des défaites face à Sétif. C'est dire toute l'importance de ce match sur le plan psychologique, mais aussi et surtout comptable, car le Mouloudia est appelé à fuir le danger le plus tôt possible. Les coéquipiers de Hichem Chérif sont unanimes pour dire en tous cas qu'ils ont une revanche à prendre face à l'Aigle noir qui est en train de battre de l'aile. Sur le plan de l'effectif, l'entraîneur Benchadli devrait faire l'impasse sur Amri Chadli, lequel s'est blessé à nouveau, alors que le gardien Dahmane est désormais forfait pour le reste de la saison. Pour ce qui est de l'attaquant Djamel Bouaïcha, il doit également rater cette confrontation, après avoir ressenti des douleurs à la cheville.

CR Belouizdad - ASO Chlef

Faux pas interdit pour les Chélifiens

SEYFEDDINE S.

La formation chélifienne, qui vient de traverser une période des plus houleuses, en subissant une forte pression de la part des supporters qui, rappelons-le, ont été déçus par les deux dernières défaites en amical, aura un rendez-vous délicat à négocier, cet après-midi, devant un adversaire en déroute, à savoir les Belouizdadis, mais qui reste, néanmoins coriace et qui sont dans l'obligation de se réveiller eux qui pointent à la treizième place à 3 points du premier relégable. Pour les capés de Meziane Ighil, ils tenteront de se racheter et montrer un nouveau visage terni, lors des derniers matches contre Médéa et Boukadir. Du côté chélifien, on ne jure que par la victoire afin de rester collé au leader usmiste et à son dauphin l'ESS. Le faux pas est interdit, donc, pour les capés de Meziane Ighil. Pour ce faire, le coach va reconduire la même composante que celle alignée face au MCO, lors du dernier match de championnat, avec néanmoins quelques modifications dans la défense qui n'a pas bien fonctionné lors des matches amicaux. La rencontre, de cet après-midi, face au CRB sera cette fois-ci très serrée car l'adversaire attend de pied ferme l'ASO Chlef pour défendre crânement ses chances. Le coach chélifien n'a pas cessé de rappeler que cette empoignade est aussi importante pour leur adversaire qui va tout faire pour sortir victorieux qui lui permettra de grignoter des places au classement. Les Rouge et Blanc devront profiter de la mauvaise passe de leur adversaire sans, toutefois, oublier de faire très attention à cette équipe de Belouizdad. Ainsi, l'ASO Chlef sera sérieusement testé cet après-midi où les joueurs devront faire preuve de responsabilité et de grande détermination pour espérer arracher un bon résultat à Alger. Ighil doit réussir à trouver une bonne formule pour éviter l'échec. Le talon d'Achille de l'équipe durant ce match sera l'axe défensif, mais les joueurs peuvent se révolter et faire un grand match. Ighil jouera l'attaque afin d'apaiser la pression sur sa défense et pour surprendre l'adversaire qui lui, souffre aussi du côté défensif depuis le début de saison, contrairement à l'ASO qui reste la meilleure défense du championnat. Ighil a parlé avec les joueurs cette semaine afin de les mettre en confiance et les inciter à retrouver leur envie de gagner. Sans le divulguer, le coach chélifien appréhende le stade du 20 aout qui ne réussit que rarement aux camarades de Messaoud qui sont décidés à tout faire pour vaincre le signe indien. Et, c'est dans cette optique que l'entraîneur chélifien veut jouer le tout pour le tout et jouer l'attaque à outrance car il sait très bien que sa défense new-look ne pourra pas tenir le coup en cas de pression, surtout avec les absences de Zaoui et Zazou. Donc, le mieux pour les Rouge et Blanc est de faire jeu égal car le meilleur moyen de se défendre sera d'attaquer. Si pour certains supporters des Lions du Chéliff, leur équipe part favorite, le coach Meziane Ighil a exigé de ses joueurs une concentration extrême tout au long des 90mn afin de ne pas prendre ce match à la légère pour éviter toute mauvaise surprise. En tout cas, la partie s'annonce prometteuse et l'équipe qui sera la mieux préparée psychologiquement remportera les trois points du match. Les chélifiens seront-ils au rendez-vous? C'est là toute la question quand on sait que les supporters sont énormément déçus des dernières sorties et attendent une réhabilitation contre le CRB. Le passage à vide que l'ASO a traversé dernièrement ne pourra être effacé que par les encouragements des amoureux du club dont la présence dans les gradins du 20 aout, poussera les coéquipiers de Messaoud à sortir le grand jeu et prouver que l'ASO aura son mot à dire cette saison en championnat.

LNFA - Ligue nationale amateur (16e journée)

La deuxième place en jeu

B.H. RAYAN

Après avoir observé une trêve, qui a duré deux semaines, le championnat de la Ligue nationale de football amateur reprendra du service, aujourd'hui, avec le déroulement de la première journée de la phase retour.

Au menu des affiches qui ne manquent pas d'attrait en particulier les matchs qui concernent les équipes du bas de tableau, en quête d'un renouveau.

Néanmoins, et concernant le haut du tableau, il y a lieu de relever l'importance de la rencontre, qui mettra aux prises le SA Mohamamdia au RC Relizane, dauphin au classement. Ce dernier sera appelé à entamer la deuxième manche de ce challenge de la meilleure des façons car le leader arzewien ne se fera, certainement, pas prier pour battre l'IS Tighennif afin de maintenir son avance, alors que Oued Rhiou, troisième au classement, se donnera à fond pour venir à bout de la formation de l'IRB Maghnia étant donné que la deuxième place est en jeu. A l'affût, le Chabab de Ben Badis en quête d'une victoire à domicile, aura du pain sur la planche devant son homologue de la JS Tiaret, qui veut se relancer et se mettre à l'abri, tant l'accession n'est plus son objectif.

Il en va de même pour l'US Remchi, qui veut se maintenir dans une bonne et confortable position au ventre mou du classement. Cela dit, la mission des Unionistes ne sera guère de tout repos sachant que leurs adversaires de Sendjas sont capables de mettre en péril l'objectif des locaux.

A l'inverse, pour les équipes du bas de tableau, le maintien passe par un bon résultat et ce dès cette étape.

En effet, le GC Mascara devra impérativement passer l'écueil du MB Hassasna, un dur à cuire alors que le CC Sig aura fort à faire à un autre mal classé, à savoir le WA Mostaganem, ce qui fait de cette rencontre un match à six points. Enfin, le CR Témouchent, potentiel candidat à la relégation, devra mettre les bouchées double afin de battre son adversaire du jour, l'ES Araba, qui prétend lui aussi aux précieux trois unités.

Aujourd'hui à 14h00

Aïn Témouchent (Opow):	CR Témouchent – ES Araba
Oued R'hiou:	RCB Oued Rhiou – IRB Maghnia
Mohammadia:	SA Mohammadia – RC Relizan
Bel-Abbès:	CRB Ben Badis – JSM Tiaret
Mascara:	GC Mascara – MB Hassasna
Sig:	CC Sig – WA Mostaganem
Remchi:	US Remchi – CRB Sendjas
Arzew:	OM Arzew – IS Tighnnif

SA Mohammadia – RC Relizane

Les «Orange» dos au mur

B. BERHOUCHE

Annoncé comme l'un des plus sérieux prétendants à l'accession en ligue pour des raisons diverses, le Saari de Mohammadia est non seulement rentré dans les rangs mais se trouve ancré dans la zone des turbulences du classement de la DNA car ayant dans son compteur 16 points seulement, pas plus que ceux menacés par la relégation.

C'est que les «Orange» n'ont pas droit à l'erreur comme c'est le cas aujourd'hui face au Rapid de Relizane qui, de par sa position de dauphin, ne va pas rallier «Barigou» pour faire des emplettes dans ses orangeraies mais pour repartir avec le plein de points.

Sachant cela, les poulains de Maghfour qui ont bénéficié d'un stage bloqué à Hammam Bouhadjar semblent décidés à ne pas se laisser faire comme l'explique le défenseur latéral Berrami Kaddour. «Jusque-là nous avons perdu beaucoup de points à notre portée, ce qui a été fatal dans la course à l'accession. Toutefois, on est décidés à refaire notre retard pour au moins un classement honorable en fin de saison et cela débutera aujourd'hui face au RC Relizane qui, quoi qu'il fasse, va repartir bredouille. De plus, dans l'obligation de gagner du fait que le maintien n'est pas encore assuré, nos supporters ne nous pardonneront pas un autre échec.

Sur le terrain, nous allons démentir les pronostics en notre défaveur», déclare-t-il.

RCB Oued Rhiou — IRB Maghnia

Mission difficile pour le Racing club

B. YACINE

Malgré la pluie qui s'est abattue sur Oued Rhiou, les coéquipiers d'Ouled Toumi se sont durement entraînés sur la pelouse du stade du Grand Maghreb d'Oued Rhiou, dans un climat serein. Au vu du match d'application qu'a l'habitude de faire jouer Bekheda, il est fort probable que la formation qui a évolué contre Maghnia, lors de la première journée, débutera le match d'aujourd'hui. Bekheda M'Hamed a beaucoup insisté sur les combinaisons d'attaque durant les deux dernières séances de préparation, car il espère bien débuter la phase retour avec un résultat positif. Il est cependant certain que ce ne sera pas une partie de plaisir pour les camarades de Ouahab. Et pour cause, Bekheda M'Hamed bute encore sur un délicat problème: celui de sa défense. Quel gardien de but sera présent dans les bois aujourd'hui? Beaucoup de supporters souhaitent que ce soit Ouahab qui a fait un match parfait à Blida, sauf qu'il se plaint toujours de douleurs au dos. Pour éviter toute mauvaise surprise, le coach misera probablement sur le deuxième gardien, capable du meilleur comme du pire. On comprend dès lors les craintes de l'entraîneur qui vient d'être mis devant ses responsabilités par le président du club lequel veut un départ sérieux de sa formation, pour «clouer le bec aux détracteurs».

Toujours est-il, cette trêve a permis aux Rhiouis de retrouver leur jeu collectif. Même si l'efficacité manque, les camarades de Ksiouer sont conscients de la mission qui les attend face à Maghnia, une formation coriace même si les locaux ont eu à gagner les frontaliers chez eux.

RC Relizane / Benfissa Mohamed (Gardien de buts)

«On jouera sans pression aucune»

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR B-YACINE

«On fera le maximum pour représenter notre football de la meilleure manière possible.»

Dans cet entretien que nous a accordé Benfissa Mohamed en fin de semaine, il est question du match de la reprise du championnat de la division nationale amateur face au SA Mohammadia, ainsi que des avantages de la trêve.

- Vous allez disputer le match retour contre le SA Mohammadia. Comment se présente la préparation?

- A vrai dire, la préparation se déroule dans une bonne ambiance. Il n'y a aucune pression sur les joueurs et ces derniers sont, plutôt, décidés à mettre tout en œuvre pour ne pas retourner bredouilles de notre déplacement.

- On a l'impression que vous vous intéressez, de plus en plus, à cette compétition. Qu'en pensez-vous?

- Bien entendu, on aimerait bien aller le plus loin possible, il ne faut pas oublier qu'on doit être les meilleurs, aussi, devrons nous mettre le paquet pour ne pas décevoir.

- Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

- Je veux dire qu'on jouera sans pression aucune et qu'on essayera de donner le meilleur de nous-mêmes sans qu'on nous y oblige

- Comment voyez-vous ce match contre les gars de Perrégaux?

- Il sera, vraiment, difficile, car nous aurons affaire à une équipe plus expérimentée et qui recèle des éléments de qualité. Ajoutez à cela, les conditions qui entourent le match et qui risquent de nous être défavorables. Donc, cela ne va pas être une simple partie de plaisir.

- Ne pensez-vous pas que la trêve va vous permettre de mieux vous préparer pour ce match?

- Tout à fait. La trêve est venue à point nommé pour nous permettre, d'abord, de nous reposer afin de recharger les batteries, de préparer dans de bonnes conditions ce match, mais aussi les prochains rendez-vous en championnat national.

- Un dernier mot?

- Nous nous préparons à fond pour pouvoir réussir notre mission qui s'annonce difficile, et satisfaire nos fidèles supporters. J'espère que ces deniers resteront derrière leur équipe, et continueront à la soutenir.

De notre côté, on fera le maximum pour représenter notre football de la meilleure manière possible.

LFP - Ligue 2 (17e journée)

USM Blida – O. Médéa	2-0
AB Merouana – A. Bou Saâda	1-1
AS Khroub – WA Tlemcen	1-0
MC Saïda – USMM Hadjout	2-1
NA Hussein Dey – MSP Batna	0-0
USM Annaba – ES Mostaganem	0-0
CA Batna – ASM Oran	0-0
USM Bel-Abbès - US Chaouia	2-0

R	C	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
01	USMBA	32	17	09	05	03	24	11	+13
02	USMB	30	17	08	06	03	20	11	+09
03	ASMO	30	17	08	06	03	16	09	+07
04	WAT	26	17	07	05	05	12	10	+02
05	NAHD	26	17	06	08	03	12	11	+01
06	USC	26	17	08	02	07	16	17	-01
07	ASK	24	17	07	04	07	22	18	+04
08	OM	24	17	07	03	07	19	17	+02
09	MCS	24	17	06	06	05	13	13	00
10	ABS	21	17	04	06	06	13	13	00
11	ABM	21	17	05	06	06	14	15	-01
12	USMMH	20	17	05	05	07	14	16	-02
13	USMAn	19	17	04	06	07	09	12	-03
14	CAB	17	17	04	05	08	10	17	-07
15	MSPB	16	17	03	07	07	06	10	-04
16	ESM	08	17	03	02	12	09	29	-20

LIRF –Inter-régions Ouest (17e journée)

CRB Aïn El- Turck – CRB Adrar	1-2
USM Oran – SC Mecheria	1-3
SCM Oran – JS Sig	3-0
IRB Timimoun – WAB Tissemsilt	1-3
HB El-Bordj – CRB Bougtob	1-1
CRB Sfisef – NRB Bethioua	1-1
ZSA Témouchent – JS Emir Abdelkader	1-1
CRB Hennaya – MB Sidi Chami	1-2

R	C	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff
01	SCMO	44	17	14	02	01	34	09	+25
02	MBSC	39	17	12	03	02	26	13	+13
03	JSEA	36	17	10	06	01	25	12	+13
04	NRBB	35	17	10	05	02	21	08	+13
05	CRBS	29	17	08	05	04	26	17	+09
06	CRBH	28	17	08	04	04	25	19	+06
07	USMO	26	17	08	02	07	24	16	+08
08	ZSAT	22	17	06	04	07	22	21	+01
09	HBEB	21	17	06	03	08	16	23	-07
10	WABT	20	17	06	02	09	16	22	-06
11	SCM	18	17	04	06	07	19	22	-03
12	CRBB	15	17	03	06	08	16	21	-05
13	JSS	15	17	04	03	10	21	32	-11
14	CRBA	14	17	04	02	11	10	21	-11
15	CRBAT	12	17	03	03	11	12	26	-14
16	IRBT	06	17	02	00	15	10	40	-30

GC Mascara - Azouz Zahta (Milieu)

La victoire et rien d'autre

B. BERHOUCHE

Distançant de seulement deux points l'avant-dernier du classement l'IRB Maghnia et de sept la lanterne rouge, le CR Témouchent, le Ghali de Mascara, puisque c'est de lui qu'il s'agit, reste menacé par la relégation au palier de l'inters-régions.

C'est dire que les coqs sont dans l'obligation de la récolte du plus de points possible en cette phase retour qui débutera aujourd'hui et verra les Coqs -dans le cadre de la première journée du retour- réceptionner la coriace équipe du Mouloudia de Hassasna qui, sans faire de bruits et sans grand moyens, figure parmi le groupe de tête.

Interrogé au sujet de cette joute, le jeune Azouz Zahta (en fait, la révélation et la seule satisfaction du Ghali) dira: «La mini-trêve est arrivée au bon moment, ce qui a permis au staff technique de procéder aux réglages qu'il faut en corrigeant les diverses lacunes constatées lors des précédents matchs. Je pense que ce stage de 10 jours nous a été bénéfique à tout point de vue, ce qui va nous permettra d'aborder le retour dans de bonnes conditions pour récolter le plus de points possible et mettre notre équipe à l'abri des mauvaises surprises de fin de saison.» «En ce qui concerne le match d'aujourd'hui, poursuit-il, ce sera très difficile car notre adversaire Hassasna va évoluer sans pression. Cela ne va pas nous perturber car le groupe est déterminé à glaner les trois points de la victoire et cela constituera inchallah la relance de l'équipe.»

CC Sig / Benabbela Amine (Attaquant)

Le Widad de Mostaganem repartira bredouille

B. BERHOUCHE

Installé dans le ventre mou du classement de la DNA, le Croissant de Sig n'en est pas moins exclu de mauvaises surprises, comme ce fut le cas la saison écoulée. En effet, les supporters ont toujours en mémoire la cauchemardesque fin de championnat où le club phare de la cité des olives a évité in extremis la descente aux enfers. Marqués au fer rouge par cette expérience, les Sigois sont décidés à ne plus refaire les mêmes erreurs comme le dit par le feu-follet Benabella Amine.

«Nous avons toujours en mémoire le calvaire enduré lors des derniers matchs de la saison passée où, après avoir joué les trouble-fêtes, on s'est retrouvés à jouer le maintien que nous avons assuré difficilement», déclare-t-il en ajoutant:

«Cette fois-ci, ce ne sera plus le cas du fait que le groupe est déterminé à aborder cette phase retour en conquérant et on va le prouver aujourd'hui face à notre respectueux adversaire, à savoir le Widad qui n'a rien à espérer ici.»

CR Témouchent - ES Araba

Pour un bon «retour» du chabab?

SABRI NADJIB

Un club vit des moments particuliers par rapport à toutes les autres formations du fait d'une crise aigüe qui le secoue depuis plus de deux années et qui ne cesse de l'enfoncer encore plus pour le pousser carrément au... forfait ou à l'implosion. Il s'agit là du Chabab de Témouchent dont il ne reste que le nom et au train où évoluent les choses, le risque est grand de voir ce CRT disparaitre. Aujourd'hui le Chabab, et pour le compte de cette première journée de la phase retour, va recevoir le nouveau promu Araba qui a eu raison du CRT lors de leur «première» rencontre (2-1, à Es-Sénia) et tous les supporters attendent avec curiosité et impatience la réaction des jeunes Témouchentois à l'occasion de ce match qui sera placé sous le signe de «ça passe ou ça casse».

La trêve, tombée à point nommé pour les Dahmani, Khellaf, Belghomari, Ounène, Berrabeh, Lahouari, Moussa, Bénaziza, etc., sera-t-elle salutaire pour la suite du championnat? C'est tout ce qui du reste est souhaité à Témouchent, voir ces jeunes prendre leurs responsabilités et essayer de sauver ce qui reste pour ne pas se résigner au sort qui frappe le CRT depuis bientôt plus de deux saisons. CRT-ESA: sera-t-elle l'affiche d'un bon «retour» des Témouchentois?

IS Tighennif

Un nouveau souffle pour les Idéalistes

SAHRAOUI LAHCENE

Du stage effectué au Centre de récupération des sportifs Moncef-Baghdadi de Mascara, le coach Beldjillali Abdelkrim dira: «Cela a été un bon moyen pour ressouder le groupe et intégrer d'autres éléments des catégories jeunes». En prévision de la reprise de la compétition avec un premier match cet après-midi chez le leader l'OM Arzew, avec des noir et blanc au grand complet, notre interlocuteur se dit serein et optimiste.

«La trêve ponctuée par le stage bloqué était un autre bon moyen pour que l'effectif reprenne confiance», déclare l'entraineur.

Beaucoup de satisfaction et d'amélioration donc tant au niveau des joueurs que du staff technique durant cette trêve hivernale. Ils sont tous conscients des répercussions positives du stage de Mascara sur l'équipe pour le reste de la saison.

LWF Tlemcen

Division d'Honneur (19e journée)

IRBC-IRC, l'affiche

M. DEGUI

Apres avoir raté une bonne opportunité de reprendre la tête en se faisant tenir en échec par le CRAY en match retard, l'IRB Chetouane recevra pour la seconde fois de suite. Cette fois les banlieusards seront à l'épreuve du leader l'IR Chbikia dans un match ouvert à tous les pronostics.

Le dauphin de ce groupe, l'E. Marsa Ben Mhidi, qui n'a pas encore abdiqué, ne sera pas mieux loti en allant se mesurer au Chabab de Bouhlou. Les locaux seront en danger dans une rencontre qui pourrait s'avérer décisive, surtout pour les gars de l'ex-Port Say. Un autre match est très important à suivre, celui qui mettra aux prises le WB O/Mimoun au CSA Remchi. Ici, le vaincu sera écarté définitivement de la course à l'accession. L'E. Hamam Boughrara qui reste sur trois victoires consécutives tentera de confirmer face au CNR Deraman, une équipe qui reste sur sept matches sans la moindre victoire (6 défaites et 1 match nul). Le CR Ain Youcef, lui aussi, essaiera de rester sur cette dynamique en recevant la lanterne rouge l'IR Beni Mester. A suivre enfin avec intérêt le derby qui mettre aux prises les deux formations de la daïra de Bensakrane, le FRB local et son voisin le F. Sidi Abdelli, alors que le CRB Souani sera exempt.

Aujourd'hui à 14h00

A Ain Defla:	IRB Chetouane – IR Chbikia
A O/Mimoun:	WB O/Mimoun – CSA Remchi
A Ain Youcef:	CR Ain Youcef – IR Beni Mester
A Bensekrane:	FR Bensekrane – F. Sidi Abdelli
A Bouhlou:	CSAB Bouhlou – ES Marsa Ben Mhidi
A Dermam:	NCR Dermam – E. H/Boughrara
CRB Souani,	**exempt**

LFW Mostaganem.

Division Honneur (14e journée)

Le leader en danger à El Haciane

A. KHOUSSA

Cette première journée de la phase retour ne sera pas du tout aisée pour le leader, l'Ittihad de Oued El Kheir, qui rendra visite à son rival numéro un, l'Ittihad d'El Haciane. Celui-ci ne pense, lui aussi, qu'à l'accession. Un bon match donc à ne pas rater pour les amateurs de la balle ronde.

Leur poursuivant immédiat, le Chabab de Sayada, se déplacera à Mazaghran où l'attendra de pieds fermes le Wiffak local qui va se surpasser pour effacer la défaite concédée à domicile le week-end écoulé et se racheter devant son public. Le moindre faux pas coûtera cher à Sayada.

Le Mouloudia d'El Matmar devra, pour sa part, négocier positivement les trois points du match devant la lanterne rouge, l'Ittihad de Ain Sidi Chérif qui semble très affecté sur le plan moral.

Le Feth de A/Ramdane et le Wiffak de Mesra qui évolueront hors de leurs bases doivent se méfier de leurs adversaires respectifs, le Chabab de Sour et celui de Kréchiche, qui luttent pour leur survie. Les autres rencontres sont favorables aux clubs qui évolueront à domicile à moins que le hasard n'en décide autrement.

Aujourd'hui à 14h30

A El Haciane:	IRB EL Haciane – IRB O/El Kheir
A Ain Sidi Chérif:	IRB A/Sidi Chérif – MC Mostaganem
A Mazagran:	WRB Mazagran – CRB Sayada
A Sour:	CB Sour – FCB A/Ramdane
A Stidia:	MCB Stidia – UPS Belhadri
A Mostaganem:	CSH Mostaganem – UG Sidi Ali
A Kréchiche:	CR Kréchiche – WRB Mesra

IRB Tabia – AS Sidi Lahcen

Sidi Lahcen part avantagé

D. MORCELY

Toujours dans le sillage du leader, l'AS Sidi Lahcen, le dauphin effectuera un déplacement à Tabia pour affronter le onze local, avec la détermination de faire le plein en points tout en étant à l'écoute de Delahim où le FC Télagh joue gros face à l'équipe locale. Sans vouloir minimiser des capacités de l'IRB Tabia, qui est quand même une bonne équipe, pour les pronostiqueurs, les visiteurs partent avec l'avantage d'obtenir le gain du match, du fait de leur solidité et de leur rage de vaincre, tout en espérant que le leader chute en déplacement afin de le coiffer, pour s'installer sur la plus haute marche du podium. Certes nous n'en sommes pas encore là car le match reste à jouer et… à le gagner. C'est en tous les cas, ce qu'attendent les supporteurs de Sidi Lahcen.

TURF

Journée : 032

ZEGGAÏ ABDELKADER

Hippodrome Colonel Abdelmadjid Aouchiche du Caroubier

2ème course début des opérations **14h35** départ **15h**
Paris **Quarté & Quadrio A** Prix : **Oasis** Pur-Sang arabe
Dotation: **300.000** DA Distance: **1.900** Mètres

PROPRIÉTAIRES		CHEVAUX		JOCKEYS	PDS	CDS	ENTRAINEURS
M. ABDELATIF	1	BANDIDAZO		MS. ZOUAR	58	1	PROPRIETAIRE
LE PETIT HARAS	2	ROCHE TO BAND	(O)	A. NOUGHA	58	6	B. SAHRAOUI
A. HAMIANE	3	MUSICA GLAZ	(O)	H. BELMORSELI	56	5	S. HAMIANE
S. SARAOUI	4	SPIRIT NAZARETH	(O)	O. CHEBBAH	56	8	D. MILLES
HARAS G.T.F	5	LOVE SONG		YS. BADAOUI	56	4	K. FEGHOULI
LE PETIT HARAS	6	MAJOR LIGHTS		T. LAZREG	55	2	M. LAIB
AH. SALMI	7	SANGO	(O)	M. CHADOULI	54	9	A. ROUMANE
Melle M. ABDELATIF	8	SANTINELLA		AP/ A. CHEBBAH	53.5	3	PROPRIETAIRE
Haras de L'AHBIL	9	PAYS DES REVES		K. BAGHDAD	53	11	K. NOUGHA
AH. SALMI	10	PARADISE TREE		A. AIDA	53	7	A. ROUMANE
M. LAMARI	11	BARCENA	(O)	AP/ Y. BENDJEKIDEL	49.5	10	L. LAMARI

3ème course début des opérations **15h05** départ **15h30**
Paris **Quinté & Quadrio B** Prix: **Bab D'Zira** Pur-Sang anglais
Dotation: **350.000** DA Distance: **1.200** Mètres

PROPRIÉTAIRES		CHEVAUX		JOCKEYS	PDS	CDS	ENTRAINEURS
AH. FEGHOULI	1	RIMEL EL BAHR		S. BOUMEDIENE	58.5	8	K. FEGHOULI
A. KERKACHE	2	KHEBBAB		K. BAGHDAD	57	10	A. DEHIBA
D. BOUBEKEUR	3	ITAFRAOUA		YS. BADAOUI	56	2	M. BOUBEKEUR
A. TIAR	4	FIZOUNA		B. BENDJEKIDEL	55	11	N. TIAR
K. HAIL	5	LALLAHOM		A. SALHI	54	9	PROPRIETAIRE
MN. METIDJI	6	NOUR EL HOUDA	(O)	S. BENYETTOU	54	3	H. FATMI
F. HAMIANE	7	SEHM RAFIGO		JJ/ AB. NAIR	54	12	H. BOUBAKRI
M. ASLI	8	RAMADI	(O)	R. BELMORSELI	54	5	K. ASLI
AH. BOUMEDIENE	9	QUOTBE		M. SENOUCI	54	13	A. AOUINA
S. AOUINA	10	NORI	(O)	A. BOUSSAA	53	6	PROPRIETAIRE
T. DILMI	11	RAMZ EL OUIFAK		JJ/ CH. ATALLAH	52.5	1	F. DOUKHI
Mme AUMASSIP	12	RACHID		AP/ W. BENDJEKIDEL	51.5	7	S. FOUZER
L. CHEIKH	13	EL JANA		AP/ S. DOUDARI	51	4	M. BOUCHENINE

Fiche Technique du Pari Quinté

S1 - RIMEL EL BAHR

S. BOUMEDIENE 58,5 kg
19-10-2013 1.400 m 3ème
JJ/ WF. DJELLAOUI 54 kg 7 pts
05-11-2013 1.800 m 7ème
M. SENOUCI 53 kg 13 pts
07-12-2013 1.600 m 10ème
R. BELMORSELI 52 kg 11 pts
11-01-2014 1.100 m 4ème
M. DJELLOULI 54 kg 9 pts
25-01-2014 1.400 m tombé
M. DJELLOULI 53 kg 16 pts
Ses grandes capacités lui donnent une chance logique pour effacer son dernier faux-pas. A retenir en très bonne place dans un parcours à son entière convenance.
Conclusion : Une priorité.

2 - KHEBBAB

K. BAGHDAD 58 kg
20-09-2013 1.200 m 4ème
H. METIR 57 kg 13 pts
21-12-2013 1.200 m 13ème
MS. ZOUAR 56 kg 16 pts
04-01-2014 1.000 m 11ème
MS. ZOUAR 58 kg 14 pts
07-01-2014 1.200 m 6ème
JJ/ A. MESSAOUD 55 kg 13 pts
16-01-2014 1.300 m 2ème
K. BAGHDAD 56 kg 16 pts
Il vient de tirer son épingle du jeu sur 1.300m. Il est associé avec son jockey habituel, ce qui va certainement avantager ses chance pour participer activement à l'arrivée.
Conclusion : Une priorité.

3 - ITAFRAOUA

YS. BADAOUI 56 kg
08-10-2013 1.000 m 6ème
R. BELMORSELI 53 kg 13 pts
29-10-2013 1.300 m 10ème
S. BENYETTOU 54 kg 13 pts
05-11-2013 1.400 m 4ème
AP/ EH. BOUBEKEUR 50,5 kg 9 pts
19-11-2013 1.400 m 11ème
AP/ EH. BOUBEKEUR 48,5 kg 13 pts
30-11-2013 1.100 m 3ème
YS. BADAOUI 55 kg 16 pts
Eloignée des pistes depuis le 30 novembre dernier. Ses chances sont nulles à cause de son manque de compétition. Elle est à revoir lors de ses prochaines sorties.
Conclusion : A revoir.

4 - FIZOUNA

B. BENDJEKIDEL 55 kg
09-02-2013 1.300 m 12ème
AP/ W. BENDJEKIDEL 53 kg 12 pts
03-10-2013 1.400 m 5ème
A. TIAR 55 kg 10 pts
02-11-2013 1.300 m 9ème
M. SENOUCI 56 kg 13 pts
14-12-2013 1.500 m 8ème
AP/ W. BENDJEKIDEL 52,5 kg 13 pts
25-01-2014 1.400 m 7ème
B. BENDJEKIDEL 54 kg 16 pts
Malheureuse à trois reprises consécutives.
Sa participation dans cette épreuve n'est qu'une simple figuration comme elle nous a habitués récemment.
Conclusion : A revoir.

5 - LALLAHOUM

A. SALHI 55 kg
24-10-2013 1.200 m 4ème
A. SALHI 54 kg 14 pts
09-11-2013 1.000 m 5ème
A. SALHI 54 kg 18 pts
21-11-2013 1.400 m 7ème
A. SALHI 55 kg 9 pts
30-11-2013 1.100 m 7ème
A. SALHI 54 kg 16 pts
28-12-2013 1.300 m 7ème
MS. ZOUAR 54 kg 17 pts
Le parcours qu'elle va tracer aujourd'hui ne lui facilite pas la tâche pour espérer se défendre. Elle est à revoir dans de meilleures conditions lors de ses prochaines sorties.
Conclusion : A revoir.

6 - NOUR EL HOUDA

S. BENYETTOU 54 kg
16-09-2013 1.400 m 2ème
S. BENYETTOU 56 kg 13 pts
08-10-2013 1.600 m 8ème
AP/ EH. BOUBEKEUR 53 kg 9 pts
22-10-2013 1.400 m 9ème
S. BENYETTOU 56 kg 13 pts
14-12-2013 1.500 m 12ème
S. BENYETTOU 55 kg 13 pts
Certes, elle n'a pas montré grand-chose récemment, mais il faut quand même s'en méfier.
Elle demeure compétitive pour un accessit sur les pistes de l'hippodrome du Caroubier.
Conclusion : Une priorité.

7 - SEHM RAFIGO

JJ/ AB. NAIR 54 kg
16-11-2013 1.200 m 7ème
MS. ZOUAR 55 kg 15 pts
16-11-2013 1.200 m 10ème
MS. ZOUAR 55 kg 15 pts
21-11-2013 1.400 m 4ème
MS. ZOUAR 55 kg 9 pts
12-12-2013 1.300 m 10ème
JJ/ AB. NAIR 54 kg 14 pts
16-01-2014 1.300 m 7ème
F. BENDJEKIDEL 54 kg 16 pts
Il ne va pas avoir la partie facile pour espérer se défendre, parce qu'il est engagé dans un parcours qui n'est pas en sa faveur. Ses chances sont nulles sur 1.200m.
Conclusion : A revoir.

8 - RAMADI

R. BELMORSELI 54 kg
21-09-2013 1.200 m 3ème
R. BELMORSELI 54 kg 15 pts
26-10-2013 1.100 m 3ème
M. SENOUCI 54 kg 18 pts
05-11-2013 1.400 m 6ème
R. BELMORSELI 54 kg 9 pts
19-11-2013 1.400 m 10ème
R. BELMORSELI 54 kg 13 pts
Il ne faut pas condamner ses chances à cause de son manque de compétition. A retenir en possibilité d'autant qu'il est bien monté.
Conclusion : Une possibilité.

9 - QUOTBE

M. SENOUCI 54 kg
08-10-2013 1.000 m 5ème
JJ/ WF. DJELLAOUI 53 kg 13 pts
29-10-2013 1.300 m 13ème
S. BOUMEDIENE 58 kg 13 pts
30-11-2013 1.100 m 4ème
M. DJELLOULI 54 kg 16 pts
28-12-2013 1.300 m 14ème
JJ/ AB. NAIR 54 kg 17 pts
Le changement de monte convient à sa participation dans cette course, ce qui va certainement avantager ses chances pour participer activement à l'arrivée.
Conclusion : Une priorité.

10 - NORI

A. BOUSSAA 53 kg 13 pts
26-10-2013 1.100 m 15ème
T. LAZREG 57 kg 18 pts
16-11-2013 1.200 m 12ème
B. BERRAH 57 kg 15 pts
23-11-2013 1.400 m 13ème
M. CHADOULI 56 kg 13 pts
21-12-2013 1.200 m 15ème
A. BOUSSAA 56 kg 16 pts
Ses dernières tentatives ne plaident pas en sa faveur. Il ne fera qu'une simple figuration pour remplir les stalles ni plus, ni moins.
Conclusion : A revoir.

11 - RAMZ EL OUIFAK

JJ/ CH. ATALLAH 51,5 kg
07-12-2013 1.600 m retiré
AB. ATALLAH 54 kg 11 pts
04-01-2014 1.000 m 3ème
JJ/ AB. CHENAFI 51 kg 14 pts
11-01-2014 1.100 m 3ème
JJ/ CH. ATALLAH 51,5 kg 9 pts
25-01-2014 1.400 m tombé
JJ/ CH. ATALLAH 52 kg 16 pts
Il ne va pas avoir de difficultés pour négocier un accessit honorable dans ce genre d'épreuve.
A retenir en très bonne place avec un professionnel.
Conclusion : Une priorité.

12 - RACHID

AP/ W. BENDJEKIDEL 51,5 kg
28-12-2013 1.300 m 10ème
AP/ W. BENDJEKIDEL 51,5 kg 17 pts
04-01-2014 1.000 m 4ème
AP/ W. BENDJEKIDEL 49 kg 14 pts
16-01-2014 1.300 m 3ème
AP/ W. BENDJEKIDEL 52 kg 13 pts
25-01-2014 1.400 m 12ème
AM. B ENDJEKIDEL 54 kg 16 pts
Il ne faut pas le juger sur son dernier échec. Ses bonnes performances enregistrées auparavant peuvent lui facilite la tâche.
Conclusion : Une priorité.

13 - EL JANA

AP/ S. DOUDARI 51 kg
04-05-2013 1.100 m 4ème
L. BOUKHALFA 53 kg 14 pts
11-05-2013 1.200 m 2ème
L. BOUKHALFA 53 kg 7 pts
25-05-2013 1.100 m 8ème
L. BOUKHALFA 53 kg 13 pts
28-12-2013 1.300 m 2ème
M. SENOUCI 52 kg 17 pts
11-01-2014 1.100 m 8ème
M. SENOUCI 53 kg 9 pts
La monte de S. Doudari convient à sa participation dans cette course.
A retenir en possibilité.
Conclusion : Une possibilité.

PRONOSTICS	PARIS QUADRIO A-B	PARI QUARTE	PARI QUINTE
	2-3 / 6-1	2-3-1-4-8	6-1-9-11-2-12
	3-2/ 6-1	Possibilité : 6 - 10	Possibilités : 8 - 13
	2-3-1 / 6-1-9	Champ F : 2-3-1-X	Champ F : 6-1-9-11-X
	3-2-1 / 6-1-11	Champ F : 2-3-X-1	Champ F : 6-1-9-X-2
	2-X /6-1	Champ D : 2-3-X-X	Champ D : 6-1-9-X-X
		3-2-1-4-6-10	6-1-11-9-2-8-13

Résultats des Courses PMU
Vendredi 31 janvier 2014
Hippodrome de **Djelfa**
Journée : **031**
Paris **Quarté & Quinté**
10 - 4 - 11 - 9 - 2

NOTRE SELECTION

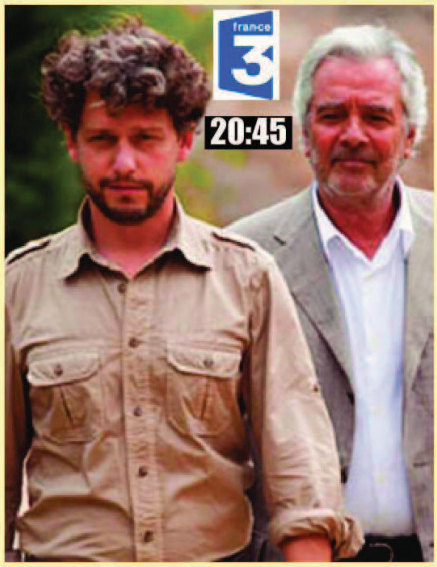

Réalisé par : Aruna Villiers
Acteurs : Pierre Arditi (Benjamin Lebel) Catherine Demaiffe (Mathilde) Yoann Denaive (Silvère Dugain) Didier Sauvegrain (Ferdinand Ténotier) Alexandra London (Jeanne Laville)

L'œnologue réputé Benjamin Lebel est appelé d'urgence au Château Erlange, qui produit un grand vin de Graves à Pessac-Léognan. Denis Laville, son ancien assistant, en est devenu le propriétaire avec Jeanne, son épouse. Il a été agressé dans le chai et leur vin a été contaminé par une bactérie. Benjamin installe ses collaborateurs, Mathilde et Silvère, à demeure pour savoir si la contamination est accidentelle ou criminelle.

Réalisé par : Dean White
Acteurs : Kathryn Erbe (Alexandra Eames) Vincent D'Onofrio (Robert Goren) Eric Bogosian (Danny Ross) Billy O'Brien (Peter Lyons) Alexandria Wailes (Malia)

Le docteur Jack Mallory, un chirurgien ORL, a été assassiné dans son bureau. Soupçonnant tout d'abord un trafic d'ordonnances, les inspecteurs Goren et Eames apprennent que la victime avait témoigné contre le Dr Strauss dans une affaire controversée. Il accusait son confrère d'avoir posé un mauvais implant cochléaire sur un bébé. Pour mener leur enquête, les détectives font équipe avec un agent interprétant la langue des signes.

TF1

06h30 TFou
08h10 Téléshopping samedi
09h55 Téléshopping va plus loin
10h10 Tous ensemble
11h05 Tous ensemble
12h00 Les douze coups de midi
13h00 Journal
13h20 Reportages
15h15 Ghost Whisperer
16h05 Ghost Whisperer : Melinda, entre deux mondes
16h55 Ghost Whisperer : Melinda, entre deux mondes
17h45 Tous ensemble
17h45 Tous ensemble
18h45 50mn Inside
20h00 Journal
20h50 The Voice, la plus belle voix
23h20 The Voice
23h30 Vendredi, tout est permis avec Arthur
01h20 L'affiche de la semaine
01h35 Confessions intimes
03h15 50mn Inside
04h05 Reportages
04h45 Histoires naturelles

CANAL+

06h55 Mon oncle Charlie
07h35 Le petit journal
08h05 Kaboul Kitchen
08h35 Kaboul Kitchen
09h10 Kaboul Kitchen
09h40 L'oeil de Links
10h10 Un prince (presque) charmant
11h35 Album de la semaine
12h10 Clique
12h45 Le tube
13h40 L'effet papillon
14h30 Coupe de la Ligue Avant-match
16h15 Championnat de France Ligue 1
16h30 Championnat de France Ligue 1
18h30 Intérieur sport
19h10 Salut les Terriens !
20h25 Made in Groland
20h55 Möbius
22h40 Intérieur sport
23h05 Jour de foot
22h45 L'odyssée de Pi
00h45 Tous les espoirs sont permis
02h25 Let My People Go !
03h45 Je sens le beat qui monte en moi
04h25 Championnat NHL

RTL 9

11h50 Prince Noir
13h25 Backdraft
15h40 Commando de l'ombre
17h20 Equilibrium
17h20 Equilibrium
19h10 The One
20h40 Mort subite
22h40 Chasse à l'homme
22h45 L'homme bicentenaire
00h55 La chevauchée sauvage
03h10 Fantasmes
03h40 L'enquêteur

France 3

06h00 EuroNews
06h38 Viva Piñata
06h49 La Panthère rose et ses amis
07h14 Dofus : aux trésors de Kerubim
07h27 Nos voisins les Marsupilamis
07h54 Nos voisins les Marsupilamis
08h22 Scooby-Doo, Mystères Associés
08h47 Scooby-Doo, Mystères Associés
09h28 Les Dalton
10h11 Les lapins crétins : invasion
10h22 Dragons : Cavaliers de Beurk
10h50 C'est pas sorcier
11h30 La voix est libre
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h50 30 millions d'amis
13h25 Les grands du rire
15h00 En course sur France 3
15h25 Samedi avec vous
16h55 Les carnets de Julie
17h55 Questions pour un champion
18h30 Avenue de l'Europe
19h00 19/20 : Journal régional
19h30 19/20 : Journal national
20h00 Tout le sport
20h15 Zorro
20h45 Le sang de la vigne
22h25 Soir 3
22h45 Quand la guerre sera loin massif du Vercors
00h00 Doc 24
00h55 Si près de chez vous
01h20 Si près de chez vous
01h50 Midi en France
02h45 Plus belle la vie
03h15 Claude François

TMC

05h25 Ma drôle de vie
06h55 TV achat
09h15 Preuve à l'appui
10h00 Preuve à l'appui
10h50 Preuve à l'appui
11h40 Preuve à l'appui
11h40 Preuve à l'appui
12h30 Preuve à l'appui
13h30 New York police judiciaire
14h25 New York police judiciaire
15h15 Life
16h05 Life
16h55 Life
17h50 Une femme d'honneur
19h45 Les mystères de l'amour
20h45 New York, section criminelle
21h35 New York, section criminelle
22h25 New York, section criminelle
23h15 New York, section criminelle
00h05 Les experts : Manhattan
00h55 Preuve à l'appui
01h50 Preuve à l'appui
02h45 90' Enquêtes
04h20 Ma drôle de vie
05h25 Ma drôle de vie

M6

06h30 Kid Paddle
07h00 Geronimo Stilton
07h25 Baskup
07h50 M6 boutique
10h10 Cinésix
10h25 Norbert et Jean : le défi
11h30 Norbert et Jean : le défi
11h30 Norbert et Jean : le défi
12h45 Le 12.45
13h05 Scènes de ménages
13h40 Cauchemar en cuisine
15h35 Cauchemar en cuisine
17h30 Must célébrités
17h30 Must célébrités
18h40 Un trésor dans votre maison
19h45 Le 19.45
20h05 Scènes de ménages
20h50 Hawaii 5-0

21h40 Hawaii 5-0
22h30 Hawaii 5-0
23h20 Hawaii 5-0
00h05 Elementary
00h50 Californication
01h20 Californication
01h55 M6 Music

France 2

06h00 Nos années pension
06h30 Nos années pension
07h00 Télématin
10h00 Thé ou café
10h50 Motus
11h20 Les Z'amours
11h55 Tout le monde veut prendre sa place
13h00 Journal
13h20 13h15, le samedi...
14h00 Envoyé spécial : la suite
14h50 XV/15
15h30 Tournoi des VI Nations 2014
17h25 XV/15
18h00 Tournoi des VI Nations 2014
20h00 Journal
20h45 Hier encore
23h05 On n'est pas couché
00h00 La parenthèse inattendue
02h10 Envoyé spécial
03h40 Complément d'enquête
04h45 Voyage au bout du monde
05h35 Gibbons et crocodiles

Foir'fouille

Formez, avec les **06** lettres restantes, le mot remplacé par schtroumpfs dans ce proverbe: «Comme on connaît les schtroumpfs, on les honore.»
(On traite chacun, selon le caractère qu'on lui connaît)

ANATOMISTE – ANCETRE – ARBORISATION – BATTEUR – CHAINE – COMPLAINTE – DILATABILITE – ENERGIE – ENTHOUSIASME – FAILLE – GENTILLESSE – HACHER – LOGER – MAIN – MECHANCETE - NUMERATION – OPERER – TAMIS – TISSER – TREIZE – ZONE.

E	E	S	S	E	L	L	I	T	N	E	G
I	A	E	T	E	C	N	A	H	C	E	M
G	N	E	T	N	I	A	L	P	M	O	C
R	A	N	O	I	T	A	R	E	M	U	N
E	T	I	L	I	B	A	T	A	L	I	D
N	O	I	T	A	S	I	R	O	B	R	A
E	M	S	A	I	S	U	O	H	T	N	E
N	I	A	M	S	E	P	A	R	C	N	L
E	S	A	E	T	E	C	E	E	I	O	L
N	T	R	T	R	H	I	T	A	G	S	I
O	E	A	E	E	Z	R	H	E	N	I	A
Z	B	R	R	E	E	C	R	T	A	S	F

Solution de la foir'fouille n° 4322
« CHEMINS »

Mots croisés

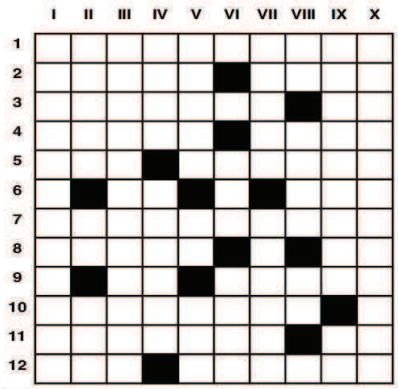

HORIZONTALEMENT

1. Notables. **2.** Napoléon. Saint esprit. **3.** Dévider. Actinium. **4.** Rôtir. On le répète, c'est compris! **5.** Il a toujours un tic au réveil. Oter le chapeau. **6.** Avalé de travers. Garçon de cœur. **7.** Insensés. **8.** D'un lieu ancien. Foi de môme! **9.** Phon: Concept. Riche. **10.** Suivre à la trace.**11.** Rejetait. Symbole à réfléchir. **12.** Examen de contrôle. Mesurât.

VERTICALEMENT

I. Avec eux, le courant passe. **II.** Erra. Article. Nid d'espions. **III.** Sixième sens? **IV.** Unir. S'élever. **V.** Lichen. Eléments de gestion. Amas. **VI.** Ordre. Temps sombre. **VII.** Manche à balai. Pari. **VIII.** Phon: grecque. Mâchoire d'acier. Toujours à point. **IX.** De même. Possessif. **X.** Protégeaient donc.

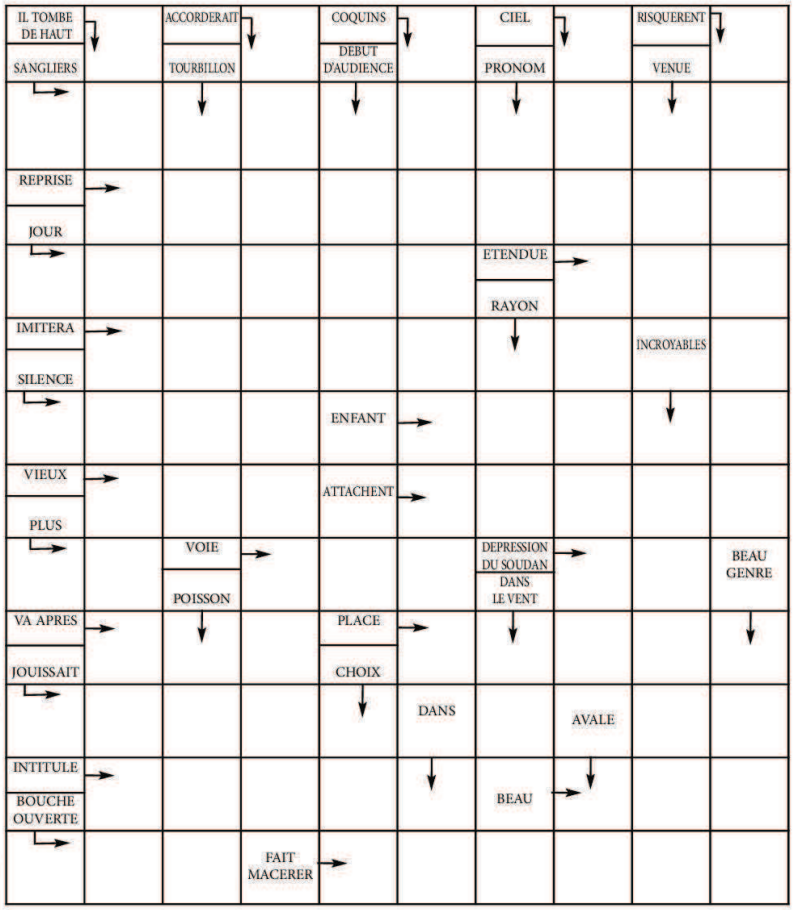

Solution des mots croisés N°4322

R	E	T	R	O	G	R	A	D	E
E	V	I	E	R	■	A	M	■	S
T	E	R	R	A	S	S	E	E	S
R	I	A	■	N	U	A	N	C	E
O	L	■	A	G	E	N	D	A	S
V	■	E	R	E	■	T	E	R	■
I	N	F	E	S	T	E	■	L	A
S	E	R	T	■	E	■	L	A	D
E	T	I	E	N	N	E	■	T	O
U	■	T	■	O	T	I	T	E	S
R	A	■	T	I	A	R	E	■	S
S	U	P	E	R	I	E	U	R	E

Solution des mots fléchés N°4322

■	R	■	E	■	C	■	D	■	S
R	E	S	T	A	U	R	A	I	T
■	S	A	R	A	B	A	N	D	E
E	P	I	E	■	E	T	■	E	R
■	O	S	■	A	S	S	U	M	E
A	N	I	M	E	■	■	T	■	S
■	S	E	R	R	E	R	■	U	■
L	A	S	■	E	C	O	U	T	E
■	B	■	A	R	R	I	V	E	S
C	L	A	N	■	A	■	E	R	S
■	E	R	S	E	S	■	E	U	E
A	S	S	E	N	E	R	■	S	S

Les 7 Erreurs

INSOLITE

Incroyable défi d'un Français

Six jours non-stop... à vélo

Pierre-Michaël Micaletti a terminé lundi son incroyable défi en parcourant 2738 km en six-jours non-stop, au guidon de son vélo sur rouleaux à l'hôpital d'Evreux (Eure). «C'est tout simplement énorme! Honnêtement, j'avais un doute sur le nombre de kilomètres que je pouvais réaliser, mais atteindre une telle distance, c'est un très bon score», a-t-il confessé une fois descendu de sa machine, de bonne humeur comme à son habitude mais physiquement éprouvé.

«Je me sens quand même fatigué. Hier soir, c'était compliqué et je ressentais la douleur. Du coup je me suis préparé pour un atterrissage en douceur, qui s'est très bien passé.

Ce soir, j'attends avec impatience ma vraie première nuit de 9 heures», a-t-il précisé avec le sourire. Devant un public de plusieurs dizaines de personnes, il a fièrement tendu une feuille sur laquelle était marqué «2738 km». Parti mardi 21 janvier à 13h00, il a parcouru l'équivalent d'un Tour de France sur un vélo à pignon fixe qui n'autorise aucun arrêt de pédalage.

A travers ce défi sportif et humain, parrainé par Bernard Hinault, quintuple vainqueur de la Grande Boucle, Micaletti, spécialiste des courses sur très grande distance, voulait lancer un clin d?oeil à ces épreuves mythiques des Six Jours de la fin du XIXe siècle. «Depuis son départ, il ne s'est accordé que 12 heures de pause, avec 1h à 1h30 de sommeil par jour. Ce type est dingue», a témoigné Cyril Lebordais, son agent.

Etats-Unis

A 7 ans, c'est déjà un pianiste prodigieux

Elias, un garçon âgé de sept ans, est devenu le nouveau «chouchou» du public américain. C'est lors de sa venue sur le plateau de l'Ellen DeGeneres Show que ce jeune garçon a conquis le coeur du public et des téléspectateurs. Véritable petite boule d'énergie, Elias sait également merveilleusement jouer du piano. Lors de l'une de ses émissions, Ellen DeGeneres a fait la rencontre d'un véritable phénomène baptisé Elias. Ce garçonnet âgé de 7 ans est une petite boule d'énergie pouvant contaminer un studio entier comme le montre cette vidéo.

Mais Elias est également un génie du piano. A peine arrivé sur le plateau d'enregistrement, le jeune Elias a su montrer qu'il n'était pas du tout impressionné par le public et par la télévision. Totalement à l'aise, il est allé de déclarations d'amour destinées à Ellen DeGeneres jusqu'à la démonstration majestueuse de ses talents de pianiste. «Je ne les ai jamais coupés. Jamais de la vie» a-t-il expliqué quand la présentatrice lui a demandé s'il était déjà allé chez le coiffeur. «Vous êtes une très belle personne. [...] Je vous aime Ellen» lui a-t-il déclaré par la suite.

Le Bon Coin

Un homme met sa femme en vente pour jouer à la PS4

Sur Le Bon Coin, une annonce assez atypique a été récemment publiée par un internaute ayant fait l'acquisition d'une Playstation 4. Dans cette pépite, ce dernier propose en effet de vendre sa femme qu'il a désormais remplacée par la dernière console de Sony! Avec la pénurie des stocks de la Playstation 4, la console nouvelle génération de Sony, le site LeBon Coin est devenu une plateforme d'échanges privilégiée pour les revendeurs affichant parfois des prix conséquents.

De nombreuses arnaques ont d'ailleurs eu lieu sur les sites de vente de particuliers à particuliers, notamment celle subie par Peter Clatworthy qui n'avait reçu qu'une photo pour l'achat d'une Xbox One. Cette annonce insolite repérée par les Perles du Bon Coin ne propose cependant pas cette fois une vente de console.

En effet, cet internaute que l'on pourrait qualifier de «troll» a choisi de mettre en vente sa femme sur internet pour pouvoir passer plus de temps à jouer à la console. La photo de l'annonce est plutôt explicite : allongé dans son lit, l'homme embrasse le carton de sa Playstation 4 tandis que sa femme dort au sol. Il explique dans le texte de l'annonce que la console de Sony est en effet le remplacement idéal à une compagne : «Bonjour, je mets en vente ma femme car achat de la nouvelle PS4. Prix à débattre dans la limite du raisonnable, très peu servie». Cette description succincte mais hilarante du «produit» nous montre évidemment que l'internaute ne prend pas sa proposition au sérieux. Le prix affiché sur l'annonce était de 600 euros (à débattre!), soit un peu plus que le prix de vente de la PS4, ce qui lui aurait permis de rentrer dans ses frais après l'achat de sa console.

Gravement malade

Un père mourant écrit 800 messages posthumes à sa fille

Gravement malade, W. Garth Callaghan ne sait pas combien de temps il lui reste à vivre. Mais il sait que sa fille, Emma, trouvera chaque jour un petit mot de lui dans sa lunchbox. Depuis que l'enfant est au CE1, W. Garth Callaghan glisse dans le cartable de sa fille une citation ou un conseil écrit à la main sur une serviette. Il lui a promis de perpétuer cette tradition jusqu'à la remise des diplômes (équivalent du Bac en France).

Et il tiendra parole. Même si les médecins, qui lui ont diagnostiqué trois cancers depuis 2011, ne lui prédisent que 8% de chance de vivre encore cinq ans. Cet habitant de la Virginie âgé de 44 ans a donc commencé à écrire ses petits mots à l'avance. Il a créé un site sur lequel il documente les messages qu'il a écrit à Emma. Ce papa est soutenu par l'association «Because I said I would», qui encourage à faire et tenir des promesses.

Chine

Une grande évasion de poulets bloque une autoroute

Le week-end dernier sur une autoroute chinoise, près de 900 poulets se sont échappés du camion qui les transportaient après un violent accident. Les policiers se sont donc mis à la recherche de ces volatiles en fuite afin d'éviter qu'ils ne surprennent les autres conducteurs et ne causent d'autres accidents. Samedi dernier, dans la province de Guizhou, en Chine, plus de 900 poulets ont semé la panique sur une autoroute. En effet, après l'accident du camion qui les transportait, ces volatiles ont trouvé le moyen de se faire la malle. Les agents de police ont alors redoublé d'effort pour remettre en cage tous ces poulets. Le week-end dernier, des dizaines de policiers avaient pour mission de courir derrière les poules. Dans cette tâche très originale, les policiers ont vécu pendant quelques instants le quotidien d'un fermier. Ces volatiles s'étaient étalés sur toute la route, si bien qu'il était alors impossible pour les autres véhicules de circuler en toute sécurité. Une partie de l'autoroute a donc dû être bloquée. Au cours de leur chasse aux poulets, ces policiers devaient récupérer près de 900 poulets évadés.

Sur les 3 000 volatiles que transportait ce camion, près d'un tiers a réussi à s'échapper, mettant alors les policiers dans un embarras certain. Ces agents ont donc dû s'improviser fermiers le temps de récupérer le maximum de poulets possible. Durant cette expérience, ils ont été confrontés aux difficultés de ce métier puisque les poulets sont loin de se laisser attraper si facilement.

Russie

L'homme qui vit comme au Moyen-Âge pour une expérience scientifique

Pavel Sapozhnikov ne s'est pas échoué sur une terre désertée. Sa vie en solitaire, il l'a en quelque sorte choisie puisqu'il participe à un projet psychosociologique sur l'évolution et la modernisation de ses ancêtres Russes, baptisé «Project Hero». Vivant comme en l'an 1100, ce jeune Russe doit suivre des règles très strictes et se nourrir exclusivement d'aliments pêchés, chassés ou récoltés. Aucune communication externe n'est autorisée. Pavel Sapozhnikov enroule ses jambes d'un épais ruban pour garder ses membres au chaud durant la nuit. Il vérifie constamment, et ce tous les matins, ses vivres avant d'aller traire la chèvre et de prendre son petit déjeuner. Ensuite, il part couper du bois et puiser de l'eau. Ses journées sont comblées de tâches physiques et vitales durant cette grande période de basses températures en Russie. Avec l'ensemble de ces tâches, Pavel Sapozhnikov ne se prépare qu'un seul repas. Ainsi, il doit les effectuer à nouveau pour chacun de ses repas quotidiens. Non, Pavel Sapozhnikov n'est pas le nouveau Robinson Crusoé.

Âgé de 24 ans, cet homme d'origine russe s'est lancé dans une expérimentation psychosociologique consistant à élaborer le quotidien de ses ancêtres au XIIe siècle. L'objectif de cette expérience est d'essayer de vivre au maximum comme en l'an 1100 dans cette zone géographique et de comprendre l'évolution de ces ancêtres.

Avec un contact humain presque inexistant, Pavel Sapozhnikov doit vivre en solitaire durant huit longs mois.

Ambiance survoltée avec le groupe Zalindê

«Brazil rencontre El Bahdja» à Alger

Le groupe féminin de musique afro-brésilienne Zalindê s'est produit jeudi soir à Alger, dans une ambiance survoltée qui a mêlé les percussions à la danse et au chant, marquant l'ouverture des soirées «Brazil rencontre El Bahdja», une série de spectacles programmés toutes les fins de semaine, jusqu'au 20 février.

Associant leur passion de la musique afro-brésilienne au sein d'une batucada (Style de musique constituant un sous genre de la samba), les percussionnistes du groupe Zalindê se sont déchaînées sur la scène de la salle Ibn Khaldoun, telle une déferlante de joie et de bonne humeur dans une ambiance carnavalesque, à l'esprit festif et débridé.

Avec deux ballerines et dix percussionnistes polyvalentes qui cadençaient, sur des rythmes binaires et ternaires, parfois en tapant sur des peaux et parfois en jouant aux guitares basse et rythmique, Zalindê, ou «beauté» en verlan dans le Portugais, est venu à Alger avec 12 musiciennes et danseuses percutantes sur la vingtaine qu'il comptait.

Originaires du monde entier, (Du Brésil, de France, du Bénin, des Antilles, de la Colombie et du Japon entre autres), les artistes du groupe Zalindê constituent un métissage intéressant, avec autant de cultures et de sensibilités différentes qui leur permettent d'enchaîner samba, merengue, hip-hop, raï, rythmes africains, reggae etc.

Ilê Aïyê, Na Lata, Travessia, Habanera do Zalindê et Ares do Sul sont parmi la quinzaine de pièces interprétées par le groupe qui a brillé, près de deux heures durant, de maîtrise et de dextérité, émettant une générosité à vouloir donner du plaisir à un public, relativement nombreux qui s'est délecté dans l'allégresse et la volupté.

«Quel groupe ! La percussion qui demande tant de technique et d'énergie est d'habitude, un univers exclusivement masculin !», a commenté une dame parmi l'assistance.

La grosse caisse pour donner le temps fort, la caisse claire pour le temps faible, les timbales, la toumba, le surdo et autres tambourin, ganza, reco-reco et l'agogo, formant les instruments de la percussion afro-brésilienne, ont retentit dans différentes phrases rythmiques qui convergeaient vers le même thème, exploitant avec brio, les intervalles entre les temps de chaque mesure.

Créé en 2002, le groupe Zalindê est le fruit d'une rencontre entre Roberta Paim et Chloé Deyme, qui ont pris part ensemble à de nombreux concerts et festivals en France et en Europe avec des orchestres de percussions brésiliennes.

Ancré à Paris, ce groupe atypique s'imprègne des cadences afro-brésiliennes et les assimile à d'autres influences musicales diverses.

En 2007 et 2011 Zalindê a remporté le premier prix du concours d'orchestres de percussions lors du Festival ôPercussionsô à Paris,et a également collaboré avec plusieurs artistes dont Oxmo Puccino, Kery James, Thomas Savy, Lary Crockett, Trombamania, Grand Corps Malade, Zaho et le trompettiste Ibrahim Maalouf.

Organisé par l' etablissement «Arts et Culture», en collaboration avec Organic music, les soirées de «Brazil rencontre El Bahdja» se poursuivent vendredi à la salle Ibn Khaldoun à Alger, avec un deuxième concert du groupe Zalindê.

Filmathèque Mohamed Zinet d'Alger

Une fiction sur l'opposant portugais Humberto Delgado présentée

La fiction historique «Operaçao outono» (Opération automne), survolant le parcours de l'opposant portugais, le général Humberto Delgado, son assassinat et le procès qui a suivi, réalisée par Bruno Almeida a été présenté mercredi à Alger.

D'une durée de 90 mn, ce long métrage adapté de la biographie du général Delgado a été projeté à la filmathèque Mohamed Zinet dans le cadre des Journées du film européen d'Alger.

Dans ce film le parcours de leader de l'opposition au régime de Salazar débute directement par son séjour à Alger au lendemain de l'indépendance de l'Algérie où le général jouissait de l'hospitalité et du soutien du président Ahmed Ben Bella, comme rapporté dans la biographie. Très vite le film montre Humberto Delgado souhaitant déclencher une révolution populaire avec le soutien de l'Algérie et de quelques officiers de l'armée portugaise, un enthousiasme que ces collaborateurs ne partagent pas ce qui le pousse à poursuivre d'autres possibilités à Rome.

Une fois à Rome, la police politique portugaise met sur pied l' «opération automne» qui consistait à envoyer des agents à la rencontre de l'opposant lui faisant croire qu'ils étaient de son côté et qu'ils pouvaient rallier des officiers à leur cause. Attiré par cette offre, le général Delgado venu rencontrer un officier, tombe dans le piège de la police politique qui l'attire aux frontières avec l'Espagne pour l'y tuer et l'y enterrer avec sa secrétaire.

Sur cette première partie du film le scénario a la main légère en ce qui concerne le personnage principal de la fiction Humberto Delgado, le film ne s'intéresse à aucun moment au parcours de l'opposant, aux raisons de ses actions passionnées ni aux différends avec le régime de Salazar.

Même si la biographie éditée par Frederico Rosa Delgado, petit fils du général, est inspirée de faits politiques réels découverts récemment, le scénario ne renseigne pas sur le personnage et passe tout aussi brièvement sur la révolution des œillets qui a renversé le successeur de Salazar, Marcelo Caetano en 1974. La seconde partie du film est consacrée au travail de l'armée et de la justice portugaise qui on retrouvé les agents de la police politique démantelée impliqués dans l'assassinat du général Humberto Delgado après le changement du régime.

Cependant le film révèle aussi que la justice portugaise avait à l'époque refusé les preuves et les témoignages recueillis par la police Espagnole, qui avait découvert les corps du leader et de sa secrétaire, traitant ainsi l'affaire avec légèreté et prononçant des peines symboliques contre les assassins sans toucher les commanditaires. Inaugurées jeudi, les Journées du film européen d'Alger se poursuivront jusqu'au 1er février avec encore six longs métrages au programme qui seront projetés à la salle de la filmathèque Mohamed Zinet.

Présenté à Alger

«Semaâ Enda», un spectacle musical sur le conte maghrébin

Le spectacle musical «Semaâ Enda», réunissant pour la première fois sept artistes d'Algérie, de Tunisie et du Maroc autour du patrimoine oral du conte et de la musique populaire maghrébins a été présenté jeudi soir à Alger.

La conteuse algérienne Sihem Kennouche a revisité à la salle Ibn Zeydoun (Riad El Feth) des contes du terroir à l'origine de poésie populaires célèbres, interprétées lors du spectacle par des chanteurs de différentes régions d'Algérie (Adrar, Constantine, Tizi-Ouzou et Alger) et par deux artistes tunisien et marocain. Ce montage musical, dont le nom signifie littéralement «celui qui entend la rosée» alterne narration de contes et chansons inspirées de chaque histoire, le tout accompagné par un orchestre dirigé par Kamel Maati.

Les contes comme «Kathir Al Ashab» (celui qui avait trop d'amis) à l'origine de la Qssida (poème) «El Meknassia», immortalisée par El Hadj M'hamed El Anka ou encore la célèbre légende de «Avava Inouva» étaient racontés avec un langage simple mêlant langue arabe dialectale et français dans de nombreux passages.

Relatant en majorité des histoires d'amour impossibles, ces contes étaient suivis à chaque fois par des chansons comme «El Boughi» inspirée du conte «Nedjma»et interprétée par Abbas Righi de Constantine ou encore «Lazrag Sâani», une chanson du sud algérien exécutée par Djelloul Merga de Adrar.

Le chanteur tunisien Mohamed Jebali a, pour sa part, interprété «Sayek Endjaâ» inspirée d'un conte où un amoureux transi se lamente de la perte de sa bien-aimée en la cherchant désespérément entre l'Algérie et la Tunisie.

Cette interprétation a trouvé un écho très favorable auprès du public tout comme celle de la chanteuse marocaine Hayet Boukhris qui a revisité un chant soufi après un conte sur thème de la cupidité.

Le spectacle a pris fin sur les airs tragiques de la célèbre histoire d'amour de «Hiziya» où des extraits du poème éponyme de Mohamed Ben Guittoun (XIX siècle), chantés par Djelloul Merga, ont été alternés avec des passages de ce conte originaire de Biskra.

Mettant en avant la richesse du patrimoine maghrébin, les contes du spectacle «Semaâ Enda» ont été présentés par Sihem Kennouche dans un langage simplifié dans un souci «de mieux transmettre aux nouvelles générations le message» qu'ils contiennent, ainsi que l'a estimé le conteuse. Le public, enthousiaste durant le spectacle surtout lors des phases musicales, était, quant à lui, partagé sur la démarche de la conteuse, y voyant pour certains «une perte de la beauté de la langue riche et proverbiale, caractéristique conte traditionnel» alors que d'autres ont salué «l'effort de transmission» initié par l'artiste. Produit par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc), le spectacle «Semaâ Enda» devrait être présenté prochainement dans d'autres régions d'Algérie et à l'étranger, ont indiqué les organisateurs sans donner plus de précisions.

Fiction musicale sur les enfants des rues

«Kinshasa Kids», projeté à Alger

Le long métrage «Kinshasa Kids», une fiction sur la vie des enfants des rues dans la capitale de la République démocratique du Congo, du cinéaste belge Marc-Henri Wajnberg a été projeté mercredi lors des 2èmes Journées du film européen d'Alger.

D'une durée de 85 minutes, le film réalisé en 2012 s'intéresse au sort de huit enfants congolais, rejetés dans la rue parce que considérés comme «sorciers» par leurs familles et qui vont tenter de sortir de la misère en formant un groupe de musique.

Sur un ton tragi-comique, «Kinshasa Kids» met l'accent sur la solidarité entre ces enfants «Shégué» (sorciers) dans leur quête quotidienne de nourriture et d'argent qu'ils réussissent, bon gré mal gré, à obtenir par le vol ou en accomplissant diverses tâches comme porter des marchandises ou ramasser des ordures.

L'espoir d'une vie meilleure va se dessiner au fur à et mesure du film, à travers la rencontre des enfants avec Bebson, un artiste fantasque qui va les encourager à faire de la musique Rap pour transcender leur condition.

Dans une ville bruyante et surpeuplée, le réalisateur a également choisi de dénoncer certaines réalités de ce pays d'Afrique centrale, comme la corruption policière, mise en évidence dans plusieurs scènes du film.

Marc-Henri Wajnberg attire également l'attention du spectateur sur les violences physiques dont sont victimes les enfants des rues de Kinshasa, dont le nombre est estimé à 30.000. Présenté comme un documentaire par les organisateurs, «Kinshasa Kids» a, par ailleurs, suscité un malaise chez des spectateurs de la filmathèque Mohamed-Zinet, particulièrement pour une scène suggérant le viol de Rachel, une jeune adolescente membre du groupe.

Ces incompréhensions, visibles à la sortie du film, n'ont pu être dissipées en l'absence du réalisateur à la projection pour un débat sur la véracité de certaines scènes.

Dans une interview accordée en 2013 à une radio québécoise à l'occasion de la participation de son film au 29ème Festival international de cinéma «Vues d'Afrique» à Montréal, Marc-Henri Wajnberg avait expliqué que sa fiction, conçue au départ comme un documentaire, était inspirée des «histoires vécues par ces enfants qui jouent leur propre rôle dans le film».

Inaugurées samedi dernier, les 2ème Journées du film européen d'Alger se poursuivront jusqu'au 1er février avec la projection d'une vingtaine de films pour la plupart inédits en Algérie.

CULTURE

VOTRE HOROSCOPE AUJOURD'HUI

Bélier : Quelle satisfaction de pouvoir dépenser de l'argent, aujourd'hui ! Cependant, surveillez tout de même vos dépenses. Essayez de rester dans le raisonnable et surtout n'oubliez pas les jours difficiles que vous pourriez revivre, si vous ne prévoyez pas une caisse sécurité !

Taureau : Votre succès pourrait provoquer quelques jalousies aujourd'hui, particulièrement au sein de la famille. Mais cela ne devrait pas vous atteindre plus que ça. Votre confiance en vous assumera totalement. Et votre sens de la séduction envoûtera, tout votre entourage.

Gémeaux : Des questions confidentielles sont mises en évidence, aujourd'hui. Vous devriez redoubler de méfiance, et ne pas vous confier à une personne de mauvaise foi. Alors, jouez plutôt, la sécurité, et gardez vos petits secrets.

Cancer : Votre calendrier débordera par les invitations. Mais toutes ces sollicitations pourraient vous épuiser. Vous devriez vous imposer une certaine rigueur, afin de pouvoir assumer toutes ses sorties. Sinon, la saturation et le stress pourraient vous envahir, et vous en perdriez tout votre enthousiasme !

Lion : Si vous ressentez, autour d'une personne proche, une certaine nervosité dans l'air, mieux vaut chercher à la déstresser et à calmer le jeu. Sinon, préparez vous à une grosse tempête. Vous pourriez vous-même en profiter pour casser votre rythme. Et vous accordez un peu de temps à la détente.

Vierge : Vous pourriez rencontrer des retards, aujourd'hui. Et vous aurez, probablement, un sentiment d'irritabilité, pour des questions personnelles. Par contre, la note positive, concerne vos finances qui sont meilleures que jamais !

Balance : Une personne pourrait vous faire une remarque déplacée, aujourd'hui. Vous ne saurez pas d'humeur à accepter. Vous devriez exprimer votre déception, ainsi, vous limiterez le seuil de votre tolérance. Le message sera clairement reçu. Votre esprit pourra retrouver la sérénité, et votre stress bien évacué !

Scorpion : Vous pourriez vous retrouver à l'encontre d'une personne, qui sera bien placée, pour vous aider, à aller de l'avant. Ce n'est qu'un conflit temporaire, qui sera bientôt résolu. Il faudra simplement prendre votre mal en patience, et attendre que cette période néfaste passe !

Sagittaire : Des changements brusques pourraient causer quelques troubles dans votre vie sociale.
Vous devriez faire preuve de souplesse, et ne vous inquiétez pas, si les choses évoluent lentement. Tout au contraire, tout se mettra en place, bien plus tôt que prévu. Une belle réussite pour vous !

Capricorne : Vous entrerez dans une période de forte énergie.
C'est une bonne période pour envisager de pratiquer une activité physique, qui vous permettra de mieux canaliser votre énergie. Pourquoi ne pas tenter une activité différente ? Vous pourriez vous surprendre, et vous découvrir une nouvelle passion !

Verseau : La communication a été plutôt difficile récemment, et votre relation personnelle semble en subir les conséquences.
Il est temps d'enterrer la hache de guerre, aujourd'hui. Même, si ce n'est pas dans vos habitudes, tentez de montrer votre sincérité, ainsi vous parviendrez à sensibiliser, et les tensions retomberont !

Poissons : Une personne aura les yeux rivés sur vous, aujourd'hui.
Et elle pourrait même être susceptible de vous faire une déclaration. Attention, des ailes vous pousseront. Cependant, vous devriez laisser le temps mettre les choses en place lentement. Ne précipitez rien !

En hommage à Mohamed Belaroussi

"Louebet Ezzaouedj" à l'affiche au TRO

Trois représentations de la comédie "Louebet Ezzaouedj" (Le jeu du mariage) sont prévues en février prochain au Théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran (TRO), en hommage au regretté comédien Mohamed Belaroussi (1953-2013).

"Cette initiative a pour objectif d'évoquer le parcours artistique de feu Belaroussi qui joua son ultime rôle dans Louebet Ezzaouedj", a indiqué la Direction du TRO.

Le personnage, campé dans cette oeuvre (Organ), figure aussi parmi "les (pièces) brillamment interprétées par l'artiste disparu", a-t-on précisé, signalant que c'est le comédien Abdelkader Belkaïd qui remplace son regretté compagnon à ce rôle.

Produite par le TRO en 2010, "Louebet Ezzaouedj" est mise en scène par Azri Ghaouti, d'après l'oeuvre de Mourad Senouci adaptée librement du "Jeu de l'amour et du hasard" de Marivaux. L'histoire qui met en vedette plusieurs comédiens à l'instar de Fadéla Hachemaoui, Nassima Zabchi, Samir Bouanani et Blaha Benziane, se résume aux perspectives d'un mariage qui incitent la fille promise à se déguiser en servante pour juger d'elle-même si son futur époux est un bon parti.

Le Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi d'Alger (TNA) avait accueilli cette pièce le 27 octobre dernier en hommage posthume à Belaroussi décédé en août 2013 suite à une maladie.

Cet artiste s'est illustré de son vivant par la richesse de ses activités pour avoir évolué en qualité de comédien, metteur en scène, producteur et formateur.

THÉÂTRE AEK ALLOULA

Aujourd'hui à 16h00
Théâtre pour adultes
«Ana en-temtem, ouanta fham»
(Coop. culturelle «Comédien Naissant»)
Auteur : Benala Samir
Mise en Scène : Benala Samir

C'est un spectacle humoristique et divertissant qui porte de nombreuses significations et des idées qui traitent de divers sujets sociaux et politiques contemporains.

Lundi à 16h30
Théâtre pour adultes
«El wahl»
(Echos de jeunes)
Auteur : Belkeroui Mohamed
Mise en Scène : Youssef Gouasmi

La pièce raconte l'histoire d'un jeune homme qui vit sa vie comme n'importe quel autre jeune homme… jusqu'à ce qu'il se soit trouvé abandonné. Il s'est retrouvé ainsi dans la rue, un sans-abri plongé dans une spirale de la corruption. Cette tragédie l'a conduit dans l'abîme.

Cinémathèque Algérienne

Salle de répertoire d'Oran

Aujourd'hui à 15h00
«Malcolm X» (1992)
de Spike Lee

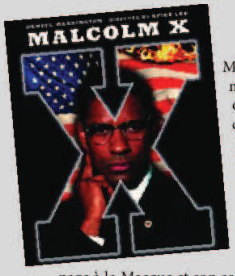

Une évocation de la vie de Malcolm X, leader du mouvement noir américain Nation of Islam : son enfance difficile à Omaha, son séjour en prison où il apprend à cultiver la fierté de sa race, sa conversion à l'Islam, son mariage avec l'infirmière Betty Shabazz, son pèlerinage à la Mecque et son assassinat le 21 février 1965 au cours d'un meeting.

Dimanche à 15h00
«Jeux de pouvoir» (2009)
de Kevin Mac Donald

INSTITUT FRANÇAIS D'ORAN

Arts de la scène
Sachal Vasandani quartet

Aujourd'hui à 18h00
à Hôtel le méridien Oran

Considéré par le New York Times comme l'un des chanteurs les plus doués de sa génération, Sachal Vasandani tout droit venue de New York s'impose comme l'une des voix les plus prometteuses du jazz moderne.
S'inscrivant dans la lignée des plus grands, tels Harry Connick Jr, son dernier album « Hi-Fly » (Mack Avenue – 2011) produit par le contrebassiste John Clayton, mêle standards de jazz, reprises pop et compositions personnelles.

Riz aux épinards

La fine gourmande

Ingrédients

Pour six personnes : 500g d'épinards frais, 200g riz, 1 oignon, 1/2 cube de bouillon et 1 ou 2 feuilles de laurier.

Préparation

Laver les épinards puis les couper en lamelles.

Faire revenir dans une marmite l'oignon avec de l'huile (de votre choix), puis ajouter les épinards, la feuille de laurier et le cube (une fois l'oignon rissolé).

Réduire les épinards en bouillie en les cuisant à feu moyen. De temps à autre, ajouter 1 ou 2 cuillères à soupe d'eau pour éviter que les épinards ne collent au fond de la marmite.

Lorsque les épinards sont presque en purée, ajouter le riz et le recouvrir d'eau (environ 2 cm).

Laisser cuire à feu doux (20 mn), en remuant de temps à autre.

People

Keira Knightley : petite forme à Londres !

Le marathon promotionnel se poursuit pour Keira Knightley , qui enchaîne les déplacements à la vitesse éclair !

De passage à Paris il y a quelques jours pour venir défendre son nouveau film, l'actrice de 28 ans est finalement rentrée hier soir (jeudi 30 janvier) à Londres. Photographiée dès sa sortie du train, la chérie de James Righton se l'est jouée profil bas devant les caméras : apprêtée d'un manteau chaud et d'une longue robe en tweed bleu - une égérie Chanel se doit d'avoir la classe en toutes circonstances -, elle s'est rapidement frayé un chemin au milieu des paparazzi pour regagner au plus vite son taxi. Cheveux détachés et maquillage léger, elle semblait clairement fatiguée.

Dure dure la vie de star !

Débarquée en solo, la jolie brune est actuellement à l'affiche du nouveau long métrage de Kenneth Branagh, The Ryan Initiative.

Un an après Anna Karenina, la star anglaise donne donc aujourd'hui la réplique à Chris Pine (Star Trek) et Kevin Costner dans ce thriller d'espionnage sorti mercredi 29 janvier en France.

Récemment interviewée au micro du magazine Premiere, Keira Knightley s'est enthousiasmée de sa première collaboration avec le réalisateur anglais : "Kenneth Branagh est adorable.

C'était un rêve pour moi de travailler avec lui depuis que je suis petite. Je suis heureuse d'avoir pu travailler sous sa direction et de l'avoir eu comme partenaire dans le film.

C'était extraordinaire!", a-t-elle ainsi expliqué.

Citations de femmes

"Les gens qui pleurent ne sont pas faibles. C'est qu'ils ont été fort trop longtemps."

Ariana Grande

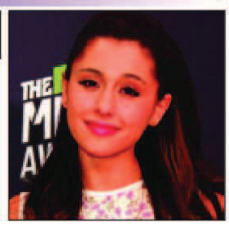

BEAUTÉ

Peeling : pour un second air de jeunesse

Nous vivons à l'ère du « paraître ». Partout : à la télévision, dans les tabloïds, dans la rue ou au bureau, nous sommes confrontés au dictat de la beauté. C'est pourquoi, hommes et femmes n'hésitent pas à dépenser des sommes parfois faramineuses en vêtements et soins, certains pour être tendance, d'autres pour être simplement bien dans leur peau.

Dans un précédent article, nous avions évoqué la généralisation des soins esthétiques en Algérie. Aujourd'hui, il est question d'un soin en particulier -le peeling- qui est pratiqué par des médecins spécialistes (dermatologues notamment) ou encore par certaines esthéticiennes en salon.

Qu'entend-on par peeling ?

Le peeling est un procédé chimique d'élimination des couches superficielles de la peau (exfoliation) pour gommer certaines imperfections cutanées, en particulier les signes de vieillissement (rides superficielles ou moyennes, cicatrices, kératoses, tâches pigmentaires).

Ce « nettoyage de peau » a pour but de redonner à la peau un coup d'éclat, d'homogénéiser le teint mais aussi de stimuler -au fil des séances- certaines cellules (les fibroblastes), à l'origine de la synthèse de collagène et des fibres élastiques qui permettent à la peau de ne pas vieillir rapidement et de faire reculer au maximum les signes du temps.

Différentes sortes de peeling

Il existe différentes sortes de peelings, chacune se distinguant par sa profondeur d'action en fonction de la concentration des produits, du type de substance utilisée, du temps d'action et du nombre de couches appliquées. Ainsi, le peeling superficiel, doux, est à l'acide glycolique ou aux acides de fruits (à 20, 30, 50, ou 70%), le peeling intermédiaire, plus puissant, à l'acide trichloracétique (à 10,30, ou 50%) et le peeling profond au phénol.

A suivre

SANTÉ

Comment gagner du poids ?

Si certaines peinent à perdre du poids, d'autres ne parviennent pas à prendre un seul gramme.

Vous avez perdu quelques kilos après une maladie ou vous avez perdu l'appétit à la suite de soucis personnels ? Vous vous trouvez tout simplement trop maigre et vous souhaitez prendre du poids ?

Si votre Indice de Masse Corporelle est dans les limites de la normale, mais que vous souhaitez prendre 2 ou 3 kilos pour vous sentir mieux dans votre corps et dans votre tête, voici quelques conseils pour gagner du poids.

Attention toutefois : si vous maigrissez de façon inexpliquée depuis quelques temps, il faut aller consulter votre médecin qui fera un bilan de santé pour trouver la cause de votre amaigrissement.

Plus d'énergie

En l'absence de maladie particulière, pour gagner quelques kilos, le principe est simple : il faut augmenter les apports énergétiques, tout en respectant toujours les bonnes pratiques alimentaires, c'est à dire l'équilibre, la diversité et la modération. La modération ne s'applique pas ici aux quantités mais plutôt à certains nutriments, vis à vis des risques qu'ils font peser sur la santé. Inutile par exemple de faire des excès en acides gras.

Surtout, il ne faut pas arrêter toute activité physique sous prétexte de vouloir grossir ! Pour prendre du poids ce qui est important, c'est d'avoir de l'appétit et donc de prendre davantage de plaisir en mangeant. Prenez donc le temps de faire des repas structurés (entrée, plat, fromage, dessert) composés de plats que vous aimez particulièrement. Pour prendre ces quelques kilos, vous devez donc modifier vos habitudes alimentaires.

En pratique

En plus des trois repas complets de la journée, faites une collation dans la matinée et une autre dans l'après-midi, et éventuellement une dernière le soir au coucher.

Choisissez des aliments riches en calories, en augmentant plutôt la ration de glucides que de lipides, c'est à dire les féculents et les produits sucrés plutôt que les matières grasses. Mangez notamment des aliments riches en glucides dans les collations entre les repas. Dormez le plus possible et à heures régulières.

L'Algérie ne doit pas tomber dans le piège de certaines provocations marocaines et celui de Farouk Ksentini

PAR LE DR ABDERRAHMANE MEBTOUL

Avec bon nombre d'anciens moudjahiddines de la révolution et d'intellectuels, nous avons été étonnés tant de l'agressivité marocaine que de la positon extrémiste d'un soi-disant défenseur des droits de l'homme, fonctionnaire de l'Etat, qui se permet d'ailleurs de critiquer l'opposition (démocrates et islamistes) alors qu'il doit se cantonner dans son rôle de défenseur des droits de l'homme, mission très noble. Pourquoi cette dérive intolérable qui nuit à l'image de l'Algérie? Où en est la tolérance qui fonde les principes des Droits de l'Homme et qui est-il pour critiquer ouvertement des partis devant respecter toutes les sensibilités? Parle-t-il en son nom personnel, en tant qu'avocat ou au nom du gouvernement algérien lorsqu'il préconise, acte d'une gravité extrême, la rupture de relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc? Ce qui constitue selon mon point de vue un piège afin d'isoler l'Algérie qui rejoint les récentes provocations marocaines sous la pression de puissants lobbys liés à la drogue, qui ne veulent pas d'une relation apaisée avec l'Algérie, ne représentant pas d'ailleurs les aspirations de la majorité des Marocains.

Il s'agit pour l'Algérie de ne pas tomber dans le piège que lui tendent tant certaines provocations marocaines que celui de Farouk Ksentini qui ne représente que lui-même.

L'Algérie ne saurait tomber dans ce piège. La diplomatie algérienne, depuis l'indépendance politique, a toujours été fondée sur la résolution des conflits par le dialogue productif et s'est inscrite toujours dans le respect des résolutions des Nations Unies. Le premier ministre et le Ministre des affaires étrangères algériens -qui est un brillant diplomate- ont récemment affirmé que, privilégiant les intérêts supérieurs de l'Algérie dont l'intégralité territoriale, assurée par notre Armée républicaine, ce qui rassemble les peuples maghrébins est beaucoup plus fort que ce qui les divise.

L'objectif stratégique contenu dans les grandes résolutions des gouvernements algériens qui se sont succédé depuis 1962 est de rassembler et non de diviser, de réaliser ce vieux rêve d'intégration du Maghreb, pont entre l'Europe et l'Afrique, afin d'éviter la marginalisation de cet espace stratégique au sein de l'économie mondiale, représentant en 2012 ce taux dérisoire de 0,65% du produit intérieur brut mondial, rendant urgent une stratégie d'adaptation face aux profonds bouleversements géostratégiques entre 2014/2020 et qui concerne notamment le continent Afrique. Certes c'est encore un rêve, mais il est possible de le réaliser tous ensemble en dépassant les divergences conjoncturelles. La société civile et les entrepreneurs ont un rôle stratégique à jouer. A ce titre je salue l'initiative du secrétariat général de l'UMA qui organisera très prochainement une rencontre (2014) regroupant l'ensemble des universités maghrébines afin de les mettre en réseaux.

Aussi il s'agit pour l'Algérie de ne pas tomber dans le piège que lui tendent tant certaines provocations marocaines que celui de Farouk Ksentini qui ne représente que lui-même et non la voix officielle algérienne.

Cela ressort dans son rapport de janvier 2014

Le FMI met en garde le gouvernement algérien contre les subventions généralisées et la persistance d'une économie rentière

Première partie

PAR LE DR ABDERRAHMANE MEBTOUL

Le FMI dans son rapport de janvier 2014 avertit les autorités algériennes sur une baisse des cours des hydrocarbures entre 2014-2017 ce qui devrait avoir pour conséquence e des tensions budgétaires ne pouvant continuer à fonctionner sur la base d'un cours du baril supérieur à 11O-115 dollars. L'économie algérienne en ce mois de janvier 2014 est une économie totalement rentière et l'on généralise les subventions et les transferts sociaux qui cumulés selon la déclaration officielle du premier ministre représente 30% du produit intérieur brut soit plus de 65 milliards de dollars. Sonatrach fait vivre la majorité de la société algérienne 98% d'exportation, l'importation de 70-75% des besoins des entreprises publiques-privées ainsi que les besoins des ménages et l'importance de la dépense publique estimée entre 2004/2014 à plus de 500 milliards de dollars dont une grande fraction en devises. Grace à l'aisance financière générée par les hydrocarbures, le gouvernement, au nom de la paix sociale, généralise les subventions, objet de cette présente contribution, sujet rarement abordé alors qu'il constitue une donnée stratégique pour l'avenir du pays.

En Algérie de celui qui gagne le SNMG au chef d'entreprise national ou étranger bénéficient des prix subventionnés, un système ciblé de subventions n'existant pas.

1. L'État algérien généralise les subventions

L'Etat algérien dépense sans compter, subventionne un grand nombre de produits de première nécessité, comme les céréales, l'eau et le lait, l'électricité et le carburant. En Algérie de celui qui gagne le SNMG au chef d'entreprise national ou étranger bénéficient des prix subventionnés, un système ciblé de subventions nèxistant pas. Dans son rapport en date du 18 avril 2012, la Banque mondiale fait remarquer qu'en moyenne dans le monde, 20% des plus riches bénéficient six fois plus que 20% des plus pauvres des subventions recommandant que les programmes d'aide sociale doivent être ciblés de manière à aider les ménages pauvres et vulnérables à y faire face. Pour l'Algérie, la même institution note pour 2010/2011 que les montants des subventions sous forme de comptes spéciaux du Trésor, recensant sous différentes appellations 14 fonds, allouées au soutien de services productifs, à l'accès à l'habitat et aux activités économiques sont successivement de 40,83, 520,11 et 581,78 milliards de dinars, soit un total d'environ 1.143 milliards de dinars (équivalent à 16 milliards de dollars), représentant 14% du total des dépenses de l'État en dehors des dépenses de fonctionnement. Pour la BM, 277 milliards de dinars (pour les autorités algériennes, le montant est de 300) ont été réservés aux produits de large consommation (blé, lait en poudre, etc.), soit l'équivalent du quart des subventions accordées au budget d'équipement. A cela s'ajoutent les assainissements répétés aux entreprises publiques qui ont couté au trésor public plus de 50 milliards de dollars entre 1971 et 201, les exonérations fiscales et de TVA accordées par les différents organismes d'investissement (ANDI, ANSEJ) y compris pour les entreprises étrangères, dont il conviendrait de quantifier les résultats par rapport à ces avantages à coup de dizaines de milliards de dinars. Pour 2012-2013, le pouvoir algérien ne voulant pas de remous sociaux jusqu'aux élections présidentielles d'avril 2014, les subventions seront encore un tampon pour juguler la hausse des prix internationaux, avec ce retour à l'inflation qui selon l'ONS dans son enquête du 4 septembre 2012, l'indice des prix, en tendance devrait clôturer à 6/7% en 2012. En dehors des subventions le taux d'inflation réel dépasserait largement 10%.

Ainsi, les différentes lois de finances 2008-2013 et la loi de finances prévisionnelle 2014, le ministre des Financés ayant annoncé officiellement le 31 aout 2012 qu'il n'y aura pas de rigueur budgétaire, proposent des mesures qui ont pour finalité de pérenniser la politique de l'Etat en matière de subvention des prix des produits de large consommation. Pour l'ex-secrétaire d'Etat à la statistique, dans une interview courant 2011 cité par l'APS, montant qui a augmenté depuis je le cite : «Bien qu'exceptionnellement important, ce montant de près de 15/16 milliards de dollars de transferts sociaux par an, soit 10% du PIB, est d'un impact peu perceptible au niveau de la population. Il n'est peut-être pas juste que tout le monde puisse bénéficier de certaines subventions, quelle que soit leur situation financière». Outre cette disparité dans l'octroi du soutien de l'Etat, il fait remarquer à juste titre l'opacité dans la gestion de ces programmes qui sont passés de 245 millions de dinars en 1999 pour dépasser les 1200 milliards de dinars en 2011 et plus de 1400 milliards de dollars pour les années 2012/2013 sans qu'aucune date limite ne soit instaurée. Ainsi, se pose le problème de l'efficacité de toutes ces subventions sur le producteur local et sur le consommateur final, avec le processus inflationniste compressé artificiellement par les subventions, du programme de relance économique basé sur la dépense publique donnant des taux artificiels de taux de croissance et de taux de chômage. Ce programme a été évalué à environ 500 milliards de dollars entre 2004/2014, -130 milliards de dollars des 286 milliards de dollars prévus entre 2010-2014 étant des restes à réaliser des projets non terminés entre 2004/2009. Les surcouts avec parfois des abandons de projets, sont exorbitants, estimés entre 20 à 30% pour certains projets, étant des subventions indirectes supportées par le trésor. Comme est posé l'efficacité du programme national du développement agricole (PNDA) qui a nécessité des dizaines de milliards de dollars, (aucun bilan à ce jour) et de l'effacement de la dette des agriculteurs pour 41 milliards de DA, sur la production et la productivité agricole de l'Algérie. Examinons quelques cas.

2. Les subventions du prix du pain, de la semoule et du lait

Bon nombre d'Algériens vivent dans la pauvreté, se nourrissant essentiellement de pain et de lait ce qui traduit une fracture sociale qui ne cesse de s'aggraver. Malgré l'importation massive entre 2010-2013 afin de stabiliser de dizaines de tonnes de viande rouge fraîche, de viandes congelées, de viande blanche, le prix sur le marché n' pas sensiblement baissé, et le contrôle à l'aval uniquement sur les détaillant s'est avéré un échec, les circuits internes étant dominés par les monopoleurs de la sphère informelle, produit de la bureaucratie et de l'Etat de non Droit, contrôlant 40% de la masse monétaire en circulation et 65% des segments des produits de première nécessité.

Bon nombre d'Algériens vivent dans la pauvreté, se nourrissant essentiellement de pain et de lait ce qui traduit une fracture sociale qui ne cesse de s'aggraver.

A suivre

Le Dr Abderrahmane Mebtoul est professeur des universités et expert International en management stratégique.
ademmebtoul@gmail.com

Énièmes provocations des voisins de l'Ouest contre l'Algérie

Ksentini, pour une rupture diplomatique avec le Maroc

ABED TILIOUA

Face aux multiples agressions et provocations contre l'Algérie, dont la dernière en date concerne de prétendues expulsions de 70 réfugiés syriens, le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (CNCPPDH) préconise tout bonnement la rupture des relations diplomatiques avec le Maroc. «Le Makhzen s'est rendu coupable d'une énième provocation à l'encontre de l'Algérie.

Ces agissements sont ceux d'un pays ennemi et non pas d'un pays frère. Par conséquent, l'Algérie doit prendre une position ferme pour mettre définitivement fin à ces provocations. A mon sens, il faut rompre les relations diplomatiques», a déclaré jeudi Me Farouk Ksentini, à l'occasion d'une conférence de presse ayant pour sujets les flux migratoires vers, à partir et à travers l'Algérie. Le président de la CNCPPDH réagissait aux assertions du Maroc au sujet de prétendues expulsions par les autorités algériennes de ressortissants syriens vers le territoire marocain. Alors que c'est l'inverse qui s'est produit.

Ne mâchant nullement ses mots, Me Ksentini, qui a estimé que c'était là une provocation de trop, a déclaré que le Maroc se devait de se mettre définitivement dans la tête que « l'Algérie est un pays respectable » et pour cela, il importe de tenir avec le Maroc «le langage qu'il comprend », a-t-il précisé. Et l'avocat d'ajouter : «Je considère que le Maroc n'est pas un pays voisin, mais un pays ennemi. Il faut tirer les conséquences de ces récurrentes provocations.

Rappelons que l'Etat algérien, par la voix du ministère des Affaires étrangères a vivement réagi aux allégations marocaines. Le ministère AE a d'ailleurs convoqué mercredi dernier l'ambassadeur du Maroc en Algérie pour lui exprimer toute la réprobation de notre pays de cette nouvelle provocation « politiquement motivée ».

A juste titre d'ailleurs puisque cette énième provocation intervient, et c'est le cas à chaque fois, au moment où l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental effectue une virée aussi bien dans les territoires occupés qu'au Maroc et en Algérie. Histoire de lui prouver que l'Algérie est un pays belliqueux qui ne respecte pas les droits de l'homme.

De son côté, la presse marocaine n'a pas manqué, dans ses éditions de jeudi de se déchaîner contre l'Algérie laquelle « vit une dictature depuis Boumediene jusqu'à Bouteflika ». Feignant d'oublier que même si les Algériens vivaient sous le règne du parti unique, il s'en est trouvé des militants politiques qui avaient osé se battre, lutter pour arracher les libertés démocratiques. De Hautes luttes qui ont abouti au 5 octobre 1988, dont l'issue ne pouvait être que l'instauration du multipartisme. Des luttes qui continuent pour que la démocratie véritable soit instaurée dans notre pays dans le cadre d'un régime républicain et non monarchique.

Il était en projet depuis 2008

Le nouveau code du travail en élaboration cette année

ALI KARIMOU

Le nouveau code sera élaboré au cours de l'année 2014! C'est ce qu'a déclaré le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Benmeradi, dans un entretien accordé à l'APS. En projet depuis 2008, la nouvelle réglementation du travail a buté sur la difficulté des pouvoirs publics à se défaire d'un texte qui remonte au début des années 1990, et l'embarras de faire de nouveaux choix dans un domaine aussi sensible de la vie sociale et économique du pays. L'article 87-bis, base de calcul les salaires de base des travailleurs, constituent un signe de la nature des blocages qui se dressent au travers de la révision du nouveau code. Pourtant, l'Algérie est appelée impérativement à réviser et à mettre à niveau toute la législation relative au monde du travail (relations de travail, rémunération, ergonomie, santé, activités syndicales, encadrement des nouvelles tâches et missions telles que le télétravail,…). Même coincée dans la rente pétrolière, l'économie algérienne est sommée de chercher, sous peu, d'autres créneaux d'activités, de diversifier ses ressources et de chercher d'autres gisements fiscaux pour constituer le budget de l'Etat. Le ministre du Travail, dans sa manière d'appréhender le monde du travail et, particulièrement, la donne de l'emploi, n'a pas manqué de faire référence à cette évolution attendue dans notre appareil économique. Il dira que le futur code du travail "prendra naturellement en considération l'évolution du contexte économique et social enregistré dans le pays et dans le monde, ces dernières années, à l'effet de donner davantage de fluidité à la relation de travail avec le double souci de répondre aux attentes des employeurs, d'une part, et d'assurer la protection des droits des travailleurs, d'autre part". En d'autres termes, le monde du travail évoluera nécessairement dans le sens de la libéralisation de la relation de travail. Le ministre prend soin de ne pas prononcer ce mot; mais, il ne s'empêche pas d'expliquer autrement sa pensée: "Comme vous le savez, la tendance au niveau mondial s'oriente vers une flexibilisation de plus en plus accentuée des marchés du travail. Cette tendance est imposée par l'ouverture des marchés et l'obligation de compétitivité pour arracher et maintenir des parts de marché dans un contexte marqué par une rude concurrence, ce qui ne permet pas aux entreprises de s'engager sur le long terme en matière de relations de travail et qui les pousse à adapter continuellement leurs effectifs à la consistance de leurs plans de charge". C'est la première fois que, dans la sphère officielle, un haut responsable s'avance sur un terrain aussi sensible. En réalité, Mohamed Benmeradi avait fait part de ce genre de réflexion dans son département ministériel, en novembre dernier, lorsqu'il a été invité par le forum du journal Liberté (le 28 novembre 2013). Il a estimé, alors, que le secteur privé est quelque peu ligoté par la démarche des pouvoirs publics; ce qui, à ses yeux, aurait rendu rigide le mouvement de recrutement dans ce secteur. Le ministre plaide pour le maximum de flexibilité; le marché de l'emploi devant, comme dans les pays libéraux, être régie par l'inexorable loi de l'offre et de la demande.

Ce qui ouvrira la voie à une tendance lourde en matière de contrats à durée déterminée (CDD), au détriment des contrats à durée indéterminée (CDI) qui ont actuellement les faveurs des procédures de recrutement à hauteur de 60 %. Il donnera même l'exemple des pays comme la France où deux tiers des contrats de travail, soit environ 20 millions de travailleurs, sont à durée déterminée. Dans ce contexte, Benmeradi explique à l'APS que "le projet du code du travail prévoit d'offrir la possibilité aux deux parties de convenir de la durée du contrat de travail, avec toutefois, les garanties nécessaires en matière de protection contre les éventuels abus liés aux renouvellements successifs et non justifiés du contrat de travail". Sachant qu'à l'étape actuelle de l'évolution de l'économie algérienne, du front social et du niveau de formation, une telle entreprise est loin d'être une sinécure, le ministre prendra la précaution d'ajouter que "ce genre de questions requiert un débat et une concertation avec les partenaires sociaux pour arriver à un consensus, à même de garantir l'adhésion des différentes parties concernées : travailleurs, employeurs et pouvoirs publics".

Pour franchir un tel pas, avec 500 000 demandes de travail par an, et un rythme de création d'emploi fort modeste, même s'il est gonflé par les dispositifs d'emploi d'attente (pré emploi), l'Algérie devra faire une "révolution" dans son économie, au moins sur deux grands volets. D'abord une diversification maximale de l'économie, de façon à brasser toutes les potentialités du pays, y compris l'artisanat et le tourisme; ensuite, un investissement colossal dans la formation sous toutes ses déclinaisons, universitaire, scolaire, professionnelle et continue. L'investissement dans ce domaine est plus une affaire de pédagogie et de mise à niveau aux standards internationaux, que d'investissements en infrastructures et équipements. Sans ce bond qualitatif, la libéralisation de la relation de travail signifiera une fragilisation encore plus poussée des travailleurs et des ménages et un déficit de stabilisation des entités économiques du pays.

Sidi Bel-Abbès

Ouverture de la semaine de sensibilisation et de prévention contre les accidents de la route

ABBAD AHMED

Intervenant lors d'une conférence de presse animée, mercredi dernier, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture officielle de la semaine de sensibilisation et de prévention sur les drames de la route qu'abrite du 29 janvier au 5 février 2014 la Maison de la culture Kateb Yacine de Sidi Bel-Abbès, le directeur général du Centre national pour la prévention et la sécurité routière (CNPSR), El Hachemi Boutalbi, a fait observer que le manque de panneaux de signalisation relevé sur certains tronçons du réseau routier national (autoroute, routes nationales et départementales) vient de revêtir ces dernières années une valeur significative et se placer parmi les principales causes des accidents de la circulation. Sans vouloir évaluer exactement le taux d'incidence de ce facteur de risque, le directeur du CNPSR n'en apporte pas moins un élément nouveau dans l'approche du phénomène des accidents de la route en Algérie en pointant un doigt accusateur vers les services officiels défaillants en charge de la signalisation routière…

Un tel état de fait, poursuivra le même responsable, a dû inciter le CNPSR à envisager, de concert avec le secteur des Travaux publics, la mise en œuvre de mesures d'urgence sur l'ensemble des routes où ces panneaux de signalisation font actuellement encore défaut, même si, au demeurant, les causes des accidents incomberaient pour la plupart à la responsabilité humaine (conducteurs des véhicules pour l'excès de vitesse, le non-respect de la priorité, les dépassements dangereux…) ou à l'état des routes (points noirs non encore éradiqués) et des véhicules (défaillance mécanique). En réponse aux questions posées par les journalistes à la fin de sa communication, le conférencier n'a pas manqué de donner d'autres indications chiffrées sur ce fléau meurtrier des accidents de la route, tout particulièrement au niveau de la wilaya de Sidi Bel-Abbès qui se plaçait en 2013 au 27ème rang national avec 570 personnes tuées et au 30ème avec 1.143 blessées.

El Hachemi Boutalbi n'a pas manqué, par ailleurs, de rappeler les principaux objectifs visés à travers l'organisation de cette semaine de sensibilisation à Sidi Bel-Abbès qui permettra, dira-t-il, de réaliser un véritable travail de proximité avec l'ensemble des secteurs concernés (Police, Gendarmerie, Protection civile, collectivités et administration locales) et, partant, envisager ensemble les meilleurs voies et moyens afin de stopper cette véritable hécatombe.

C'est ce pourquoi, expliquera-t-il, le CNPSR se propose de multiplier désormais les campagnes de sensibilisation devant s'orienter principalement vers les wilayas enregistrant le plus important nombre d'accidents de la route à travers le territoire national…

Elles s'établissent à 940 mds en 2013

Hausse des recettes douanières de l'Algérie

SALIM AIT ALI

Les recettes douanières de l'Algérie ont atteint 940 milliards DA (mds DA) en 2013. Elles étaient de l'ordre à 792,84 mds DA en 2012. Il s'agit d'une hausse de 18,57, ont annoncé les Douanes algériennes.

Les recettes budgétaires, qui ont représenté plus de 91% des recouvrements effectués par l'administration des Douanes, ont augmenté de 18,55% en 2013 par rapport à l'année d'avant, passant de 723,32 mds DA à 857,46 mds DA, précise la Direction générale des Douanes (DGD). Quant aux recettes affectées au Fonds commun des collectivités locales (FCCL), qui représentent 8,34% de l'ensemble des recouvrements effectués, elles ont également connu une variation haussière de 17,82% pour atteindre près de 78,43 mds DA contre 66,56 mds DA durant la même période de comparaison.

Une forte augmentation de 40,56% est observée pour les recettes affectées aux comptes d'affectation spéciale (CAS), passant de 2,96 mds DA en 2012 à 4,16 mds DA l'année dernière. L'ensemble des recouvrements budgétaires effectués par les Douanes ont enregistré des évolutions positives, note la DGD. En effet, les Droits de Douanes (DD) sont passés de 334 mds DA en 2012 à près de 399 mds DA en 2013, en hausse de 19,17%.

La même tendance a été affichée pour la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), avec une augmentation de 16,98%, passant de 375,42 mds DA à 439,15 mds DA, alors que la Taxe intérieure sur la consommation (TIC) a enregistré une «importante» hausse de plus de 70% pour atteindre 11,11 mds DA contre six (6) mds DA en 2012.

Les autres droits et taxes douanières ont également évolué de 25% pour atteindre huit (8) mds DA en 2013 contre 6,9 mds DA, note encore la DGD.

Photo A. Tahar/ La Voix

Le taux de réalisation des produits de douane et de la TVA par rapport à la loi de finances 2013 est de 175,84% et 135,46%, détaille la DGD.

Une quinzaine de bureaux des Douanes couvrent presque la totalité des recettes recouvrées plus de 95,25% du total soit 895 mds DA. La recette principale d'Alger port couvre à elle seule plus de 16% du total des recouvrements avec 150,69 mds DA, suivi par le bureau d'Alger ports secs avec près de 13,7% (128,70 mds DA), Skikda 12,01% (112,89 mds DA), Jijel 9,3% (87,31 mds DA) et Béjaïa 8,54% (80,27 mds DA).

L'amélioration des recettes douanières, entamée depuis quelques années, s'est poursuive durant 2013 grâce au dispositif de contrôle mis en place par l'administration douanière et aux efforts consentis dans le traitement efficace des marchandises.

Sidi Bel-Abbès

C'est toujours le blocage à l'APC de Telagh

M. NOUI

Depuis le 15 janvier dernier, soit deux semaines, la gestion des affaires de la seconde plus importante commune de la wilaya de Sidi Bel-Abbès se déroule à sens unique, apprend-on du maire, M. Mekaidich, toujours contesté par la majorité des membres de l'Assemblée populaire et ses proches collaborateurs formant une minorité.

Cette situation de blocage, voire d'apathie, sans précédent, a contraint notables de la ville et responsables à organiser des réunions de réconciliation entre le maire et ses adjoints, d'une part, et les signataires de la motion de retrait de confiance, d'autre part. En vain! «Toutes ces tentatives, lance-t-on, ont été vouées à l'échec.» «Les dernières réunions, apprend-on, ont été tenues en fin de semaine, la première au siège de la daïra sous la présidence de son premier responsable qui a tout tenté pour régler le conflit opposant ces antagonistes». Et bien qu'elle ait duré 3 longues heures, la bonne initiative du chef de la daïra de Telagh a, malheureusement, connu une déconvenue à la grande déception générale. Quant à la seconde rencontre, tenue celle-là le lendemain au siège de la mairie en vue de débattre de certains points proposés à l'ordre du jour par le P/APC décrié, elle aurait été caractérisée par la présence de l'ensemble des membres siégeant à l'assemblée par respect et en vertu de la loi en vigueur, mais ceux-là sont restés attachés à leur engagement, notamment à la motion du retrait de confiance de la mi-janvier dernier. Lors de cette rencontre, aucun point de l'ordre du jour n'a été approuvé

République Algérienne Démocratique et Populaire

WILAYA DE SIDI BEL-ABBES
DAÏRA DE SIDI ALI BENYOUB
COMMUNE DE SIDI ALI BENYOUB
CODE NIF : 2246010174

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°01/2014

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Sidi Ali Benyoub lance un avis d'appel d'offres national restreint pour une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les 02 journaux quotidiens pour la réalisation des opérations suivantes :

Projet 1°- Réfection et Revêtement en B.B Cité Emir ABDELKADER SIDI ALI BEN YOUB

Projet 2°- Réfection et Revêtement en béton bitumineux de BORDJ DJAAFAR centre

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offres national restreint peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'APC de Sidi Ali Benyoub contre payement d'un montant de 1.500.00 DA.

Les offres doivent être accompagnées de :

1- OFFRE TECHNIQUE :

-Déclaration à souscrire à remplir et signée par le soumissionnaire
-Déclaration de probité remplie et signée par le soumissionnaire
-Le cahier des charges paraphé et signé en dernière page par le soumissionnaire
-Le CPS parties A et B signé et cacheté, chaque page doit être paraphée
-La présente instruction aux soumissionnaires qui doit être obligatoirement signée et paraphée
-Statut de l'entreprise éventuel (dans le cas d'une SARL)
-Les références professionnelles fournies par les maîtres de l'ouvrage antérieurs pour des travaux similaires réalisés durant les cinq (05) dernières années
-La liste des moyens matériels destinés à l'exécution du projet avec cartes grises et assurances légalisées ou récépissé de dépôt ou contrat de location notarié en cours de validité
-La liste nominative de matériels qui est justifié par un rapport d'expert doit être datée moins de 02 ans avant la date de la soumission
-Un extrait de rôle datant moins de trois (03) mois apuré ou calendrier de paiement délivré par services des impôts ou centre des impôts (originale)
-L'attestation d'activité (c 20) délivré par service des impôts ou centre des impôts des trois dernières années (originale)
-Attestation de mise à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH valide en photocopies légalisées
-Casier judiciaire des signataires du dossier datant de moins de 3 mois (originale)
-Le registre de commerce en photocopies légalisées
-Certificat de qualification et classification professionnelle activité principale Travaux publics (2 et plus) en cours de validité
-Les bilans et les -Chiffres d'affaires de l'entreprise des 03 dernières années, visées par l'inspection des impôts ou centre des impôts en photocopies légalisées
-Liste des moyens humains avec CV et assurance visée par la CNAS
-Planning des travaux + méthodologie rempli signé et cacheté par le soumissionnaire qui doit être jointe dans offre technique
-Copie des comptes sociaux pour les entreprises à caractère commercial conformément à l'ordonnance 09/01 du 22/07/2009, portant loi des finances complémentaires 2010 article 29
-Le numéro d'identification fiscale (NIF)

NB : Les photocopies légalisées conformes ne dépassent pas 03 mois.

2-OFFRE FINANCIERE :

-Lettre de soumission remplie, signée et cachetée par le soumissionnaire
-Devis quantitatif et estimatif du projet dûment cachetée et signée
-Bordereau des prix unitaires dûment remplie cachetée et signée remplie en lettres et en chiffres)

Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, mise dans une autre enveloppe anonyme comportant la mention «A NE PAS OUVRIR», référence et l'objet de l'avis d'appel d'offres national restreint»

Les offres seront déposées au niveau du service des marchés publics de la commune en date du quinzième jour (15) de la date de parution dans les journaux avant 12 :00. L'ouverture des plis se fera le même jour à 13h :30.

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant un délai de 105 jours.

N.B : Se conformer au cahier des charges.

Le Président de l'APC

La Voix de l'Oranie 01/02/2014

ORAN PRESSE services
صوت الغرب www.sawt-gharb.com
La Voix de l'Oranie www.voix-oranie.com

TARIFS APPLICABLES JUSQU'A FIN 2013

ESPACE	PRIX H .T	T.V.A	PRIX T.T.C
1 PAGE	150.000,00	25.840,00	177.840,00
1/2 PAGE	88.000,00	14.960,00	102.960,00
1/4 PAGE	53.000,00	9.010,00	62.010,00
1/8 PAGE	29.000,00	4.930,00	33.930,00
1/16 PAGE	15.000,00	2.550,00	17.550,00
1/32 PAGE	12.000,00	2.040,00	14.040,00
OREILLE en 1 et 24	30.000,00	5.100,00	35.400,00
BANDEAU en1 et 24	55.000,00	9.350,00	64.350,00
ANNIVERSAIRE / PENSEE / FELICITATIONS	1.000,00	170,00	1.170,00
ANNONCES NOTARIALES 1/16 ENQUETES COMMODO 1/32	1.709,40	290,00	2.000,00
PETITES ANNONCES	170,94	29,06	200,00

- Les encarts des notaires conventionnés avec nos deux journaux seront facturés à seulement 800,00 DA au lieu de 2.000,00 DA
- Les annonces en couleurs sont majorées de 50%
- Les publireportages sont facturés à 250.000 DA TTC

SARL ORAN PRESSE SERVICE
Siège social : 03 Rue Rais Rayeh Hai Ouessama (Ex Boulanger) ORAN
Tel 041 24 22 18 - 041 24 34 82 60 / Fax 041 24 18 01
RC 99B 0104136 / NIF 099031569035305 / RIB BANCAIRE BNA 001009520300101800030

La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Sidi Bel-Abbès

Les 120 bus de transport urbain délocalisés du centre-ville vers le quartier Graba

Photo M. Mir

MIR MOHAMED

En prévision de la réalisation prochaine d'une nouvelle gare urbaine sur la partie basse du faubourg Emir Abdelkader (Graba), les 120 bus de transport publics et privés desservant les quelque 19 lignes du Grand Bel-Abbès et des localités environnantes viennent d'être destinataires d'un ordre de transfert de leur activité, à savoir de l'ancienne gare routière du centre-ville vers un nouvel espace aménagé sur le site d'implantation future du projet.

Couronnée de succès en ce sens qu'elle n'a suscité qu'un mouvement d'humeur passager chez la plupart les transporteurs concernés, l'opération de délocalisation qui a été menée sous la supervision de la direction des transports et de l'APC de Sidi Bel-Abbès, aidées en ecela par les services de sécurité, n'a pas manqué cependant de provoquer la colère des usagers de tous âges qui ne s'attendaient pas à de tels bouleversements dans le plan de transport urbain. « Une véritable anarchie!» résument par dépit des citoyens qui ne s'expliquent pas ce pourquoi, disent-ils, « un habitant de la cité du Rocher se doit de rallier le quartier Graba pour prendre le bus et parcourir toute la moitié de la ville par le Sud et l'est avant d'arriver à bon port ? Avec ces bus asiatiques de bas de gamme filant un train de calèche, près d'une heure est nécessaire pour parcourir le même trajet contre moins d'une vingtaine de minutes auparavant…» fait-on observer par dépit. Les seules lignes qui ne semblent pas poser de gros problèmes aux usagers sont seules situées au nord de la ville du fait de la proximité du nouveau terminus. Dans l'état actuel du schéma de déplacement des bus, dont une partie continue toujours de sillonner le centre-ville, force est de constater que la décision de délocalisation des bus de transport n'aura eu finalement aucun impact positif sur le décongestionnement du réseau viaire en ce sens que le volume du trafic automobile n'en a pas été allégé pour autant… Le seul élément positif reconnu par les automobilistes était l'affectation de l'environnement immédiat de l'ancienne gare routière au profit des aires de stationnement qui font cruellement défaut à Sidi Bel-Abbès.

En dépit donc des deux plans de transport successifs réalisés en 2004 et en 2013 par le Bureau d'études de transports urbains (BETUR), relevant de l'entreprise du métro d'Alger (EMA), il faut dire que du fait de son extension urbanistique, de son accroissement démographique, du développement de ses infrastructures et de l'augmentation inconsidérée de son parc roulant, la ville de Sidi Bel-Abbès est bien loin de connaître une solution définitive avec ses problèmes récurrents de circulation et de transport… Et Il ne le sera jamais, font observer à juste titre nombre de citoyens avertis, tant que les experts et les décideurs n'auront pas pris en compte ce nœud gordien que représente, d'une part, l'éradication des principaux points noirs entravant la circulation automobile (intersection de la vallée des jardins-pont Perry et du carrefour Guermouche Mohamed - Lieutenant Khelladi – Mohamed-V enregistrant un flux de transit de plus de 20% du trafic urbain) et, d'autre part, l'élimination de la ligne de chemin de fer traversant la ville du Nord à l'Ouest qui constitue une contrainte majeure à la fluidité de la circulation et un obstacle majeur à une urbanisation harmonieuse et continue du tissu urbain. Il reste à espérer que les services compétents se résoudront un jour à cerner au mieux la double problématique des transports et de la circulation qui se pose à la ville de Sidi Bel-Abbès en veillant à l'application de ce principe de l'intermodalité qui doit désormais régir intra-muros, avec la réalisation du tramway, le fonctionnement futur des infrastructures et des modes de transport.

Mostaganem

Le wali inaugure des projets d'utilité publique

L.B.N.

La visite de travail et d'inspection effectuée mardi dernier dans les daïras de Sidi Ali et Sidi Lakhdar effectuée par le wali de Mostaganem qui était accompagné des directeurs de l'exécutifs et des responsables techniques et administratifs représentant plusieurs services publics, a permis à ces deux grandes circonscriptions administratives de la région de se distinguer davantage en matière de développement après les nombreuses réalisations liées aux domaines de l'AEP, l'habitat, les routes.

Tous ces projets ont été concrétisés pour répondre aux besoins socioéconomiques de la population de ces deux grandes daïras. La première halte du chef de l'exécutif a été la commune de Tazgait où a été procédé au choix du terrain pour la construction du nouveau lycée pour mettre un terme aux souffrances quotidiennes des lycées de cette contrée qui se déplaçaient jusqu'à Sidi Ali pour suivre leurs études. Ensuite, la délégation s'est dirigée vers la localité de Ouled Boudena pour inaugurer l'important projet d'AEP devant approvisionner les 700 âmes de cette zone en eau potable.

Poursuivant sa visite, le wali a inauguré également le siège de l'APC de Sidi Ali ayant connu une opération d'envergure de réhabilitation et a assisté au lancement de travaux du nouveau CET de Chouachi, situé entre Sidi Affif et le douar Loucha. Au chef-lieu de la daïra de Sidi Lakhdar, la délégation de la wilaya s'est rendue au mausolée de Sidi Lakhdar Benkhellouf avant d'inaugurer le nouveau siège d'APC flambant neuf, disposant de toutes les commodités techniques et administratives avec un tableau électronique indiquant l'heure, la température et la date du jour. Les deux dernières étapes ayant conduit le chef de l'exécutif à Hadjadj et Benabdelmalek Ramdane ont permis au premier responsable de la wilaya de prospecter des projets de 150 LSP dans la première commune et de 500 autres de différentes formules dans la seconde avant de clôturer cette première sortie dans la région du Dahra par une rencontre avec la société civile qui s'est déroulée en toute transparence. Lors de son intervention, le wali qui a écouté les citoyens a déclaré que tous ces problèmes seront pris en charge par les services concernés.

Mascara

606 foyers de Sidi Abdelmoumen seront raccordés au gaz de ville

B. BERHOUCHE

A l'instar des autres communes de la wilaya de Mascara qui ont récemment bénéficié du lancement par le wali, Ouled-Salah Zitouni, des travaux de raccordement au gaz naturel, celle de Sidi-Abdelmoumen, relevant de la daïra de Mohammadia, vient de bénéficier d'un projet afférent qui consiste à raccorder 606 foyers au gaz naturel, un réseau ayant une longueur linéaire de 13,50 km pour un budget de 29,999 millions de dinars. Les travaux de cet important projet qui ont été lancés mardi passé par le chef de l'exécutif de wilaya dureront sept mois. Il est utile de noter que ce projet qui entre le cadre du plan quinquennal 2010-2014 a été très bien accueilli par les habitants de cette localité qui n'auront à courir derrière une bouteille de gaz butane pour pouvoir se réchauffer de la rigueur du froid.

Ouled Brahim (Saïda)

Plus de 170 familles attendent toujours le raccordement au gaz de ville

AHMED BOUKOUIR

Plus de 170 familles de la commune de Ouled Brahim, distante de 40km du chef-lieu de la wilaya Saïda, attendent toujours leur raccordement au réseau du gaz naturel afin de réchauffer du froid glacial et mettre fin à leur calvaire concernant la bouteille du gaz butane.

Ces derniers que nous avons rencontrés interpellent les responsables locaux, et à leur tête le premier responsable de la wilaya, pour intervenir, en ce moment de froid glacial, auprès des services concernés pour la programmation de leur région au projet de raccordement au réseau de gaz de ville qui passe à proximité de leur localité.

Mostaganem

Deux arrestations pour 30 millions dérobés d'un kiosque

LAKHDAR HAGANI

Deux individus, C.T. et H.D., des récidivistes âgés respectivement de 25 et 32 ans, qui ont commis un cambriolage dans un local commercial, situé au boulevard Derkaoui Mohammed à Mostaganem, ont été arrêtés, avant-hier, par les services de police de la 5e Sûreté urbaine. Ces individus, lors de leur forfait commis dans ce local commercial qui est un kiosque multiservices, ont dérobé une somme d'argent de 7 millions de centimes, une quantité de cartes téléphoniques des opérateurs Djezzy et Nedjma d'une valeur de 10 millions de centimes et des cartouches de cigarettes d'un montant de 15 millions de centimes. Ces deux présumés voleurs ont été présentés devant le parquet de Mostaganem qui les a écroués.

Beni Saf (Aïn Témouchent)

Trois nouvelles routes pour éradiquer les embouteillages durant l'été

BERRAHIL SAÏD

Depuis plusieurs années, la daïra de Beni Saf, et notamment le chef-lieu, fait face, à chaque saison estivale à des embouteillages monstres, rendant toute circulation automobile et même piétonnière très pénible, les élus locaux ont décidé de prendre le taureau par les cornes et agir vite avant la prochaine saison estivale et le rush des estivants et surtout des véhicules des quatre coins du pays et de l'étranger.

Ainsi, selon une source au fait de ce dossier impossible, un programme visant l'amélioration du cadre de vie des habitants a été élaboré par ces responsables après avoir effectué une sortie sur le terrain et rencontré toutes les associations des quartiers pour discuter sur leur préoccupations quotidiennes. Et pour mettre un terme à cette situation qui pose énormément de problèmes aux habitants de cette ville. Et suite à toutes ces séances de travail et de concertation, certains travaux ont été déjà concrétisés comme la réfection de tout l'éclairage défectueux, des réseaux d'AEP et d'assainissement et le lancement des travaux de plusieurs projets de logements tous types confondus et surtout la réalisation de nouvelles routes d'accès aux différentes plages qui renforceront celle qui existait déjà bien avant l'Indépendance.

Ainsi, les travaux de 03 routes ont été lancés permettant d'accéder aux plages sans traverser la ville. Par ailleurs, des parkings pour véhicules vont être également réalisés pour éradiquer l'anarchie de stationnement enregistrée aux abords des plages.

Chlef

Portes ouvertes sur les activités douanières

M. MOKHTARI

Comme chaque année, les Douanes algériennes ont célébré leur Journée mondiale qui coïncide avec la date du 26 janvier de chaque année. La célébration de la journée mondiale des douanes de cette année a eu pour thème «Communiquer et partager l'information pour mieux coopérer».

Cette collaboration est faite au niveau national avec les banques, le commerce, la justice et la Gendarmerie. Sur le plan international, les douanes algériennes ont conclu des protocoles d'accord avec plusieurs pays dans le cadre d'échanges d'informations concernant le commerce international. Elles ont mis en place un site Web à la disposition des usagers pour disposer de toutes les informations concernant la sortie et l'entrée sur le territoire national.

Des bureaux d'accueil ont été ouverts au niveau de toutes les directions régionales afin de recueillir les doléances des citoyens. Les services des douanes de Chlef ont organisé, ce 26 janvier, des portes ouvertes sur l'activité des services de l'inspection divisionnaire. Sur les panneaux, on peut lire différents chiffres, comme droits et taxes perçus en 2013. Le montant de 7.170.512.240,68 dinars représente les droits de douanes, la TVA (dont 15% va au Fonds des collectivités locales et 85% au Trésor public) et diverses taxes. Pour l'importation au port de Ténès, les cargaisons homogènes (bois, rond à béton, ciment) rapportent 14.712.090.384Da. L'activité contentieuse concerne 765 infractions avec des pénalités encourues de 1.059.126.383 dinars. 261 affaires se sont terminées par la transaction douanière. La chargée de la communication au niveau des douanes de Chlef tient à souligner qu'une action efficace a été menée contre la contrebande avec pour résultat cette saisie de 184kg de kif traité dans la wilaya de Aïn Defla durant l'année 2013.

Relizane

La liste des 467 logements sociaux affichée

B. ABOUBAKR

Avant-hier, les postulants aux logements impatients, ont été surpris par l'affichage de la liste nominative des bénéficiaires du quota des 467 logements sociaux. Mais les mécontents, ont vite pris d'assaut le siège de la maire ainsi que toutes les annexes établies sur le territoire de la ville. La première lecture a procuré, selon les intéressés même, une certaine satisfaction comme en témoigne le calme constaté sur le visage des uns et des autres. «Je n'ai pas été retenu dans cette liste mais j'ai remarqué que la grande partie des bénéficiaires que je connais sont de vrais nécessiteux» a affirmé un jeune la quarantaine qui semble rassuré pour l'avenir. «Quand les anciennes pratiques de passe-droit ou de favoritisme ne sont pas vraiment constatées, l'on peut toujours espérer et l'on peut même être rassurés», a noté un autre. De son côté, le chef de daïra a affirmé que la commission chargée du dossier a effectué un travail minutieux et a tout de même appelé les postulants à établir les recours afin d'éliminer les intrus.» Tout en affirmant que la 2e tranche sera incessamment distribuée, le chef de daïra a aussi saisi l'opportunité pour s'adresser aux concernés par le programme de résorption du logement précaire et les rassurer en déclarant «de grands chantiers sont œuvre pour réaliser pas moins de 3.000 unités pour éradiquer toutes les habitations menaçant ruine».

Immobilier
A vendre à Oran- Victor Hugo, immeuble 2 façades, acté, sup 300m² RDC+1, hammam à l'arrêt, conviendrait aussi chambre froide, dépôt, etc.
Tél : 0791.143.703 (Après-midi)
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Immobilier
A vendre local 100m² sis Cité USTO (1500 Logts-Oran).
Tél : 0791.18.04.94
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

SOS
Homme malade et âgé a besoin de couches et chaise roulante, prière aux âmes charitables de l'aider
Contactez le service Pub du journal qui transmettra.
Tél : 0770-97-85-16
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Divers
A vendre pièces usagées moteur NISSAN Pathfinder.
Tél : 0554.19.69.41
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Immobilier
A vendre appart F4, sis au 1er étage, désistement, refait à neuf sup 100m², hawch 16m², sanitaire, douche, cuisine 12m², ave terrasse, eau H24, gaz de ville, sis à Sidi El Bachir - Oran.
Tél : 0661.20.53.57
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

SOS
Sollicitons l'aide des bienfaiteurs qui pourront fournir le médicament **CURACNE® 40 mg** (Isotrétinoïne) pour jeune fille malade.
Contactez le service Pub du journal qui transmettra.
Tél : 0770-97-85-16
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Immobilier
Cherche location pizzeria sup 35m² pour projet ANSEJ.
Tél : 0795.66.71.67
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Immobilier
A vendre Immeuble 440m² 2 étages, 2 façades, sur une façade (Rue Alexandre Nobel) 4 locaux (dont 2 occupés en location), sur l'autre (Rue Beauchamps) un garage. 14 appartements (2 occupés en location), sis à Gambetta- Oran.
Contact : Ahmed : 0658.369.783
(de préférence entre 18h et 20h). Ou par mail : asellalou@yahoo.fr
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

SOS
Le jeune MIMECHE Abdenour, âgé de 13 ans, est atteint d'une tétra-parésie spastique avec athétose en rapport avec une paralysie cérébrale. Ses parents, de conditions modesties, prient les âmes charitables de les aider pour une éventuelle prise en charge médicale.
Tél : 0792.11.28.95

La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Immobilier
A louer pour société nationale ou étrangère immeuble de 3 étages, reconstruit à neuf, composé de :06 appartements : F2, 2 appart F3 ; mitoyen à l'hôtel Medina 27, rue de Tlemcen-quartier St Antoine-Oran.
Tél : 0771.97.88.31/ 041.36.66.53
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Professeur donne des cours de Maths pour les élèves de 04ème année, à Oran.
Tél : 0797.80.96.55
0553.53.05.15
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Immobilier
A vendre F3 sis à El Yasmine 2 - Oran, cité calme et gardée, 5ème et dernier étage, acté.
Tél : 0696.97.73.22
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Vends terrain sup 6604m², livret foncier, situé POS Ain Larbaâ commune de Sidi Safi- Daïra de Béni Saf, conviendrait promotion immobilière, et vends aussi terrain agricole avec livret foncier, contenances : 20a, 34 ca, 81 a, 02 ca. 1ha-03a, 78 ca, 18 ca, 21 a, 24 ca, 50 a, 18 ca.
Tél : 0770.65.84.02
La Voix de l'Oranie 01/02/2014

Aujourd'hui dans la région

AÏN TÉMOUCHENT

Plus de 264 tonnes de poissons exportées en 2013

264 tonnes de différentes variétés de poisson ont été exportées durant l'année 2013 à partir des ports de la wilaya d'Ain Témouchent. Cette opération économique a rapporté au trésor public un montant de un million d'Euros, a annoncé, jeudi passé, Zidi Abdelkader, directeur de la Pêche et des ressources halieutiques de la wilaya. Ces fruits de mer ont été exportés vers les pays de l'Union européenne, notamment vers l'Espagne. Ce sursaut de qualité et en quantité s'explique par les nouvelles lois accompagnées des mesures d'encouragement intronisées par l'Etat pour booster l'investissement dans ce secteur et l'exportation des produits halieutiques.

S. Djelloul

CHLEF

Un chalet prend feu à Chettia

Pour des raisons qui restent toujours inconnues, un chalet a pris feu à Chettia, Zone B1, dans la matinée de mercredi dernier. La durée de vie des logements préfabriqués réalisés à la suite du séisme du 10 octobre 1980, est largement dépassée, ce qui a toujours provoqué des incendies domestiques. La majorité des propriétaires de ce type de logements refuse l'aide financière octroyée par l'Etat qui est de 120 millions de centimes, estimant qu'elle est trop insuffisante pour réaliser un logement adéquat.

M. Mokhtari

EL BAYADH

11 retraités de la police honorés par la Sûreté de wilaya

En fin de semaine dernière, le chef par intérim de Sûreté de wilaya d'El Bayadh a présidé une cérémonie pour honorer 11 anciens policiers qui sont sortis en retraite. Cette cérémonie s'est déroulée au siège de l'association des retraités de la police qui se trouve au niveau de la 1e Sûreté urbaine. Ont été présents à ce rendez-vous des éléments des différents services de la Sûreté de wilaya d'El Bayadh.

M. Hergal

MASCARA

Le programme «Algérie Blanche» va pourvoir 1.600 emplois

Selon une source fiable, dans le cadre du programme «Algérie Blanche», 1600 postes de travail restent à pouvoir avec un salaire de 18.000 dinars, avec une couverture sociale auprès de la CNAS. Cette opération sera la première du genre dans la wilaya de Mascara où la priorité de ces emplois ira aux jeunes qui sont appelés à fournir des efforts pour redonner à l'environnement son aspect avec des moyens matériels et logistiques qui seront mis à la disposition des jeunes travailleurs. A ce titre la radio régionale de Mascara, a initié une émission quotidienne allant dans le sens de la sensibilisation portant sur le civisme.

B. Berhouche

MOSTAGANEM

970 assurés sociaux de Sidi Ali sur 14.000 utilisent leur carte Chifa

Sur les 14.000 affiliés sociaux au niveau de l'agence CNAS de Sidi Ali, seuls 9.700 assurés, entre travailleurs et retraités, utilisent leur carte Chifa pour l'achat de leurs médicaments prescrits par leur médecin traitant en s'acquittant des 20% de la facture, indique-t-on à l'agence de Sidi Ali qui a ouvert ses portes en 1981 dans le cadre de la décentralisation des services de la CNAS. Sachant que les cartes Chifa doivent, à chaque péremption de leur date d'utilisation, être actualisées.

L.B.N.

SAÏDA

Un mort et un blessé dans un accident de la route

Un accident est survenu avant-hier, sur la route nationale N° 94 reliant Saïda à Tiaret, et plus exactement tout près du village Abdelmoumen, dans la commune de Tircine, wilaya de Saïda. Ce drame routier a fait un mort et un blessé. La dépouille mortelle a été transférée à la morgue de l'hôpital alors que le blessé a été admis au service des Urgences du même hôpital. Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie nationale pour déterminer les causes exactes de cet accident qui a endeuillé une famille.

Ahmed Boukouir

SIDI BEL-ABBÈS

Une fausse sage-femme arrêtée par la police

Les éléments de la 11e Sûreté urbaine de la ville de Sidi Bel-Abbès, ont, la semaine dernière, arrêté une jeune femme âgée de 25 ans pour escroquerie et usurpation d'identité d'une sage-femme exerçant à la maternité de l'hôpitale de Sidi Bel-Abbès. L'enquête diligentée par les policiers a abouti à l'identification de cette femme qui, selon la Sûreté de wilaya, a fait cinq victimes qui lui avait remis de fortes sommes d'argent en contrepartie de quelques services dans ce secteur sensible, à l'exemple des 28.000Da qu'elle a reçus d'une de ses clientes. La mise en cause a été présentée devant le parquet de Sidi Bel-Abbès et placée sous mandat de dépôt.

D. Amel

TISSEMSILT

Deux arrestations pour possession de films pornographiques

Les éléments de la police judiciaire relevant de la Sûreté de daïra de Khemisti, wilaya de Tissemsilt, lors de leurs patrouilles de contrôle nocturnes dans les cités de Khemisti(Tissemsilt), ont arrêté, le 26 janvier vers minuit et demi, près du marché couvert un jeune qui a voulu se débarrasser de couteau et deuxième en possession d'un téléphone portable contenant des films vidéos pornographiques. Après leur audition dans le cade de l'enquête, ces deux mis en cause ont été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Theniet El-Had les a placés sous mandat.

Youcef Achira Med

TLEMCEN

Saisie de 2.000kg d'oranges par les douaniers

Lors d'une ronde de contrôle effectuée sur la route nationale N°7A, mercredi dernier, les éléments de la brigade mobile relevant de la douane algérienne de Maghnia ont procédé à la saisie de 2.000kg d'oranges à bord d'un véhicule de marque Mercedes Sprinter. Les douaniers ont également procédé à l'arrestation du conducteur qui a été remis aux services compétents. La valeur marchande du chargement et du véhicule, est estimée à 340.000Da alors que l'amende est de 3.400.000Da.

F.H.

Bien que bénéficiant récemment d'une réhabilitation

Le pont de Savignon montre déjà des signes d'affaissement

M. CHERIF

En dépit des travaux de réhabilitation dont il a bénéficié il y a environ un an seulement, le pont de Savignon reliant Haï Ibn Sina (ex-Victor Hugo) à celui de Plateau montre déjà des signes d'affaissement qui n'augurent rien de bon.

Sur place, nous avons pu constater un état dégradé de ce viaduc, puisqu'on peut facilement apercevoir des fissures presque sur toute la longueur du pont. Nous pouvons d'ores et déjà dire que ce dernier est devenu menaçant, puisque la réhabilitation menée par la direction des travaux publics, s'est avérée insuffisante. Des circonstances qui posent beaucoup de points d'interrogations, quant à la politique des responsables de la wilaya, vis-à-vis de l'entretien, la restauration et surtout le suivi des travaux des biens publics, notamment après l'affaissement de terrain de la rue des jardins où la catastrophe a été évité de justesse, mais la prise en charge de ce lieu a traîné pendant plus de deux ans, avant qu'un appel d'offre ne soit lancé. Autres exemples qui font preuve de la mal gérance, nous citerons les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au niveau du quartier de Haï Daya (ex-Petit Lac) et Sidi Chami où les riverains frôlent la catastrophe à chaque averse. Les travaux de la trémie d'El Emir Abdelkader qui traînent et bien d'autres exemples reflétant le constat amer sur des projets et des travaux qui restent sur un goût d'inachevé. Par ailleurs, d'autres travaux qui nécessitent un grand budget, ont mis à nu la fébrilité du sol d'Oran et les exemples sont là pour confirmer cela, à l'image de l'immense affaissement de terrain qui a été causé par les travaux de la tour d'affaire «Trade Center» de Karguenta, notamment après la découverte de Oued Rouina qui coule toujours au «sous-sol», menaçant ainsi tout le centre-ville d'Oran, en attendant les résultats de l'étude menée par les spécialistes.

Les responsables de la wilaya ont donc du pain sur la planche, dans la mesure où ils sont sommés d'intervenir afin de rectifier le tir et éviter à la deuxième ville du pays de telles catastrophes qui montrent malheureusement le vrai visage d'Oran, une ville malade à deux visages et qui cherche toujours à relever la tête et redevenir El Bahia d'antan. Ceci ne se réalisera pas sans la rigueur dans le suivi des travaux d'infrastructures de base et en finissant définitivement avec la politique du maquillage.

Après celui survenu il y a une semaine à Arzew

Un autre éboueur a été victime d'un accident de travail

ARIBI MOKHTAR

Alors que son collègue est toujours hospitalisé et souffre d'une méchante fracture, un second éboueur de la commune pétrolière Arzew, a encore une fois fait les frais d'un accident de travail, survenu avant-hier au niveau de la zone urbaine n°1, apprend-on de sources syndicales crédibles.

D'après nos informations, l'agent de nettoiement aurait culbuté d'un camion de ramassage des ordures en mouvement pendant la collecte des déchets au niveau du quartier Mohamed Fertas, ex-Tourville à Arzew et ce, dans des circonstances identiques à celles dont avait été victime l'un de ses collègues, quelques jours avant au niveau du quartier Emir Abdelkader, signale-t-on. La victime répondant aux initiales de M.D. a été évacuée par un particulier, à une heure tardive de la nuit, vers les UMC de l'hôpital El-Mohgoun et ce, avant d'être transférée vers Oran pour des examens médicaux plus approfondis du crâne. Selon nos renseignements, l'éboueur en question était agrippé sur le marchepied du camion qui traversait une artère du centre d'Arzew.

Celui-ci aurait glissé, fait une chute et sa tête aurait heurté le sol.

La victime qui souffre de lésions est toujours gardée en observation dans un hôpital à Oran. Rappelons qu'un agent d'entretien avait subi les affres d'un accident semblable, il y a quelques jours au niveau de la cité des Plateaux à Arzew et s'en était sorti heureusement avec un traumatisme à l'épaule et au bras.

Encore faut-il noter que la défectuosité de l'outil de collecte des ordures, l'absence de tenues de travail réglementaires, telles que les combinaisons et autres gilets et pantalons de signalisation imperméables et réfléchissants la nuit et surtout les bottes de sécurité anti-chutes et surtout la pénibilité et l'absence de suivi médicaux pour les éboueurs, sont des facteurs générant ces accidents de travail. L'employeur est donc averti.

De nouvelles techniques pour le traitement des calculs urinaires

Des patients ont été traités avec succès à l'EHU d'Oran

De nouvelles techniques mini-invasives pour le traitement des calculs urinaires (lithiase urinaire) sont actuellement appliquées au niveau de l'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) du «1er novembre 1954» démontrant leur efficacité. Des sources médicales émanant de cette structure sanitaire font savoir qu'à ce titre, l'équipe du service d'urologie de l'EHU et l'Université d'Oran ont entamé les premières interventions mini-invasives endo-urologiques dans le traitement des calculs. Il s'agit plus précisément de deux techniques qui ont été développées depuis le deuxième semestre 2013 par le service d'urologie de l'EHU, à savoir l'urétéroscopie et la néphrolithotomie. Cette technique consiste à introduire un endoscope muni d'un laser qui permet de fragmenter les lithiases de l'uretère. Une cinquantaine de personnes ont été traitées par cette technique. La néphrolithotomie percutanée est une technique spéciale qui évite de grandes incisions. A travers un petit orifice pariétal au niveau du dos, on introduit le néphroscope qui permet de voir et de fragmenter et de retirer les calculs, a-t-on expliqué. Sept patients ont été traités par cette technique depuis l'acquisition d'un nouvel équipement. Pour le Pr Yousfi, médecin-chef, l'avantage de ces techniques mini-invasives réside en «la réduction du séjour et du coût d'hospitalisation avec moins de douleurs pariétales conduisant à une réintégration rapide dans la vie socioprofessionnelle». De son côté, le directeur général de l'EHU, M. Mansouri, a annoncé que son établissement œuvrait «pour la création d'une unité de lithiase» qui, en plus des techniques thérapeutiques nouvelles, compte associer d'autres professionnels dont notamment les biologistes (analyse spectrophotométrique des calculs et explorations pour la recherche des causes), les diététiciens, les néphrologues et les radiologues, «qui seront d'un grand apport pour la prévention des récidives». La lithiase urinaire touche des personnes entre 20 et 60 ans. Son incidence est en augmentation. Une personne sur 10 est concernée par cette pathologie. Les caractéristiques épidémiologiques de cette pathologie évoluent ces dernières années suite aux modifications des habitudes alimentaires, des conditions sanitaires, des facteurs d'environnement et de la prévalence des affectations qui prédisposent au risque de la lithiase, tels que le diabète et l'obésité, a-t-on encore indiqué.

R.L.

NOUVELLES EN DEUX MINUTES

Une jeune femme découverte sans vie à Misserghine

Les éléments de la protection civile ont évacué, jeudi à la mi-journée, le corps d'une jeune femme découverte sans vie dans son domicile située sur le boulevard Zabana à Misserghine. La victime, âgée de 20 ans, présentait de nombreux coups de couteau sur diverses parties du corps. Après les procédures d'usage, la dépouille a été déposée au service de médecine légale du CHU d'Oran. L'autopsie devra certainement apporter quelques éclaircissements quant à la nature des blessures. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes du drame.

M. Selmoune

Un homme tué violemment chez lui à Paradis Plage

Un homme de 45 ans a été découvert avant-hier gisant dans une mare de sang, à l'intérieur de sa maison à Paradis plage sur le littoral oranais. La victime présentait des traces de violence sur tout le corps et selon le rapport établi par les éléments de la protection civile qui étaient sur les lieux, la victime serait décédée vers 7 heures du matin. Son corps a ensuite été déposé au service de médecine légale de l'hôpital de Aïn El Türck, en présence du procureur de la République. L'enquête déclenchée devra permettre d'apporter les éléments de réponse à cette macabre découverte.

M. Selmoune

Un incendie se déclare dans une classe à Bir El Djir

Il était onze heures avant-hier quand un incendie s'est déclaré dans une classe de l'école primaire Chahid Omar à Bir El Djir. Une panique s'est alors emparée des élèves qui suivaient tranquillement leur cours. Un court-circuit au niveau des néons serait à l'origine de ce sinistre. Suite à cela, les élèves ont été évacués et il aura fallu l'intervention de sapeurs-pompiers pour maîtriser les flammes et arrêter ainsi leur propagation aux autres classes.

M. Selmoune

La Voix de l'Oranie

PAGE 24 N°4323 - SAMEDI 1ER FÉVRIER 2014

SIDI BEL-ABBÈS - APRÈS L'AFFICHAGE DE LA LISTE DE 58 BÉNÉFICIAIRES

Colère des postulants aux logements sociaux à Tessala

MIR MOHAMED

Depuis mercredi dernier, au lendemain de l'affichage de la liste des bénéficiaires des logements sociaux locatifs, les postulants au programme LSL de la commune de Tessala ne décolèrent pas.

Devant le silence des autorités locales à qui ils demandé en vain l'annulation de cette liste, plus d'une centaine de protestataires se sont dirigés vers le siège de l'APC où ils ont sommé les agents en service de quitter leurs bureaux avant d'investir temporairement les lieux et ne pas manquer au passage de saccager une partie de l'immobilier. Le mouvement se serait déplacé ensuite à l'extérieur de cet édifice public avec les mêmes citoyens en colère qui auraient bloqué la route à la circulation automobile et occuper par la suite le siège de la daïra tout proche.

Selon des habitants de la localité qui ont pris, hier vendredi, attache avec la presse, tout avait commencé lorsque les responsables de l'APC de Tessala avaient affiché une liste de 58 bénéficiaires potentiels de logements sociaux dans laquelle figureraient des « personnes étrangères et de nombreuses femmes » n'ayant aucun lien avec leur commune de résidence.»

Même si l'intervention des forces de sécurité a permis de sécuriser la situation, les protestataires n'ont pas manqué cependant de faire part de leur ferme détermination à poursuivre leur mouvement jusqu'à l'annulation de la liste objet de la contestation.

DÉCÈS DE CHEIKH MOHAMMED ZEROUAL À SAÏDA

Le père de «Saâyda Baâyda ouel Machina Ghadia» n'est plus

AHMED BOUKOUIR

Très engagé et considéré comme l'un des principaux poètes à Saida, Cheikh Mohammed Zeroual s'est éteint à l'âge de 91 ans. Le défunt était considéré comme le poète de la rue et des pauvres et sa poésie est magnifiquement dite dans un langage de tous les temps. Pour ceux qui le connaissent, l'homme «respirait la générosité et savait parfaitement et subtilement faire jaillir la part d'humanité chez celui qui l'écoute».

Cheikh Mohammed Zeroual est l'auteur et le compositeur de la très connue chanson «Sâayda Bâayda ouel Machina Ghadia» (Saïda est loin est le train s'en va), chantée entre autres par Cheikha Rimiti, Cheikha Djenia, Khaled, Mami…

Cheikh Mohammed Zeroual, originaire de la commune de Maamora dans la daïra de Hassasna, wilaya de Saïda, est un pur produit du terreau fertile de la créativité.

Poète, son nom est lié toujours cette chanson anthologique.

UNE PREMIÈRE JUDICIAIRE À MOSTAGANEM

Un producteur-scénariste condamné à la prison ferme

LAKHDAR HAGANI

C'est une première judiciaire. A Mostaganem un producteur et scénariste des feuilletons télévisés, en l'occurrence A.B., originaire de la wilaya de Relizane a été condamné par contumace, jeudi dernier, pour violation des droits d'auteur par le tribunal de Mostaganem, à un an et demi de prison ferme assortie d'une amende de 5 millions de centimes.

La victime, la jeune Beghil Nacéra, dans le cadre d'un contrat scénariste/réalisateur et producteur, a estimé que de nombreux passages de son scénario du film «Arson» ont été modifiés et détournés au compte de A.B. pour un feuilleton sans pour autant changer ni de titre et ni du contenu du scénario, une tromperie qui lui a causé un préjudice moral. L'avocat de la victime a affirmé, pour sa part, que le producteur du feuilleton n'avait pas le droit de changer la version de la première partie du scénario sans autorisation. Pour ce plagiat et la violation des droits d'auteur, il a demandé un milliard de centimes pour réparation au profit de sa cliente.

La justice, pour sa part, a condamné l'accusé par contumace à payer 600 millions de centimes à Beghil Nacéra «en réparation de l'atteinte portée à son droit moral d'auteur.» Il devra également verser 5 millions de centimes au titre des frais de justice en plus d'un an et demi de prison ferme.

RELIZANE

Récupération d'un milliard en bijoux volés à Sidi Mhamed Benali

BAKI BELKACEM

Les éléments de la Sûreté de Sidi Mehamed Benali ont réussi à récupérer une quantité de bijoux volés par quatre individus qui ont été pris en flagrant délit en train de cambrioler une bijouterie située dans la cité Zerrouki Echeikh, au centre de la ville de Sidi Mhamed Benali, avant-hier vers trois heures du matin.

A la vue des policiers, ces cambrioleurs ont jeté un sac de bijoux d'une valeur de 1 milliard, avant de prendre fuite à la faveur de l'obscurité. Toutefois, ces malfaiteurs ont été identifiés et mis hors d'état de nuire grâce à la persévérance et la célérité des policiers.

RELIZANE

Une parturiente accouche d'un bébé dans une voiture

B. ABOUBAKR

Un nouveau-né mort et sa maman dans un état critique. Tel est la conséquence de la non prise en charge par le staff médical de l'établissement public hospitalier de Yellel où -il y a quelques jours seulement- le service de la maternité a enregistré le décès de deux nouveau-nés.

Une femme de 30 ans, qui n'est pas à son premier accouchement, a été, selon son époux «abandonné à son sort sous prétexte que l'accouchement est difficile».

N'ayant pas le choix, le mari a décidé alors d'emmener sa femme à Mostaganem à bord d'une voiture utilitaire.

En cours de route, la femme a accouché dans des conditions déplorables.

Résultat: le bébé est mort et la maman se trouve dans un état critique.

Affecté et ému, le mari dira: «Ils auraient dû au moins prendre la décision de la transférer dans une ambulance de l'hôpital.»

MASCARA

Démantèlement d'un dangereux gang à Sig

AÏD K.

Très dangereux, deux individus, S.N. et D.T. âgés de 25 et 26 ans, ont été, après une minutieuse filature, appréhendés à l'entrée ouest de Sig à bord d'une voiture suspecte de marque Volkswagen. Lors de la fouille, beaucoup d'éléments ont été découverts, confirmant leur culpabilité. Ils ont été donc présentés au parquet qui les a incarcérés à titre préventif en attendant leur jugement.

Dans le cadre d'une enquête sur des vols de véhicule sur l'axe Mohammadia-Sig, les éléments de la Sûreté de daïra ont dressé un dispositif quadrillant l'itinéraire qu'empruntent les présumés malfaiteurs et qui réussissent à disparaître après chaque forfait. C'est ainsi que leur véhicule en provenance d'Oran a été intercepté. Les deux suspects ont été vite gagnés d'une fébrilité qui a intrigué les forces de l'ordre, les amenant à porter un doute sur les plaques minéralogiques qui se sont avérées fausses, fixées par de simples vis au lieu d'être rivées. Dans la malle, ont été découverts trois stylos métalliques à tête de diamant servant à percer les vitres et de menus outils chirurgicaux pour déverrouiller les portières.

Dans trois cabas ont été trouvées plusieurs tenues vestimentaires qui permettaient aux suspects de changer de look après chaque casse. Sous une banquette, il y avait un paquet contenant 42 millions de cts et dans l'une des poches des incriminés les inspecteurs ont mis la main sur un petit sachet de poudre blanche qui s'est avérée être de la cocaïne.
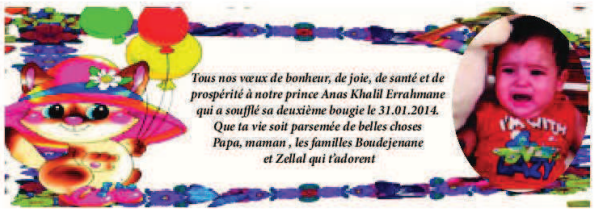
Le duo, originaire de Barika (wilaya de Batna) a à son actif des antécédents de vols de voitures et le vol… d'un portable d'une station-service à Relizane qui a sonné au moment de l'interrogatoire.